

PAGES CHOISIES

DE

GUIZOT

PUBLIÉES PAR

M^{me} GUIZOT DE WITT



Librairie académique PERRIN et C^{ie}.



R.P.R.

BIBLIOTECA CENTRALA

A

UNIVERSITAȚII

DIN

BUCUREȘTI

№ Curent 28727 Format

№ Inventar 9654 Anul

Secția Raftul

PAGES CHOISIES

DE

GUIZOT

DU MÊME AUTEUR

- Essais sur l'Histoire de France.** — 14^e édition. 1 volume in-12..... 3 fr. 50
Le même. 1 volume in-8^o..... 6 fr. »
- Grégoire de Tours et Frédégaire. Histoire des Francs et Chronique,** traduction de GUIZOT. Nouvelle édition revue et augmentée de la *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, par Alfred JACOBS, 2 volumes in-12..... 7 fr. »
Le même, 2 volumes in-8^o..... 15 fr. »
- Histoire de la civilisation en Europe,** depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française, 23^e édit. 1 vol. in-12..... 3 fr. 50
- Histoire de la civilisation en France,** depuis la chute de l'Empire romain, 15^e édition. 4 volumes in-8^o..... 24 fr. »
- Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques de l'Europe,** depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au XIV^e siècle, 4^e édition. 2 volumes in-12. 7 fr. »
- Histoire de la Révolution d'Angleterre,** depuis l'avènement de Charles I^{er} jusqu'au rétablissement des Stuarts (1625-1660). 6 volumes in-12..... 21 fr. »
- Histoire de Washington,** par M. C. DE WITT, avec une introduction par GUIZOT, 7^e édit. 1 vol. in-12 avec carte... 3 fr. 50
- Études sur la Révolution d'Angleterre. Monk. Chute de la République** et rétablissement de la Monarchie en Angleterre en 1660. Etude historique. 7^e édition. 1 volume in-12.. 3 fr. 50
- Études sur la Révolution d'Angleterre, Portraits politiques** des hommes des différents partis: Parlementaires, Cavaliers, Républicains, Niveleurs. 7^e édition. 1 volume in-12..... 3 fr. 50
- Sir Robert Peel,** étude d'histoire contemporaine, accompagnée de fragments *inédits* des Mémoires de Robert Peel. 1 vol. in-8^o. 6 fr. »
- Méditations et Études morales.** — Conseils d'un père sur l'éducation. Nouvelle édition. 1 volume in-12..... 3 fr. 50
Le même, 1 volume in-8..... 6 fr. »
- Études sur les Beaux-Arts en général.** 1 vol. in-12.. 3 fr. 50
- Corneille et son temps.** 1 volume in-12..... 3 fr. 50
Le même, 1 volume in-8^o..... 6 fr. »
- Dictionnaire universel des synonymes de la langue française,** 1 volume in-8^o, broché..... 12 fr. »
 Relié demi-chagrin..... 15 fr. »
- Discours académiques,** 1 vol. in-12..... 3 fr. 50
Le même. 1 volume in-8..... 6 fr. »
- Shakespeare et son temps.** 1 volume in-12..... 1 fr. 25

Invt. A. 9654

PAGES CHOISIES

DE

GUIZOT

341679

PUBLIÉES PAR

M^{me} GUIZOT DE WITT



DONATIUNEA
EM. PORUMBARU

31802

PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER
PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1897

Tous droits réservés

CONTRO 1953

1961

1956

BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITARA
BUCURESTI
COTA 28707

re 362/08

B.C.U. Bucuresti



C31802

PRÉFACE

François-Pierre-Guillaume Guizot naquit à Nîmes le 4 octobre 1787. Sa naissance ne fut inscrite que sur les registres du pasteur. En effet, ce fut seulement deux mois plus tard, en décembre 1787, que l'état civil fut accordé aux protestants français par le roi Louis XVI, à l'ardente instigation de son ministre, M. de Bullières.

L'enfant n'avait pas sept ans, lorsque son père, jeune avocat distingué et plein d'avenir, porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire. Comme tous ses coreligionnaires, il avait salué avec enthousiasme les débuts de la Révolution qui leur faisait entrevoir la liberté ; mais son âme honnête ne tarda pas à être révoltée des excès de tout genre qui accompagnèrent le soulèvement national. Il cessa de soutenir les progrès du mouvement, et sa modération lui coûta la vie. Sa veuve, Elisabeth Guizot, née Bonnicel, était douée d'une énergie et d'un courage rares. Lorsqu'elle sortit de sa chambre ¹,

1. Le deuil étant interdit aux victimes de la Terreur,

après le 18 fructidor, ce fut pour emmener ses deux fils à Genève où ils devaient trouver des ressources d'éducation qui manquaient alors en France. Elle y passa sept ans, consacrant toutes ses forces et sa très étroite fortune à élever ses enfants. François Guizot avait dix-huit ans lorsqu'elle l'envoya à Paris pour faire son droit, retournant elle-même à Nîmes auprès de ses vieux parents.

L'étude de la loi n'inspirait aucune sympathie à François Guizot; il se sentait irrésistiblement attiré vers les études littéraires et philosophiques. Mais la volonté de sa mère était toute-puissante sur son esprit, et ce ne fut que plus tard, sur les conseils persuasifs de M. Stapfer, alors ministre de Suisse à Paris, que Mme Guizot consentit à laisser son fils suivre le penchant contre lequel il luttait par un douloureux effort de vertu. Dès qu'il fut libre de se livrer à ses études favorites, il s'y plongea avec l'ardeur qu'il a toujours apportée au travail. Il était doué d'une facilité rare pour les langues, et il entreprit, sur-le-champ, des traductions de l'anglais et de l'allemand en même temps que des notes sur l'Histoire de la décadence des Romains, par Gibbon. Il travaillait aussi à son *Dictionnaire des synonymes*, et donnait souvent des articles aux journaux littéraires le *Mercur*e et le *Publiciste*.

A cette époque, les tendances de son esprit avaient surtout subi l'influence de la philosophie. Mme Guizot était restée chez elle depuis la mort de son mari.

et de la littérature allemandes. Il était si extraordinairement versé dans cette langue, qu'il écrivait des articles de journaux et de revues en allemand. Ses goûts germanisants lui furent souvent reprochés par l'amie qui prenait de plus en plus la première place dans sa vie. On sait quel élan de sympathie le poussa à vingt ans à travailler secrètement pour combler dans le *Publiciste* le vide qu'y laissait la maladie de Mlle Pauline de Meulan. Appartenant à un monde tout différent de celui dans lequel M. Guizot avait été élevé, la parfaite harmonie s'établit entre eux à la suite d'une amitié croissante. « J'ai élevé et agrandi la sphère de sa vie, a dit M. Guizot, elle a beaucoup contribué à me faire vivre dans la vérité. » Leur mariage eut lieu le 7 avril 1812. Elle avait quinze ans de plus que son mari.

Peu de jours après son mariage, il fut nommé professeur à la Faculté des Lettres; quelques mois plus tard, M. de Fontanes, grand maître de l'Université, fondait pour lui la chaire d'histoire moderne. Il n'avait pas vingt-quatre ans, et il fallut lui donner une dispense d'âge. L'enseignement qu'il commençait alors ne dura pas longtemps. En 1814 M. et Mme Guizot étaient à Nîmes; l'empereur Napoléon venait de tomber. M. Guizot fut rappelé pour remplir le poste de secrétaire général auprès de l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur. Protestant et libéral, sa nomination était tout un programme. Les Cent Jours lui rendirent momentanément sa liberté; mais la politique avait fait irruption dans

sa vie; et le douloureux état de la France ne lui permit pas de refuser la mission que lui confiaient, auprès du roi Louis XVIII, les amis de la Monarchie constitutionnelle. Il alla à Gand plaider la cause de la liberté, et ce voyage, qui lui a été si souvent reproché, ne tarda pas à porter ses fruits. Le roi Louis XVIII rentra en France. M. Guizot fut appelé par M. de Barbé-Marbois pour remplir auprès de lui, au ministère de la justice, la même charge qu'il avait occupée au ministère de l'intérieur sous l'abbé de Montesquiou. Mais ce ministre modéré et libéral était odieux à la *Chambre introuvable*; il dut se retirer, et M. Guizot se retira avec lui. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, il prépara la reprise de son cours, en écrivant son pamphlet *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France*, qui fut suivi par un essai sur l'histoire et l'état actuel de l'Instruction publique en France. Nommé Conseiller d'Etat en 1818, M. Guizot prit part alors à la préparation de toutes les grandes lois qui devaient fonder en France le régime d'une sage liberté. Conseiller de M. Lainé pour la loi électorale, préparant le discours du maréchal Gouvion-Saint-Cyr sur la loi militaire, M. Guizot devint en 1819 directeur des affaires commerciales et départementales au ministère de l'intérieur sous le gouvernement de M. Decazes.

L'assassinat du duc de Berry amena en 1820 la chute de ce ministère, et M. de Serre, garde des sceaux, séparé de ses anciens amis, élimina du

Conseil d'Etat, MM. Royer-Collard, de Barante, Camille Jordan et Guizot.

M. Guizot quitta Paris pendant quelques mois, et pendant son séjour à « la Maisonnette », petite maison près de Nantes, que lui avait prêtée Mme de Condorcet, il écrivit un petit volume intitulé *Du gouvernement de la France pendant la Restauration, et du Ministère actuel*. L'année suivante (1821) il écrivit son pamphlet *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, puis un écrit sur *les Conspirations et la Justice politique*. En 1822, il fit imprimer son petit volume sur *La peine de mort en matière politique*. Il travaillait avec ardeur, préparant en même temps le cours qu'il avait repris en 1820 et qui traitait *Des origines du gouvernement représentatif*. Mais, le 12 octobre 1822, son cours fut fermé, et M. et Mme Guizot se préparèrent en même temps à reprendre ensemble de grands travaux historiques, nécessaires à leur existence journalière, comme au développement intellectuel de la nation. La publication de la Collection des *Mémoires relatifs à l'ancienne Histoire de France* comme celle des *Mémoires relatifs à l'Histoire de la Révolution d'Angleterre* fut commencée en 1823. En même temps, M. Guizot préparait ses *Essais sur l'Histoire de France au V^e siècle* qui ont, pour la première fois, éclairé d'une vive lumière les origines obscures de notre civilisation, et il étudiait avec une attention minutieuse *l'Histoire de la Révolution d'Angle-*

terre. Il était arrivé à former des tableaux qui en classaient jour par jour les moindres événements.

C'était avec délices que M. et Mme Guizot avaient retrouvé le travail en commun, et la douce et noble intimité de leur vie journalière : mais Mme Guizot était bien malade, bien épuisée, et malgré une cure à Plombières, dont on lui avait fait espérer quelque soulagement, elle revint à Paris, le 28 juillet 1827, pour y expirer le 1^{er} août. « Vous m'avez dit les seules paroles qui m'atteignent, mon cher ami », écrivait M. Guizot à M. de Barante, intimement lié avec lui depuis plusieurs années ; « après le bonheur de l'avoir pour femme, ce que j'eusse le plus souhaité en ce monde, même au prix de la douleur, c'est celui de l'avoir eue. J'ai joui quinze ans du premier, le second me reste. Nous nous sommes séparés aussi tard qu'il se peut ; elle a vécu aussi avant dans le tombeau, je l'y ai accompagnée aussi loin qu'il peut nous être donné. Elle est morte en m'écoutant lire le sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme ; je sais à quel endroit, à quelle phrase elle a cessé de m'entendre ; deux minutes auparavant, déjà ses sens étaient troublés, elle a fait effort pour les rappeler ; évidemment elle voulait suivre jusqu'au bout un bon et sublime raisonnement de Bossuet sur la question ; l'effort lui a réussi. Elle est rentrée en possession d'elle-même et elle a entendu la fin du paragraphe, et alors, à la lettre, elle nous a quittés sur les ailes d'une excellente preuve de l'immortalité.

Un quart d'heure encore, ne me voyant plus, ne m'entendant plus, de moment en moment elle me serrait la main. Quand elle a cessé, dix minutes après, elle avait complètement cessé de respirer, sans qu'aucune altération décelât le moindre combat. Elle n'y était plus, voilà tout. » Et, le 31 août : « Je suis établi dans mon mal, c'est tout ce que je puis dire; je recommence à travailler, mais avec grand effort. Si je pouvais ne rien faire que me promener seul, relire des lettres, transporter en un mot ma vie dans le passé, cela serait facile : j'ai un besoin absolu de travail tranquille et de solitude pour reprendre possession de moi-même. » M. Guizot travaillait en effet beaucoup. Les deux premiers volumes de *l'Histoire de la Révolution d'Angleterre* parurent en 1827, et dès les premiers jours de 1828 il se chargea de la direction de la *Revue Française*, sérieux recueil où se discutaient les questions les plus hautes de la philosophie et de l'économie politique, sans que les questions actuelles et brûlantes en fussent exclues. Le premier numéro (janvier 1828) annonçait la formation du ministère de M. de Martignac. L'effort vers les tendances libérales devint évident. M. Royer-Collard fut porté à la présidence de la Chambre; M. Guizot, redevenu Conseiller d'Etat, fut autorisé à rouvrir son cours en même temps que M. Villemain et M. Cousin. Nul de ceux qui ont suivi ces cours pendant deux ans, n'ont oublié l'enthousiasme passionné qui saluait et soutenait le professeur, pendant qu'il expliquait les origines de la

civilisation en Europe et en France. Ce souvenir resta toujours cher à M. Guizot.

A la même époque, le bonheur rentrait silencieusement dans sa vie. Mme Guizot mourante avait dit : « Je désire qu'il soit malheureux le moins, et le moins longtemps possible. » Ce tendre désir contribua peut-être à son propre accomplissement. M. Guizot avait vu en partie élever sa nièce, Mlle Dillon. « Elisa, c'est Pauline jeune », disait-il. Ils se marièrent le 8 novembre 1828 et la vie redevint douce dans toutes les relations de la famille. « Je ferai tout pour que les personnes qui aimaient ma tante, m'aiment aussi, disait la jeune femme; ne le lui dois-je pas à elle, et surtout à lui à qui je dois tout ? Tout me sera, tout m'est déjà facile, je ne vois pas un visage mécontent, je suis entourée d'affection. Que Dieu me protège, je suis une trop heureuse créature ! »

La vie politique s'ouvrait en même temps pour M. Guizot dans toute sa plénitude et son ardeur. Tenu jusqu'alors en dehors de la Chambre par son âge¹, il fut porté vers la fin de 1829 dans les arrondissements réunis de Pont-l'Évêque et de Lisieux, en remplacement de M. de Vauquelin, le chimiste, mort le 15 octobre. Élu à une grande majorité, le 23 janvier 1830, sans avoir jamais visité son collègue, M. Guizot prit pour la première fois la parole afin de soutenir l'adresse des 221 que M. Berryer attaquait de son côté pour son début.

1. On ne pouvait être élu qu'à quarante ans.

Les événements se précipitaient, cependant. Lorsque le roi Charles X eut dissous la Chambre (16 mai 1830), M. Guizot, assuré de sa réélection dans le Calvados, partit pour Nîmes afin de prêter à ses amis le secours efficace de sa présence. Pendant ce temps, le 26 juillet, les fatales ordonnances du roi Charles X qui renversaient effectivement la Charte, étaient promulguées. En arrivant à Paris, M. Guizot trouva l'insurrection révolutionnaire déchaînée. La fermentation croissait d'heure en heure; « c'était, à l'occasion des ordonnances de la veille, l'explosion de toutes les colères, de toutes les espérances, de tous les desseins et désirs politiques amassés depuis seize ans ». Deux jours plus tard, Louis-Philippe, duc d'Orléans, était proclamé roi des Français.

Son avènement au trône valut à la France dix-huit années de paix, de bon et libre gouvernement; il lui a ménagé une halte dans cette longue carrière d'agitation et de secousses qu'elle poursuit depuis un siècle. Ceux qui mirent la main à l'œuvre, au mois de juillet 1830, croyaient fonder un édifice durable: leurs belles espérances pour l'avenir les consolait de la tristesse et des inquiétudes présentes; à partir de ce moment, et jusqu'au 24 février 1848, le même effort, le même espoir, absorbèrent l'existence de M. Guizot tout entière. Il consacra exclusivement à son pays ces dix-huit années de sa forte maturité.

Au ministère de l'Intérieur, deux fois au ministère de l'Instruction publique, pendant plus de

sept ans aux Affaires étrangères, la pensée du bien public et de la grandeur de la France auraient absorbé toutes les pensées de M. Guizot s'il n'avait subi pendant cette même période les plus cruelles douleurs. Le 11 mars 1833, après la naissance d'un fils ardemment désiré, Mme Elisa Guizot lui fut enlevée en quelques jours. Elle n'avait pas vingt-neuf ans. Le 15 février 1837, son fils aîné, charmant et excellent, prit froid en revenant du Val Richer, petite terre récemment achetée en Normandie par M. Guizot. Il venait d'avoir vingt et un ans; une pleurésie se déclara et il s'éteignit sans agonie. Quelques heures après lui avoir fermé les yeux, M. Guizot écrivait à Mme de Broglie : « Chère amie, il vient de me quitter, il est allé rejoindre sa mère, j'ai entendu de mon lit ses derniers soupirs. Je suis arrivé juste à temps pour qu'il me vît encore. Que Dieu me soutienne autant qu'il m'éprouve ! Quand mon tour viendra, je me reposerai avidement, car je suis bien fatigué. »

Quelques jours plus tard, comme il quittait le ministère de l'Instruction publique, il dit à la tribune : « Plusieurs fois déjà dans ma vie j'ai pris et quitté le pouvoir, et je suis pour mon compte personnel profondément indifférent à ces vicissitudes de la politique. Je n'y mets d'intérêt que l'intérêt public, l'intérêt de la cause à laquelle j'appartiens et que j'ai l'honneur de soutenir. Vous pouvez m'en croire, messieurs. Il a plu à Dieu de me faire connaître des joies et des douleurs qui

laissent l'âme bien froide à tout autre plaisir ou à tout autre mal. »

Malgré les efforts de tous les hommes supérieurs qui travaillaient avec M. Guizot à fonder en France la monarchie constitutionnelle et la liberté dans l'ordre, un trouble secret agitait profondément la Patrie. « Nous avons trop compté sur la bonne politique », disait plus tard M. Guizot. Au lendemain des élections de 1846, son parti paraissait triomphant, et le 24 février 1848, l'édifice politique auquel il « avait attaché l'honneur humain de son nom » s'effondrait tout à coup, emportant pour longtemps le repos et la prospérité de la France. La patrie elle-même était momentanément enlevée à M. Guizot ; mis en accusation ainsi que ses collègues, il avait cherché comme eux un refuge à l'étranger. Le 3 mars 1848 il rejoignit à Londres ses enfants qui l'avaient devancé. Sa mère, qui avait élevé ses enfants, le rejoignait quelques jours plus tard. Elle avait usé dans cet effort suprême tout ce qui lui restait de forces ; le 31 mars, quinze jours après son arrivée, elle s'éteignait dans la petite maison que M. Guizot avait louée à Brompton, sans efforts et sans secousses, comme un ouvrier lassé qui a fini sa tâche. En mettant le pied à Londres, elle avait dit : « Maintenant, je puis mourir ; » et elle mourut maîtresse d'elle-même jusqu'à l'instant suprême, laissant à ceux qui l'avaient connue le souvenir de l'autorité la plus naturelle et d'une grandeur imposante dans sa simplicité.

Dans cette complication d'épreuves et de douleurs, M. Guizot eut, comme toujours, recours au travail. « Je suis rentré dans mes travaux, écrivait-il, l'histoire de la Révolution d'Angleterre et celle de la civilisation en France. J'y porte le même intérêt qu'autrefois, et j'y vois bien plus clair. J'avais commencé aussi, il y a dix ans, dans un été de loisirs au Val Richer, une histoire de France pour mes enfants, qui devenait à mesure que j'avancais assez propre à d'autres lecteurs qu'à des enfants. Je la continuerai. J'attends et j'attendrai avec patience tant qu'il plaira à Dieu, et sans savoir quoi. Je ne suis ni tombé dans ma pensée, ni découragé dans ma cause ; cela me rend la résignation plus facile, même la résignation à long terme et tout à fait obscure. »

L'anarchie politique n'était pas près de cesser. M. Guizot aurait accepté de la combattre encore devant les Chambres, mais ses amis regardèrent sa candidature comme une provocation trop directe à l'esprit révolutionnaire, elle ne fut décidément pas posée. Il rentra au Val Richer au mois de juillet 1849, et désormais il se consacra exclusivement aux travaux historiques et littéraires qu'il avait toujours préférés.

Je n'essayerai pas d'apprécier et d'énumérer les nombreux travaux qui devaient occuper les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il n'était pas au terme de ses douleurs. Le second Empire, en tombant, et par les imprévoyances de sa politique, avait ramené en France la guerre et l'invasion.

« L'indignation et la tristesse sont malsaines à quatre-vingt-trois ans », écrivait M. Guizot. Paris était assiégé; l'un de ses gendres, M. Cornélis de Witt, y était resté avec sa femme ainsi que les aînés de leurs enfants. Tous les autres étaient au Val Richer. Les nouvelles étaient rares, la souffrance et les inquiétudes vives, chacun faisait cependant son devoir, autour du chef vénéré de la famille. Les angoisses et les colères causées par les événements de Paris, l'humiliation de la Commune ajoutée aux humiliations de la défaite nationale et aux amertumes d'une paix indispensable, éprouvèrent cruellement les plus fermes cœurs. M. Cornélis de Witt avait été envoyé par les électeurs du Calvados à l'Assemblée Nationale siégeant à Bordeaux. Sa femme avait rejoint tous les siens au Val Richer, mais sa santé avait reçu une atteinte dont elle ne devait jamais se relever. Elle passa à Menton l'hiver de 1873, et fut atteinte à son retour à Paris d'une pleurésie qui enleva le reste de ses forces. Lorsqu'elle quitta Paris, au commencement d'octobre 1873, pour aller passer l'hiver à Cannes, elle sentait bien qu'elle ne reverrait plus son père. Le 28 février 1874, elle expira doucement, courageusement, à quarante-deux ans. C'était le dernier coup, et M. Guizot ne devait pas le supporter. Six mois plus tard, le 12 septembre 1874, il mourut à son tour, quelques jours avant d'avoir atteint sa quatre-vingt-septième année. Il ne parlait presque plus depuis plusieurs jours et murmurait à peine : « Adieu, ma fille. » « A

revoir », dit-elle. M. Guizot, si faible quelques instants auparavant, se releva seul sur ses oreillers, ses yeux brillèrent, sa voix avait repris sa force : « Personne n'en est plus sûr que moi », dit-il fermement. Et il murmurait encore : « Il faut servir la France, c'est un pays difficile à servir, inconstant et imprévoyant, mais qu'il faut bien servir, c'est un grand pays! »

GUIZOT DE WITT.

Guebwiller, juin 1896.

PAGES CHOISIES
DE
GUIZOT

I

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN

JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE¹

(Leçons professées à la Faculté des Lettres de Paris en 1828)

I

**De la civilisation en général et de ses
principaux éléments.**

Ce qu'on a coutume de nommer la portion philosophique de l'histoire, les relations des événements, le lien qui les unit, leurs causes et leurs résultats, ce sont des faits, c'est de l'histoire, tout comme les récits de batailles et des événements visibles. Les faits de ce genre, sans nul doute, sont plus difficiles à démêler ; on s'y trompe plus souvent ; il est malaisé de

1. Un volume in-16. Perrin et C^{ie}.

les animer, de les présenter sous des formes claires, vives; mais cette difficulté ne change rien à leur nature; ils n'en font pas moins partie essentielle de l'histoire.

La civilisation, Messieurs, est un de ces faits-là : fait général, caché, complexe, très difficile, j'en conviens, à décrire, à raconter, mais qui n'en existe pas moins, qui n'en a pas moins droit à être décrit et raconté. On peut élever sur ce fait un grand nombre de questions; on peut se demander, par exemple, on s'est demandé s'il était un bien ou un mal. Les uns s'en sont désolés; les autres s'en sont applaudis. On peut se demander si c'est un fait universel, s'il y a une civilisation universelle du genre humain, une destinée de l'humanité, si les peuples se sont transmis de siècle en siècle quelque chose qui ne se soit pas perdu, qui doive s'accroître, passer comme un dépôt et arriver ainsi jusqu'à la fin des siècles. Pour mon compte, je suis convaincu qu'il y a, en effet, une destinée générale de l'humanité, une transmission du dépôt séculaire de la civilisation. Mais, sans élever des questions si grandes, si difficiles à résoudre, il est évident que, lorsqu'on se renferme dans un espace de temps et de lieu déterminé, quand on se borne à l'histoire d'un certain nombre de siècles ou de certains peuples, dans ces limites la civilisation est un fait qui peut être décrit, raconté, qui a son histoire. Je me hâte d'ajouter que cette histoire est la plus grande de toutes, qu'elle comprend toutes les autres.

Ne semble-t-il pas, en effet, Messieurs, que le fait de la civilisation soit le fait par excellence, le fait général et définitif auquel tous les autres viennent aboutir, dans lequel ils se résument? Prenez tous les faits dont se compose l'histoire d'un peuple, qu'on est accoutumé à considérer comme les éléments de sa vie;

prenez ses institutions, son commerce, son industrie, ses guerres, tous les détails de son gouvernement : quand on veut considérer ces faits dans leur ensemble, dans leur liaison, quand on veut les apprécier, les juger, qu'est-ce qu'on leur demande ? On leur demande en quoi ils ont contribué à la civilisation de ce peuple, quel rôle ils y ont joué, quelle part ils y ont prise, quelle influence ils y ont exercée. C'est par là que non seulement on s'en forme une idée complète, mais qu'on les mesure, qu'on apprécie leur véritable valeur : ce sont, en quelque sorte, des fleuves auxquels on demande compte des eaux qu'ils doivent apporter à l'Océan. La civilisation est une espèce d'Océan qui fait la richesse d'un peuple, et au sein duquel tous les éléments de la vie du peuple, toutes les forces de son existence, viennent se réunir. Cela est si vrai, que des faits qui, par leur nature, sont détestés, funestes, qui pèsent douloureusement sur les peuples, le despotisme, par exemple, et l'anarchie, s'ils ont contribué en quelque chose à la civilisation, s'ils lui ont fait faire un grand pas, eh bien ! jusqu'à un certain point on les excuse, on leur pardonne leurs torts, leur mauvaise nature ; en sorte que, partout où l'on reconnaît la civilisation et les faits qui l'ont enrichie, on est tenté d'oublier le prix qu'il en a coûté.

Il y a même des faits qu'à proprement parler on ne peut pas dire sociaux, des faits individuels qui semblent intéresser l'âme humaine plutôt que la vie publique : tels sont les croyances religieuses et les idées philosophiques, les sciences, les lettres, les arts. Ces faits paraissent s'adresser à l'homme, soit pour le perfectionner, soit pour le charmer, et avoir plutôt pour but son amélioration intérieure, ou son plaisir, que sa condition sociale. Eh bien ! c'est encore sous le point

de vue de la civilisation que ces faits-là même sont souvent et veulent être considérés. De tout temps, dans tous pays, la religion s'est glorifiée d'avoir civilisé les peuples ; les sciences, les lettres, les arts, tous les plaisirs intellectuels et moraux ont réclamé leur part dans cette gloire ; et l'on a cru les louer, les honorer, quand on a reconnu qu'en effet elle leur appartenait. Ainsi, les faits les plus importants, les plus sublimes en eux-mêmes, sublimes indépendamment de tout résultat extérieur, et uniquement dans leurs rapports avec l'âme de l'homme, leur importance s'accroît, leur sublimité s'élève par leur rapport avec la civilisation. Telle est la valeur de ce fait général, qu'il en donne à tout ce qu'il touche. Et non seulement il en donne ; il y a même des occasions où les faits dont nous parlons, les croyances religieuses, les idées philosophiques, les lettres, les arts, sont surtout considérés et jugés sous le point de vue de leur influence sur la civilisation ; influence qui devient, jusqu'à un certain point et pendant un certain temps, la mesure décisive de leur mérite et de leur valeur.

Quel est donc, Messieurs, je le demande, quel est, avant d'en entreprendre l'histoire, et en le considérant uniquement en lui-même, ce fait si grave, si étendu, si précieux, qui semble le résumé, l'expression de la vie entière des peuples ?

Je n'aurai garde ici de tomber dans la pure philosophie ; je n'aurai garde de poser quelque principe rationnel, et puis d'en déduire la nature de la civilisation comme une conséquence ; il y aurait beaucoup de chances d'erreur dans cette méthode. Nous rencontrons encore ici un fait à constater et à décrire.

Depuis longtemps, et dans beaucoup de pays, on se sert du mot *civilisation* : on y attache des idées plus

ou moins nettes, plus ou moins étendues ; mais, enfin, on s'en sert et l'on se comprend. C'est le sens de ce mot, son sens général, humain, populaire, qu'il faut étudier. Il y a presque toujours, dans l'acception usuelle des termes les plus généraux, plus de vérité que dans les définitions en apparence plus précises et plus rigoureuses de la science. C'est le bon sens qui donne aux mots leur signification commune, et le bon sens est le génie de l'humanité. La signification commune d'un mot se forme successivement et en présence des faits ; à mesure qu'un fait se présente, qui paraît rentrer dans le sens d'un terme connu, on l'y reçoit, pour ainsi dire, naturellement ; le sens du terme s'étend, s'élargit, et, peu à peu, les divers faits, les diverses idées que, en vertu de la nature des choses même, les hommes doivent rallier sous ce mot, s'y rallient en effet. Lorsque le sens d'un mot, au contraire, est déterminé par la science, cette détermination, ouvrage d'un seul ou d'un petit nombre d'individus, a lieu sous l'empire de quelque fait particulier qui a frappé leur esprit. Ainsi, les définitions scientifiques sont, en général, beaucoup plus étroites, et, par cela seul, beaucoup moins vraies au fond que le sens populaire des termes. En étudiant, comme un fait, le sens du mot *civilisation*, en recherchant toutes les idées qui y sont comprises, selon le bon sens des hommes, nous avancerons beaucoup plus dans la connaissance du fait lui-même que si nous tentions d'en donner nous-même une définition scientifique, parût-elle d'abord plus claire et plus précise.

Pour commencer cette recherche, je vais essayer de mettre sous vos yeux quelques hypothèses ; je décrirai un certain nombre d'états de société, et puis nous nous demanderons si l'instinct général y reconnaîtrait

l'état d'un peuple qui se civilise, si c'est là le sens que le genre humain attache naturellement au mot *civilisation*.

Voici un peuple dont la vie extérieure est douce, commode ; il paie peu d'impôts ; il ne souffre point ; la justice lui est bien rendue dans les relations privées ; en un mot, l'existence matérielle, dans son ensemble, est assez bien et heureusement réglée. Mais en même temps l'existence intellectuelle et morale de ce peuple est tenue avec grand soin dans un état d'engourdissement, d'inertie, je ne veux pas dire d'oppression, parce qu'il n'en a pas le sentiment, mais de compression. Ceci n'est pas sans exemple. Il y a eu de petites républiques aristocratiques où les sujets ont été traités comme des troupeaux bien tenus et matériellement heureux, mais sans activité intellectuelle et morale. Est-ce là la civilisation ? est-ce là un peuple qui se civilise ?

Voici une autre hypothèse : c'est un peuple dont l'existence matérielle est moins douce, moins commode, supportable cependant. En revanche, on n'a point négligé les besoins moraux, intellectuels ; on leur distribue une certaine pâture ; on cultive dans ce peuple des sentiments élevés, purs ; ses croyances religieuses et morales ont atteint un certain degré de développement ; mais on a grand soin d'étouffer en lui le principe de la liberté : on donne satisfaction aux besoins intellectuels et moraux, comme ailleurs aux besoins matériels ; on mesure à chacun sa part de vérité ; on ne permet à personne de la chercher à lui tout seul. L'immobilité est le caractère de la vie morale : c'est l'état où sont tombées la plupart des populations de l'Asie, où les dominations théocratiques retiennent l'humanité ; c'est l'état des Indous,

par exemple. Je fais la même question que sur le peuple précédent : est-ce là un peuple qui se civilise ?

Je change tout à fait la nature de l'hypothèse. Voici un peuple chez lequel il y a un grand déploiement de quelques libertés individuelles, mais où le désordre et l'inégalité sont extrêmes : c'est l'empire de la force et du hasard ; chacun, s'il n'est fort, y est opprimé, souffre, périt ; la violence est le caractère dominant de l'état social. Il n'y a personne qui ne sache que l'Europe a passé par cet état. Est-ce un état civilisé ? Il peut contenir sans doute des principes de civilisation qui se développeront successivement ; mais le fait qui domine dans une telle société n'est pas, à coup sûr, ce que le bon sens des hommes appelle la civilisation.

Je prends une quatrième et dernière hypothèse. La liberté de chaque individu est très grande, l'inégalité entre eux est rare, ou au moins très passagère. Chacun fait à peu près ce qu'il veut, et ne diffère pas beaucoup en puissance de son voisin ; mais il y a très peu d'intérêts généraux, très peu d'idées publiques, très peu de société ; en un mot, les facultés et l'existence des individus se déploient et s'écoulent isolément, sans qu'ils agissent les uns sur les autres, sans qu'ils laissent de traces ; les générations successives laissent la société au même point où elles l'ont reçue : c'est l'état des tribus sauvages ; la liberté et l'égalité sont là ; et pourtant, à coup sûr, la civilisation n'y est point.

Je pourrais multiplier ces hypothèses ; je crois que nous en avons assez parcouru pour démêler quel est le sens populaire et naturel du mot *civilisation*.

Il est clair qu'aucun des états que je viens de parcourir ne correspond, selon le bon sens naturel des

hommes, à ce terme. Pourquoi ? Il me semble que le premier fait qui soit compris dans le mot *civilisation* (et cela résulte des divers exemples que je viens de faire passer sous vos yeux), c'est le fait de progrès, de développement ; il réveille aussitôt l'idée d'un peuple qui marche, non pour changer de place, mais pour changer d'état ; d'un peuple dont la condition s'étend et s'améliore. L'idée du progrès, du développement, me paraît être l'idée fondamentale contenue sous le mot de *civilisation*.

Quel est ce progrès ? quel est ce développement ? Ici réside la plus grande difficulté.

L'étymologie du mot semble répondre d'une manière claire et satisfaisante : elle dit que c'est le perfectionnement de la vie civile, le développement de la société proprement dite, des relations des hommes entre eux.

Telle est, en effet, l'idée première qui s'offre à l'esprit des hommes quand on prononce le mot *civilisation* ; on se représente à l'instant l'extension, la plus grande activité et la meilleure organisation des relations sociales : d'une part, une production croissante de moyens de force et de bien-être dans la société ; de l'autre, une distribution plus équitable, entre les individus, de la force et du bien-être produits.

Est-ce là tout, Messieurs ? Avons-nous épuisé le sens naturel, usuel, du mot *civilisation* ? Le fait ne contient-il rien de plus ?

C'est à peu près comme si nous demandions : l'espèce humaine n'est-elle, au fond, qu'une fourmilière, une société où il ne s'agisse que d'ordre et de bien-être, où, plus la somme du travail sera grande et la répartition des fruits du travail équitable, plus le but sera atteint et le progrès accompli ?

L'instinct des hommes répugne à une définition si étroite de la destinée humaine. Il lui semble, au premier aspect, que le mot *civilisation* comprend quelque chose de plus étendu, de plus complexe, de supérieur à la pure perfection des relations sociales, de la force et du bien-être social.

Les faits, l'opinion publique, le sens généralement reçu du terme, sont d'accord avec cet instinct.

Prenez Rome dans les beaux temps de la république, après la seconde guerre punique, au moment de ses plus grandes vertus, lorsqu'elle marchait à l'empire du monde, lorsque l'état social romain était évidemment en progrès. Prenez ensuite Rome sous Auguste, à l'époque où a commencé la décadence, où du moins le mouvement progressif de la société était arrêté, où les mauvais principes étaient bien près de prévaloir. Il n'y a personne cependant qui ne pense et ne dise que la Rome d'Auguste était plus civilisée que la Rome de Fabricius ou de Cincinnatus.

Transportons-nous ailleurs : prenons la France des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Il est évident que, sous le point de vue social, quant à la somme et à la distribution du bien-être entre les individus, la France du ^{xvii}^e et du ^{xviii}^e siècle était inférieure à quelques autres pays de l'Europe, à la Hollande et à l'Angleterre, par exemple. Je crois qu'en Hollande et en Angleterre l'activité sociale était plus grande, croissait plus rapidement, distribuait mieux ses fruits qu'en France. Cependant, demandez au sentiment général ; il vous répondra que la France du ^{xvii}^e et du ^{xviii}^e siècle était le pays le plus civilisé de l'Europe. L'Europe n'a pas hésité dans cette question. On trouve des traces de cette opinion publique sur la France dans tous les monuments de la littérature européenne.

On pourrait montrer beaucoup d'autres États où le bien-être est plus grand, croit plus rapidement, est mieux réparti entre les individus qu'ailleurs, et où cependant, dans l'instinct spontané, dans le bon sens général des hommes, la civilisation est jugée inférieure à celle d'autres pays moins bien partagés sous le rapport purement social.

Qu'est-ce à dire ? Qu'ont donc ces pays qui leur donne droit au nom de civilisés, ce droit privilégié qui compense si largement, dans l'opinion des hommes, ce qui leur manque d'ailleurs ?

Un autre développement que celui de la vie sociale s'y est manifesté avec éclat : le développement de la vie individuelle, de la vie intérieure, le développement de l'homme lui-même, de ses facultés, de ses sentiments, de ses idées. Si la société y est plus imparfaite qu'ailleurs, l'humanité y apparaît avec plus de grandeur et de puissance. Il reste beaucoup de conquêtes sociales à faire, mais d'immenses conquêtes intellectuelles et morales sont accomplies ; beaucoup de biens et de droits manquent à beaucoup d'hommes, mais beaucoup de grands hommes vivent et brillent aux yeux du monde. Les lettres, les sciences, les arts, déploient tout leur éclat. Partout où le genre humain voit resplendir ces grandes images glorifiées de la nature humaine, partout où il voit créer ce trésor de jouissances sublimes, il reconnaît et nomme la civilisation.

Deux faits sont donc compris dans ce grand fait, il subsiste à deux conditions, et se révèle à deux symptômes : le développement de l'activité sociale et celui de l'activité individuelle, le progrès de la société et le progrès de l'humanité. Partout où la condition extérieure de l'homme s'étend, s'élève, s'améliore, partout

où la nature intime de l'homme se montre avec éclat, avec grandeur, à ces deux signes, et souvent malgré la profonde imperfection de l'état social, le genre humain applaudit et proclame la civilisation.

Tel est, si je ne me trompe, le sens naturel et populaire du terme ; voilà le fait, je ne veux pas dire défini, mais décrit, constaté, à peu près complètement, ou au moins dans ses traits généraux. Nous tenons les deux éléments de la civilisation. Maintenant, Messieurs, l'un de ces deux faits suffit-il pour la constituer ? Si le développement de l'état social, ou celui de l'homme individuel, se présentait isolément, y aurait-il civilisation ? Le genre humain la reconnaîtrait-il ? Ou bien les deux faits ont-ils entre eux une relation tellement intime et nécessaire que, s'ils ne se produisent simultanément, ils soient cependant inséparables, et que, tôt ou tard, l'un amène l'autre ?

On peut, ce me semble, aborder cette question par trois côtés. On peut examiner la nature même des deux éléments de la civilisation, et se demander s'ils sont, ou non, étroitement liés et nécessaires l'un à l'autre. On peut rechercher historiquement si, en effet, ils se sont manifestés isolément et l'un sans l'autre, ou s'ils se sont toujours produits l'un l'autre. On peut enfin consulter sur cette question l'opinion commune des hommes, le bon sens. Je m'adresserai d'abord à l'opinion commune.

Quand un grand changement s'accomplit dans l'état d'un pays, quand il s'y opère un grand développement de richesse et de force, une révolution dans la distribution du bien-être social, ce fait nouveau rencontre des adversaires, essuie des combats ; il n'en peut être autrement. Que disent, en général, les adversaires du changement ? Ils disent que ce progrès de

l'état social n'améliore pas, ne régénère pas en même temps l'état moral, l'état intérieur de l'homme ; que c'est un progrès faux, trompeur, qui tourne au détriment de la moralité, du véritable être humain. Et les amis du développement social repoussent cette attaque avec beaucoup d'énergie ; ils soutiennent, au contraire, que le progrès de la société amène nécessairement le progrès de la moralité ; que, lorsque la vie extérieure est mieux réglée, la vie intérieure se rectifie et s'épure. Ainsi se pose la question entre les adversaires et les partisans de l'état nouveau.

Renversez l'hypothèse ; supposez le développement moral en progrès. Que promettent, en général, les hommes qui y travaillent ? Qu'ont promis, à l'origine des sociétés, les dominateurs religieux, les sages, les poètes, qui travaillaient à adoucir, à régler les mœurs ? Ils ont promis l'amélioration de la condition sociale, la répartition plus équitable du bien-être. Que supposent, je vous le demande, tantôt ces discussions, tantôt ces promesses ?

Elles supposent que, dans la conviction instinctive des hommes, les deux éléments de la civilisation, le développement social et le développement moral, sont intimement liés ; qu'à la vue de l'un, le genre humain compte sur l'autre. C'est à cette conviction naturelle qu'on s'adresse lorsque, pour seconder ou combattre l'un ou l'autre des deux développements, on affirme ou l'on conteste leur union. On sait que, si l'on peut persuader aux hommes que l'amélioration de l'état social tournera contre le progrès intérieur des individus, on aura décrié et affaibli la révolution qui s'accomplit dans la société. D'autre part, quand on promet aux hommes l'amélioration de la société, par suite de l'amélioration de l'individu, on sait que leur

penchant est de croire à cette promesse, et l'on s'en prévaut. C'est donc évidemment la croyance instinctive de l'humanité, que les deux éléments de la civilisation sont liés l'un à l'autre, et se produisent réciproquement.

Si nous nous adressons à l'histoire du monde, nous obtiendrons la même réponse. Nous trouverons que tous les grands développements de l'homme intérieur ont tourné au profit de la société, tous les grands développements de l'état social au profit de l'humanité. C'est l'un ou l'autre des deux faits qui prédomine, apparaît avec éclat, et imprime au mouvement un caractère particulier. Ce n'est quelquefois qu'après de très longs intervalles de temps, après mille transformations, mille obstacles, que le second fait se développe, et vient en quelque sorte compléter la civilisation que le premier avait commencée. Mais quand on y regarde bien, on reconnaît le lien qui les unit. La marche de la Providence n'est pas assujettie à d'étroites limites ; elle ne s'inquiète pas de tirer aujourd'hui la conséquence du principe qu'elle a posé hier : elle la tirera dans des siècles, quand l'heure en sera venue ; et pour raisonner lentement, selon nous, sa logique n'est pas moins sûre. La Providence a ses aises dans le temps ; elle y marche comme les dieux d'Homère dans l'espace ; elle fait un pas, et des siècles se trouvent écoulés. Que de temps, que d'événements avant que la régénération de l'homme moral par le christianisme ait exercé, sur la régénération de l'état social, sa grande et légitime influence ! Elle y a réussi pourtant : qui peut le méconnaître aujourd'hui ?

Si de l'histoire nous passons à la nature même des deux faits qui constituent la civilisation, nous sommes infailliblement conduits au même résultat. Il n'est

personne qui n'ait fait sur lui-même cette expérience. Quand un changement moral s'opère dans l'homme, quand il acquiert une idée, ou une vertu, ou une faculté de plus, en un mot, quand il se développe individuellement, quel est le besoin qui s'empare de lui à l'instant même ? C'est le besoin de faire passer son sentiment dans le monde extérieur, de réaliser au dehors sa pensée. Dès que l'homme acquiert quelque chose, dès que son être prend à ses propres yeux un nouveau développement, une valeur de plus, aussitôt à ce développement, à cette valeur nouvelle, s'attache pour lui l'idée d'une mission : il se sent obligé et poussé par son instinct, par une voix intérieure, à étendre, à faire dominer hors de lui le changement, l'amélioration qui s'est accomplie en lui. Les grands réformateurs, on ne les doit pas à une autre cause ; les grands hommes qui ont changé la face du monde, après s'être changés eux-mêmes, n'ont pas été poussés, gouvernés par un autre sentiment.

Voilà pour le changement qui s'est opéré dans l'intérieur de l'homme ; prenons l'autre. Une révolution s'accomplit dans l'état de la société ; elle est mieux réglée, les droits et les biens sont répartis plus justement entre les individus ; c'est-à-dire que le spectacle du monde est plus pur, plus beau ; que la pratique, soit des gouvernements, soit des rapports des hommes entre eux, est meilleure. Eh bien ! croyez-vous que la vue de ce spectacle, que cette amélioration des faits extérieurs ne réagissent pas sur l'intérieur de l'homme, sur l'humanité ? Tout ce qu'on dit de l'autorité des exemples, des habitudes, des beaux modèles, n'est pas fondé sur autre chose, sinon sur cette conviction qu'un fait extérieur, bon, raisonnable, bien réglé, amène tôt ou tard, plus ou moins complètement, un fait intérieur

de même nature, de même mérite; qu'un monde mieux réglé, un monde plus juste, rend l'homme lui-même plus juste; que l'intérieur se réforme par l'extérieur, comme l'extérieur par l'intérieur; que les deux éléments de la civilisation sont étroitement liés l'un à l'autre; que des siècles, des obstacles de tout genre, peuvent se jeter entre eux; qu'il est possible qu'ils aient à subir mille transformations pour se joindre l'un à l'autre; mais que, tôt ou tard, ils se rejoignent; que c'est la loi de leur nature, le fait général de l'histoire, la croyance instinctive du genre humain.

(1^{re} leçon, pages 8 à 25.)

II

Causes et conséquences de l'affranchissement des communes au XI^e siècle.

Pour se rendre compte de l'affranchissement même des communes, il faut se rappeler quel était l'état des villes du v^e au xi^e siècle, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au moment où la révolution communale a commencé. Les diversités sont ici très grandes; l'état des villes a prodigieusement varié dans les différents pays de l'Europe; cependant il y a des faits généraux qu'on peut affirmer à peu près de toutes les villes, et je m'appliquerai à m'y renfermer. Quand j'en sortirai, ce que je dirai de plus spécial s'appliquera aux communes de la France, et surtout aux communes du nord de la France, au-dessus du Rhône et de la Loire: celles-là seront en saillie dans le tableau que j'essaierai de tracer.

Après la chute de l'Empire romain, Messieurs, du v^e au x^e siècle, l'état des villes ne fut un état ni de servitude ni de liberté. On y souffrait tous les maux qui accompagnent la faiblesse ; on y était en proie aux violences, aux déprédations continuelles des forts ; et pourtant, malgré tant et de si effroyables désordres, malgré leur appauvrissement et leur dépopulation, les villes avaient conservé et conservaient une certaine importance : dans la plupart, il y avait un clergé, un évêque qui exerçait un grand pouvoir, qui avait influence sur la population, servait de lien entre elle et les vainqueurs, maintenait ainsi la ville dans une sorte d'indépendance, et la couvrait du bouclier de la religion. Il restait de plus dans les villes, de grands débris des institutions romaines. A cette époque (et les faits de ce genre ont été recueillis avec soin par MM. de Savigny, Hullmann, mademoiselle de Lézardière, etc.), on rencontre souvent la convocation du sénat, de la curie ; il est question d'assemblées publiques, de magistrats municipaux. Les affaires de l'ordre civil, les testaments, les donations, une multitude d'actes de la vie civile se consomment dans la curie, par ses magistrats, comme cela se passait dans la municipalité romaine. Ces restes d'activité et de liberté urbaine disparaissaient, il est vrai, de plus en plus. La barbarie, le désordre, le malheur toujours croissant accéléraient la dépopulation. L'établissement des maîtres du pays dans les campagnes, et la prépondérance naissante de la vie agricole, devinrent pour les villes une nouvelle cause de décadence. Les évêques eux-mêmes, quand ils furent entrés dans le cadre féodal, mirent à leur existence municipale moins d'importance. Enfin, quand la féodalité eut complètement triomphé, les villes, sans tomber dans la servitude des colons, se

trouvèrent toutes sous la main d'un seigneur, enclavées dans quelque fief, et perdirent encore à ce titre quelque chose de l'indépendance qui leur était restée, même dans des temps plus barbares, dans les premiers siècles de l'invasion. En sorte que, du v^e siècle jusqu'au moment de l'organisation complète de la féodalité, l'état des villes alla toujours en empirant.

Quand une fois la féodalité fut bien établie, quand chaque homme eut pris sa place et se fut fixé sur une terre, quand la vie errante eut cessé, au bout d'un certain temps, les villes recommencèrent à acquérir quelque importance; il s'y déploya de nouveau quelque activité. Il en est, vous le savez, de l'activité humaine comme de la fécondité de la terre: dès que le bouleversement cesse, elle reparait, elle fait tout germer et fleurir; qu'il y ait la moindre lueur d'ordre et de paix, l'homme se reprend à l'espérance, et avec l'espérance au travail. C'est ce qui arriva dans les villes: dès que le régime féodal se fut un peu assis, il se forma, parmi les possesseurs de fiefs, de nouveaux besoins, un certain goût de progrès, d'amélioration: pour y satisfaire, un peu de commerce et d'industrie reparut dans les villes de leurs domaines; la richesse, la population y revenaient. Parmi les circonstances qui ont pu y contribuer, il y en a une, à mon avis, trop peu remarquée: c'est le droit d'asile des églises. Avant que les communes se fussent constituées, avant que, par leur force, par leurs remparts, elles pussent offrir un asile à la population désolée des campagnes, quand il n'y avait encore de sûreté que dans l'église, cela suffisait pour attirer dans les villes beaucoup de malheureux, de fugitifs. Ils venaient se réfugier soit dans l'église même, soit autour de l'église; et c'étaient non seulement des hommes de la classe inférieure, des serfs, des colons,

qui cherchaient là un peu de sûreté, mais souvent des hommes considérables, des proscrits riches. Les chroniques du temps sont pleines de tels exemples. On voit des hommes, naguère puissants, poursuivis par un voisin plus puissant, ou par le roi lui-même, qui abandonnent leurs domaines, emportent tout ce qu'ils peuvent emporter, et vont s'enfermer dans une ville, et se mettre sous la protection d'une église ; ils deviennent des bourgeois. Les réfugiés de cette sorte n'ont pas été, je crois, sans influence sur le progrès des villes ; ils y ont introduit quelque richesse et quelques éléments d'une population supérieure à la masse de leurs habitants. Qui ne sait, d'ailleurs, que quand une fois un rassemblement un peu considérable s'est formé quelque part, les hommes y affluent, soit parce qu'ils y trouvent plus de sûreté, soit par le seul effet de cette sociabilité qui ne les abandonne jamais ?

Par le concours de toutes ces causes, dès que le régime féodal se fut un peu régularisé, les villes reprirent un peu de force. Cependant la sécurité n'y revenait pas dans la même proportion. La vie errante avait cessé, il est vrai ; mais la vie errante était, pour les vainqueurs, pour les nouveaux propriétaires du sol, un grand moyen de satisfaire leurs passions. Quand ils avaient besoin de piller, ils faisaient une course, ils allaient au loin chercher une autre fortune, un autre domaine. Quand chacun se fut à peu près établi, quand il fallut renoncer au vagabondage conquérant, l'avidité ne cessa point pour cela, ni les besoins grossiers, ni la violence des désirs. Leur poids retomba sur les gens qui se trouvaient là, sous la main, pour ainsi dire, des puissants du monde, sur les villes. Au lieu d'aller piller au loin, on pilla auprès. Les extorsions des seigneurs sur les bourgeois redoublent à partir du x^e siècle.

Toutes les fois que le propriétaire du domaine où une ville se trouvait enclavée avait quelque accès d'avidité à satisfaire, c'était sur les bourgeois que s'exerçait sa violence. C'est surtout à cette époque qu'éclatent les plaintes de la bourgeoisie contre le défaut absolu de sécurité du commerce. Les marchands, après avoir fait leur tournée, ne pouvaient rentrer en paix dans leur ville ; les routes, les avenues étaient sans cesse assiégées par le seigneur et ses hommes. Le moment où l'industrie recommençait était précisément celui où la sécurité manquait le plus. Rien n'irrite plus l'homme que d'être ainsi troublé dans son travail, et dépouillé des fruits qu'il s'en était promis. Il s'en offense, il s'en courrouce beaucoup plus que lorsqu'on le fait souffrir dans une existence depuis longtemps fixe et monotone, lorsqu'on lui enlève ce qui n'a pas été le résultat de sa propre activité, ce qui n'a pas suscité en lui toutes les joies de l'espérance. Il y a, dans le mouvement progressif qui élève vers une fortune nouvelle un homme ou une population, un principe de résistance contre l'iniquité et la violence beaucoup plus énergique que dans toute autre situation.

Voilà donc, Messieurs, où en étaient les villes dans le cours du x^e siècle ; elles avaient plus de force, plus d'importance, plus de richesses, plus d'intérêts à défendre. Il leur était en même temps plus nécessaire que jamais de les défendre, car ces intérêts, cette force, ces richesses, devenaient de plus en plus un objet d'envie pour les seigneurs. Le danger et le mal croissaient avec les moyens d'y résister. De plus, le régime féodal donnait, à tous ceux qui y assistaient, l'exemple continuel de la résistance ; il ne présentait nullement aux esprits l'idée d'un gouvernement organisé, imposant, capable de tout régler, de tout dompter par sa

seule intervention. C'était, au contraire, le continuel spectacle de la volonté individuelle refusant de se soumettre. Tel était l'état de la plupart des possesseurs de fiefs vis-à-vis de leurs suzerains, et des petits seigneurs envers les grands ; en sorte qu'au moment où les villes étaient opprimées et tourmentées, au moment où elles avaient de nouveaux et plus grands intérêts à soutenir, à ce même moment elles avaient sous les yeux une leçon continuelle d'insurrection. Le régime féodal a rendu ce service à l'humanité de montrer sans cesse aux hommes la volonté individuelle se déployant dans toute son énergie. La leçon prospéra : malgré leur faiblesse, malgré la prodigieuse inégalité de condition qu'il y avait entre elles et leurs seigneurs, les villes s'insurgèrent de toutes parts.

Il est difficile d'assigner une date précise à l'événement. On dit, en général, que l'affranchissement des communes a commencé au xi^e siècle ; mais, dans les grands événements, que d'efforts inconnus et malheureux avant l'effort qui réussit ! En toutes choses, pour accomplir ses desseins, la Providence prodigue le courage, les vertus, les sacrifices, l'homme enfin ; et c'est seulement après un nombre inconnu de travaux ignorés ou perdus en apparence, après qu'une foule de nobles cœurs ont succombé dans le découragement, convaincus que leur cause était perdue, c'est alors seulement que la cause triomphe. Il en est sans doute arrivé ainsi pour les communes. Nul doute que dans les viii^e, ix^e et x^e siècles, il y eut beaucoup de tentatives de résistance, beaucoup d'élans vers l'affranchissement qui ne réussirent pas, et dont la mémoire est restée sans gloire comme sans succès. A coup sûr, cependant, ces tentatives ont influé sur les événements postérieurs ; elles ont ranimé et entretenu l'esprit de liberté ; elles

ont préparé la grande insurrection du XI^e siècle.

L'insurrection fut générale. Quand je dis *générale*, ce n'est pas à dire qu'il y eut concert, coalition entre tous les bourgeois d'un pays ; pas le moins du monde. La situation des communes était partout à peu près la même ; elles se trouvaient à peu près toutes en proie au même danger, atteintes du même mal. Ayant acquis à peu près les mêmes moyens de résistance et de défense, elles les employèrent à peu près à la même époque. Il se peut aussi que l'exemple y ait été pour quelque chose, que le succès d'une ou deux communes ait été contagieux. Les chartes paraissent quelquefois taillées sur le même patron : celle de Noyon, par exemple, a servi de modèle à celles de Beauvais, de Saint-Quentin, etc. Je doute cependant que l'exemple ait agi autant qu'on le suppose communément. Les communications étaient difficiles, rares, les ouï-dire vagues et passagers ; il y a lieu de croire que l'insurrection fut plutôt le résultat d'une même situation, et d'un mouvement spontané, général ; c'est-à-dire qu'il eut lieu presque partout, car ce ne fut point, je le répète, un mouvement unanime et concerté ; tout était particulier, local ; chaque commune s'insurgeait pour son compte contre son seigneur ; tout se passait dans les localités.

Les vicissitudes de la lutte furent grandes. Non seulement les succès étaient alternatifs, mais même après que la paix semblait faite, après que la charte avait été jurée de part et d'autre, on la violait, on l'é-ludait de toutes façons. Les rois ont joué un grand rôle dans les alternatives de cette lutte. J'en parlerai avec détail quand je traiterai de la royauté elle-même. On a tantôt prôné, et porté peut-être trop haut, tantôt contesté, et je crois trop rabaissé, son influence dans le

mouvement d'affranchissement communal. Je me borne à dire aujourd'hui qu'elle y est souvent intervenue, invoquée tantôt par les communes, tantôt par les seigneurs; qu'elle a très souvent joué les rôles contraires; qu'elle a agi tantôt d'après un principe, tantôt d'après un autre; qu'elle a changé sans cesse d'intentions, de desseins, de conduite; mais qu'à tout prendre, elle a beaucoup agi, et avec plus de bons que de mauvais effets.

Malgré toutes ces vicissitudes, malgré la continuelle violation des chartes, dans le XII^e siècle l'affranchissement des communes fut consommé. L'Europe, et particulièrement la France, qui avait été pendant un siècle couverte d'insurrections, fut couverte de chartes; elles étaient plus ou moins favorables; les communes en jouissaient avec plus ou moins de sécurité; mais enfin elles en jouissaient. Le fait prévalait, et le droit était reconnu.

Essayons maintenant, Messieurs, de reconnaître les résultats immédiats de ce grand fait, et quels changements il apporta dans la situation des bourgeois au milieu de la société.

Et d'abord il ne changea rien, en commençant du moins, aux relations des bourgeois avec le gouvernement général du pays, avec ce que nous appelons aujourd'hui l'État; ils n'y intervinrent pas plus qu'auparavant: tout demeura local, renfermé dans les limites du fief.

Une circonstance pourtant doit faire modifier cette assertion: un lien commença alors à s'établir entre les bourgeois et le roi. Tantôt les bourgeois avaient invoqué l'appui du roi contre leur seigneur, ou la garantie du roi, quand la charte était promise ou jurée. Tantôt les seigneurs avaient invoqué le jugement du

roi entre eux et les bourgeois. A la demande de l'une ou de l'autre des parties, et par une multitude de causes différentes, la royauté était intervenue dans la querelle; de là résulta une relation assez fréquente, quelquefois assez étroite, des bourgeois avec le roi. C'est par cette relation que la bourgeoisie s'est rapprochée du centre de l'Etat, qu'elle a commencé à s'introduire dans le gouvernement général.

Quoique tout demeurât local, il se créa pourtant, par l'affranchissement, une classe générale et nouvelle. Nulle coalition n'avait existé entre les bourgeois; ils n'avaient, comme classe, aucune existence publique et commune. Mais le pays était couvert d'hommes engagés dans la même situation, ayant les mêmes intérêts, les mêmes mœurs, entre lesquels ne pouvait manquer de naître peu à peu un certain lien, une certaine unité qui devait enfanter la bourgeoisie. La formation d'une grande classe sociale, de la bourgeoisie, était le résultat nécessaire de l'affranchissement local des bourgeois.

Il ne faut pas croire que cette classe fût alors ce qu'elle est devenue depuis. Non seulement sa situation a beaucoup changé, mais les éléments en étaient tout autres: au XII^e siècle elle ne se composait guère que de marchands, de négociants faisant un petit commerce, et de petits propriétaires, soit de maisons, soit de terres, qui avaient pris dans la ville leur habitation. Trois siècles après, la bourgeoisie comprenait, en outre, des avocats, des médecins, des lettrés de tous genres, tous les magistrats locaux. La bourgeoisie s'est formée successivement, et d'éléments très divers: on n'a tenu compte, en général, dans son histoire, ni de la succession, ni de la diversité. Toutes les fois qu'on a parlé de la bourgeoisie, on a paru la supposer,

à toutes les époques, composée des mêmes éléments. Supposition absurde. C'est peut-être dans la diversité de sa composition aux diverses époques de l'histoire qu'il faut chercher le secret de sa destinée. Tant qu'elle n'a compté ni magistrats, ni lettrés, tant qu'elle n'a pas été ce qu'elle est devenue au xvr^e siècle, elle n'a eu dans l'État ni le même caractère, ni la même importance. Il faut voir naître successivement dans son sein de nouvelles professions, de nouvelles situations morales, un nouvel état intellectuel, pour comprendre les vicissitudes de sa fortune et de son pouvoir. Au xii^e siècle, elle ne se composait, je le répète, que de petits marchands qui se retiraient dans les villes après avoir fait leurs achats et leurs ventes, et de propriétaires de maisons ou de petits domaines, qui y avaient fixé leur résidence. Voilà la classe bourgeoise européenne dans ses premiers éléments.

Le troisième grand résultat de l'affranchissement des communes, c'est la lutte des classes, lutte qui remplit l'histoire moderne. L'Europe moderne est née de la lutte des diverses classes de la société. Ailleurs, Messieurs, et je l'ai déjà fait pressentir, cette lutte a amené des résultats bien différents : en Asie, par exemple, une classe a complètement triomphé, et le régime des castes a succédé à celui des classes, et la société est tombée dans l'immobilité. Rien de tel, grâce à Dieu, n'est arrivé en Europe. Aucune des classes n'a pu vaincre ni assujettir les autres ; la lutte, au lieu de devenir un principe d'immobilité, a été une cause de progrès ; les rapports des diverses classes entre elles, la nécessité où elles se sont trouvées de se combattre et de se céder tour à tour, la variété de leurs intérêts et de leurs passions, le besoin de se vaincre, sans pouvoir en venir à bout, de là est sorti peut-être le plus

énergique, le plus fécond principe de développement de la civilisation européenne. Les classes ont lutté constamment; elles se sont détestées; une profonde diversité de situations, d'intérêts, de mœurs, a produit entre elles une profonde hostilité politique; et cependant elles se sont progressivement rapprochées, assimilées, étendues; chaque pays de l'Europe a vu naître et se développer dans son sein un certain esprit général, une certaine communauté d'intérêts, d'idées, de sentiments qui ont triomphé de la diversité et de la guerre. En France, par exemple, dans les xvii^e et xviii^e siècles, la séparation sociale et morale des classes était encore très profonde; nul doute cependant que la fusion ne fût dès lors très avancée, qu'il n'y eût dès lors une véritable nation française qui n'était pas telle classe exclusivement, mais qui les comprenait toutes, et toutes animées d'un certain sentiment commun, ayant une existence sociale commune, fortement empreintes enfin de nationalité et d'unité.

Ainsi, du sein de la variété, de l'inimitié, de la guerre, est sortie dans l'Europe moderne l'unité nationale devenue aujourd'hui si éclatante, et qui tend à se développer, à s'épurer de jour en jour avec un éclat encore bien supérieur.

(7^e leçon, p. 196 à 210.)

III

La formation de la nationalité française au XV^e siècle.

La dernière moitié du xiv^e siècle et la première moitié du xv^e siècle en France, ont été, vous le savez,

le temps des grandes guerres nationales, des guerres contre les Anglais. C'est l'époque de la lutte engagée, pour l'indépendance du territoire et du nom français, contre une domination étrangère. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour voir avec quelle ardeur, malgré une multitude de dissensions, de trahisons, toutes les classes de la société en France ont concouru à cette lutte, quel patriotisme s'est emparé alors de la noblesse féodale, de la bourgeoisie, des paysans même. Quand il n'y aurait, pour montrer le caractère populaire de l'événement, que l'histoire de Jeanne d'Arc, elle en serait une preuve plus que suffisante. Jeanne d'Arc est sortie du peuple ; c'est par les sentiments, par les croyances, par les passions du peuple qu'elle a été inspirée et soutenue. Elle a été vue avec méfiance, avec ironie, avec inimitié même par les gens de cour, par les chefs de l'armée ; elle a eu constamment pour elle les soldats, le peuple. Ce sont les paysans de la Lorraine qui l'ont envoyée au secours des bourgeois d'Orléans. Aucun événement ne fait éclater davantage le caractère populaire de cette guerre, et le sentiment qu'y portait le pays tout entier.

Ainsi a commencé à se former la nationalité française. Jusqu'au règne des Valois, c'est le caractère féodal qui domine en France ; la nation française, l'esprit français, le patriotisme français, n'existent pas encore. Avec les Valois commence la France proprement dite ; c'est dans le cours de leurs guerres, à travers les chances de leur destinée, que, pour la première fois, la noblesse, les bourgeois, les paysans, ont été réunis par un lien moral, par le lien d'un nom commun, d'un honneur commun, d'un même désir de vaincre l'étranger. Ne cherchez encore là aucun véritable esprit politique, aucune grande intention d'unité dans le gou-

vernement et les institutions, comme nous le concevons aujourd'hui. L'unité, pour la France de cette époque, résidait dans son nom, dans son honneur national, dans l'existence d'une royauté nationale, quelle qu'elle fût, pourvu que l'étranger n'y parût point. C'est en ce sens que la lutte contre les Anglais a puissamment concouru à former la nation française, à la pousser vers l'unité.

En même temps que la France se formait ainsi moralement, que l'esprit national se développait, en même temps elle se formait pour ainsi dire matériellement, c'est-à-dire que le territoire se réglait, s'étendait, s'affermissait. C'est le temps de l'incorporation de la plupart des provinces qui sont devenues la France. Sous Charles VII, après l'expulsion des Anglais, presque toutes les provinces qu'ils avaient occupées : la Normandie, l'Angoumois, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, etc., devinrent définitivement françaises. Sous Louis XI, dix provinces, dont trois ont été perdues et regagnées dans la suite, furent encore réunies à la France : le Roussillon et la Cerdagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Picardie, l'Artois, la Provence, le Maine, l'Anjou et le Perche. Sous Charles VIII et Louis XII, les mariages successifs d'Anne avec ces deux rois nous donnèrent la Bretagne. Ainsi, à la même époque et pendant le cours des mêmes événements, le territoire et l'esprit national se forment ensemble ; la France morale et la France matérielle acquièrent ensemble de la force et de l'unité.

Passons de la nation au gouvernement : nous verrons s'accomplir des faits de même nature, nous avancerons vers le même résultat. Jamais le gouvernement français n'avait été plus dépourvu d'unité, de lien, de force que sous le règne de Charles VI et pendant la première

partie du règne de Charles VII. A la fin de ce règne, toutes choses changent de face. C'est évidemment un pouvoir qui s'affermit, s'étend, s'organise ; tous les grands moyens de gouvernement, l'impôt, la force militaire et la justice, se créent sur une grande échelle et avec quelque ensemble. C'est le temps de la formation des milices permanentes, des compagnies d'ordonnance comme cavalerie, des francs-archers comme infanterie. Par ces compagnies, Charles VII rétablit quelque ordre dans les provinces désolées par les violences et les exactions des gens de guerre, même depuis que la guerre avait cessé. Tous les historiens contemporains se récrient sur le merveilleux effet des compagnies d'ordonnance. C'est à la même époque que la taille, l'un des principaux revenus du roi, devient perpétuelle ; grave atteinte portée à la liberté des peuples, mais qui a puissamment contribué à la régularité et à la force du gouvernement. En même temps, le grand instrument du pouvoir, l'administration de la justice, s'étend et s'organise ; les parlements se multiplient ; cinq nouveaux parlements sont institués dans un très court espace de temps : sous Louis XI, les parlements de Grenoble (en 1451), de Bordeaux (en 1462) et de Dijon (en 1477) ; sous Louis XII, les parlements de Rouen (en 1429) et d'Aix (en 1501). Le parlement de Paris prit alors aussi beaucoup plus d'importance et de fixité, soit pour l'administration de la justice, soit comme chargé de la police de son ressort.

Ainsi, sous les rapports de la force militaire, des impôts et de la justice, c'est-à-dire dans ce qui fait son essence, le gouvernement acquiert en France, au xv^e siècle, un caractère jusque-là inconnu d'unité, de régularité, de permanence ; le pouvoir public prend définitivement la place des pouvoirs féodaux.

En même temps s'accomplit un bien autre changement, un changement moins visible, et qui a moins frappé les historiens, mais encore plus important peut-être : c'est celui que Louis XI a opéré dans la manière de gouverner.

On a beaucoup parlé de la lutte de Louis XI contre les grands du royaume, de leur abaissement, de sa faveur pour la bourgeoisie et les petites gens. Il y a du vrai en cela, quoiqu'on ait beaucoup exagéré et que la conduite de Louis XI envers les diverses classes de la société ait plus souvent troublé que servi l'Etat. Mais il a fait quelque chose de plus grave. Jusqu'à lui, le gouvernement n'avait guère procédé que par la force, par les moyens matériels. La persuasion, l'adresse, le soin de manier les esprits, de les amener à ses vues, en un mot la politique proprement dite, politique de mensonge et de fourberie sans doute, mais aussi de ménagement et de prudence, avait tenu jusque-là peu de place. Louis XI a substitué dans le gouvernement les moyens intellectuels aux moyens matériels, la ruse à la force, la politique italienne à la politique féodale. Prenez les deux hommes dont la rivalité remplit cette époque de notre histoire, Charles le Téméraire et Louis XI. Charles est le représentant de l'ancienne façon de gouverner ; il ne procède que par la violence ; il en appelle constamment à la guerre ; il est hors d'état de prendre patience, de s'adresser à l'esprit des hommes pour en faire l'instrument de son succès. C'est, au contraire, le plaisir de Louis XI d'éviter l'emploi de la force, de s'emparer des hommes individuellement, par la conversation, par le maniement habile des intérêts et des esprits. Il a changé non pas les institutions, non pas le système extérieur, mais les procédés secrets, la tactique du pouvoir. Il était réservé aux temps moder-

nes de tenter une révolution plus grande encore, de travailler à introduire, dans les moyens comme dans le but politique, la justice à la place de l'égoïsme, la publicité au lieu du mensonge. Il n'en est pas moins vrai que c'était déjà un grand progrès que de renoncer au continuel emploi de la force, d'invoquer surtout la supériorité intellectuelle, de gouverner par le manie-
ment des esprits et non par le bouleversement des existences. C'est là, du milieu de ses crimes et de ses fautes, en dépit de sa nature perverse, et par le seul mérite de sa vive intelligence, ce que Louis XI a commencé.

(11^e leçon, p. 302 à 308.)

II

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN ¹

(Leçons professées à la Faculté des lettres de Paris en 1829 et 1830.)

I

Les caractères distinctifs de la civilisation française.

Quelques personnes semblent craindre aujourd'hui que le patriotisme n'ait beaucoup à souffrir de l'étendue des sentiments et des idées qui naissent de l'état actuel de la civilisation européenne : on prédit qu'il ira s'énerver et se perdre dans le cosmopolitisme. Je ne saurais partager de telles craintes. Il en sera aujourd'hui de l'amour de la patrie comme de toutes les opinions, de toutes les actions, de tous les sentiments des hommes. Cet amour-là aussi est condamné, j'en conviens, à subir constamment l'épreuve de la publicité, de la discussion, de l'examen ; il est condamné à n'être plus un préjugé, une habitude, une passion aveugle et exclusive ; il est condamné à avoir raison. Il ne périra point sous le poids de cette nécessité, Messieurs, pas plus que tous les sentiments natu-

1. 4 volumes in-8°. Perrin et C^{ie}.

rels et légitimes ; il s'épurera, au contraire, il s'élèvera. Ce sont des épreuves qu'il aura à subir ; il en sortira vainqueur. Je crois pouvoir l'affirmer : si une autre histoire en Europe m'avait paru plus grande, plus instructive, plus propre que celle de la France à représenter le cours de la civilisation européenne, je l'aurais choisie. Mais j'ai raison de choisir la France : indépendamment de l'intérêt spécial que son histoire a pour nous, depuis longtemps l'opinion européenne proclame la France le pays le plus civilisé de l'Europe. Toutes les fois que la lutte ne s'engage pas entre les amours-propres nationaux, quand on cherche l'opinion réelle et désintéressée des peuples dans les idées et les actions où elle se manifeste indirectement et sans prendre la forme de la controverse, on reconnaît que la France est le pays dont la civilisation a paru la plus complète, la plus communicative, a le plus frappé l'imagination européenne

Et qu'on ne croie pas, Messieurs, que cette prédominance de notre patrie tienne uniquement à l'agrément des relations sociales, à la douceur de nos mœurs, à cette vie facile et animée qu'on vient si souvent chercher dans notre pays. Ces raisons y ont sans doute quelque part ; mais le fait dont je parle a des causes plus générales et plus profondes : ce n'est point une mode aristocratique, comme on eût pu le croire quand il s'agissait de la civilisation du siècle de Louis XIV, ni une effervescence populaire, comme le spectacle de notre temps a pu le faire supposer. La préférence que l'opinion désintéressée de l'Europe accorde à la civilisation française est philosophiquement légitime ; c'est le résultat d'un jugement instinctif, confus sans doute, mais bien fondé, sur la nature de la civilisation en général et ses véritables éléments.

Vous vous rappelez, j'espère, Messieurs, la définition que j'ai essayé de donner de la civilisation, en ouvrant le cours de l'été dernier. J'ai recherché quelles idées s'attachent à ce mot, dans le bon sens commun des hommes. Il m'a paru que, de l'avis général, la civilisation consistait essentiellement dans deux faits : le développement de l'état social, et celui de l'état intellectuel ; le développement de la condition extérieure et générale, et celui de la nature intérieure et personnelle de l'homme ; en un mot, le perfectionnement de la société et de l'humanité.

Essayons maintenant de considérer de ce point de vue les différents pays de l'Europe ; recherchons les caractères particuliers de la civilisation de chacun d'eux, et jusqu'à quel point ces caractères coïncident avec ce fait essentiel, fondamental, sublime, qui constitue maintenant pour nous la perfection de la civilisation. Nous arriverons par là à découvrir laquelle des diverses civilisations européennes est la plus complète, la plus conforme au type de la civilisation en général, laquelle, par conséquent, a les premiers droits à notre étude, et représente le mieux l'histoire de l'Europe dans son ensemble.

Je commence par l'Angleterre. La civilisation anglaise a été particulièrement dirigée vers le perfectionnement social ; vers l'amélioration de la condition extérieure et publique des hommes ; vers l'amélioration, non pas seulement de la condition matérielle, mais aussi de la condition morale ; vers l'introduction de plus de justice dans la société, comme de plus de bien-être ; vers le développement du droit, comme du bonheur. Cependant, à tout prendre, le développement de la société a été plus étendu, plus glorieux en Angleterre que celui de l'humanité ; les intérêts, les faits

sociaux y ont tenu plus de place, y ont exercé plus de puissance que les idées générales ; la nation apparaît plus grande que l'homme individuel. Cela est si vrai que les philosophes mêmes de l'Angleterre, les hommes qui semblent voués par profession au développement de l'intelligence pure, Bacon, Locke, les Ecossais, appartiennent à l'école philosophique qu'on peut appeler pratique ; ils s'inquiètent surtout des résultats immédiats et positifs ; ils ne se confient ni aux élans de l'imagination, ni aux déductions de la logique : ils ont le génie du bon sens. Je porte mes regards sur les temps de la plus grande activité intellectuelle de l'Angleterre, sur les époques où il semble que les idées, le mouvement des esprits aient tenu le plus de place dans son histoire : je prends la crise politique et religieuse des *xvi^e* et *xvii^e* siècles. Personne n'ignore quel prodigieux mouvement a travaillé alors l'Angleterre. Quelqu'un pourrait-il me dire quel grand système philosophique, quelles grandes doctrines générales, et devenues européennes, ce mouvement a enfantés ? Il a eu d'immenses et admirables résultats ; il a fondé des droits et des mœurs ; il a non seulement puissamment agi sur les relations sociales, mais sur les âmes ; il a fait des sectes, des enthousiastes ; il n'a guère élevé ni agrandi, directement du moins, l'horizon de l'esprit humain ; il n'a point allumé un de ces grands flambeaux intellectuels qui éclairent toute une époque. Dans aucun pays, peut-être, les croyances religieuses n'ont possédé et ne possèdent encore aujourd'hui plus d'empire qu'en Angleterre ; mais elles sont surtout pratiques ; elles exercent une grande influence sur la conduite, le bonheur, les sentiments des individus ; mais des résultats généraux et rationnels, des résultats qui s'adressent à l'intelligence humaine tout entière,

elles en ont peu. Sous quelque point de vue que vous considérez cette civilisation, vous lui trouverez ce caractère essentiellement pratique, social. Je pourrais pousser ce développement beaucoup plus loin, je pourrais passer en revue toutes les parties de la société anglaise; je serais partout frappé du même fait. Dans la littérature, par exemple, le mérite pratique domine encore. Il n'y a personne qui ne dise que les Anglais sont peu habiles à composer un livre, à le composer rationnellement et artistement tout ensemble, à en distribuer les parties, à en régler l'exécution de manière à frapper l'imagination du lecteur par cette perfection de l'art, de la forme, qui aspire surtout à satisfaire l'intelligence. Ce côté purement intellectuel des œuvres de l'esprit est le côté faible des écrivains anglais, tandis qu'ils excellent à convaincre par la clarté de l'exposition, par le retour fréquent des mêmes idées, par l'évidence du bon sens, par tous les moyens enfin d'amener des effets pratiques.

Le même caractère est empreint dans la langue anglaise elle-même. Ce n'est point une langue systématique, régulière, rationnellement construite; elle emprunte des mots de tous côtés, aux sources les plus diverses, sans s'inquiéter de la symétrie ni de l'harmonie; elle manque essentiellement de cette élégance, de cette beauté logique qui éclatent dans le grec, dans le latin; elle a je ne sais quelle apparence incohérente et grossière. Mais elle est riche, flexible, prête à tout, capable de suffire à tous les besoins de l'homme dans le cours extérieur de la vie. Partout le principe de l'utilité, de l'application, domine en Angleterre, et fait la physionomie comme la force de sa civilisation.

D'Angleterre, je passe en Allemagne. Le développement de la civilisation a été ici lent et tardif; la bru-

talité des mœurs allemandes a été proverbiale en Europe pendant des siècles. Cependant, quand, sous cette apparence si grossière, on recherche la marche comparative des deux éléments fondamentaux de la civilisation, on trouve que le développement intellectuel a toujours devancé et surpassé en Allemagne le développement social; que l'esprit humain y a prospéré beaucoup plus que la condition humaine. Comparez, au xvi^e siècle, l'état intellectuel des réformateurs allemands, Luther, Mélanchthon, Bucer, et tant d'autres; comparez, dis-je, le développement d'esprit qui se révèle dans leurs travaux avec les mœurs contemporaines du pays, avec leurs propres mœurs: quelle inégalité! Au xvii^e siècle, mettez les idées de Leibniz, les études de ses disciples et des universités allemandes à côté des mœurs qui règnent non seulement dans le peuple, mais dans les classes supérieures; lisez, d'une part, les écrits des philosophes, de l'autre, les mémoires qui peignent la cour de l'électeur de Brandebourg ou de Bavière: quel contraste! Quand nous arrivons à notre temps, le contraste est plus frappant encore: c'est un lieu commun aujourd'hui de dire qu'au delà du Rhin les idées et les faits, l'ordre intellectuel et l'ordre réel sont presque entièrement séparés. Il n'y a personne qui ne sache quelle a été depuis cinquante ans l'activité de l'esprit en Allemagne; dans tous les genres, en philosophie, en histoire, en littérature, en poésie, il s'est avancé très loin; on peut dire qu'il n'a pas toujours suivi les meilleures voies: on peut contester une partie des résultats auxquels il est arrivé; mais quant à l'énergie, à l'étendue de son développement même, il est impossible de les contester. A coup sûr, l'état social, la condition publique, n'a point marché du même pied. Sans doute là aussi il

y a eu progrès, amélioration ; mais nulle comparaison n'est possible entre les deux faits. Aussi le caractère particulier de toutes les œuvres en Allemagne, de la poésie, de la philosophie, de l'histoire, est-il le défaut de connaissance du monde extérieur, l'absence du sentiment de la réalité : on reconnaît en les lisant que la vie, les faits, n'ont exercé sur ces hommes que bien peu d'influence, n'ont point préoccupé leur imagination ; ils ont vécu retirés en eux-mêmes, avec leurs idées, tour à tour enthousiastes ou logiciens. De même que le génie pratique éclate partout en Angleterre, de même la pure activité intellectuelle est le trait dominant de la civilisation allemande.

Nous ne trouverons, en Italie, ni l'un ni l'autre des deux caractères. La civilisation italienne n'a été ni essentiellement pratique, comme celle de l'Angleterre, ni presque exclusivement spéculative, comme celle de l'Allemagne ; ni les grands développements de l'intelligence individuelle, ni l'habileté et l'activité sociale n'ont manqué à l'Italie ; l'homme et la société s'y sont déployés avec éclat ; les Italiens ont brillé et excellé à la fois dans les sciences pures, dans les arts, dans la philosophie, aussi bien que dans la pratique des affaires et de la vie. Depuis longtemps, il est vrai, l'Italie semble arrêtée dans l'un et l'autre progrès ; la société et l'esprit humain y semblent énervés et paralysés : mais on sent, quand on y regarde de près, que ce n'est point l'effet d'une incapacité intérieure et nationale ; c'est le dehors qui pèse sur l'Italie et l'arrête : elle est comme une belle fleur qui a envie d'éclorre, et qu'une main froide et rude comprime de toutes parts. Ni la capacité intellectuelle ni la capacité politique n'ont péri en Italie ; il manque à l'Italie ce qui lui a toujours manqué, ce qui est une des conditions vitales de

la civilisation ; il lui manque la foi, la foi dans la vérité. Je voudrais me faire entendre exactement, et qu'on n'attribuât pas aux mots dont je me sers un autre sens que celui que j'y attache moi-même. J'entends ici, par la foi, cette confiance dans la vérité qui fait que non seulement on la tient pour vraie et que l'intelligence en est satisfaite, mais qu'on a confiance dans son droit de régner sur le monde, de gouverner les faits, et dans sa puissance pour y réussir. C'est par ce sentiment qu'une fois entré en possession de la vérité, l'homme se sent appelé à la faire passer dans les faits extérieurs, à les réformer, à les régler selon la raison. Eh bien ! c'est ce qui a manqué presque toujours à l'Italie ; elle a été féconde en grands esprits ; elle a été en même temps couverte d'hommes d'une rare habileté pratique, versés dans l'intelligence de toutes les conditions de la vie extérieure, dans l'art de conduire et de manier la société ; mais ces deux classes d'hommes et de faits sont restées étrangères l'une à l'autre. Les hommes à idées générales, les esprits spéculatifs ne se sont point cru la mission ni peut-être le droit d'agir sur la société ; confiants même dans la vérité de leurs principes, ils ont douté de leur puissance. D'autre part les hommes d'affaires, les maîtres de la société n'ont tenu presque aucun compte des idées générales ; ils n'ont presque jamais ressenti aucune envie de régler, selon certains principes, les faits placés sous leur empire. Les uns et les autres ont agi comme si la vérité n'était bonne qu'à connaître, et n'avait rien à demander ni à faire de plus. C'est là, au xv^e siècle comme plus tard, le côté faible de la civilisation de l'Italie ; c'est là ce qui a frappé d'une sorte de stérilité et son génie spéculatif et son habileté pratique ; les deux puissances n'y

ont point vécu en confiance réciproque, en correspondance, en action et en réaction continuelles.

Il y a un autre grand pays dont, en vérité, je parle par égard, par respect pour un peuple noble et malheureux, plutôt que par nécessité : je veux dire l'Espagne. Ni les grands esprits, ni les grands événements n'ont manqué à l'Espagne ; l'intelligence et la société humaine y ont apparu quelquefois dans toute leur gloire ; mais ce sont des faits isolés, jetés çà et là dans l'histoire espagnole comme des palmiers sur les sables. Le caractère fondamental de la civilisation, le progrès, le progrès général, continu, semble refusé, en Espagne, tant à l'esprit humain qu'à la société. C'est une immobilité solennelle, ou des vicissitudes sans fruit. Cherchez une grande idée ou une grande amélioration sociale, un système philosophique ou une institution féconde que l'Europe tienne de l'Espagne ; il n'y en a point : ce peuple a été isolé en Europe ; il en a peu reçu et lui a peu donné. Je me serais reproché d'omettre son nom ; mais sa civilisation est de peu d'importance dans l'histoire de la civilisation européenne.

Vous le voyez, Messieurs ; le fait fondamental, le fait sublime de la civilisation en général, l'union intime, rapide, le développement harmonique des idées et des faits, de l'ordre intellectuel et de l'ordre réel, ne se reproduisent dans aucun des quatre grands pays que nous venons de parcourir. Quelque chose d'essentiel leur manque à tous, en fait de civilisation ; aucun n'en offre l'image à peu près complète, le type pur, dans toutes ses conditions, avec tous ses grands caractères.

Il en est, je crois, autrement de la France. En France, le développement intellectuel et le développement social n'ont jamais manqué l'un à l'autre. L'homme et la société y ont toujours marché et grandi,

je ne dirai pas de front et également, mais à peu de distance l'un de l'autre. A côté des grands événements, des révolutions, des améliorations publiques, on aperçoit toujours, dans notre histoire, des idées générales, des doctrines qui leur correspondent. Rien ne s'est passé dans le monde réel dont l'intelligence ne se soit à l'instant saisie, et n'ait tiré pour son propre compte une nouvelle richesse; rien dans le domaine de l'intelligence qui n'ait eu, dans le monde réel, et presque toujours assez vite, son retentissement et son résultat. En général même, les idées en France ont précédé et provoqué les progrès de l'ordre social; ils se sont préparés dans les doctrines avant de s'accomplir dans les choses, et l'esprit a marché le premier dans la route de la civilisation. Ce double caractère d'activité intellectuelle et d'habileté pratique, de méditation et d'application, est empreint dans tous les grands événements de l'histoire de France, dans toutes les grandes classes de la société française, et leur donne une physionomie qui ne se retrouve point ailleurs.

Au commencement du XII^e siècle, par exemple, éclate le mouvement d'affranchissement des communes, grand progrès, à coup sûr, de la condition sociale; en même temps se manifeste un vif élan vers l'affranchissement de la pensée. J'ai indiqué ce fait l'été dernier. Abailard est contemporain des bourgeois de Laon et de Vezelay. La première grande lutte des libres penseurs contre le pouvoir absolu dans l'ordre intellectuel, est contemporaine de la lutte des bourgeois pour la liberté publique. Ces deux mouvements, à la vérité, étaient en apparence fort étrangers l'un à l'autre: les philosophes avaient très mauvaise opinion des bourgeois insurgés, qu'ils traitaient de barbares; et les bourgeois, à leur tour, quand ils en

entendaient parler, regardaient les philosophes comme des hérétiques. Mais le double progrès n'en est pas moins simultané.

Sortez du XII^e siècle; prenez un des établissements qui ont joué le plus grand rôle dans l'histoire de l'esprit en France, l'Université de Paris. Personne n'ignore quels ont été, à dater du XIII^e siècle, ses travaux scientifiques; c'était le premier établissement de ce genre en Europe. Aucun autre n'a eu en même temps une existence politique aussi importante, aussi active. L'Université de Paris s'est associée à la politique des rois, à toutes les luttes du clergé français contre la cour de Rome, du clergé contre le pouvoir temporel; des idées se développaient, des doctrines s'établissaient dans son sein; elle travaillait presque aussitôt à les faire passer dans le monde extérieur. Ce sont les principes de l'Université de Paris qui ont servi de drapeaux aux tentatives des conciles de Constance et de Bâle, qui ont fait faire et soutenu la Pragmatique sanction de Charles VII. L'activité intellectuelle et l'influence positive ont été inséparables pendant des siècles dans cette grande école. Passons au XVI^e siècle, jetons un coup d'œil sur l'histoire de la Réforme en France: un caractère la distingue; elle a été plus savante, aussi savante, du moins, et plus modérée, plus raisonnable que partout ailleurs. La principale lutte d'érudition et de doctrine, contre l'Eglise catholique, a été soutenue par la Réforme française; c'est en France ou en Hollande, et toujours en français, qu'ont été écrits tant d'ouvrages philosophiques, historiques, polémiques, à l'appui de cette cause; ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, à coup sûr, n'y ont employé, à cette époque, plus d'esprit et de science; et en même temps, la Réforme française est restée étran-

gère aux écarts des anabaptistes allemands, des sectaires anglais; elle a rarement manqué de prudence pratique; et pourtant on ne peut douter de l'énergie et de la sincérité de ses croyances, car elle a résisté longtemps aux plus rudes revers.

Dans les temps modernes, aux xvii^e et xviii^e siècles, l'intime union des idées et des faits, le développement correspondant de la société et de l'homme, sont si visibles que ce n'est pas la peine d'insister.

Voilà donc quatre ou cinq grandes époques, quatre ou cinq grands événements dans lesquels le caractère particulier de la civilisation française est empreint. Prenons les diverses classes de notre société; étudions leurs mœurs, leur physionomie: le même fait nous frappera. Le clergé de France est à la fois docte et actif, associé à tous les travaux intellectuels et à toutes les affaires du monde, raisonneur, érudit et administrateur; il ne se voue exclusivement, pour ainsi dire, ni à la religion, ni à la science, ni à la politique, mais il s'applique constamment à les allier et à les concilier. Les philosophes français offrent aussi un rare mélange de spéculation et d'intelligence pratique; ils méditent profondément, hardiment; ils cherchent la vérité pure, sans aucune vue d'application; mais ils conservent toujours le sentiment du monde extérieur, des faits au milieu desquels ils vivent; ils s'élèvent très haut, mais sans perdre la terre de vue. Montaigne, Descartes, Pascal, Bayle, presque tous les grands philosophes de la France, ne sont ni de purs logiciens, ni des enthousiastes. L'été dernier, à cette même place, vous avez entendu leur éloquent interprète¹ caractériser le génie de Descartes, à la fois

1. Victor Cousin.

homme du monde et de la science : « net, ferme, résolu, assez téméraire, pensant dans son cabinet avec la même intrépidité qu'il se battait sous les murs de Prague ; » ayant goût au mouvement de la vie comme à l'activité de la pensée. Nos philosophes n'ont pas tous possédé le génie, ni mené la destinée aventureuse de Descartes ; mais presque tous ont en même temps recherché la vérité et compris le monde, habiles tout ensemble à observer et à méditer.

Enfin, Messieurs, quel trait caractérise particulièrement, dans l'histoire de France, la seule classe d'hommes qui y ait joué un rôle vraiment public, la seule qui ait tenté de faire pénétrer le pays dans son gouvernement, de donner au pays un gouvernement légal, la magistrature française et le barreau, les parlements et tout ce qui les entourait ? N'est-ce pas précisément ce mélange de doctrine et de sagesse pratique, de respect pour les idées et pour les faits, de science et d'application ? Dans toutes les carrières où s'exerce l'intelligence pure, dans l'érudition, la philosophie, la littérature, l'histoire, partout vous rencontrez les parlementaires et le barreau français ; et, en même temps, ils ont pris part à toutes les affaires publiques et privées ; ils ont eu la main dans tous les intérêts réels et positifs de la société.

En quelque sens qu'on regarde la France, on lui trouvera ce double caractère ; les deux faits essentiels de la civilisation s'y sont développés dans une étroite correspondance ; jamais l'homme n'y a manqué de grandeur individuelle, ni sa grandeur individuelle de conséquence et d'utilité publique. On a beaucoup parlé, surtout naguère, du bon sens comme d'un trait distinctif du génie français. Il est vrai ; mais ce n'est point un bon sens purement pratique, uniquement

appliqué à réussir dans ses entreprises; c'est un bon sens élevé, étendu, un bon sens philosophique, qui pénètre au fond des idées, et les comprend et les juge dans toute leur portée, en même temps qu'il tient compte des faits extérieurs. Ce bon sens, c'est la raison; l'esprit français est à la fois rationnel et raisonnable.

(1^{re} leçon, tome I, p. 4 à 21.)

II

De l'action des grands hommes.

Charlemagne n'a été ni le premier de sa race, ni l'auteur de son élévation. Il reçut de Pépin, son père, un pouvoir tout fondé. J'ai essayé de vous faire connaître les causes de cette révolution et son vrai caractère. Quand Charlemagne devint roi des Francs, elle était accomplie; il n'eut pas même besoin de la défendre. C'est lui cependant qui a donné son nom à la seconde dynastie; et dès qu'on en parle, dès qu'on y pense, c'est Charlemagne qui se présente à l'esprit comme son fondateur et son chef. Glorieux privilège d'un grand homme! Nul ne s'en étonne; nul ne conteste à Charlemagne le droit de nommer sa race et son siècle. On lui rend même souvent des hommages aveugles; on lui prodigue, pour ainsi dire au hasard, le génie et la gloire: et en même temps on répète qu'il n'a rien fait, rien fondé, que son empire, ses lois, toutes ses œuvres ont péri avec lui. Et ce lieu commun historique amène une foule de lieux communs moraux sur l'impuissance des grands hommes, leur inutilité, la vanité de leurs desseins, et le peu de traces

réelles qu'ils laissent dans le monde, après l'avoir sillonné en tous sens.

Cela serait-il vrai, Messieurs ? La destinée des grands hommes ne serait-elle en effet que de peser sur le genre humain et de l'étonner ? Leur activité, si forte, si brillante, n'aurait-elle aucun résultat durable ? Il en coûte fort cher d'assister à ce spectacle ; la toile baissée, n'en resterait-il rien ? Faudra-t-il ne regarder ces chefs puissants et glorieux d'un siècle et d'un peuple que comme un fléau stérile ou comme un luxe onéreux ? Charlemagne, en particulier, ne serait-il rien de plus ?

Au premier aspect, il semble qu'il en soit ainsi, et que le lieu commun ait raison. Ces victoires, ces conquêtes, ces institutions, ces réformes, ces desseins, toute cette grandeur, toute cette gloire de Charlemagne se sont évanouies avec lui ; on dirait un météore sorti tout à coup des ténèbres de la barbarie, pour s'aller perdre et éteindre aussitôt dans les ténèbres de la féodalité. Et l'exemple n'est pas unique dans l'histoire ; le monde a vu plus d'une fois, nous avons vu nous-mêmes un empire semblable, un empire qui prenait plaisir à se comparer à celui de Charlemagne, et qui en avait le droit, nous l'avons vu tomber également avec un homme.

Gardez-vous cependant, Messieurs, d'en croire ici les apparences : pour comprendre le sens des grands événements et mesurer l'action des grands hommes, il faut pénétrer plus avant.

Il y a dans l'activité d'un grand homme deux parts ; il joue deux rôles ; on peut marquer deux époques dans sa carrière. Il comprend mieux que tout autre les besoins de son temps, les besoins réels, actuels, ce qu'il faut à la société contemporaine pour vivre et se

développer régulièrement. Il le comprend, dis-je, mieux que tout autre, et il sait aussi mieux que tout autre s'emparer de toutes les forces sociales et les diriger vers ce but. De là son pouvoir et sa gloire : c'est là ce qui fait que, dès qu'il paraît, il est compris, accepté, suivi, que tous se prêtent et concourent à l'action qu'il exerce au profit de tous.

Il ne s'en tient point là : les besoins réels et généraux de son temps à peu près satisfaits, la pensée et la volonté du grand homme vont plus loin. Il s'élançe hors des faits actuels ; il se livre à des vues qui lui sont personnelles ; il se complaît à des combinaisons plus ou moins vastes, plus ou moins spécieuses, mais qui ne se fondent point, comme ses premiers travaux, sur l'état positif, les instincts communs, les vœux déterminés de la société ; il s'épuise en combinaisons lointaines et arbitraires ; il veut, en un mot, étendre indéfiniment son action, posséder l'avenir comme il a possédé le présent.

Ici commencent l'égoïsme et le rêve : pendant quelque temps, et sur la foi de ce qu'il a déjà fait, on suit le grand homme dans cette nouvelle carrière ; on croit en lui, on lui obéit ; on se prête, pour ainsi dire, à ses fantaisies, que ses flatteurs et ses dupes admirent même et vantent comme ses plus sublimes conceptions. Cependant le public, qui ne saurait demeurer longtemps hors du vrai, s'aperçoit bientôt qu'on l'entraîne où il n'a nulle envie d'aller, qu'on l'abuse et qu'on abuse de lui. Tout à l'heure le grand homme avait mis sa haute intelligence et sa puissante volonté au service de la pensée générale, du vœu commun ; maintenant il veut employer la force publique au service de sa propre pensée, de son propre désir ; lui seul sait et veut ce qu'il fait. On s'en inquiète d'abord ; bientôt on

s'en lasse ; on le suit quelque temps mollement, à contre-cœur ; puis on se récrie, on se plaint ; puis enfin on se sépare ; et le grand homme reste seul, et il tombe ; et tout ce qu'il avait pensé et voulu seul, toute la partie purement personnelle et arbitraire de ses œuvres tombe avec lui.

Je ne me refuserai point à emprunter de notre temps le flambeau qu'il nous offre en cette occasion pour en éclairer un temps éloigné et obscur. La destinée et le nom de Napoléon sont maintenant de l'histoire ; je ne ressens pas le moindre embarras à en parler, et à en parler avec liberté.

Personne n'ignore qu'au moment où il s'est saisi du pouvoir en France, le besoin dominant, impérieux, de notre patrie était la sécurité au dehors, l'indépendance nationale au dedans, de la vie civile. Dans la tourmente révolutionnaire, la destinée extérieure et intérieure, l'Etat et la société, avaient été également compromis. Replacer la France nouvelle dans la confédération européenne, la faire avouer, accueillir des autres Etats, et la constituer au dedans d'une manière paisible, régulière ; la mettre, en un mot, en possession de l'indépendance et de l'ordre, seuls gages d'un long avenir, c'était là le vœu, la pensée générale du pays. Napoléon la comprit et l'accomplit ; le gouvernement consulaire fut dévoué à cette tâche.

Celle-là terminée ou à peu près, Napoléon s'en proposa mille autres : puissant en combinaisons et d'une imagination ardente, égoïste et rêveur, machinateur et poète, il épancha pour ainsi dire son activité en projets arbitraires, gigantesques, enfants de sa seule pensée, étrangers aux besoins réels de notre temps et de notre France. Elle l'a suivi quelque temps et à grands frais dans cette voie qu'elle n'avait point choisie ; un jour est

venu où elle n'a pas voulu l'y suivre plus loin, et l'empereur s'est trouvé seul, et l'Empire a disparu, et toutes choses sont retournées à leur propre état, à leur tendance naturelle.

C'est un spectacle analogue, Messieurs, que nous offre, au ix^e siècle, le règne de Charlemagne. Malgré d'immenses différences de temps, de situation, de forme, de fond même, le phénomène général est semblable : ces deux rôles d'un grand homme, ces deux époques de sa carrière se retrouvent dans Charlemagne comme dans Napoléon.

(19^e leçon, tome II, p. 114 à 119.)

III

Le rôle du tiers état dans la civilisation française.

Personne n'ignore le grand rôle que le tiers état a joué en France ; il a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation française, celui qui en a déterminé, en dernière analyse, la direction et le caractère. Considérée sous le point de vue social, dans ses rapports avec les diverses classes qui coexistaient sur notre territoire, celle qu'on a nommée le tiers état s'est progressivement étendue, élevée, et a d'abord modifié puissamment, surmonté ensuite, et enfin absorbé, ou à peu près, toutes les autres. Si l'on se place au point de vue politique, si l'on suit le tiers état dans ses rapports avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord, allié pendant plus de six siècles avec la royauté, travailler sans relâche à la ruine de l'aristocratie féodale, et faire prévaloir, à sa place, un pouvoir unique, central : la monarchie pure, très voisine,

en principe du moins, de la monarchie absolue. Mais dès qu'il a remporté cette victoire et accompli cette révolution, le tiers état en poursuit une nouvelle; il s'attaque à ce pouvoir unique, absolu, qu'il avait tant contribué à fonder, entreprend de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle, et y réussit également.

Ainsi, sous quelque aspect qu'on le considère, soit qu'on étudie la formation progressive de la société en France ou celle du gouvernement, le tiers état est, dans notre histoire, un fait immense. C'est la plus puissante des forces qui ont présidé à notre civilisation.

Ce fait n'est pas seulement immense, Messieurs; il est nouveau, et sans autre exemple dans l'histoire du monde. Jusqu'à l'Europe moderne, jusqu'à notre France, rien de semblable à l'histoire du tiers état ne frappe les regards. Permettez-moi de faire passer en courant, devant vous, les principales nations de l'Asie et de l'ancienne Europe: vous reconnaîtrez, dans leurs destinées, presque tous les grands faits qui ont agité la nôtre; vous y verrez le mélange de races diverses, la conquête d'un peuple par un peuple, des vainqueurs établis sur des vaincus, de profondes inégalités entre les classes, de fréquentes vicissitudes dans les formes du gouvernement et l'étendue du pouvoir. Nulle part vous ne rencontrerez une classe de la société qui, partant de très bas, faible, méprisée, presque imperceptible à son origine, s'élève par un mouvement continu et un travail sans relâche, se fortifie d'époque en époque, envahit, absorbe successivement tout ce qui l'entoure, pouvoir, richesse, lumières, influence; change la nature de la société, la nature du gouvernement, et devient enfin tellement dominante qu'on puisse dire qu'elle est le

pays même. Plus d'une fois, dans l'histoire du monde, les apparences extérieures de l'état social ont été les mêmes que celles de l'époque qui nous occupe; mais ce sont de pures apparences. Je vais faire passer sous vos yeux les quatre ou cinq plus grandes nations d'Asie; vous verrez qu'elles n'offrent rien de pareil au fait que je vous signale en ce moment.

Dans l'Inde, par exemple, les invasions étrangères, le passage et l'établissement de races diverses sur le même sol, se sont fréquemment renouvelés. Qu'en est-il résulté? La permanence des castes n'en a point été atteinte: la société est restée divisée en classes distinctes et à peu près immobiles. Point d'envahissement d'une caste par une autre; point d'abolition générale du régime des castes par le triomphe de l'une d'entre elles. Après l'Inde, prenez la Chine. Là aussi l'histoire montre beaucoup de conquêtes analogues à celle de l'Europe moderne par les Germains; plus d'une fois des vainqueurs barbares se sont établis au milieu d'un peuple de vaincus. Qu'en est-il arrivé? Les vaincus ont à peu près absorbé les vainqueurs, et l'immobilité a été encore le caractère dominant du pays. Regardez les Turcs et leur histoire dans l'Asie occidentale: la séparation des vainqueurs et des vaincus est demeurée invincible. Il n'a été au pouvoir d'aucune classe de la société, d'aucun événement de l'histoire, d'abolir ce premier effet de la conquête. L'état de l'Asie-Mineure, de la portion de l'Europe que les Turcs ont envahie, est encore aujourd'hui à peu près ce qu'il était au sortir de l'invasion. Dans la Perse, les événements analogues se sont succédé; des races diverses se sont combattues et mêlées; elles n'ont abouti qu'à une anarchie immense, insurmontable, qui dure depuis des siècles, sans que l'état social du pays change, sans qu'il y ait

mouvement, progrès, sans qu'on puisse démêler le développement d'une civilisation.

Je ne vous présente là que des aperçus bien généraux, bien passagers ; mais le grand fait que je recherche s'y révèle suffisamment ; vous ne trouverez dans toute l'histoire des nations asiatiques, malgré la similitude de certains événements et de quelques apparences extérieures, vous ne trouverez, dis-je, rien qui ressemble à ce qui s'est passé en Europe dans l'histoire du tiers état.

Abordez l'Europe ancienne, l'Europe grecque et romaine. Au premier moment, vous croirez reconnaître un peu plus d'analogie : ne vous y trompez pas ; elle n'est qu'extérieure, et la ressemblance n'est pas plus réelle ; là aussi il n'y a aucun exemple du tiers état, et de sa destinée dans l'Europe moderne. Je n'ai pas besoin de vous retenir sur l'histoire des républiques grecques ; elles n'offrent évidemment aucun trait analogue. Le seul fait qui ait paru, à de bons esprits, assez semblable à la lutte des bourgeois du moyen âge contre l'aristocratie féodale, c'est celle des plébéiens et des patriciens de Rome ; on les a plus d'une fois comparées. Comparaison entièrement fautive, Messieurs ; et avant que je vous dise pourquoi, en voici une preuve simple et frappante. La lutte des plébéiens et des patriciens romains commence dès le berceau de la république. Elle n'est pas, comme il est arrivé chez nous dans le moyen âge, le résultat du développement lent, difficile, incomplet, d'une classe longtemps très inférieure en force, en richesse, en crédit, qui, peu à peu, s'étend, s'élève, et finit par engager contre la classe supérieure un véritable combat. C'est sur-le-champ, dès l'origine de l'État, que les plébéiens sont en lutte contre les patriciens. Ce fait est clair par lui-même, et les belles recherches de

Niebuhr l'ont pleinement expliqué. Niebuhr a prouvé, dans son *Histoire de Rome*, que la lutte des plébéiens contre les patriciens n'était point l'affranchissement progressif et laborieux d'une classe longtemps infime et misérable, mais une suite et comme une prolongation de la guerre de conquête, l'effort de l'aristocratie des cités conquises par Rome pour participer aux droits de l'aristocratie conquérante. Les familles plébéiennes étaient les principales familles des populations vaincues : transportées dans Rome, et placées, par la défaite, dans une situation inférieure, elles n'en étaient pas moins des familles aristocratiques, riches, entourées de clients, naguère puissantes dans leur cité, et capables, dès les premiers moments, de disputer le pouvoir à leurs vainqueurs. A coup sûr, il n'y a rien là qui ressemble à ce travail lent, obscur, douloureux, de la bourgeoisie moderne, s'échappant à grand'peine du sein de la servitude, ou d'une condition voisine de la servitude, et employant des siècles, non à disputer le pouvoir politique, mais à conquérir son existence civile. Notre tiers état est, je le répète, un fait nouveau, jusque-là sans exemple dans l'histoire du monde, et qui appartient exclusivement à la civilisation de l'Europe moderne.

Non seulement, Messieurs, ce fait est grand, ce fait est nouveau, mais il a pour nous un intérêt tout particulier ; car, pour me servir d'une expression dont on abuse de nos jours, c'est un fait éminemment français, essentiellement national. Nulle part la bourgeoisie, le tiers état, n'a reçu un aussi complet développement, n'a eu une destinée aussi vaste, aussi féconde qu'en France. Il y a eu des communes dans toute l'Europe, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, tout comme en France. Et non seulement il y a eu par-

tout des communes, mais les communes de France ne sont pas celles qui, en tant que communes, sous ce nom, et au moyen âge, ont joué le plus grand rôle et tenu la plus grande place dans l'histoire. Les communes italiennes ont enfanté des républiques glorieuses; les communes allemandes sont devenues des villes libres, souveraines, qui ont eu leur histoire particulière, et ont exercé beaucoup d'influence dans l'histoire générale de l'Allemagne; les communes d'Angleterre se sont alliées à une portion de l'aristocratie féodale, ont formé avec elle l'une des chambres, la chambre prépondérante du parlement britannique, et ont ainsi joué de bonne heure un rôle puissant dans l'histoire de leur pays. Il s'en faut bien que les communes françaises, dans le moyen âge et sous ce nom, se soient élevées à cette importance politique, à ce rang historique. Et pourtant c'est en France que la population des communes, la bourgeoisie, s'est développée le plus complètement, le plus efficacement, et a fini par acquérir dans la société la prépondérance la plus décidée. Il y a eu des communes dans toute l'Europe; il n'y a eu vraiment de tiers état qu'en France. Ce tiers état qui est venu aboutir en 1789 à la révolution française, c'est là une destinée, une puissance qui appartient à notre histoire seule, et que vous cherchiez vainement ailleurs.

(16^e leçon, tome IV, p. 2 à 8.)

IV

De la décadence des communes.

Lorsqu'en arrivant à la fin de l'époque féodale et au commencement du xiv^e siècle, on examine où en était

cette population mitoyenne qu'on a appelée la bourgeoisie, on s'aperçoit avec surprise que les communes proprement dites sont en décadence, et que cependant le tiers état, considéré comme classe sociale, est en progrès ; la bourgeoisie est plus nombreuse et plus puissante, quoique les communes aient perdu beaucoup de leurs libertés et de leur pouvoir.

A priori, Messieurs, et en considérant l'état général de la société à cette époque, ce fait s'explique fort naturellement. Vous savez ce qu'étaient les communes proprement dites, des villes ayant une juridiction propre, faisant la guerre, battant monnaie, se gouvernant à peu près elles-mêmes, en un mot, de petites républiques presque indépendantes. L'expression, bien qu'excessive, donne une idée assez exacte du fait. Recherchons un moment ce que pouvaient, ce que devaient devenir ces communes au milieu de la société du XII^e au XIV^e siècle ; nous verrons qu'elles devaient presque nécessairement et rapidement déchoir.

Les communes étaient de petites sociétés, de petits États locaux, formés en vertu de ce mouvement qui éclata vers le milieu du IX^e siècle, et qui tendit à détruire toute organisation sociale un peu étendue, tout pouvoir central, pour ne laisser subsister que des associations très bornées, des pouvoirs purement locaux. De même que la société des possesseurs de fiefs ne put se constituer d'une manière générale, et se réduisit à une multitude de petits souverains, maîtres chacun dans ses domaines et à peine liés entre eux par une hiérarchie faible et désordonnée, de même il arriva pour les villes : leur existence fut toute locale, isolée, renfermée dans l'intérieur de leurs murs ou dans un territoire peu étendu. Elles avaient échappé, par l'insurrection, aux petits souverains locaux dont elles

dépendaient auparavant; elles avaient conquis de la sorte une véritable vie politique, mais sans étendre leurs relations, sans se rattacher à aucun centre commun, à aucune organisation générale.

Si les choses étaient toujours restées dans le même état, si les communes n'avaient jamais eu affaire qu'aux suzerains qui vivaient à côté d'elles, et sur lesquels elles avaient conquis leur indépendance, il est possible qu'elles eussent conservé toute cette indépendance, qu'elles eussent fait même de nouveaux progrès. Elles avaient, contre un maître voisin, fait preuve de force et pris des garanties de liberté. Si elles n'avaient jamais eu affaire qu'à lui, elles auraient probablement soutenu la lutte toujours avec plus d'avantage, et vu grandir à la fois leur force et leur liberté.

Ce fut ce qui arriva en Italie. Les cités, les républiques italiennes, après avoir une fois vaincu les seigneurs voisins, ne tardèrent pas à les absorber. Ils se virent obligés de venir habiter dans leurs murs; et la noblesse féodale, en grande partie du moins, se métamorphosa ainsi en bourgeoisie républicaine. Mais d'où vint cette bonne fortune des villes d'Italie? De ce qu'elles n'eurent jamais affaire à un pouvoir central et très supérieur; la lutte demeura presque toujours entre elles et les seigneurs particuliers, locaux, sur lesquels elles avaient conquis leur indépendance. Les choses, en France, se passèrent tout autrement. Vous savez (car nous avons reconnu ce fait quand nous nous sommes occupés de la société féodale elle-même), vous savez, dis-je, que la plupart des possesseurs de fiefs, de ces petits souverains locaux, perdirent peu à peu, sinon leurs domaines et leur liberté, du moins leur souveraineté, et qu'il se forma, sous le nom de *duché*, *vicomté*, *comté*, des suzerainetés beaucoup plus fortes, plus éten-

dues, de véritables petites royautes, qui absorbèrent les principaux droits des possesseurs de fiefs dispersés sur le territoire, et qui, par la seule inégalité des forces, les réduisirent à une condition fort subordonnée.

La plupart des communes se trouvèrent donc bientôt en face, non plus du simple seigneur qui habitait à côté d'elles et qu'elles avaient une fois vaincu, mais d'un suzerain bien plus puissant, bien plus redoutable, qui avait envahi, et exerçait pour son propre compte, les droits d'une multitude de seigneurs. La commune d'Amiens, par exemple, avait arraché au comte d'Amiens une charte et des garanties efficaces. Mais quand le comté d'Amiens fut réuni à la couronne de France, la commune, pour maintenir ses privilèges, eut à lutter contre le roi de France, et non plus contre le comte d'Amiens. A coup sûr la lutte était plus rude et la chance beaucoup moins favorable. Le même fait eut lieu sur une multitude de points, et la situation des communes en fut gravement compromise.

Il n'y avait, pour elles, qu'une manière de reprendre pied, et de lutter avec quelque espoir de succès contre leurs nouveaux et bien plus puissants adversaires. Toutes les communes dépendantes du même suzerain auraient dû se confédérer et former une ligue pour la défense de leurs libertés, comme firent les villes lombardes contre Frédéric Barberousse et les empereurs. Mais la confédération est, de tous les systèmes d'association et de gouvernement, le plus compliqué, le plus difficile, celui qui exige le plus de développement dans l'intelligence des hommes, le plus grand empire des intérêts généraux sur les intérêts particuliers, des idées générales sur les préjugés locaux, de la raison publique sur les passions individuelles. Aussi est-il excessivement faible et précaire, à moins que la civilisation gé-

nérale ne soit très forte et très avancée. Les communes de France, celles qui dépendaient soit du roi, soit des grands suzerains, ne tentèrent même pas une organisation fédérative; elles ne se présentèrent presque jamais, dans la lutte contre leurs redoutables adversaires, qu'isolées et chacune pour son compte. On rencontre bien çà et là quelques tentatives d'alliance, mais momentanées, peu étendues, très promptement rompues. Il y en a un éclatant et déplorable exemple : c'est la guerre des Albigeois dans le Midi de la France. Vous savez que les villes du Midi avaient rapidement acquis beaucoup de prospérité et d'indépendance. C'était surtout dans leurs murs que les opinions religieuses des Albigeois et toutes les idées qui s'y rattachaient avaient fait de grands progrès; elles y possédaient, on peut le dire, la plus grande partie de la population. Quand les croisés du nord de la France se précipitèrent sur les Albigeois, il semblait naturel que ces villes si florissantes, si fortes, se réunissent et formassent entre elles une grande confédération pour résister efficacement à ces étrangers, à ces nouveaux Barbares qui venaient les dévaster et les envahir. Tous les intérêts appelaient une confédération de ce genre, intérêt de sûreté, intérêt de liberté, intérêt de religion, intérêt de nationalité. La lutte qui s'engagea alors était celle de la civilisation renaissante contre la barbarie conquérante, du régime municipal qui prévalait dans le Midi contre le régime féodal qui dominait dans le Nord. C'était la lutte de la bourgeoisie contre l'aristocratie féodale. Eh bien ! il fut impossible à ces cités du Midi, Avignon, Beaucaire, Montpellier, Carcassonne, Béziers, Toulouse, etc., de s'entendre et de se confédérer. La bourgeoisie ne se présenta au combat que successive-

ment, ville à ville; aussi, malgré son dévouement et son courage, fut-elle promptement et radicalement vaincue.

Rien ne prouve mieux, à coup sûr, combien une confédération communale, l'alliance de ces petites républiques indépendantes, était difficile à obtenir; car jamais elle ne fut plus nécessaire, plus naturelle, et pourtant elle fut à peine tentée. A plus forte raison devait-il en arriver ainsi dans le centre et le nord de la France, où les villes étaient non seulement moins puissantes, moins nombreuses, mais aussi moins éclairées, moins capables de se conduire par des vues générales, de subordonner les intérêts particuliers aux intérêts généraux permanents. Engagées donc dans la lutte contre des adversaires qui avaient centralisé les forces du régime féodal, tandis qu'elles restaient avec leurs forces locales, éparses, individuelles, seules en présence non plus du seigneur voisin sur lequel elles avaient conquis leurs privilèges, mais du suzerain éloigné et beaucoup plus puissant qui disposait de toute la force des seigneurs de son territoire, les communes se trouvaient nécessairement fort inférieures et ne pouvaient manquer de succomber.

Ce fut là, si je ne me trompe, la première cause de leur décadence. En voici une seconde.

Dans les épreuves de leur formation, dans le cours de leur lutte contre le seigneur dont elles voulaient secouer la tyrannie, beaucoup de communes avaient eu souvent besoin d'un protecteur, d'un patron qui prit en main leur cause et les couvrit de sa garantie. Elles s'étaient, en général, adressées au suzerain de leur seigneur. C'était, vous le savez, le principe féodal, principe mal réglé, mal obéi, mais cependant puissant sur les esprits, qu'on pouvait toujours demander au suze-

rain justice de son vassal. Lors donc qu'une commune avait à se plaindre du seigneur sur lequel elle avait conquis ses privilèges, c'était auprès du suzerain qu'elle allait chercher redressement et protection. Ce principe amena la plupart des communes à réclamer l'intervention, soit du roi, soit des autres grands suzerains, qui mirent ainsi naturellement la main dans leurs affaires, et acquirent sur elles une sorte de droit de patronage, dont l'indépendance communale ne pouvait manquer, tôt ou tard, de se ressentir. On a beaucoup dit, surtout dans ces derniers temps, que l'intervention de la royauté dans la formation et les premiers développements des communes avait été beaucoup moins active, beaucoup moins efficace qu'on ne l'a souvent supposé. On a raison en ce sens que la royauté n'a point créé les communes dans une vue d'utilité générale, ou pour lutter systématiquement contre le régime féodal. Il est très vrai que la plupart des communes se sont formées d'elles-mêmes, par voie d'insurrection à main armée, souvent contre le gré du roi, aussi bien que de leur seigneur direct. Mais il est vrai aussi qu'après avoir conquis leurs privilèges, et dans la longue lutte qu'elles eurent à soutenir pour les conserver, les communes sentirent le besoin d'un allié puissant, d'un patron supérieur, et qu'elles s'adressèrent alors, du moins un grand nombre d'entre elles, à la royauté qui, de très bonne heure, exerça ainsi sur leur destinée une notable influence.

Vous voyez ainsi, Messieurs, l'intervention du roi, dans les affaires des communes, amenée par les circonstances les plus différentes, provoquée tantôt par les bourgeois, tantôt par le seigneur, et bien plus fréquente, bien plus efficace par conséquent que quelques personnes ne le supposent aujourd'hui. Ce que je

dis des rois s'applique également à tous les grands suzerains que les mêmes causes amenèrent à exercer, sur les communes situées dans les domaines de leurs vassaux, le même droit d'intervention et de patronage. Or, vous le comprenez sans peine, plus le protecteur est puissant, plus la protection devient redoutable. Et comme la puissance, soit des rois, soit des grands suzerains, allait toujours croissant, ce droit d'intervention et de patronage sur les communes alla de jour en jour se déposer en des mains plus élevées, plus fortes; et ainsi, par le seul cours des choses, à part toute insurrection, toute lutte à main armée, les communes se trouvèrent avoir affaire, d'une part à des adversaires, de l'autre à des protecteurs bien plus puissants et redoutables. Dans l'un et l'autre cas, leur indépendance ne pouvait manquer de déchoir.

Une troisième circonstance devait y porter également de graves atteintes.

Vous auriez grand tort, Messieurs, si vous vous représentiez le régime intérieur d'une commune, une fois bien conquise et constituée, comme le régime de paix et de liberté : rien n'en était plus loin. La commune défendait au besoin ses droits contre son seigneur avec dévouement et énergie; mais dans l'intérieur de ses murs les dissensions étaient extrêmes, la vie continuellement orageuse, pleine de violence, d'iniquité et de péril. Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits. Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La

population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'atelier, les maîtres de la fortune et du travail. Ceux d'entre vous qui ont un peu étudié l'histoire des républiques italiennes savent quels désordres, quelles violences y éclataient continuellement, et combien la véritable sécurité, la véritable liberté leur furent toujours étrangères. Elles ont eu beaucoup de gloire ; elles ont énergiquement lutté contre leurs adversaires extérieurs ; l'esprit humain s'y est déployé avec une richesse et un éclat merveilleux ; mais l'état social proprement dit y était déplorable ; la vie humaine y manquait étrangement de bonheur, de repos, de liberté. C'était un régime infiniment plus turbulent, plus précaire, plus inique que celui des républiques de l'ancienne Grèce, qui cependant n'ont été à coup sûr des modèles ni de bonne organisation politique, ni de bien-être social.

Eh bien ! Messieurs, s'il en était ainsi dans les républiques d'Italie, où le développement des esprits et l'intelligence des affaires étaient beaucoup plus avancés qu'ailleurs, jugez de ce que devait être l'état intérieur des communes de France. J'engage ceux d'entre vous qui voudraient le connaître d'un peu plus près à lire, soit dans les documents originaux, soit seulement dans les *Lettres* de M. Thierry, l'histoire de la commune de Laon : ils verront à quelles interminables vicissitudes, à quelles horribles scènes d'anarchie, de tyrannie, de licence, de cruauté, de pillage, une commune libre était en proie. La liberté de ces temps n'avait guère partout qu'une lugubre et déplorable histoire.

Ces violences, cette anarchie, ces maux et ces périls toujours renaissants, ce mauvais gouvernement, ce

triste état intérieur des communes, appelaient sans cesse l'intervention étrangère; ainsi le veut la force des choses. On avait conquis une charte communale pour se délivrer des exactions et des violences des seigneurs, mais non pour se livrer à celles des maires et des échevins. Quand, après s'être soustraits aux exactions venues d'en haut, les bourgeois de la commune tombaient en proie au pillage et aux massacres d'en bas, ils cherchaient un nouveau protecteur, une nouvelle intervention qui les sauvât de ce nouveau mal. De là ces recours fréquents des communes au roi, à quelque grand suzerain, à celui dont l'autorité pouvait réprimer les maires, les échevins, les mauvais magistrats, ou faire rentrer dans l'ordre la populace : et de là, en revanche, la perte progressive, ou du moins l'extrême affaiblissement des libertés communales. La France en était à cet âge de la civilisation où la sécurité ne s'achète guère qu'au prix de la liberté. C'est un phénomène des temps modernes, et très modernes, que d'avoir réussi à concilier la sécurité et la liberté, le facile développement des volontés individuelles avec le maintien régulier de l'ordre public. Cette bienheureuse solution du problème social, encore si imparfaite et si chancelante au milieu de nous, était absolument inconnue du moyen âge. La liberté y était si orageuse, si redoutable, que les hommes la prenaient bientôt, sinon en dégoût, du moins en terreur, et cherchaient à tout prix un ordre politique qui leur donnât quelque sécurité, but essentiel et condition absolue de l'état social. Quelle fut la principale cause de la rapide décadence des républiques italiennes ? Je rappelle souvent leur histoire, parce que c'est le meilleur moyen d'éclairer celle des communes françaises. Par des circonstances qu'il serait trop long d'expli-

quer ici, c'est en Italie seulement que le principe communal s'est élevé à la hauteur et à la clarté d'un régime politique ; c'est donc là qu'on en peut reconnaître la vraie nature et en saisir toutes les conséquences.

Qu'arriva-t-il donc en Italie ? La liberté politique y succomba sous ses propres excès ; faute de pouvoir procurer la sécurité sociale, ces turbulentes républiques tombèrent rapidement sous le joug d'une aristocratie fort concentrée et de ses chefs. C'est là l'histoire de Venise, de Florence, de Gênes, de presque toutes les cités italiennes.

La même cause coûta aux communes françaises leur orageuse liberté, et les fit tomber sous la domination exclusive, soit de la royauté, soit des grands suzerains qu'elles avaient pour protecteurs.

(19^e leçon, tome IV, p. 68 à 80.)

III

ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

(1823)

Des causes de la chute des Mérovingiens et des Carlovingiens.

Les causes des révolutions sont toujours plus générales qu'on ne le suppose ; l'esprit le plus pénétrant et le plus vaste ne l'est jamais assez pour percer jusqu'à leur première origine, et les embrasser dans toute leur étendue. Et je ne parle pas ici de cet enchaînement nécessaire des événements qui fait qu'ils naissent constamment les uns des autres, et que le premier jour portait dans son sein l'avenir tout entier. Indépendamment de ce lien éternel et universel de tous les faits, il est vrai de dire que ces grandes vicissitudes des sociétés humaines que nous appelons des révolutions, le déplacement des pouvoirs sociaux, le bouleversement des formes du gouvernement, la chute des dynasties, datent de plus loin que ne le dit l'histoire, et proviennent de causes bien moins spéciales que celles qu'elle leur attribue communément. En d'autres termes, les événements sont plus grands que ne le savent les hommes, et ceux-là même qui semblent l'ouvrage d'un accident, d'un individu, d'in-

térêts particuliers ou de quelque circonstance extérieure, ont des sources bien plus profondes et une bien autre portée.

C'est, par exemple, une foi héréditaire parmi nos historiens que la chute de la race mérovingienne a été due à la honteuse nullité des rois fainéants et à l'ambition de Pépin le Bref. On a senti cependant qu'il fallait, pour expliquer un tel fait, quelque chose de plus que les vices et les passions de quelques hommes : on a pénétré un peu plus avant ; à côté du pouvoir des rois, on a vu croître le pouvoir des maires du palais, et l'élévation de Pépin a été le dernier des envahissements progressifs de la mairie sur la royauté. D'autres ont fait un pas de plus ; ils ont cherché d'où les maires du palais avaient tiré leur force ; ils les ont vus devenant par degrés les chefs de cette aristocratie de grands propriétaires qu'avaient créée d'une part la conquête, de l'autre les bénéfices ; ils ont reconnu, dans le cours du vi^e siècle, le combat de cette aristocratie contre la royauté, et dans le changement de dynastie qui s'accomplit au milieu du huitième, sa victoire définitive. Ainsi, l'événement s'est agrandi d'autant plus qu'on l'a considéré de plus près, et on lui a assigné des causes de plus en plus générales. La lutte de deux intérêts individuels est devenue d'abord celle de deux institutions politiques, ensuite celle de deux forces sociales ; et à mesure que la vue de l'historien s'est enfoncée dans les faits, elle y a rencontré la société elle-même, la nation, le pays, et non plus seulement ces noms propres qui, pour être écrits seuls dans l'histoire, n'en suffisent pas davantage à l'expliquer.

Si je ne me trompe, il faut entrer encore plus avant ; ni l'étendue, ni la vraie nature des deux révolutions

qui détrônèrent, l'une les descendants de Clovis, l'autre ceux de Charlemagne, ne sont encore bien connues.

Que les causes que je viens de rappeler ne rendent pas pleinement raison de la première, une simple observation le prouvera d'avance. Ces causes ont subsisté longtemps sans produire un effet si décisif. Plus d'un roi fainéant a précédé Childéric III et s'est trouvé sous le joug d'un maire du palais ambitieux. La puissance des maires du palais n'était guère plus grande aux mains de Pépin le Bref qu'elle n'avait été dans celles de Pépin de Herstall, son grand-père, d'Ébroïn ou de Grimoald. La lutte des grands propriétaires contre les rois a rempli le VII^e siècle, sans entraîner la chute de la dynastie mérovingienne. Il est clair que, pour atteindre le but où elles tendaient, toutes ces causes ont eu besoin, non seulement d'être développées par le temps, mais encore d'être secondées et poussées en quelque sorte par quelque autre cause plus générale et qui eût, avec l'état de la nation franque elle-même, les plus intimes rapports.

Voici dans quels faits cette cause, seule nationale et peut-être seule décisive, me semble clairement révélée.

Personne n'ignore ces fréquents partages d'États qui, à la mort des rois francs, avaient lieu entre leurs enfants. Cinq partages de ce genre furent faits sous les rois mérovingiens : en 511, après Clovis I^{er} ; en 561, après Clotaire I^{er} ; en 628, après Clotaire II ; en 638, après Dagobert I^{er} ; en 656, après Clovis II.

La situation, l'étendue, les capitales, le nom même des royaumes que formaient ces partages, varièrent souvent. On en compte communément quatre, les royaumes d'Austrasie, de Bourgogne, de Neustrie et

d'Aquitaine. Mais cette division n'acquiescena aucune fixité. Le nouveau royaume de Bourgogne, qui s'était formé après la défaite des anciens rois bourguignons par les enfants de Clovis, fut envahi tantôt par les rois d'Austrasie, tantôt par les rois de Neustrie. Le royaume d'Aquitaine tient peu de place dans l'histoire. La division fondamentale et permanente s'établit entre les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, les deux principaux, et les derniers survivants.

Il est impossible de déterminer exactement la circonscription géographique de ces deux États; elle fut incertaine et flottante, comme toutes choses alors. Les rois d'Austrasie ont possédé l'Auvergne, et leur domination s'est étendue jusque dans le Poitou. Les deux royaumes s'enlevaient continuellement des provinces, et leurs monarques faisaient sans cesse, dans les parties de la Gaule les plus éloignées du siège de leur empire, des expéditions qu'ils appelaient des conquêtes. On peut saisir cependant, entre la Neustrie et l'Austrasie, quelques lignes de démarcation qui, sans embrasser la totalité des deux États, étaient considérées en général comme leurs frontières réciproques. La forêt des Ardennes les séparait. La Neustrie comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse, et l'Austrasie, dans la Gaule du moins, ceux qui s'étendaient de la Meuse au Rhin. Cette circonscription, je le répète, n'indique nullement l'étendue des deux royaumes; elle marque seulement les points par où ils se touchaient.

Mais leur division avait une bien autre importance que celle d'une division géographique. Il y a eu une cause à la disparition successive des autres royaumes francs, et à la prédominance comme à la lutte constante de ces deux-là. Les événements qui ont amené

ce résultat ont pris leur source dans l'état des peuples et des pays.

Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Francs; elles touchaient à la Germanie et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération franque qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent, avec leur butin, dans leur ancien établissement; on en verra plus tard de nombreuses preuves. Enfin la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germanes dominaient donc dans l'Austrasie.

Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes parts. Les Francs étaient là comme une colonie de Barbares, transportés au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

Cette situation, en se développant, devait produire entre les deux États une distinction bien autrement profonde que celle d'une division géographique. D'une part était le royaume des Francs germanes, de l'autre celui des Francs romains.

Les témoignages historiques attestent positivement ce résultat probable des faits. Des écrivains du X^e siècle appellent l'Austrasie *Francia Teutonica*, et la Neustrie *Francia Romana*; la langue germane, disaient-ils, prévalait dans l'une, et la langue romaine dans l'autre.

Cette distinction, dont il reste encore aujourd'hui tant de traces, était dès lors populaire.

Ce n'est pas tout; elle se retrouve dans les événements: pendant toute la durée de la race mérovingienne, ils en portent l'empreinte ou plutôt en sont le résultat naturel et nécessaire. En les considérant sous un point de vue général, il est impossible de le méconnaître.

La prédominance appartient d'abord au royaume de Neustrie. Un fait le démontre: depuis Clovis et avant le complet anéantissement de l'autorité royale sous les maires du palais, quatre rois ont réuni toute la monarchie franque; ce sont des rois de Neustrie: Clovis I^{er}, de 558 à 561; Clotaire II, de 613 à 628; Dagobert I^{er}, de 631 à 638; Clovis II, de 655 à 656. Quoi de plus simple? C'était en Neustrie que s'était établi Clovis avec la tribu alors prépondérante parmi les Francs. La conquête de la Gaule était le but vers lequel se portaient tous les efforts des Barbares, et la position plus centrale de la Neustrie donnait, sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient, beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines et ces débris de civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale. L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germanique; à peine une tribu s'y était-elle fixée, qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin: les Frisons, les Thuringiens, les Saxons pesaient sans cesse sur les Francs établis aux bords du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquiescer rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent longtemps aux Austrasiens.

Mais la lutte des deux royaumes ne tarda pas à éclater. Dès la fin du VI^e siècle, elle existait sous les noms de Frédégonde et de Brunehaut; la rivalité de ces deux fameuses reines ne fut que l'effet et le symbole d'un débat plus général, du mouvement qui, après avoir jeté les Francs sur la Gaule, poussait la France germanique contre la France romaine. Le pouvoir de Chilpéric et de Frédégonde en Neustrie était plus grand que celui des rois d'Austrasie et de Brunehaut sur les bords du Rhin. Les Francs austrasiens formaient entre eux une aristocratie plus homogène et plus compacte que les Neustriens. Brunehaut entreprit de la dompter. Ses tentatives contre les grands propriétaires de l'Austrasie et de la Bourgogne font toute son histoire, et Montesquieu en a bien saisi le caractère. L'aristocratie austrasienne s'allia sous main avec celle de Neustrie, plus éparsée, plus mêlée de Romains, et encore plus menacée par ses rois. Ce fut, comme on sait, cette ligue qui imposa à Clotaire II la mort de Brunehaut. Le succès fut dû à l'intervention des Francs Germains, bien plus rebelles que ceux de Neustrie aux traditions du despotisme des empereurs et à la domination des évêques. L'influence austrasienne devint bientôt prépondérante.

L'élévation des maires du palais favorisa son développement. Cette élévation avait eu lieu dans les deux royaumes et par les mêmes causes. Quelques écrivains allemands en ont donné, de nos jours, une explication plus ingénieuse que solide. Ce fut, disent-ils, le résultat de la lutte des Francs contre les Gaulois. Les rois francs, avides de pouvoir, s'entourèrent de préférence des anciens habitants du pays, plus accoutumés que les guerriers barbares à obéir et à servir. De là une rivalité entre le parti romain et le parti germanique; les

maires du palais se placèrent par degrés à la tête du dernier, et leur triomphe fut celui de la nation conquérante sur la cour alliée à la nation vaincue. J'ai vainement cherché dans les faits les traces d'une telle distinction. Ce ne fut point entre les Gaulois et les Francs, mais entre le pouvoir royal et les grands propriétaires, quelle que fût leur origine, que s'établit la lutte. N'y eût-il eu à la Cour des rois que des Francs, le résultat eût probablement été le même. Les grands propriétaires, francs et gaulois, voulaient vivre indépendants et maîtres dans les domaines qu'ils avaient acquis, n'importe à quel titre. Les rois, forts de leur nom, entourés de leurs *leudes* ou *fidèles*, et soutenus en général par le clergé, s'efforçaient sans cesse de les dépouiller et de les asservir. De là le combat. Les rois se servirent d'abord des maires du palais pour contenir ou opprimer les grands propriétaires. Un homme puissant appelé à cette charge, ou devenu puissant par la charge elle-même, prêtait à la royauté sa propre force, et, à son tour, exploitait à son profit celle de la royauté. Mais bientôt le maire du palais trouva plus sûr de se faire le chef et l'instrument des grands propriétaires. Cette aristocratie conquit pour son compte la mairie du palais, et la rendit élective. Le même phénomène eut lieu dans les deux royaumes. Mais l'aristocratie austrasienne était, comme on l'a vu, plus homogène et plus compacte que celle de Neustrie. Il n'y avait guère, dans la Belgique et sur les bords du Rhin, qu'un seul peuple, la même impulsion, les mêmes mœurs. Aussi les maires du palais poussèrent-ils en Austrasie de plus profondes racines que dans la Neustrie; la mairie du palais y échut héréditairement à la famille la plus puissante entre les grands propriétaires, celle des Pépin. On sait

quels furent, de 630 à 752, depuis Pépin de Landen, dit le *Vieux*, jusqu'à Pépin le Bref, son pouvoir constant et son élévation progressive. Lorsque, dans la première moitié du VIII^e siècle, la Neustrie fut tombée en proie à des désordres sans cesse renaissants, au milieu des chutes continuelles de ses maires du palais aussi bien que de ses rois, les Francs d'Austrasie se trouvèrent au contraire ralliés autour d'une famille puissante et glorieuse : dans les expéditions de Charles Martel, ils avaient parcouru, à sa suite, la Gaule tout entière; la France romaine céda à l'ascendant de la France germanique; les rois de la France romaine ne purent se soutenir en face de ces chefs de guerriers venus encore des rives du Rhin; les maires du palais de Neustrie, chefs d'une aristocratie à demi gauloise et bien plus dispersée, bien plus amollie que l'aristocratie austrasienne, ne parvinrent pas à prendre définitivement la place de leurs rois; aux maires d'Austrasie seuls réussit cette entreprise, parce que leur ambition personnelle était à la tête d'un mouvement national; il y eut comme une seconde invasion de la Gaule par les Germains; et un événement où l'on ne voit d'ordinaire qu'un changement de dynastie fut, en fait, la victoire d'un peuple sur un peuple, la fondation d'un nouveau royaume par des conquérants nouveaux.

Aussi voit-on reparaître alors les mœurs et les institutions franques, effacées ou abandonnées, depuis près de deux siècles, dans la France romaine. Pépin, sauf la différence des temps, se trouve dans une situation analogue à celle où avait été Clovis. Comme lui, il est le chef des guerriers, et de plus le premier des grands propriétaires. Mais le pouvoir qu'il possède n'est encore qu'un pouvoir de fait; il sent le besoin de

le faire reconnaître par ses principaux compagnons, et sanctionner par la religion qui est devenue celle du peuple. En 752, l'assemblée nationale est convoquée à Soissons; Pépin y est élu roi, et l'évêque de Mayence, Boniface, lui confère l'onction sacrée. En 754, le pape Etienne III vient en France, et sacre de nouveau Pépin, sa femme Bertrade et ses deux fils. Les Francs jurent, sous peine d'excommunication, qu'ils n'éliront jamais de roi *issu des reins d'un autre homme*. Les assemblées de la nation, tombées en désuétude sous les Mérovingiens, redeviennent fréquentes et prennent part au gouvernement de l'État. Pépin a été porté au trône par ses compagnons, par les grands propriétaires et le clergé; il faut qu'il les consulte, les ménage et les associe à son pouvoir. Il n'est point un usurpateur ordinaire, héritier, par la force, de la royauté mérovingienne; il est le chef d'un peuple nouveau, qui n'a point renoncé à ses anciennes mœurs, qui tient à la Germanie plus étroitement qu'à la Gaule, et se groupe encore autour du guerrier puissant qui s'est fait roi.

Tel fut le véritable caractère de cette révolution. Sous Charlemagne, il éclata avec évidence. Alors le siège de l'empire fut replacé dans la Belgique et sur les bords du Rhin, au cœur de l'ancienne patrie de ces Francs qui, sous la conduite de la famille des Pépin, venaient de conquérir une seconde fois la Gaule, mais sans y transporter leur établissement, comme avait fait, au v^e siècle, la tribu de Clovis. Ce déplacement du centre de l'État mit, vers l'orient, la Gaule à l'abri de toute invasion nouvelle. Les rois de Soissons, d'Orléans et de Paris n'avaient pu résister au mouvement qui poussait sur leur territoire les peuples de la Germanie. Les descendants de Clovis y avaient succombé

comme les lieutenants des empereurs romains. D'Aix-la-Chapelle, de Worms et de Paderborn, Charlemagne fut en mesure, non seulement de repousser les incursions des Germains, mais de conquérir à leur tour ces conquérants de l'Europe occidentale. Les Frisons, les Thuringiens, les Bavaois, les Danois, les Saxons tombèrent en son pouvoir. Cet immense empire ne devait pas survivre à la main puissante qui l'avait fondé; mais une grande œuvre n'en demeura pas moins accomplie: l'invasion des Barbares en Occident fut arrêtée; la Germanie elle-même cessa d'être le théâtre des continuelles fluctuations de peuplades errantes; les États qui s'y formèrent par le démembrement de l'héritage de Charlemagne se consolidèrent par degrés et devinrent la digue qui mit un terme à cette inondation d'hommes que l'Europe subissait depuis quatre siècles. Les peuples et les gouvernements se fixèrent, et l'ordre social moderne commença à se développer.

C'est là l'immense résultat du règne de Charlemagne, le fait dominant de cette époque. Jusque-là l'Europe occidentale n'avait pas cessé d'être en proie à l'invasion et à la conquête. La fondation du royaume de Clovis au cœur de la Gaule avait suspendu ou ralenti ce mouvement, mais sans le terminer. Le triomphe des Francs d'Austrasie et l'élévation de leur chef à l'empire de la Gaule en fut le dernier acte. Nuls conquérants nouveaux ne se précipitèrent en masse vers le Rhin pour s'établir sur le sol gaulois. L'ébranlement qui subsistait encore entre ce fleuve et la Vistule fut contraint de prendre la voie des expéditions maritimes; quelque menaçantes qu'elles fussent, elles ne pouvaient avoir des conséquences aussi vastes ni aussi incessamment répétées. Les Normands ravagèrent les côtes et même l'intérieur de la France; ils en

occupèrent une province ; mais là se borna l'effet de ce reste de mouvement des Barbares. Par terre, il s'arrêta devant les obstacles que lui opposaient des États et des peuples définitivement fixés, comme les flots qui ont longtemps inondé un rivage cessent d'y pénétrer quand le sol s'est affermi sous les forêts dont on l'a couvert.

La révolution qui soumit la France romaine à la France germanique, et substitua les descendants de Pépin le Vieux aux descendants de Clovis, est la dernière qui soit venue du dehors, de la conquête, qui ait été l'ouvrage de forces étrangères au pays et à ses habitants.

Celle qui détrôna la race de Charlemagne ne fut ni de même origine ni de même nature. C'est du dedans qu'elle provient ; c'est dans l'état intérieur du gouvernement et de la société qu'on en découvre les causes.

Dans l'enfance de la civilisation, au milieu de l'ignorance et de la barbarie, en l'absence de ces vastes et fréquentes relations qui unissent les hommes par la communauté des idées et la réciprocité des intérêts, l'unité des grands États est impossible. Elle peut être momentanément l'œuvre de la force ou le fruit de l'ascendant d'un homme supérieur ; mais ni la force, ni l'ascendant d'un homme supérieur ne sont des puissances à qui appartienne la durée, et nul état social ne peut être permanent s'il n'a ses racines et ses causes dans la société même, dans les rapports physiques et moraux des hommes dont elle est formée. Or, il y a, dans le cours de la civilisation, des époques où la société est incapable de s'élever à l'unité nationale, où elle ne possède ni les lumières, ni les intérêts, ni les principes d'action qui font, d'une multitude éparse sur un vaste territoire, un seul peuple uni sous les mêmes lois, vi-

vant de la même vie et animé de la même impulsion. Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de l'étroit espace où ils naissent et meurent, quand l'absence du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la nullité ou la rareté des communications matérielles et intellectuelles resserrent leur pensée dans un horizon à peu près aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une grande société pourrait-elle subsister? Quelles idées, quelles relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La seule société qui soit possible alors est une société étroite, locale, comme l'esprit et la vie de ses membres. Et si, par quelque puissant accident, par quelque cause passagère, une société plus vaste est un moment formée, on la voit bientôt se dissoudre; et à sa place naissent une multitude de petites sociétés faites à la mesure du degré de développement des hommes, et qui bientôt produisent, chacune dans ses limites, un gouvernement de même dimension.

Tel est le phénomène qui commença à se développer en France après la mort de Charlemagne, et dont le dernier terme fut l'établissement du régime féodal. Jusqu'au milieu du VIII^e siècle, aucune société, grande ni petite, ne s'était formée dans les Gaules; elles n'avaient pas cessé d'être en proie à l'anarchie de la dissolution et de la conquête. Charlemagne arrêta pour toujours l'irruption des Barbares, et des désordres nouveaux ne vinrent plus incessamment s'ajouter à l'immense désordre qui régnait déjà entre le Rhin et l'Océan. Alors la société put commencer en France; mais elle ne commença qu'en se resserrant, car les éléments, les conditions d'une société un peu étendue n'existaient ni sur le territoire ni dans ses habitants. Charlemagne avait tenté de se faire le souverain d'un

grand peuple et d'un grand empire ; l'état du pays se refusait à cette entreprise, et nul de ses successeurs ne fut capable d'y songer. Sous leur règne, le gouvernement et le peuple allèrent se démembraut, se dissolvant de plus en plus. Bientôt il n'y eut plus ni roi ni nation. Chaque propriétaire libre et fort se fit souverain dans ses domaines ; chaque comte, chaque marquis, chaque duc, dans le district où il avait représenté le souverain. Si cela fut heureux ou malheureux, légitime ou illégitime, il est puéril de le rechercher ; c'était la conséquence nécessaire de l'état des hommes et des choses ; c'était partout le travail de la société aspirant à se former et incapable de s'étendre au delà d'étroites limites. Le pouvoir et la nation se démembrèrent parce que l'unité du pouvoir et de la nation était impossible ; tout devint local parce que rien ne pouvait être général, parce que toute généralité était bannie des intérêts, des existences, des esprits. Les lois, les jugements, les moyens d'ordre, les guerres, les tyrannies, les libertés, tout se resserra dans de petits territoires, parce que rien ne pouvait se régler ni se maintenir dans un cercle plus étendu. Quand cette grande fermentation des diverses conditions sociales et des divers pouvoirs qui couvraient la France se fut accomplie, quand les petites sociétés qui en devaient naître eurent pris une forme un peu régulière et déterminé tant bien que mal les relations hiérarchiques qui les unissaient, ce résultat de la conquête et de la civilisation renaissante prit le nom de régime féodal.

Pendant que la féodalité se formait, la royauté subsistait toujours, impuissante, nominale, et pourtant encore sujet d'ambition et d'orgueil. Dès qu'un mot désigne une supériorité quelconque, cette supériorité

fût-elle sans force, elle excite les désirs des hommes, et ils ont raison, car le nom seul d'un pouvoir illusoire est encore un pouvoir. Charles le Gros, Louis d'Outre-Mer, Charles le Simple, étaient bien moins puissants, bien moins indépendants que les grands feudataires du royaume; mais ils portaient le nom de roi, nom unique, et qui, par cela seul, n'était pas tout à fait vain, qui avait du moins de quoi tenter la force capable de s'en saisir. Cette force ne pouvait manquer de se rencontrer : elle se trouva aux mains de Hugues Capet. Entre la puissance réelle du dernier descendant de Charlemagne et son titre de roi, le contraste était trop grand; la couronne semblait posée sur la tête d'une ombre. Placé par la situation de ses domaines plus favorablement qu'un autre pour un tel dessein, Hugues Capet se l'appropriâ. Il n'y avait pas plus de droit que tout autre; il ne fut porté au trône par aucun parti, aucune combinaison, aucune intrigue un peu générale; il prit le nom de roi; celui qui le possédait ne pouvait s'y opposer; la plupart des grands seigneurs du royaume ne s'en inquiétèrent point; leur puissance n'en était point atteinte; depuis longtemps ils n'avaient à peu près rien à démêler avec la royauté. Hugues Capet se fit reconnaître par ses propres vassaux, qui n'avaient qu'à gagner à l'élévation de leur suzerain. Peu à peu les principaux feudataires, séduits par ses concessions ou ses promesses, avouèrent également le titre supérieur qu'il s'était donné. Ce fut là toute la révolution capétienne. Depuis la mort de Charlemagne, la féodalité avait conquis la société. En se faisant appeler roi, un de ses principaux membres s'en déclara le chef. Il acquérait par là, dans le présent, une dignité plutôt qu'un pouvoir. La république féodale n'était menacée que dans l'avenir,

et à coup sûr elle ne s'en doutait point. Nulle révolution n'a été plus insignifiante quand elle s'est faite, et plus féconde en grands résultats.

(3^e essai, p. 57 à 72.)

IV

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS ¹

(1870-1875)

Jeanne d'Arc.

Le 6 janvier 1428, à Domrémy, petit village, dans la vallée de la Meuse, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, sur l'extrême frontière de la Champagne à la Lorraine, une jeune fille de simples laboureurs « de bonne vie et renommée, bonne, simple et douce fille elle-même, point paresseuse, occupée jusque-là à coudre et à filer avec sa mère, ou à conduire aux champs les brebis de ses parents, quelquefois même gardant à tour de rôle, pour son père, le troupeau de la commune », Jeanne d'Arc, que tous ses voisins appelaient Jeannette, accomplissait sa seizième année. Elle n'était point sauvage : elle allait souvent, avec ses compagnes, chanter et manger des gâteaux près de la fontaine des groseilliers, sous un vieux hêtre appelé l'arbre aux fées ; mais elle aimait peu la danse ; elle était assidue à l'église, se complaisait au son des cloches, se confessait et communiait souvent, et elle rougissait quand ses amies la taxaient d'être trop dévote. En 1421, quand Jeanne avait à peine neuf ans, une

1. 5 vol. gr. in-8°. Hachette et C^{ie}.

troupe d'Anglo-Bourguignons pénétra dans sa contrée et y porta les ravages de la guerre. Le village de Domrémy et la petite ville de Vaucouleurs étaient Français et fidèles à la royauté française : Jeanne pleurait en voyant les garçons de sa paroisse revenir meurtris et sanglants à la suite de rencontres ennemies. Ses parents et ses voisins furent un jour obligés de s'enfuir et ils trouvèrent, à leur retour, leurs maisons brûlées ou dévastées. Jeanne se demandait s'il était possible que Dieu permît de tels excès et de tels désastres. En 1425, un jour d'été, à midi, elle était dans le petit jardin de son père ; elle entendit une voix qui l'appelait à droite, du côté de l'église, et une grande clarté lui apparut en même temps, au même lieu ; la première fois, elle eut peur ; mais elle se rassura, trouvant « que la voix était digne » ; au second appel, elle reconnut que c'était la voix des Anges : « Je les ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois, disait-elle six ans plus tard, à Rouen, à ses juges ; quand ils s'en allaient de moi je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux. » Les apparitions se renouvelèrent et l'exhortèrent « à aller en France pour délivrer le royaume ». Elle devint rêveuse, adonnée à une préoccupation constante ; « je ne pouvais plus durer, dit-elle plus tard, et le temps me pesait comme à une femme enceinte ». Elle finit par tout dire à son père, qui accueillit ses paroles d'abord avec inquiétude, puis avec colère ; il rêva lui-même, une nuit, que sa fille suivait en France les gendarmes du roi, et il la retint dès lors sous une étroite surveillance : « Si je savais que votre sœur partit, dit-il à ses fils, je vous dirais de la noyer ; et si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même. » Jeanne se soumit ; nul orgueil ne se mêlait à son exaltation, et elle ne croyait pas que

son commerce avec des voix célestes la dispensât d'obéir à ses parents. On essaya de la distraire de son idée ; on engagea un jeune homme, qui l'avait recherchée, à dire qu'il avait d'elle parole de mariage et à en réclamer l'accomplissement. Jeanne se présenta devant le juge d'église, affirma qu'elle n'avait rien promis, et gagna sans peine sa cause : tout le monde la croyait et la respectait.

Dans un village voisin de Domrémy elle avait un oncle dont la femme était près d'accoucher ; elle se fit demander comme garde-malade de sa tante, et là elle s'ouvrit à son oncle de son dessein, lui répétant un bruit populaire répandu en effet dans le pays : « N'est-il pas dit qu'une femme perdra la France, et qu'une jeune fille la relèvera ? » Elle le pressa de la conduire à Vaucouleurs, au sire de Baudricourt, capitaine du bailliage ; car elle voulait aller vers le Dauphin et lui porter secours. Son oncle se laissa persuader et, le 13 mai 1428, il la mena en effet à Vaucouleurs : « Je viens de la part de mon Seigneur, » dit-elle au sire de Baudricourt. « Quel Seigneur ? » demanda le sire. « Le Roi du ciel, » répondit Jeanne. Baudricourt la tint pour folle, engagea son oncle à la ramener chez ses parents bien souffletée. En juillet 1428, une nouvelle invasion de Bourguignons eut lieu à Domrémy et y redoubla l'émotion populaire. Peu après, le bruit du siège d'Orléans y parvint. De plus en plus passionnément préoccupée, Jeanne retourna à Vaucouleurs : « Il faut que je parte, dit-elle au sire de Baudricourt, pour faire lever le siège d'Orléans. J'irai, dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux ! » Elle était revenue à Vaucouleurs sans prendre congé de ses parents. « Quand j'aurais eu, dit-elle en 1431 à ses juges de Rouen, cent pères et cent mères et que j'eusse été fille du roi, je serais

partie. » Frappé sans être convaincu, Baudricourt ne s'opposa point à ce qu'elle restât à Vaucouleurs, chez la femme d'un charron, et y passât trois semaines, filant avec son hôtesse et partageant son temps entre le travail et l'église.

On parlait beaucoup d'elle dans Vaucouleurs, de ses visions et de son dessein. Un chevalier attaché au sire de Baudricourt, Jean de Metz, voulut la voir et alla chez le charron : « Que faites-vous ici, ma mie ? lui dit-il ; faut-il que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais ? — Je suis venue ici, répondit Jeanne, parler à Robert de Baudricourt, pour me veuille mener ou faire mener au roi, mais ne prend souci ni de moi, ni de mes paroles. Pourtant il faut que je sois devers le roi avant le milieu du carême, car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Ecosse, ne peut recouvrer le royaume de France ; il n'y a point de secours que de moi. Certes, j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas mon état et que je le fasse. — Qui est votre Seigneur ? — C'est Dieu. — Par ma foi, dit le chevalier en prenant les mains de Jeanne, je vous mènerai au roi, Dieu aidant. Quand voulez-vous partir ? — Plutôt maintenant que demain, plutôt demain qu'après. » Le nom et les paroles de Jeanne remplirent Vaucouleurs. Un autre chevalier, Bertrand de Poulengy, s'offrit, comme Jean de Metz, à la conduire. Le duc Charles de Lorraine voulut la voir et la manda à Nancy. Vieux et malade, il avait délaissé la duchesse sa femme, vertueuse personne, et menait une vie peu régulière. « Je n'ai pas le pouvoir de vous guérir, lui dit Jeanne, mais reprenez votre ménage et aidez-moi dans ce que Dieu m'ordonne. » Le duc lui fit remettre quatre écus d'or, et elle retourna à Vaucouleurs, ne songeant plus qu'à son

départ. La confiance et le bon vouloir ne manquèrent point aux habitants de Vaucouleurs pour l'y préparer; le chevalier Jean de Metz, chargé de l'accompagner, lui demanda si elle comptait voyager dans ses pauvres jupons rouges de paysanne: « Je m'habillerais volontiers en homme, » répondit Jeanne. On se cotisa pour lui faire un costume convenable; on lui fournit un cheval, une cotte de mailles, une lance, une épée, l'équipement complet d'un homme d'armes; un messenger royal et un archer formèrent son cortège. Baudricourt leur fit jurer de la conduire sûrement, et, le 25 février 1429, il dit à la jeune fille pour tout adieu: « Va donc, Jeanne, et advienne que pourra. »

Charles VII résidait alors à Chinon en Touraine. Pour y arriver, Jeanne avait près de cent cinquante lieues à faire, dans un pays occupé çà et là par les Anglais et les Bourguignons, et partout théâtre de la guerre. Elle mit onze jours à faire ce voyage, marchant souvent la nuit, ne quittant jamais ses vêtements d'homme, ne s'inquiétant d'aucune difficulté, d'aucun péril, et ne témoignant nul autre désir que de s'arrêter pour adorer Dieu: « Si nous pouvions entendre chaque jour la messe, disait-elle à ses compagnons, nous ferions bien. » Ils n'y consentirent que deux fois, d'abord dans l'abbaye de Saint-Urbain, puis dans la principale église d'Auxerre. Pleins pour Jeanne de respect en même temps que de doute, elle n'eut jamais à se défendre de leurs familiarités, mais toujours à dissiper leurs inquiétudes sur la réalité ou le caractère de sa mission: « Ne craignez rien, leur disait-elle; Dieu me fait ma route; c'est pour cela que je suis née. » Arrivée au village de Sainte-Catherine-de-Fierbois, près de Chinon, elle entendit trois messes le même jour, et fit écrire de là au roi pour lui annoncer sa venue et demanda

à le voir; elle avait fait, dit-elle, cent cinquante lieues pour venir lui dire des choses qui lui seraient très utiles.

Charles VII et ses conseillers hésitèrent; les hommes de guerre ne voulaient pas croire qu'une petite paysanne de Lorraine pût apporter au roi un secours plus efficace que le leur; cependant quelques-uns d'entre eux, les plus héroïques, Dunois, La Hire, Xaintrailles, étaient touchés de ce qu'on racontait de cette jeune fille; les lettres du sire de Baudricourt, quoique pleines de doute, laissaient percer une certaine émotion sérieuse; pourquoi le roi ne recevrait-il pas cette jeune fille, que le capitaine de Vaucouleurs avait cru devoir lui envoyer? On verrait bien ce qu'elle était et ce qu'elle ferait. Les politiques et les courtisans, surtout le plus accrédité, Georges de La Trémoille, favori du roi, haussaient les épaules; que pouvait-on attendre des rêves d'une paysanne de dix-neuf ans? Des influences plus intimes et plus disposées à la sympathie, entre autres la reine Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, et peut-être aussi sa fille, la jeune reine Marie d'Anjou, insistèrent pour que le roi fit répondre à Jeanne qu'elle pouvait venir à Chinon. Elle en reçut l'autorisation, et le 6 mars 1429, elle arriva avec ses compagnons dans la résidence royale.

Dès le premier moment, deux incidents accrurent encore la curiosité dont elle était l'objet. Tout près de Chinon, quelques vagabonds avaient dressé, dit-on, une embuscade, pour la dépouiller, elle et sa suite. Elle passa près d'eux sans le moindre obstacle. Le bruit courut qu'à son approche ils avaient été frappés d'immobilité et n'avaient pu tenter leurs mauvais coups.

Jeanne était assez grande, bien tournée, brune, d'un air serein, animé et doux; un homme d'armes qui se

rencontra sur son chemin, la trouva belle et exprima, avec un jurement impie, un sentiment grossier : « Hélas ! lui dit Jeanne, tu renies Dieu, et tu es si près de la mort ! » Il se noya, dit-on, peu après. Déjà l'instinct populaire entourait de miracles subits sa merveilleuse mission.

Arrivée à Chinon, elle logea, d'abord, dans une honnête famille, près du château. Pendant trois jours encore on délibéra dans le Conseil si le roi devait la recevoir. Mais les nouvelles d'Orléans étaient mauvaises ; on n'avait ni troupes à y envoyer, ni argent pour attendre ; le trésorier du roi n'avait plus, dit-on, que quatre écus dans sa caisse. Si Orléans était pris, le roi serait peut-être réduit à chercher un refuge en Espagne ou en Ecosse. Jeanne promettait de délivrer Orléans. Les Orléanais eux-mêmes la faisaient demander ; Dunois les entretenait dans l'attente de ce merveilleux secours. Il fut décidé que le roi la recevrait. On lui assigna pour demeure une chambre dans la tour du Coudray, corps de logis annexé au manoir royal ; et elle y fut remise aux soins de Guillaume Bellier, officier de la maison du roi, dont la femme était d'une grande dévotion et d'excellent renom. Le 9 mars 1429, Jeanne fut enfin introduite auprès du roi par le comte de Vendôme, grand maître de l'hôtel, dans la grande salle du premier étage, dont on voit encore, de nos jours, un pan de mur et la cheminée. C'était le soir, aux flambeaux ; près de trois cents chevaliers étaient présents. Charles se tenait un peu à l'écart, au milieu d'un groupe d'hommes de guerre et de cour plus richement vêtus que lui. Selon quelques chroniqueurs, Jeanne avait demandé qu'on ne la déçût point et qu'on lui montrât celui auquel elle devait parler ; « d'autres affirment qu'elle alla droit au roi, qu'elle n'avait jamais

vu », l'abordant humblement et simplement, comme une pauvre petite bergerette, dit un témoin oculaire, et selon un autre récit, en faisant les inclinations et les révérences accoutumées, comme si elle eût été nourrie en cour. Quoi qu'il en soit de son apparence : « Gentil Dauphin, dit-elle au roi (elle ne croyait pas devoir l'appeler roi tant qu'il n'avait pas été sacré), j'ai nom Jeanne la Pucelle ; le Roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims, et vous serez lieutenant du Roi des cieux, qui est Roi de France. Baillez-moi gens pour que je fasse lever le siège d'Orléans et vous mène sacrer à Reims. C'est le plaisir de Dieu que nos ennemis les Anglais s'en aillent en leur pays. S'ils ne s'en allaient, il leur arriverait malheur, et le royaume vous doit demeurer. » Charles fut frappé sans être convaincu, comme tant d'autres l'avaient été avant lui ou le furent comme lui ce jour-là. Il revit Jeanne plusieurs fois ; elle ne se méprenait point sur les doutes qu'il conservait : « Gentil Dauphin, lui dit-elle un jour, pourquoi ne me croyez-vous pas ? Je vous dis que Dieu a compassion de vous, de votre royaume et de votre peuple. Saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, faisant prière pour vous ; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire. » Charles l'admit à cet entretien, selon quelques récits, en présence de quatre témoins, ses plus affidés, qui jurèrent de n'en rien révéler ; selon d'autres, dans un absolu tête-à-tête : « Ce qu'elle lui a dit nul ne le sait, écrivait Alain Chartier bien peu après ; mais il est bien manifeste qu'il en a été tout rayonnant de joie, comme à une révélation de l'Esprit-Saint. » J'emprunte à mon savant confrère de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Wallon, l'explication

qu'après un scrupuleux examen des témoignages, il a donnée de ce mystérieux entretien : « Le sire de Boisy, dit-il, qui, dans sa jeunesse, avait été l'un des chambellans les plus familiers de Charles VII, raconta à Pierre Sala, comme le tenant du roi lui-même, qu'un jour, au temps de ses plus grandes adversités, ce prince, cherchant vainement un remède à tant de maux, entra un matin, seul, dans son oratoire, et là, sans prononcer une parole, il fit à Dieu, du fond de son cœur, cette requête que, s'il était vrai héritier, issu de la maison de France (ce doute était possible avec la reine Isabeau de Bavière), il la puisse garder et défendre ; sinon de lui faire la grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il pût se sauver en Espagne ou en Ecosse, où il voulait en dernier recours chercher un refuge. » Ce fut cette prière connue de Dieu seul que la Pucelle rappela à Charles VII, et on s'explique la joie qu'au dire des témoins il manifesta, sans que personne en sût alors les motifs. Jeannè, par cette révélation, n'avait pas fait seulement que le roi crût en elle ; elle avait fait qu'il crût en lui-même, en son droit, en son titre (jamais Jeanne n'a parlé de la sorte). C'est quelque chose de supérieur qui parlait par sa bouche : « Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi. » Que Charles VII fût ou non convaincu en lui-même, par cet entretien, de la divine mission de Jeanne, il voyait bien que beaucoup de ceux qui l'entouraient y avaient peu de foi ou point foi, et qu'il fallait d'autres preuves pour ébranler leurs doutes. Il résolut d'aller à Poitiers, où siégeaient son conseil, le Parlement, plusieurs savants membres de l'Université de Paris, et de soumettre Jeanne à leur plus sévère examen. Quand elle apprit où on la menait : « En nom de Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien à faire ; mais Messire m'aidera.

Allons donc, de par Dieu ! » Arrivée à Poitiers le 11 mars 1429, elle y fut placée au sein de l'une des plus respectables familles de la ville, celle de Jean Rabuteau, avocat général au parlement. L'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de Chartres, chancelier de France, cinq évêques, les conseillers du roi, plusieurs docteurs, entre autres le Père Seguin, dominicain austère et dur, s'y rendirent pour l'interroger. Quand elle les vit entrer, elle alla s'asseoir au bout du banc et leur demanda ce qu'ils lui voulaient ; pendant deux heures, ils s'appliquèrent à lui montrer, « par belles et douces raisons », qu'on ne la devait pas croire. « Jeanne, lui dit Guillaume Aimery, professeur de théologie, vous demandez gens d'armes et dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais laissent le royaume de France et aillent en leur pays. Si cela est, il ne faut point de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire et les forcer à retourner chez eux. — En nom de Dieu, répondit Jeanne, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. » Maître Guillaume n'insista point. Le dominicain Seguin, « un bien aigre homme », dit la chronique, demanda à Jeanne quelle langue lui parlaient ses voix : « Meilleure que la vôtre », répondit Jeanne ; le docteur parlait le dialecte limousin. « Croyez-vous en Dieu ? lui dit-il avec humeur. — Mieux que vous, répliqua Jeanne offensée. — Eh bien ! reprit le moine, Dieu défend de vous croire sans un signe qui porte à le faire ; je ne donnerai point au roi le conseil de vous confier des gens d'armes et les mettre en péril sur votre simple parole. — En nom de Dieu, dit Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes ; menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne si peu de gens qu'on

voudra ; j'irai à Orléans. » Puis, s'adressant à un autre des examinateurs, maître Pierre de Versailles, qui fut plus tard évêque de Meaux : « Je ne sais ni A ni B ; mais il y a dans le livre de Notre-Seigneur plus que dans les vôtres ; je viens, de la part du Roi des cieus, pour faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims afin qu'il y soit couronné et sacré. » L'examen se prolongea pendant quinze jours, non sans quelques marques d'impatience de Jeanne ; à la fin, elle dit à l'un des docteurs, Jean Erault : « Avez-vous du papier et de l'encre ? écrivez ce que je vous dirai ! » Et elle lui dicta ce qui devint, quelques semaines plus tard, le manifeste plus développé qu'elle adressa d'Orléans aux Anglais pour les sommer de lever le siège et de cesser la guerre ; j'en citerai ici les principales phrases, pieusement et patriotiquement héroïques :

Jhésus Maria.

« Roi d'Angleterre, faites raison au Roi du ciel de son sang royal. Rendez les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et toute prête de faire paix si vous voulez faire raison. Si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre ; en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, s'ils ne veulent obéir, je les ferai sortir, qu'ils veuillent ou non ; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci.... La Pucelle vient de par le Roi du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France ; elle vous promet et certifie qu'elle y fera si gros hahay que, encore de mille ans en France, n'en fut vu un si grand... Duc de Bedford, qui vous dites régent de France, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous fassiez mie détruire ; si vous ne lui faites raison, elle fera le plus beau fait qui oncques fut fait en la chrétienté.

« Écrit le mardi de la grande semaine. » Suscription :
« Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle. »
Leur examen terminé, les docteurs conclurent en faveur de Jeanne. Deux d'entre eux, l'évêque de Castres, Gérard Machet, confesseur du roi, et maître Jean Erault, reconnurent la divinité de sa mission. Elle était, dirent-ils, la vierge prédite dans les anciennes prophéties, notamment dans celle de Merlin; les plus exigeants approuvèrent le roi de n'avoir ni accepté légèrement, ni repoussé les promesses de Jeanne :
« Après une enquête sérieuse, on n'avait trouvé en elle, disent-ils, que bien, humilité, dévotion, honnêteté, simplicité. C'est devant Orléans qu'elle prétend montrer son signe; il faut la mener à Orléans, car la délaisser sans apparence de mal, ce serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu. »
Après l'examen des docteurs vint celui des femmes; trois des plus grandes dames de France, la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, la comtesse de Gaucourt, femme du gouverneur d'Orléans, et Jeanne de Mortemer, femme de Robert le Maçon, baron de Trèves, furent chargées d'examiner Jeanne d'Arc dans sa vie féminine; elles n'y trouvèrent que vérité, vertu et modestie; « elle leur parlait si doucement et si gracieusement, dit la chronique, qu'elle les faisait pleurer »; elle s'excusait, auprès d'elles, de l'habit qu'elle portait et dont les plus sévères docteurs n'avaient pas songé à lui faire un reproche; « il est plus décent, dit l'archevêque d'Embrun, de faire ces choses en habit d'homme, puisque l'on doit les faire avec des hommes ». Les hommes de cour intelligents s'inclinaient devant cette sainte de village qui venait apporter au roi en péril le secours de Dieu; les plus vaillants hommes de guerre étaient touchés des élans confiants de son

patriotique courage ; le peuple l'accueillait partout avec foi et enthousiasme. Jeanne n'avait encore fait qu'apparaître et elle était déjà l'interprète divin du sentiment national, l'espoir populaire de la France.

Charles n'hésita plus. Jeanne fut traitée, selon sa propre expression dans sa lettre aux Anglais, comme un chef de guerre ! « On lui donna un écuyer, un page, deux hérauts, un chapelain, *frère Pasquerel*, de l'ordre des frères ermites de Saint-Augustin, des valets et gens de service. On lui fit une armure complète à sa taille. Ses deux guides, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, ne l'avaient pas quittée ; le roi les maintint dans sa compagnie. Il voulait lui donner lui-même une épée ; elle en demanda une marquée de cinq croix qu'on trouverait, dit-elle, derrière l'autel dans la chapelle de Sainte-Catherine-de-Fierbois, où elle s'était arrêtée en arrivant à Chinon, et qui y fut trouvée en effet. Elle se fit faire un étendard blanc, semé de lis, portant l'image de Dieu assis sur les nuées et tenant en sa main le globe du monde. Au-dessus étaient les mots *Ihésus Maria*, et au bas deux anges à genoux, en adoration. Jeanne aimait son épée, dit-elle deux ans plus tard dans son procès, mais elle aimait quarante fois plus son étendard, qui était pour elle le signe de son œuvre et le gage de la victoire. Les préparatifs terminés, elle demanda le prompt départ de l'expédition ; Orléans criait au secours. Dunois envoyait messenger sur messenger. Jeanne était plus pressante que personne.

Plus d'un mois s'écoula avant que ses instances fussent satisfaites ; dans cet intervalle on trouve Charles VII et Jeanne d'Arc à Châtellerault, à Poitiers, à Tours, à Florent-lès-Saumur, à Chinon, à Blois, allant et venant dans toute cette contrée pour mettre

en marche l'expédition résolue, et pour lever les obstacles qu'elle rencontrait. A travers des indices vagues, on entrevoit la lutte qui commençait entre les partisans et les adversaires de Jeanne. Yolande donna de l'argent et prit beaucoup de peine pour préparer l'expédition qui devait aller secourir Orléans; le duc d'Alençon, à peine âgé de vingt ans, était le seul des princes de la maison de Valois qui eût bien accueilli Jeanne à son arrivée, et qui dit, avec le brave La Hire, qu'il la suivrait partout où elle voudrait le mener. Jeanne reconnaissante l'appelait le beau duc, et lui portait amitié et confiance.

Mais, à côté de ces amis, elle avait pour adversaire le favori du roi, Georges de La Trémoille, courtisan ambitieux, jaloux de quiconque semblait près de la faveur royale, et opposé à ce que l'on poussât vivement la guerre, car elle l'embarrassait dans les ménagements qu'il voulait garder envers le duc de Bourgogne. A la malveillance de La Trémoille se joignait celle de la plupart des hommes de cour engagés dans la clientèle du favori puissant, et des hommes de guerre irrités de l'importance que prenait, à leurs dépens, une petite aventurière rustique et chimérique.

Il y avait là des inimitiés et des intrigues qui se mettaient en travers de tout ce que demandait Jeanne, lui rendaient les succès plus tardifs ou plus incomplets, et devaient un jour lui coûter encore bien plus cher.

Au bout de cinq semaines, cependant, l'expédition fut prête. C'était un grand convoi de ravitaillement protégé par un corps de dix à douze mille hommes que commandait le maréchal de Boussac, et parmi lesquels marchaient Xaintrailles et La Hire. On se mit en route le 27 avril 1429. Jeanne avait fait écarter les

femmes de mauvaise vie et recommandé à ses compagnons d'armes de se confesser; elle communia en plein air, devant eux; un groupe de prêtres, conduits par son chapelain Pasquerel, ouvrait la marche en chantant des hymnes sacrées. La surprise était grande parmi les gens de guerre; beaucoup avaient sur les lèvres des paroles de raillerie; c'était le temps où La Hire disait: « Si Dieu était soldat, il se ferait pillard. » Cependant le respect l'emportait sur les habitudes; les plus honnêtes étaient émus; les plus grossiers se croyaient obligés de se contenir. On arriva le 29 avril devant Orléans, mais, par la route qu'on avait suivie, la Loire était entre l'armée et la ville; le corps d'expédition dut se couper en deux; les troupes furent obligées d'aller chercher le pont de Blois pour passer le fleuve. Jeanne fut surprise et fâchée; Dunois, venu d'Orléans dans un petit bateau, la pressa d'entrer dans la ville le soir même. « Etes-vous le bâtard d'Orléans? lui dit-elle quand il l'aborda. — Oui, et je me réjouis de votre venue. — Est-ce vous qui avez donné le conseil de me faire venir ici par ce côté de la rivière et non pas directement, là où étaient Talbot et les Anglais? — Oui; c'était l'avis des plus sages capitaines. — En nom de Dieu, le conseil de Messire est plus sage que le vôtre; vous avez pensé me décevoir, et vous vous êtes déçus vous-mêmes, car je vous amène le meilleur secours que eût oncques chevalier, ville ou cité: c'est le plaisir de Dieu et le secours du Roi des cieux; non certes pour l'amour de moi; c'est de Dieu seul qu'il procède. » Il en coûtait à Jeanne de se séparer de ses compagnons « bien préparés, pénitents et de bonne volonté; en leur compagnie, disait-elle, je ne craindrais pas la toute-puissance des Anglais ». Elle craignait que le désordre ne se mît dans la troupe et

qu'elle ne vînt à se dissoudre au lieu d'accomplir sa mission. Dunois insista pour qu'elle entrât immédiatement elle-même dans Orléans, avec la portion du convoi que des bateaux pouvaient y transporter sans délai. « Orléans croirait ne rien avoir, dit-il, s'il recevait les vivres sans la Pucelle. » Jeanne se décida; les chefs du corps d'armée lui promirent de venir la rejoindre à Orléans, elle leur laissa son chapelain Pasquerel, les prêtres qui l'accompagnaient, la bannière autour de laquelle elle avait coutume de les réunir; et elle-même, avec Dunois, La Hire et deux cents hommes d'armes, elle passa le fleuve en même temps qu'une partie des approvisionnements.

Elle entra dans la ville le jour même, à huit heures du soir, à cheval, armée de toutes pièces, précédée de sa bannière, ayant à côté d'elle Dunois et derrière elle les chefs de la garnison et plusieurs des plus considérables bourgeois d'Orléans, qui étaient venus à sa rencontre. La population tout entière se précipitait autour d'elle, portant des torches et applaudissant à son arrivée, « avec une aussi grande joie que s'ils avaient vu Dieu descendu parmi eux. Ils se sentaient, dit le journal du siège, tous réconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être dans cette simple Pucelle ». Dans leur empressement à l'approcher, à la toucher, une de leurs torches allumée mit le feu à sa bannière; Jeanne se dégagea avec son cheval aussi adroitement que l'eût pu faire le plus habile écuyer, et éteignit elle-même le feu. La foule l'accompagna dans l'église, où elle voulut aller tout d'abord rendre grâces à Dieu, puis jusqu'à la maison de Jean Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue avec ses deux frères gentilshommes, ses guides de Vaucouleurs. La femme du trésorier

était l'une des plus vertueuses bourgeoises d'Orléans, et sa fille Charlotte eut, dès cette nuit, Jeanne pour compagne de son lit. On lui avait préparé un souper splendide : elle ne voulut que tremper quelques tranches de pain dans de l'eau et du vin. Ni son enthousiasme ni son succès, ces deux grands séducteurs de l'orgueil humain, n'altérèrent sa modestie et sa simplicité.

Dès le lendemain de son arrivée, elle aurait voulu qu'on allât attaquer les Anglais dans leurs bastilles, où ils se tenaient renfermés. La Hire était assez de son avis, mais Dunois et les chefs de la garnison crurent devoir attendre le retour des troupes qui étaient allées passer la Loire à Blois, et les secours que plusieurs garnisons françaises des environs avaient reçu ordre de porter à Orléans. Jeanne insista. L'un des officiers présents, le sire de Gamaches, ne put se contenir : « Puisqu'on écoute l'avis d'une péronnelle de bas lieu mieux que celui d'un chevalier comme moi, je ne me rebifferai plus contre, ce sera mon épée qui parlera ; j'y périrai peut-être, mais le roi et mon honneur le veulent ; désormais je défais ma bannière et je ne suis plus qu'un pauvre écuyer. J'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille qui auparavant a peut-être été je ne sais quoi. » Il plia sa bannière et la remit à Dunois. Aussi sensé que brave, Dunois n'accepta ni la colère de Gamaches, ni l'insistance de Jeanne ; grâce à son intervention, ils se réconcilièrent en renonçant, l'un à abdiquer sa bannière, l'autre à réclamer une attaque soudaine. Dunois alla à Blois pour presser le retour du corps d'armée qui s'y était rendu ; sa présence y était fort nécessaire, car les ennemis de Jeanne, surtout le chancelier Regnault, étaient bien près de faire décider qu'on n'enverrait pas à Orléans un tel renfort. Dunois fit rejeter ce

dessein et ramena vers Orléans, par la Beauce, les troupes réunies à Blois. Le 4 mai, dès qu'on sut qu'il arrivait, Jeanne, La Hire et les principaux chefs de la ville comme de la garnison allèrent à sa rencontre et rentrèrent à Orléans avec lui et ses troupes, passant entre les bastilles des Anglais, qui ne tentèrent même pas de s'y opposer : « C'est la *sorcière* qui est là », disaient quelques-uns des assiégeants ; d'autres demandaient si on était bien sûr que son pouvoir ne lui vînt pas d'en haut. Incertain peut-être lui-même, leur chef, le comte de Suffolk, ne voulait pas se risquer ; le doute produisit l'effroi, et l'effroi l'inaction. Le convoi de Blois entra dans Orléans, précédé du frère Pasquerel et des prêtres. Pendant qu'elle l'attendait, Jeanne envoya aux chefs anglais une nouvelle sommation de se retirer, conforme à la lettre qu'elle leur avait déjà adressée de Blois, et dont j'ai cité plus haut les principales phrases ; ils lui répondirent par de grossières injures, l'appelant ribaude, vachère, et la menaçant de la brûler quand ils la prendraient. Elle fut très émue de leurs injures, au point d'en pleurer ; mais prenant Dieu à témoin de son innocence, elle se sentit consolée et l'exprima en disant : « J'ai eu nouvelles de mon Seigneur. » Les Anglais avaient retenu le premier héraut qu'elle leur avait envoyé ; quand elle voulut en envoyer un second pour redemander son compagnon, il eut peur : « En nom de Dieu, lui dit Jeanne, ils ne feront aucun mal à toi ni à lui ; tu diras à Talbot qu'il s'arme et je m'armerai aussi ; qu'il se trouve devant la ville ; s'il me peut prendre, qu'il me fasse brûler ; si je le déconfis, qu'il lève le siège et que les Anglais s'en aillent dans leur pays. » Le second héraut paraissait peu rassuré ; mais Dunois le chargea de dire que les prisonniers anglais répondraient de ce

qui serait fait aux hérauts de la Pucelle. Les deux hérauts furent renvoyés. Jeanne voulut redire elle-même aux Anglais les avertissements qu'elle leur avait donnés dans sa lettre; elle monta sur l'un des boulevards d'Orléans en face de la bastille anglaise dite des Tournelles, et là, à portée de la voix, elle leur répéta son conseil de s'en aller; sinon, il leur en adviendrait malheur et honte. Le commandant de la bataille, sir William Gladesdale, lui répondit par les mêmes injures, la renvoyant garder ses vaches et traitant les Français de mécréants. « Vous mentez, lui cria Jeanne, et malgré vous, bientôt vous partirez d'ici; beaucoup de vos gens y seront tués; mais vous, vous ne le verrez pas. »

Le jour même de son retour à Orléans, après dîner, Dunois vint trouver Jeanne et lui dit qu'il avait appris en route que sir John Falstaff, le même qui, le 12 février précédent, avait battu les Français à la journée des Harengs, allait venir pour conduire aux assiégés des renforts et des vivres: « Bâtard, bâtard, lui dit Jeanne, au nom de Dieu, je te commande, sitôt que tu sauras la venue de ce Falstaff, de m'en avertir, car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai couper la tête. » Dunois l'assura qu'elle serait avertie. Jeanne était lasse du mouvement de la journée; elle se jeta sur son lit pour dormir; mais elle n'y réussit pas; tout à coup elle dit au sire Daulon, son écuyer: « Mon conseil me dit d'aller contre les Anglais; mais je ne sais si c'est contre leurs bastilles ou contre ce Falstaff. Il me faut armer. » Son écuyer commençait à l'armer quand elle entendit crier dans la rue que les ennemis faisaient, en ce moment, grand dommage aux Français: « Mon Dieu, dit-elle, le sang de nos gens coule par terre; pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée

plus tôt? Ah! c'est mal fait!... Mes armes! mes armes! mon cheval! » Laissant là son écuyer, qui n'était pas encore armé, elle descendit; son page était sur la porte à s'amuser: « Ah! méchant garçon, dit-elle, qui ne m'êtes pas venu dire que le sang de France est répandu! Allons vite, mon cheval! » On le lui amena; elle se fit donner, par la fenêtre, sa bannière qu'elle avait laissée, et, sans rien attendre, elle partit et arriva à la porte de Bourgogne, d'où semblait venir le bruit. Comme elle vit passer un des hommes de la ville, qu'on emportait blessé: « Hélas! dit-elle, je n'ai jamais vu le sang d'un Français sans que les cheveux se dressent sur ma tête! » C'étaient quelques-uns des Orléanais eux-mêmes qui, sans consulter leurs chefs, avaient fait une sortie et attaqué la bastille Saint-Loup, la plus forte que les Anglais eussent de ce côté. Les Français avaient été repoussés et se repliaient en fuyant, lorsque Jeanne arriva et bientôt avec elle Dunois et une foule d'hommes d'armes avertis du danger. Les fuyards revinrent à l'assaut; le combat se rengagea avec ardeur, et, malgré l'énergique résistance des Anglais qui la gardaient, la bastille Saint-Loup fut emportée, et tous ses défenseurs passés au fil de l'épée avant que Talbot et le gros des assiégeants pussent arriver à leur secours. Jeanne se montra triste de ce que tant d'hommes étaient morts sans confession; elle en sauva elle-même quelques-uns qui s'étaient déguisés en prêtres sous des robes qu'ils avaient prises dans l'église Saint-Loup. La joie fut grande dans Orléans et l'enthousiasme pour Jeanne plus vif que jamais: « Ses voix l'ont avertie, disait-on, et lui ont appris qu'il y avait un combat; puis elle a trouvé seule et sans guide le chemin de la porte de Bourgogne. » Hommes d'armes et bourgeois, tous demandaient que l'attaque

contre les bastilles anglaises fût reprise; mais le lendemain, 3 mai, était le jour de l'Ascension: Jeanne réclama un pieux repos pour cette sainte fête, et le sentiment général fut d'accord avec le sien; elle recommanda à ses compagnons d'accomplir leurs devoirs religieux, et reçut elle-même la communion. Les chefs des assiégés résolurent d'engager, le lendemain, une attaque combinée contre les bastilles anglaises qui entouraient la place; Jeanne n'était pas dans leur conseil: « Dites-moi ce que vous avez résolu, leur dit-elle, je saurai garder ce secret, et de plus grands. » Dunois la mit au courant du plan adopté, qu'elle approuva pleinement; et le lendemain, 6 mai, une lutte ardente recommença tout autour d'Orléans; pendant deux jours, les bastilles construites par les assiégeants contre la place furent successivement attaquées par les assiégés. Le premier jour, Jeanne fut légèrement blessée au pied. Quelques dissentiments s'élevèrent entre elle et le sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, sur la continuation de la lutte. Jean Boucher, son hôte, essaya de la retenir le second jour: « Restez à dîner avec nous, lui dit-il, pour manger cette alose qu'on vient d'apporter. — Gardez-la pour souper, dit Jeanne; je reviendrai ce soir et je vous amènerai quelque Goddam pour en manger sa part. » Elle sortit, pressée de retourner à l'assaut. Arrivée à la porte de Bourgogne, elle la trouva fermée; le gouverneur ne voulait pas qu'on sortît par là pour attaquer de ce côté: « Ah! méchant homme, lui cria Jeanne, vous avez tort; que vous le vouliez ou non, nos hommes d'armes viendront et gagneront aujourd'hui comme ils ont déjà gagné. » La porte fut enfoncée; hommes d'armes et bourgeois se précipitèrent de tous côtés à l'attaque de la bastille des

Tournelles, la plus forte des constructions anglaises. Il était dix heures du matin ; la passion et l'action des deux partis se concentrèrent sur ce point ; les Français parurent un moment las et abattus ; Jeanne prit une échelle, l'appliqua sur le rempart et y monta la première ; une flèche vint la frapper entre le cou et l'épaule ; elle tomba ; le sire de Gamaches, qui avait témoigné naguère tant d'humeur contre elle, se trouvait là : « Prenez mon cheval, lui dit-il, et sans rancune ; j'ai eu tort ; j'avais mal présumé de vous. — Oui, dit Jeanne, sans rancune ; je ne vis jamais un chevalier mieux appris. » On l'emporta, on la désarma ; la flèche, dit-on, sortait presque d'un demi-pied par derrière ; elle eut un moment de troubles et de pleurs ; mais elle pria et se sentit raffermie ; elle arracha elle-même la flèche. Quelqu'un lui proposa de charmer sa blessure par des paroles merveilleuses : « J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de pécher ainsi contre la volonté de Dieu. Je sais bien que je dois mourir un jour ; mais je ne sais ni où, ni quand, ni comment. Si l'on peut, sans pécher, guérir ma blessure, je le veux bien. » On appliqua sur sa plaie un appareil d'huile et de lard ; elle se mit à l'écart, dans une vigne, et continua de prier. La fatigue et le découragement gagnaient les Français ; les chefs firent sonner la retraite ; Jeanne demanda à Dunois d'attendre encore. « Mon Dieu, dit-elle, nous entrerons bientôt ; faites un peu reposer vos gens ; mangez et buvez. » Elle reprit ses armes et remonta à cheval ; sa bannière flotta ; les Français reprirent courage ; les Anglais, qui croyaient Jeanne à demi morte, furent saisis de surprise et de crainte ; l'un de leurs principaux chefs, sir William Gladesdale, voulut abandonner le boulevard qu'il avait jusque-là si bien gardé et se retirer dans la bastille même.

Jeanne vit son mouvement : « Rends-toi, lui cria-t-elle de loin ; rends-toi au Roi des cieux ! Ah ! Glacidas, tu m'as vilainement injuriée ; mais j'ai grande pitié de ton âme et de celle des tiens. » L'Anglais continua sa retraite ; pendant qu'il passait sur le pont-levis qui communiquait du boulevard à la bastille, une bombarde orléanaise brisa ce pont ; Gladesdale tomba dans l'eau et se noya avec plusieurs de ses compagnons ; les Français entrèrent dans la bastille sans nouveau combat, et Jeanne rentra dans Orléans au milieu des joies et des acclamations populaires ; les cloches sonnèrent toute la nuit ; le *Te Deum* fut chanté ; au jour du combat allait succéder le jour de la délivrance.

Le lendemain, 8 mai 1429, à la pointe du jour, les chefs anglais rangèrent leurs troupes jusque sur les fossés de la ville et semblaient offrir le combat aux Français.

Plusieurs des chefs orléanais auraient voulu accepter ce défi ; mais Jeanne sortit de son lit où elle se reposait de sa blessure, se revêtit d'une armure légère, et courut aux portes de la ville :

« Pour l'amour et l'honneur du saint dimanche, dit-elle aux guerriers assemblés, ne les attaquez pas les premiers et ne leur demandez rien ; c'est le bon plaisir et la volonté de Dieu qu'on les laisse s'en aller s'ils veulent partir ; s'ils vous attaquent, défendez-vous hardiment ; vous serez les maîtres. » Elle fit dresser un autel ; on chanta des actions de grâces, on célébra la messe : « Regardez, dit Jeanne, les Anglais vous tournent-ils le visage ou bien le dos ? »

Ils avaient commencé leur retraite en bon ordre, enseignes déployées. « Laissez-les aller ; Messire ne veut pas qu'on combatte aujourd'hui ; vous les aurez une autre fois. » Les bonnes paroles de Jeanne n'em-

péchèrent pas que beaucoup de gens ne se missent à poursuivre les Anglais et à frapper sur les trainards et les bagages. Leurs bastilles furent trouvées pleines de vivres et de munitions; ils avaient abandonné leurs malades et beaucoup de leurs prisonniers. Le siège d'Orléans était levé.

Le surlendemain de cette délivrance, Jeanne partit pour aller rejoindre le roi et poursuivre auprès de lui son œuvre. Elle le rencontra le 13 mai à Tours, alla au devant de lui, son étendard à la main, la tête découverte et, s'inclinant sur son cheval, lui fit une profonde révérence. Charles ôta son chapeau, lui tendit la main, et « comme il sembla à plusieurs, dit une chronique contemporaine, il l'eût volontiers baisée, de la joie qu'il avait ». Mais la joie du roi ne suffisait pas à Jeanne; elle le pressa de marcher avec elle contre un ennemi qui fuyait, pour ainsi dire, de lui-même, et de partir sans délai pour Reims, où il serait sacré : « Je ne durerai guère plus d'un an, dit-elle, il faut songer à bien besogner cette année, car il y a beaucoup à faire. » L'hésitation était naturelle à Charles, même vainqueur; son favori, La Trémoille, et son chancelier, l'archevêque de Reims, opposaient aux instances de Jeanne toutes les objections que leur inspirait leur mauvais vouloir : Reims était loin, ni les troupes, ni l'argent nécessaire n'étaient prêts pour un si grand voyage; on tenait conseil sur conseil pour ne rien faire. Jeanne impatientée vint un jour, à Loches, sans avis préalable, frapper doucement à la porte de retrait du roi; il la fit entrer : elle se jeta à ses genoux : « Gentil Dauphin, lui dit-elle, ne tenez pas tant et de si longs conseils, venez plutôt à Reims y prendre votre couronne; je suis fort aiguillonnée de vous y mener. — Jeanne, lui dit l'évêque de Castres,

Christophe d'Harcourt, confesseur du roi, ne pouvez-vous pas dire au roi qui vous aiguillonne? — Ah! je vois, reprit Jeanne avec quelque embarras; eh bien! je vous le dirai; je me suis mise en oraison à ma manière accoutumée, et je me complaignais de ce que vous ne vouliez pas croire ce que je vous disais; la voix est venue et m'a dit: Va, va, ma fille, je serai à ton aide; va. Quand cette voix me vient, je me sens réjouie merveilleusement; je voudrais que cela durât toujours. » Elle était ardente et attendrie.

Jeanne et ses voix n'étaient pas seules à presser le roi de sortir de ses doutes et de son indolence; ni dans l'Eglise, ni à la cour et dans l'armée, les alliés ne manquaient à la pieuse et vaillante fille. Dans un écrit daté du 14 mai, six jours après la levée du siège d'Orléans, le *docteur très chrétien* de son siècle, comme on appelait Gerson, examinait si l'on pouvait, si l'on devait croire à la Pucelle: « Quand bien même (ce qu'à Dieu ne plaise), disait-il, elle serait trompée dans son espoir et dans le nôtre, il ne faudrait pas en conclure que ce qu'elle fait vient de l'esprit malin et non de Dieu, mais plutôt s'en prendre à notre ingratitude; que le parti qui a juste cause prenne garde de rendre inutile, par incrédulité ou injustice, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement, car Dieu, sans changer de conseil, change l'arrêt selon les mérites. » De grands seigneurs et de simples gentilshommes, de vieux et de jeunes guerriers, s'empressèrent de venir se joindre à Jeanne pour le salut du roi et de la France; le connétable de Richemont, exilé de la cour par la haine jalouse de Georges de La Trémoille, s'y représenta avec instance, suivi d'une troupe d'hommes d'armes; refusé par le roi, il résolut, toujours disgracié, de prendre une part active à la guerre. Le jeune

duc d'Alençon, qui avait été prisonnier des Anglais depuis Azincourt, se hâta d'achever le paiement de sa rançon, pour accompagner Jeanne comme lieutenant général du roi dans la petite armée qui se formait ; la duchesse, sa femme, s'en affligeait : « Nous venons, disait-elle, de dépenser de grandes sommes pour le racheter des Anglais ; s'il m'en croyait, il demeurerait. — Madame, disait Jeanne, je vous le ramènerai sain et sauf, voire même en meilleur contentement qu'à présent ; soyez sans crainte. » Et sur cette promesse, la duchesse se rassurait. La veuve de Du Guesclin, Jeanne de Laval, vivait encore ; elle avait deux petits-fils, Guy et André de Laval, qui furent des plus zélés à prendre service dans l'armée destinée à marcher sur Reims. « Le roi désirait, à ce qu'il paraît, écrivait le 8 juin 1439 Guy de Laval à ses très redoutées dames, son aïeule et sa mère, que mon frère eût, comme monseigneur le duc d'Alençon, sa première entrevue avec la Pucelle. Le Roi la fit venir au-devant de lui, à Selles-en-Berry ; quelques-uns disent que ce fut en faveur de moi, pour que je la visse. Elle fit très bonne chère (bon accueil) à mon frère et à moi, et après que nous fûmes descendus à Selles, j'allai la voir en son logis ; elle fit venir le vin et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de la voir et de l'ouïr. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir qui, à la porte de son logis, se démenait très fort et ne souffrait pas qu'elle montât. Lors elle dit : Menez-le à la croix, qui était devant l'église voisine, sur le chemin.

» Lors elle monta sans qu'il se remuât et comme s'il eût été lié ; et se tournant vers la porte de l'église qui était très proche, elle dit, en sa voix de femme :

Vous, les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu. Puis elle reprit son chemin, disant : Tirez avant, tirez avant ! Elle m'a dit que, trois jours avant mon arrivée, elle avait envoyé à vous, mon aïeule, un petit anneau d'or, mais que c'était bien petite chose et qu'elle vous eût volontiers envoyé mieux, eu égard à votre recommandation. » Ce fut au milieu de cet élan patriotique, et avec tous ses vaillants compagnons, que Jeanne rentra en campagne, le 10 juin 1429, bien résolue à entraîner le roi à Reims. Pour compléter la délivrance d'Orléans, on commença par attaquer les places voisines, Jargeau, Meung, Beaugency. Devant Jargeau, le 12 juin, quoique ce fût un dimanche, Jeanne fit sonner les trompettes pour l'assaut ; le duc d'Alençon trouvait que c'était trop tôt : « Ah ! lui dit Jeanne, ne doutez point, c'est l'heure quand il plaît à Dieu ; travaillez et Dieu travaillera, » et elle ajouta familièrement : « As-tu peur, gentil duc ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » L'assaut commença et Jeanne eut aussitôt l'occasion de tenir sa promesse ; le duc d'Alençon observait l'attaque d'un lieu découvert ; Jeanne remarqua un engin braqué sur ce point : « Otez-vous de là, dit-elle au duc ; voilà un engin qui vous tuera. » Le duc s'écarta, et, un moment après, le sire de Lude fut tué à cette même place, d'un coup parti de l'engin désigné. Jargeau fut pris. Devant Beaugency, un grave incident survint ; le connétable de Richemont arriva avec un corps de 1200 hommes. Comme il passait à Loudun, Charles VII, toujours dominé par le jaloux La Trémoille, lui fit dire de se retirer, et que, s'il avançait, on le combattrait : « Ce que j'en fais, dit le connétable, est pour le bien du roi et du royaume ; si quelqu'un vient à me combattre, nous

verrons. » Quand il eut rejoint l'armée devant Beaugency, le duc d'Alençon fut très troublé; l'ordre du roi était formel; Jeanne elle-même hésitait; mais on apprit que Talbot et les Anglais approchaient. « Maintenant, dit Jeanne, il ne faut plus penser qu'à s'aider les uns les autres. » Elle s'en vint à cheval au-devant du connétable et le salua courtoisement : « Jeanne, lui dit-il, on m'a dit que vous vouliez me combattre; je ne sais si vous venez de Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait mon bon vouloir; si vous êtes du diable, je vous crains encore moins. » Il resta, et Beaugency fut pris. L'armée anglaise arriva, sir John Falstaff avait rejoint Talbot. Quelque inquiétude se manifesta parmi les Français, si maltraités depuis quelque temps en bataille rangée :

« Ah! beau connétable, dit Jeanne à Richemont, vous n'êtes pas venu de par moi, mais vous êtes le très bien venu. » Le duc d'Alençon consulta Jeanne sur ce qu'il fallait faire. « Il fera bon avoir des chevaux, » disait-on autour d'elle; elle demanda à ses voisins : « Avez-vous de bons éperons? — Comment, s'écrièrent-ils, devons-nous fuir? — Non certes, reprit Jeanne; il faut chevaucher hardiment; nous aurons bon compte des Anglais, et nos éperons nous serviront fort pour les poursuivre. » La bataille s'engagea le 18 juin, à Patay, entre Orléans et Châteaudun; de l'avis de Jeanne, les Français l'engagèrent : « En nom de Dieu, dit-elle, il faut combattre; quand les Anglais seraient pendus aux nues, nous les aurons, car Dieu nous les a envoyés pour les punir.

« Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait jamais eue; mon conseil m'a dit qu'ils étaient à nous. » A leur tour les Anglais furent troublés; la bataille fut courte et la victoire éclatante;

Lord Talbot et la plupart des capitaines anglais demeurèrent prisonniers : « Seigneur Talbot, lui dit le duc d'Alençon, vous ne vous attendiez pas à cela ce matin. — C'est la fortune de la guerre, » répondit Talbot avec la dignité froide d'un vieux guerrier. Le retour momentané de Jeanne à Orléans fut un triomphe ; mais le triomphe aussi a ses embarras et ses périls ; elle demanda la marche rapide de l'armée sur Reims, pour que, sans retard, le roi y fût sacré ; les objections s'élevèrent de tous côtés, les objections des timides et celles des jaloux. « Par le moyen de Jeanne la Pucelle, dit un chroniqueur contemporain, tant de gens venaient de toutes parts devers le roi pour le servir à leurs dépens, que La Trémoille et autres du conseil en étaient bien courroucés par inquiétude pour leurs personnes. » Jeanne, impatientée et irritée de tant d'hésitations et d'intrigues, se prit à agir comme si la décision lui appartenait ; le 25 juin, elle écrivit aux habitants de Tournai : « Loyaux Français, je vous prie et vous requiers que vous soyez tous prêts à venir au sacre du gentil roi Charles à Reims, où nous serons brièvement, et venez au-devant de nous quand vous saurez que nous approcherons. » Deux jours après, le 27 juin, elle quitta Gien, où était la cour, et alla s'établir en rase campagne avec les troupes.

Il n'y avait pas moyen de ne pas la suivre ; le 29 juin, le roi, la cour, y compris La Trémoille, et l'armée, forte d'environ 1200 combattants, se mirent en marche pour Reims. D'autres obstacles se rencontrèrent sur la route ; dans la plupart des villes, les habitants, même royalistes, craignaient de se compromettre en se prononçant ouvertement contre les Anglais et le duc de Bourgogne ; ceux d'Auxerre demandèrent

une trêve, offrant des vivres et promettant de faire ce que feraient ceux de Troyes, de Châlons et de Reims.

A Troyes la difficulté fut plus grande encore ; il y avait là une garnison de cinq ou six cents Anglais et Bourguignons qui dominaient la bourgeoisie ; toutes les tentatives d'accommodement échouèrent ; l'embaras était grand dans le camp royal ; on n'avait ni vivres pour rester longtemps devant Troyes, ni bombes et machines de siège pour la forcer. On parlait de s'en retourner. L'un des conseillers du roi, Robert le Maçon, proposa que Jeanne fût appelée au conseil ; c'était sur son avis que l'on avait entrepris l'expédition ; elle avait grand crédit dans l'armée et dans le peuple ; il ne fallait pas renoncer sans l'avoir consultée.

Comme il parlait, Jeanne vint frapper à la porte ; on la fit entrer ; le chancelier, archevêque de Reims, lui posa la question. Jeanne, se tournant vers le roi, lui demanda s'il la voulait croire : « Parlez, lui dit Charles ; si vous dites chose raisonnable et profitable, volontiers on vous croira. — Gentil roi de France, dit Jeanne, si vous voulez demeurer ici, devant notre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance avant deux jours, par force ou par amour ; n'en faites nul doute. — Jeanne, reprit le chancelier, qui serait certain de l'avoir dans six jours on l'attendrait bien ; mais dites-vous vrai ? » Jeanne répéta son affirmation ; on se résolut à attendre. Jeanne monta à cheval et, sa bannière à la main, elle parcourut le camp, ordonnant partout qu'on se préparât à l'assaut ; elle fit dresser sa propre tente près du fossé, « faisant plus, dit un contemporain, que n'eussent pu faire deux des plus habiles capitaines ». Le lendemain matin, 10 juillet, tout était prêt ; Jeanne faisait jeter les fascines

dans les fossés et criait : « A l'assaut ! » quand les habitants de Troyes, bourgeois et gens d'armes, vinrent demander à capituler. On fut facile sur les conditions ; les habitants obtinrent, pour leur personne et leur fortune, les garanties qu'ils désiraient ; les étrangers eurent la permission de s'en aller avec leurs biens. Le roi entra dans Troyes le lendemain, 11 juillet, avec tous ses capitaines, et auprès de lui la Pucelle portant son étendard. Toutes les difficultés du voyage étaient surmontées ; le 15 juillet, l'évêque de Châlons apporta les clefs de sa ville au roi, qui s'y établit. Jeanne trouva là quatre ou cinq de ses compatriotes accourus pour voir dans sa gloire la jeune fille de Domremy. Elle les reçut avec une satisfaction à la fois familière et sérieuse ; à l'un d'eux, son parrain, elle donna une toque rouge qu'elle avait portée ; à un autre, qui avait été Bourguignon, elle dit : « Je ne crains qu'une chose, c'est d'être trahie. » Elle répéta au roi, en présence du duc d'Alençon : « Employez bien mon temps, car je ne durerai guère plus d'un an. » Le 16 juillet, le roi Charles entra dans Reims et la cérémonie de son sacre fut fixée au lendemain.

Elle fut solennelle et pleine d'émotion, comme les vieilles traditions nationales qui reviennent après avoir été forcément suspendues. Jeanne chevauchait entre Dunois et l'archevêque de Reims, chancelier de France ; l'air retentissait du *Te Deum laudamus*, chanté de grand cœur par le clergé et la foule : « En nom de Dieu, dit Jeanne à Dunois, voici un bon peuple et dévot ; quand je devrai mourir, je voudrais bien que ce fût en ce pays. — Jeanne, lui demanda Dunois, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu ? — Je ne sais, dit-elle, car je suis à la volonté de Dieu. » Elle ajouta : « J'ai accompli ce que Messire

m'a commandé, de lever le siège d'Orléans et de faire sacrer le gentil roi. Je voudrais bien qu'il voulût me faire ramener auprès de mes père et mère, garder leurs brebis et leur bétail, et faire ce qui était ma coutume. » « Quand les dits seigneurs ouïrent ainsi parler Jeanne qui, les yeux au ciel, remerciait Dieu, dit le chroniqueur, témoin oculaire, ils crurent mieux que c'était chose venue de par Dieu et non autrement. »

Les historiens et même les contemporains ont fort débattu la question de savoir si, dans sa première pensée, Jeanne d'Arc avait en effet limité son dessein à la levée du siège d'Orléans et du sacre de Charles VII à Reims. Elle l'a redit elle-même plusieurs fois, comme elle le disait à Dunois dans Reims, le 17 juillet 1429 ; mais quelquefois aussi elle a parlé de projets plus vastes et plus variés, comme de chasser plus complètement les Anglais de France, et de tirer de sa longue captivité le duc d'Orléans Charles, prisonnier à Londres depuis la bataille d'Azincourt et populaire de son temps, comme il l'est resté dans notre histoire à un double titre, père de Louis XII et l'un des plus charmants poètes de notre ancienne littérature. Le duc d'Alençon, si avant dans l'amitié de Jeanne d'Arc, lui attribuait plus formellement ce quadruple dessein. Elle disait, selon lui, qu'elle avait quatre charges : mettre les Anglais dehors, faire sacrer et couronner le roi, délivrer le duc Charles d'Orléans et faire lever le siège mis par les Anglais devant Orléans. J'incline à croire que le langage de Jeanne à Dunois, dans Reims, au moment du sacre de Charles VII, exprimait plus exactement sa première pensée ; les deux autres idées lui vinrent naturellement, à mesure que ses espérances grandissaient avec le succès, comme sa puissance ; mais quelque élevée et entreprenante que fût son âme, elle

avait l'esprit simple et point chimérique; elle a pu prévoir la complète expulsion des Anglais et souhaiter la liberté du duc d'Orléans, sans avoir, au premier moment, prémédité rien de plus que ce qu'elle dit à Dunois pendant qu'on sacrait le roi à Reims, ce qu'elle regardait comme le triomphe de la cause nationale.

Quoi qu'il en soit, lorsque Orléans eut été délivré et Charles VII sacré, la situation, l'attitude, le rôle de Jeanne d'Arc changèrent; elle ne témoignait plus la même confiance absolue en elle-même et dans ses desseins; elle n'exerça plus, sur ceux au milieu desquels elle vivait, la même autorité; elle continua de guerroyer vaillamment, mais à l'aventure, tantôt avec, tantôt sans succès, comme faisaient La Hire et Dunois, jamais découragée, jamais satisfaite, et ne se considérant jamais comme triomphante. Après le sacre, son avis était qu'on marchât immédiatement sur Paris, pour s'y établir, comme dans le centre politique du royaume, dont Reims était le centre religieux. On n'en fit rien; Charles et La Trémoille recommencèrent à hésiter, à tergiverser, à changer de tactique et de résidence sans rien faire de public et de décisif; ils négocièrent avec le duc de Bourgogne, dans l'espoir de le détacher de la cause anglaise; ils conclurent avec lui une trêve secrète, locale et temporaire. Du 20 juillet au 23 août, Jeanne suivit le roi partout où il alla, à *Château-Thierry*, à *Senlis*, à *Blois*, à *Provins*, à *Compiègne*, toujours dévouée mais sans être puissante; elle agissait encore, mais non par inspiration et pour obéir à ses voix, seulement pour seconder la politique royale; elle écrivit au duc de Bourgogne une lettre pleine de dignité et de patriotisme qui ne fut pas plus efficace que les négociations de La Trémoille. Pendant ce vain travail français, le duc de Bedford faisait arriver d'An-

gleterre un corps de 500 hommes qui venait s'établir à Paris; une division de ce corps avait un étendard blanc au milieu duquel était peinte une quenouille chargée de lin, un fuseau à moitié rempli de fil pendait à la quenouille, et le champ, semé de fuseaux vides, portait cette inscription: « Or viegne (vienne) la belle! » L'insulte à Jeanne accompagnait un redoublement de guerre à la France. Attristée et lasse de cette situation, Jeanne essaya d'en sortir par un coup hardi; le 23 août 1429, elle partit de Compiègne avec le duc d'Alençon et « une belle compagnie de gens de guerre », et elle alla brusquement occuper Saint-Denis pour attaquer Paris. Charles VII se sentit obligé de quitter aussi Compiègne « et vint, à grand regret, dit un chroniqueur contemporain, jusqu'en la ville de Senlis. » L'attaque sur Paris commença vivement; Jeanne, avec le duc d'Alençon, établit son camp à La Chapelle; Charles vint résider dans l'abbaye de Saint-Denis; le corps municipal de Paris reçut des lettres aux armes du duc d'Alençon qui l'invitaient à reconnaître le roi et promettaient une amnistie générale. L'assaut fut donné le 8 septembre; Jeanne y fut grièvement blessée, mais elle persista à rester sur la place; la nuit vint sans que les troupes eussent franchi la brèche ouverte dès le matin; Jeanne criait toujours de persévérer; le duc d'Alençon lui-même la pria, mais en vain, de se retirer. La Trémoille donna l'ordre de la retraite; des chevaliers survinrent, mirent Jeanne à cheval et la ramenèrent, contre son gré, à La Chapelle: « Par mon martin (son bâton de commandement), dit-elle, la place eût été prise. » Un espoir lui restait encore; de concert avec le duc d'Alençon, elle avait fait jeter un pont volant sur la Seine, vis-à-vis de Saint-Denis; le surlendemain 10 septembre, elle envoya son avant-garde de

ce côté; elle voulait retourner par là au siège; mais, par ordre du roi, le pont avait été coupé; Saint-Denis retomba au pouvoir des Anglais. Avant d'en sortir, Jeanne y déposa, sur la tombe de saint Denis, son armure complète et une épée dont elle venait de s'emparer à la porte Saint-Honoré de Paris, comme trophée de guerre.

Du 13 septembre 1429 au 24 mai 1430, elle continua de mener la même vie, toujours aussi vaillante et aussi inefficace; elle échoua dans une tentative contre la Charité-sur-Loire, entreprise, à ce qu'il semble, dans le seul dessein de reprendre une ville importante possédée par l'ennemi. Les Anglais évacuèrent Paris et en remirent la garde au duc de Bourgogne, sans doute pour s'assurer de sa fidélité. Le 15 avril 1430, à l'expiration de la trêve qu'il avait conclue, Philippe-le-Bon reprit les hostilités contre Charles VII; Jeanne d'Arc s'y rengagea avec son ardeur accoutumée; l'Ile-de-France et la Picardie devinrent le théâtre de la guerre. Compiègne était regardée comme la porte de passage entre ces deux provinces; le duc de Bourgogne tenait beaucoup à en avoir la clef; l'autorité de Charles VII y était reconnue; un jeune chevalier de Compiègne, Guillaume de Flavy, y commandait, comme lieutenant de La Trémoille, qui s'était fait nommer capitaine de la ville. La Trémoille essaya de traiter, avec le duc de Bourgogne, de la cession de Compiègne; mais les habitants s'y opposèrent expressément: « Ils étaient, dirent-ils, les très humbles sujets du roi, et ils désiraient le servir de corps et de biens; mais se commettre au seigneur duc de Bourgogne, ils ne le pouvaient, résolus de se perdre, eux, leurs femmes et leurs enfants, plutôt que d'être exposés à la merci du dit duc. » Sur ces entrefaites, Jeanne d'Arc, après plu-

sieurs excursions guerrières dans les environs, rentra à Compiègne; elle y fut reçue avec une satisfaction populaire. « On lui présenta trois pièces de vin, dit un chroniqueur local, présent qui était grand, de prix excessif, et qui fait voir l'estime que l'on faisait de la valeur de cette vierge. » Jeanne témoigna la profonde méfiance que lui inspirait le duc de Bourgogne: « Il n'y a de paix possible avec lui, disait-elle, si ce n'est par le bout de la lance. » Elle était logée chez le procureur du roi Le Boucher et partageait la couche de sa femme Marie: « Elle faisait souvent relever de son lit ladite Marie pour aller avertir ledit procureur qu'il se donnât de garde de plusieurs trahisons des Bourguignons. » A cette époque encore, disait-elle, « elle était souvent avertie, par ses voix, de ce qui devait lui arriver; elle s'attendait à être prise avant la Saint-Jean (le 24 juin): quel jour et comment? elle l'ignorait, elle n'avait reçu aucune instruction quant à ses sorties de la place; mais il lui avait toujours été dit qu'elle serait prise, et elle se méfiait des capitaines qui y commandaient. Elle n'en était pas moins hardie ni moins entreprenante ». Le 20 mai 1430, le duc de Bourgogne vint mettre le siège devant Compiègne. Jeanne était en expédition à Crépy-en-Valois, avec un petit corps de trois ou quatre cents braves compagnons; le 24 mai, veille de l'Ascension, elle apprit que Compiègne était assiégée et elle résolut d'y rentrer; on lui représenta que sa troupe était bien faible pour traverser le camp des assiégeants: « Par mon martin, dit-elle, nous sommes assez; j'irai voir mes amis de Compiègne. » Elle arriva vers le soleil levant, sans encombre, et pénétra dans la ville; elle se rendit aussitôt à la paroisse de Saint-Jacques pour y faire ses dévotions, la veille de cette grande fête.

« Beaucoup de personnes attirées par sa présence, entre autres cent à six-vingt enfants, » se pressaient dans l'église. Après avoir entendu la messe et communié elle-même, Jeanne, appuyée contre un pilier, dit à ceux qui l'entouraient : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de bref je serai livrée à mort ; je vous supplie, priez Dieu pour moi. » Le soir venu, elle ne s'empressa pas moins de s'associer à une sortie avec ses compagnons habituels et une troupe d'environ cinq cents hommes. Le commandant de la place, Guillaume de Flavy, fit préparer, sur l'Oise, des bateaux pour servir à la rentrée des troupes ; toutes les portes de la ville furent fermées, sauf celle du pont. La sortie fut malheureuse ; rudement refoulés et près d'être enveloppés, la plupart des soldats criaient à Jeanne : « Tâchez vite de regagner la ville, ou nous sommes perdus. — Taisez-vous, disait Jeanne ; il ne tient qu'à vous que les ennemis soient déconfits ; ne pensez qu'à férir sur eux. » Ses paroles et sa bravoure furent vaines ; les piétons se précipitèrent dans leurs barques et regagnèrent la ville ; Jeanne et ses plus dévoués compagnons couvraient leur retraite ; les Bourguignons arrivaient en masse sur Compiègne ; Flavy donna ordre de lever le pont et de baisser la herse. Jeanne et quelques-uns des siens s'attardèrent en dehors, toujours combattant ; elle portait un riche surtout et une ceinture rouge ; tout l'effort des Bourguignons se porta sur elle ; vingt hommes se pressaient autour de son cheval ; un archer picard, « raide homme et bien aigre », la saisit par son vêtement et la jeta à terre ; tous lui demandaient à la fois de se rendre : « Rendez-vous à moi, lui dit l'un d'entre eux, donnez-moi votre foi ; je suis gentilhomme ; » c'était un archer du bâtard de Wandenne,

l'un des lieutenants de Jean de Luxembourg, comte de Ligny : « J'ai donné ma foi à un autre que vous, lui dit Jeanne, et je lui en tiendrai mon serment. » L'archer la prit et la conduisit au comte Jean, dont elle devint la prisonnière.

Fut-elle trahie et livrée comme elle l'avait annoncé ? Guillaume de Flavy fit-il, à dessein, dresser le pont-levis et baisser la herse avant qu'elle fût rentrée dans Compiègne ? On l'en soupçonna dans le temps, et plusieurs historiens ont accueilli ce soupçon. Rien ne le prouve. Que La Trémoille, premier ministre de Charles VII, et Regnault de Chartres, archevêque de Reims, eussent Jeanne d'Arc en antipathie, et s'appliquassent en toute occasion à la compromettre et à détruire son influence ; que, dans le fond de leur âme, ils se félicitassent de la voir prisonnière, rien n'est plus certain ; en annonçant sa prise aux habitants de Reims, l'archevêque disait : « Elle ne voulait croire conseil et faisait tout à son plaisir. » Mais il y a loin de telles paroles à un complot prémédité pour livrer aux ennemis la jeune héroïne qui venait de faire lever le siège d'Orléans et sacrer le roi à Reims. L'histoire ne doit pas imputer, sans preuves, des crimes si odieux et si honteux aux hommes même les plus pervers.

Quoi qu'il en soit, Jeanne resta six mois prisonnière de Jean de Luxembourg qui, pour bien s'en assurer la possession, l'envoya successivement, sous bonne escorte, dans ses deux châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir, l'un dans le Vermandois, l'autre dans le Cambésis. Deux fois, en juillet et en octobre 1430, Jeanne tenta, sans succès, de s'évader ; la seconde fois elle poussa le désespoir et la hardiesse jusqu'à se précipiter du haut de la plate-forme de sa prison ; elle fut relevée cruellement meurtrie, mais sans fracture

ni blessure grave. Sa renommée, sa jeunesse, sa vertu, son courage lui firent, dans sa prison même et jusque dans la famille de son possesseur, deux chaudes et puissantes amies. Jean de Luxembourg avait auprès de lui sa femme, Jeanne de Béthune, et sa tante, Jeanne de Luxembourg, marraine de Charles VII; elles se prirent l'une et l'autre pour la prisonnière d'un intérêt tendre; elles la voyaient souvent et ne négligeaient rien pour lui adoucir les ennuis de la prison; une seule chose les choquait en elle, ses vêtements d'homme; elles lui offrirent, dit Jeanne elle-même, interrogée plus tard à ce sujet dans son procès, « habit de femme ou drap pour le faire à son gré, et lui requièrent qu'elle le portât; mais elle répondit qu'elle n'en avait pas le congé de Notre-Seigneur, et qu'il n'en était pas encore temps ». La tante de Jean de Luxembourg était une femme âgée, et respectée comme une sainte; informée que les Anglais tentaient son neveu, par l'offre d'une forte somme, pour qu'il leur livrât sa prisonnière, elle le conjura, par son testament, en date du 10 septembre 1430, de ne pas souiller, par un tel acte, l'honneur de son nom. Mais le comte Jean n'était ni scrupuleux, ni riche; des prétextes vinrent en aide à sa cupidité et à sa faiblesse. Jeanne avait été prise à Compiègne le 23 mai, au soir; la nouvelle en arrivait à Paris le 25 mai, au matin; dès le lendemain 26, le greffier de l'Université écrivit, au nom et sous le sceau de l'inquisition de France, une sommation au duc de Bourgogne « tendant à ce que la Pucelle fût remise, pour rester en droit devant ledit inquisiteur, et pour répondre au bon conseil, faveurs et aides des bons docteurs et maîtres de l'Université de Paris ». Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, avait été l'instigateur de

cette démarche; quelques semaines plus tard, le 14 juillet, voyant qu'aucune réponse du duc de Bourgogne n'arrivait, il fit renouveler par l'Université la même demande, en termes plus pressants, et il y ajouta, en son propre nom, que Jeanne, prise à Compiègne, dans son diocèse, lui appartenait comme juge spirituel. « Il affirmait de plus que selon les droit, usage et coutume de France, tout prisonnier de guerre, fût-il roi, dauphin ou autre prince, pouvait être racheté au nom du roi d'Angleterre, moyennant une indemnité de dix mille livres allouées au preneur. » Rien n'était plus contraire au droit commun des gens et aux mœurs féodales, souvent avides, mais généreuses. Pendant quatre mois encore, Jean de Luxembourg hésita; mais sa tante Jeanne mourut à Boulogne le 13 novembre; Jeanne d'Arc n'avait plus auprès de lui ce puissant intercesseur. Le roi d'Angleterre fit remettre au garde de ses coffres à Rouen, dix mille livres en espèces d'or, monnaie d'Angleterre; et le même jour, l'Université de Paris, par l'organe de son recteur Hébert, supplia ce souverain, comme roi de France, « d'ordonner que cette femme fût amenée en cette cité, pour être mise brièvement aux mains de la justice de l'Eglise, c'est-à-dire de honoré seigneur l'évêque et comte de Beauvais, et aussi de l'inquisiteur ordonné en France, pour son procès lui être fait notablement et sûrement ».

Ce ne fut pas à Paris, mais à Rouen, vraie capitale des Anglais en France, que Jeanne fut conduite. Elle y arriva le 23 décembre 1430. Le 3 janvier 1431, un ordre du roi d'Angleterre Henri VI la remit aux mains de l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon. Quelques jours après, le comte Jean de Luxembourg entra dans la prison, accompagné de son frère, le chancelier an-

glais, de son écuyer et de deux lords d'Angleterre, Richard de Beauchamp, comte de Warwick, et Humphrey, comte de Stafford, connétable du roi d'Angleterre en France. Jean de Luxembourg venait-il par pure curiosité ou pour se délivrer de quelques scrupules en offrant à Jeanne une chance de salut ? « Jeanne, lui dit-il, je suis venu ici pour vous mettre à finance et traiter de votre rançon ; promettez seulement ici de ne plus porter les armes contre nous. — En nom de Dieu, répondit Jeanne, vous moquez-vous de moi, capitaine ? Me racheter ! vous n'en avez ni le vouloir, ni le pouvoir ; non, vous ne l'avez pas. » Le comte insista : « Je sais bien, reprit Jeanne, que ces Anglais me feront mourir ; mais fussent-ils cent mille Goddam de plus qu'il n'y en a déjà eu en France, ils n'auront pas le royaume. »

A ce patriotique élan de l'héroïne, le comte de Stafford tira à moitié sa dague du fourreau, comme pour frapper Jeanne ; mais le comte de Warwick l'arrêta. Les visiteurs sortirent de la prison et livrèrent Jeanne aux juges.

La cour de Rouen se constitua promptement, non pas pourtant sans contradiction et sans peine. Quoique Jeanne eût perdu quelque chose de sa grandeur et de son importance en dépassant son principal but et en se prodiguant, souvent sans succès, dans de petites occasions, elle restait toujours le vrai et héroïque représentant du sentiment et du vœu national. Quand on la transféra de Beurevoir à Rouen, tous les lieux où elle s'arrêta furent comme autant de points lumineux où éclata sa popularité. A Arras, un Ecossais lui montra un portrait d'elle qu'il portait, symbole du culte que lui vouaient ses fidèles. A Amiens, le chancelier de la cathédrale l'entendit en confession et lui

donna l'eucharistie. A Abbeville, des dames considérables firent cinq lieues pour la visiter ; elles se félicitaient d'avoir eu le bonheur de la voir si constante et si résignée à la volonté de Notre-Seigneur, lui souhaitaient toutes les faveurs du ciel, et pleuraient tendrement en prenant congé d'elle. Jeanne, touchée de leur sympathie et de leur candeur, disait : « Ah ! que voici un bon peuple ! Plût à Dieu que je fusse si heureuse ! »

Quand l'évêque de Beauvais, installé à Rouen, entreprit de former sa cour judiciaire, la plupart des membres qu'il désigna, dans le clergé ou l'Université de Paris, acceptèrent sans hésitation ce mandat ; mais quelques-uns voulaient se récuser ; on repoussa leur vœu. L'abbé de Jumièges, Nicolas de Houpeville, soutint que le procès n'était pas légal ; l'évêque de Beauvais, dit-il, était du parti qui se déclarait ennemi de la Pucelle, il se faisait juge d'ailleurs d'un cas déjà jugé par son métropolitain, l'archevêque de Reims, de qui relevait Beauvais, et qui avait approuvé la conduite de Jeanne.

L'évêque fit assigner devant lui le récalcitrant, qui refusa de comparaître, disant qu'il ne relevait que de l'officialité de Rouen ; il fut arrêté et mis en prison, par ordre de l'évêque dont il avait récusé la compétence. On parla de l'exiler outre-mer, même de le jeter à l'eau ; l'influence de ses confrères le sauva. Le sous-inquisiteur lui-même laissa commencer sans lui le procès dont il devait être l'un des juges ; il ne s'y rendit que sur l'ordre de l'inquisiteur général, et sur l'avis confidentiel qu'il était en péril de mort s'il s'obstinait à refuser. La cour ainsi constituée, et après qu'elle eut reçu communication des informations déjà recueillies, Jeanne fut assignée, le 20 février 1431, à

comparaître le lendemain 21 devant ses juges, réunis dans la chapelle du château de Rouen.

Le procès dura du 21 février au 30 mai 1431 ; la cour tint quarante séances, la plupart dans la chapelle du château, quelques-unes dans la prison même de Jeanne. En y arrivant elle avait été mise dans une cage de fer ; elle demeura, « non plus dans la cage, mais dans une chambre obscure de la tour du château, les fers aux pieds, liée par une chaîne à une grosse pièce de bois, et gardée nuit et jour par quatre ou cinq soldats de bas étage ». Elle se plaignit d'être ainsi enchaînée ; l'évêque lui dit que ses tentatives antérieures d'évasion commandaient cette précaution. « C'est vrai, dit Jeanne aussi véridique qu'héroïque ; j'ai voulu et je voudrais encore m'échapper de prison, comme c'est le droit de tout prisonnier. » A son interrogatoire, l'évêque la requit de prêter « serment de dire la vérité sur toutes choses dont on l'interrogerait. — Je ne sais de quoi vous voulez m'interroger ; peut-être me demanderiez-vous des choses que je ne vous dirais pas ; en ce qui touche mes révélations, par exemple, vous pourriez me demander de dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire ; ainsi je serais parjure. Vous me chargez trop ; je ne veux vous prêter le serment de dire toute la vérité que sur les choses qui touchent la foi. » L'évêque la somma de jurer, sous peine d'être tenue pour coupable des choses qu'on lui imputait : « Passez outre, » lui dit-elle. Ce fut la réponse qu'elle fit à toutes les questions qui lui paraissaient violer son droit de se taire ; fatiguée et choquée de ces insistances impérieuses : « Je viens de la part de Dieu, dit-elle un jour, et je n'ai rien à faire ici ; renvoyez-moi à Dieu de qui je viens. — Vous savez-vous dans la grâce de Dieu ? lui de-

manda l'évêque. — Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, répondit Jeanne, et si j'y suis, Dieu veuille m'y garder ! » L'évêque lui-même demeura confondu.

Je n'ai garde de suivre dans toutes ses séances et tous ses détours cet odieux et honteux procès, dans lequel la servilité passionnée et la subtilité scientifique des juges s'employèrent, pendant trois mois, à lasser le courage ou à tromper l'intelligence d'une jeune fille de dix-neuf ans qui se refusait toujours à entrer en discussion avec eux, et ne se défendait qu'en se taisant ou en appelant à Dieu, qui lui avait parlé et prescrit ce qu'elle avait fait. Pour la faire sortir de son silence ou la décider à se soumettre à l'Eglise au lieu d'en appeler à Dieu, on proposa d'employer le dernier moyen, la torture. Le 9 mai, l'évêque fit mener Jeanne dans la grosse tour du château de Rouen ; les instruments de la torture furent étalés sous ses yeux ; les bourreaux étaient là, prêts à remplir leur office, « pour la ramener dans les voies de la vérité, disait l'évêque, afin d'assurer le salut de son âme et de son corps, si gravement compromis par des inventions erronées ». « Vraiment, répondit Jeanne, si vous me deviez faire arracher les membres, et faire partir l'âme du corps, je ne vous dirais autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. » On renonça à la torture ; on se décida à déployer toutes les armes de la science, pour subjuguier l'esprit de cette jeune fille dont on ne pouvait dompter la conscience ; le chapitre de Rouen déclara qu'en refusant publiquement de se soumettre à la décision de l'Eglise sur ses faits et ses assertions, Jeanne méritait d'être déclarée hérétique ; l'Université de Paris, à laquelle on avait transmis les douze chefs d'accusation résultant des assertions et des interrogatoires de

Jeanne, répondit que « si, avertie charitablement, elle ne voulait pas donner satisfaction et revenir à l'unité de la foi catholique, elle devait être abandonnée aux juges séculiers pour subir le châtiment de son crime ». Armé de ces pièces, l'évêque de Beauvais fit amener Jeanne, le 23 mai, dans une salle voisine de sa prison, et après lui avoir adressé une longue exhortation : « Jeanne, lui dit-il, si dans les Etats de votre roi, lorsque vous y étiez, un chevalier, ou tout autre, né sous sa domination et sous son obéissance, s'était levé disant : Je n'obéirai point au roi, et ne me soumettrai point à ses officiers, n'auriez-vous pas dit qu'il devait être condamné ? Que direz-vous donc de vous-même, vous qui êtes née dans la voie du Christ et devenue par le sacrement du baptême, fille de l'Eglise et épouse de Jésus-Christ, si vous n'obéissez point aux officiers du Christ, c'est-à-dire aux prélats de l'Eglise ? » Jeanne écouta modestement cette admonition et se borna à répondre : « Quant à mes faits et mes dits, tels que je les ai dits au procès, je m'y rapporte et m'y veux tenir. — Croyez-vous que vous ne soyez pas tenue de soumettre vos dits et faits à l'Eglise militante, ou à autre qu'à Dieu ? — La manière que j'ai toujours dite et tenue au procès, je la veux maintenir quant à ce. Si j'étais en jugement et voyais le feu allumé et le burreau prêt à mettre le feu aux bourrées, même si j'étais dans le feu, je n'en dirais autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. »

Selon les lois, les idées et les pratiques du temps, la question légale était vidée. Jeanne, déclarée hérétique et rebelle à l'Eglise, pouvait être condamnée ; mais elle avait persisté dans ses affirmations ; elle ne s'était point soumise. Quoiqu'elle parût bien oubliée et qu'elle fût bien délaissée par le roi qu'elle avait fait

sacrer, par ses conseillers, et même par les braves guerriers à côté desquels elle avait combattu, une vive émotion publique se manifestait encore à son sujet ; les récits des scènes de son procès étaient recherchés curieusement. Parmi les juges mêmes qui la poursuivaient, plusieurs avaient l'âme troublée et souhaitaient que, par une abjuration de ses affirmations, Jeanne elle-même les mit à l'aise et les dispensât de prononcer contre elle la peine la plus rigoureuse. Quels moyens furent employés pour arriver à ce point ? Arriva-t-elle réellement, et en pleine connaissance de cause, à l'abjuration qu'on s'efforçait d'obtenir d'elle ? Il est difficile de résoudre ce problème historique avec précision et certitude ; plus d'une fois, dans les interrogatoires et les conversations qui eurent lieu alors entre Jeanne et les juges, elle maintint sa ferme attitude et ses affirmations premières ; l'un de ceux qui l'exhortaient à céder lui dit un jour : « Ton roi est hérétique et schismatique. » Jeanne ne put supporter l'injure à son roi : « Par ma foi, dit-elle, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux sert la foi et l'Eglise. » « Fais-la taire ! » dit l'huissier au prédicateur, inquiet d'avoir provoqué un tel langage. Un autre jour, comme on pressait Jeanne de se soumettre à l'Eglise, frère Isambard de la Pierre, dominicain qui s'intéressait à elle, lui parla du concile en lui expliquant son rôle dans l'Eglise. A ce moment même, celui de Bâle était convoqué : « Ah ! dit Jeanne, je veux bien me rendre et soumettre au concile de Bâle. » L'évêque de Beauvais trembla à l'idée de cet appel : « Taisez-vous, de par le diable ! » dit-il au moine. Un autre des juges, Guillaume Erard, interpella Jeanne avec menace : « Voulez-vous révoquer vos faits et dire

réprouvés? — Je m'en rapporte à l'Eglise universelle si je dois abjurer ou non. — Cela ne suffit pas; tu abjureras présentement ou tu seras arse (brûlée). » Jeanne frémit: « J'aime mieux signer que d'être arse. » On lui présenta une formule d'abjuration par laquelle, désavouant ses révélations et ses apparitions divines, elle confessait ses erreurs en matière de foi et s'en détachait humblement; elle traça une croix au bas de la pièce. Des doutes se sont élevés sur l'authenticité de cet acte long et diffus, tel qu'il a été publié dans les documents du procès; vingt-quatre ans plus tard, en 1455, dans le procès de réhabilitation de Jeanne, plusieurs des assistants au procès de condamnation, entre autres l'huissier Massieu et le greffier Taquel, déclarèrent que la formule d'abjuration lue alors à Jeanne et signée par elle ne contenait que sept ou huit lignes de grosse écriture; et selon un autre témoin de la scène, ce fut un Anglais, Jean Talot, secrétaire du roi d'Angleterre Henri VI, qui, dès que Jeanne eut cédé, tira de sa manche un petit papier qu'il lui donna à signer, et, mécontent du signe qu'elle y avait tracé, lui tint et lui guida la main pour qu'elle y mit en toutes lettres son nom. Quoi qu'il en soit, dès que l'abjuration de Jeanne eut été ainsi obtenue, la cour rendit, le 24 mai 1431, un arrêt définitif par lequel, après de longs et sévères considérants, elle condamna Jeanne à une prison perpétuelle, « avec le pain de douleur et l'eau de tristesse pour qu'elle déplorât les erreurs et les fautes qu'elle avait commises et n'y retombât plus désormais ».

L'Eglise pouvait être satisfaite; le roi d'Angleterre, ses conseillers et ses officiers ne l'étaient point. C'était Jeanne vivante, même prisonnière, qu'ils redoutaient; ils étaient animés, contre elle, de deux pas-

sions cruelles, la vengeance et la peur. Quand on apprit qu'elle échappait à la mort, des murmures éclatèrent dans la foule ennemie qui assistait au procès ; on jeta des pierres aux juges ; un chapelain du cardinal de Winchester, qui se trouvait près de l'évêque de Beauvais, l'appela traître : « Vous mentez, » dit l'évêque. L'évêque avait raison ; le chapelain mentait ; l'évêque n'avait nul dessein de trahir ses maîtres. Le comte de Warwick se plaignit à lui de l'insuffisance de l'arrêt : « N'ayez aucun souci, mylord, dit un des affidés de Pierre Cauchon, nous la retrouverons. » Après sa condamnation prononcée, Jeanne avait dit à ceux qui l'entouraient : « Or çà entre vous, gens d'église, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus aux mains des Anglais. » — « Menez-la où vous l'avez prise, » dit l'évêque ; et on la conduisit dans la prison du château. Il lui fut dit, par quelques-uns des juges qui allèrent la voir après la sentence, qu'elle devrait quitter ses habits d'homme et reprendre ses vêtements de femme, comme l'ordonnait l'Eglise ; elle s'en réjouit, reprit aussitôt en effet ses vêtements de femme, et se fit couper les cheveux, que jusque-là elle portait taillés en rond. Ramenée dans la prison, l'habit d'homme qu'elle avait porté fut mis dans un sac, en la même chambre où elle était détenue, et elle demeura en garde au dit lieu, entre les mains de cinq Anglais, dont trois demeuraient de nuit en la chambre et deux dehors, à la porte. « Et celui qui parle sait de certain que de nuit elle était couchée, ferrée par les jambes de telle sorte qu'elle ne pouvait mouvoir de la place. Quand vint le dimanche matin suivant, qui était jour de la Trinité, et qu'elle dut se lever, comme elle le rapporta à celui qui parle, elle demanda aux Anglais ses gardes : « Déferrez-moi, je me lèverai. » Lors un d'eux lui ôta

ses habillements de femme; ils vidèrent le sac où était l'habit d'homme, et lui jetèrent ledit habit en lui disant : « Lève-toi, » et ils mirent l'habit de femme au même sac. Et, comme elle me le dit, elle se vêtit de l'habit d'homme en disant : « Vous savez qu'il m'est défendu; sans faute, je ne le prendrai point. » Néanmoins ils ne lui en voulurent point bailler d'autre; en sorte que ce débat demeura jusqu'à l'heure de midi. Finalement, pour nécessité de corps, Jeanne fut contrainte de sortir dehors et de prendre ledit habit. » Les documents officiels rédigés pendant le procès de condamnation contiennent un récit tout différent :

« Le 28 mai, y est-il dit, huit des juges, qui avaient pris part à l'arrêt, se transportèrent à la prison de Jeanne, et, la voyant revêtue d'un habit d'homme, qu'elle avait quitté naguère d'après notre ordre pour reprendre le vêtement de femme, nous lui demandâmes quand et par quelle cause elle avait repris cet habit, et qui l'y avait engagée. Jeanne répondit que c'était de sa propre volonté, sans que personne l'y contraignit, et parce qu'elle préférait cet habit au vêtement de femme. Sur notre question pourquoi elle avait fait ce changement, elle répondit qu'étant entourée d'hommes, un vêtement d'homme lui convenait mieux qu'un vêtement de femme. Elle dit aussi qu'elle l'avait repris parce qu'on n'avait pas tenu la promesse qu'on lui avait faite qu'elle irait à la messe, recevrait le corps du Christ, et serait délivrée de ses fers. Elle ajouta que, si on lui tenait cette promesse, elle serait bonne et ferait ce que voudrait l'Eglise.

« Comme nous avons entendu dire, par quelques personnes, qu'elle persistait dans ses erreurs sur les prétendues révélations auxquelles elle avait naguère renoncé, nous lui avons demandé si, depuis jeudi

dernier, elle avait entendu les voix de sainte Catherine et sainte Marguerite ; elle répondit que Dieu lui avait fait témoigner, par leurs voix, une grande pitié de la grande trahison qu'elle avait commise en abjurant, pour sauver sa vie, et qu'ainsi elle s'était condamnée elle-même. Elle dit que tout ce qu'elle avait fait ainsi, jeudi dernier, en abjurant ses visions et révélations, elle l'avait fait par crainte du feu, et que toute son abjuration était contraire à la vérité.

« Elle ajouta qu'elle ne comprenait pas elle-même ce que contenait la formule d'abjuration qu'on lui avait fait signer, et qu'elle aimait mieux faire pénitence une fois en mourant pour maintenir la vérité que rester plus longtemps en prison en la trahissant. »

Je ne m'arrêterai pas à rechercher si ces deux récits, quoique très différents, ne sont pas au fond conciliables, et si Jeanne avait repris les habits d'homme de son gré, ou si elle y avait été contrainte par les soldats qui la gardaient, et peut-être pour échapper à leurs insultes. Le fait grave de cet incident, c'est l'explosion du repentir que Jeanne ressentit de sa faiblesse, et son éclatante rétractation de l'abjuration qu'on lui avait arrachée. Dès que le bruit s'en répandit, ses ennemis s'écrièrent : « Elle est relapse ! » C'était précisément là ce qu'ils avaient espéré lorsqu'en apprenant qu'elle n'était condamnée qu'à la prison perpétuelle, ils avaient dit : « N'ayez souci ; nous la retrouverons. » Le 29 mai, le tribunal se réunit ; quarante juges prirent part à la délibération ; Jeanne, à l'unanimité, fut déclarée relapse, coupable et citée à comparaître le lendemain 30, sur la place du Vieux-Marché, pour entendre prononcer sa sentence et subir ensuite le supplice du feu.

Quand, le 30 mai, au matin, le frère dominicain

Martin Ladvenu fut chargé d'annoncer à Jeanne sa condamnation, elle s'abandonna d'abord à la douleur et à l'effroi : « Hélas ! dit-elle, me traite-t-on si horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps, net et entier et qui ne fut jamais corrompu, soit consumé et réduit en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée ! » L'évêque de Beauvais survint en ce moment : « Evêque, lui dit Jeanne, je meurs par vous ; si vous m'eussiez mise aux prisons de l'Eglise et aux mains de concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu ; j'en appelle de vous devant Dieu. » L'un des docteurs qui l'avaient jugée, Pierre Maurice, vint la voir et lui parla avec sympathie : « Maître Pierre, lui dit-elle, où serai-je ce soir ? — N'avez-vous pas bonne espérance en Dieu ? lui dit le docteur. — Oui ; par la grâce de Dieu, je serai en paradis. »

Laissée seule avec le dominicain Martin Ladvenu, elle se confessa et demanda la communion ; le moine fit demander à l'évêque de Beauvais ce qu'il devait faire. « Dites au frère Martin de lui donner l'Eucharistie et tout ce qu'elle demandera. » A neuf heures, après avoir repris ses vêtements de femme, Jeanne fut tirée de la prison et conduite à la place du Vieux-Marché ; sept à huit cents soldats escortaient la charrette et en interdisaient l'approche à la foule qui encombrait le chemin et les environs ; un homme força le passage et se précipita vers Jeanne : c'était un chanoine de Rouen, Nicolas Loiseleur, que l'évêque de Beauvais avait placé près d'elle et qui avait trahi la confiance qu'elle lui avait témoignée ; désespéré, hors de lui, il voulait lui demander pardon ; les soldats anglais le repoussèrent violemment en l'appelant traître, et, sans l'intervention du comte de Warwick,

il eût été en péril. Jeanne pleurait et priait; de loin, la foule pleurait et priait avec elle. Arrivée sur la place, elle écouta en silence le sermon de l'un des docteurs de la cour, qui termina en disant : « Jeanne, va en paix; l'Eglise ne peut plus te défendre; elle te livre au bras séculier. » Les juges laïques, Raoul Bouteillier, bailli de Rouen, et son lieutenant, Pierre Daron, avaient seuls qualité pour prononcer la sentence de mort; on ne leur en donna pas le temps; le prêtre Massieu continuait encore à exhorter Jeanne : « Comment! prêtre, lui criait-on du milieu des troupes, nous ferez-vous dîner ici? Fais ton devoir. » Arrivée sur le bûcher, Jeanne s'agenouilla, adonnée tout entière à la prière. Elle avait prié Massieu de lui procurer une croix; un assistant, un Anglais, en fit une en fendant un petit bâton et la tendit à l'héroïne française, qui la prit, la baisa et la plaça sur sa poitrine. Elle pria le frère Isambard de la Pierre d'aller chercher la croix de l'église de Saint-Sauveur, dont le portail s'ouvrait sur le Vieux-Marché, et de la tenir élevée tout droit devant ses yeux « jusques au pas de la mort, dit-elle, afin que la croix où Dieu pendit fût, tant qu'elle vivrait, continuellement devant sa vue »; son désir fut accompli. Elle pleurait sur son pays, sur les assistants comme sur elle-même : « Rouen, Rouen, disait-elle, mourrai-je ici? Seras-tu ma dernière demeure? J'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort. » On dit que le vieux cardinal de Winchester et l'évêque de Beauvais lui-même ne purent étouffer leur émotion, dirai-je leurs larmes? Le bourreau mit le feu au bûcher. Quand Jeanne sentit monter la flamme, elle pressa son confesseur, le frère dominicain Martin Ladvenu, de descendre, en lui demandant de tenir toujours la croix bien haut

devant elle pour qu'elle ne cessât pas de la voir. Interrogé vingt-quatre ans après, lors du procès de réhabilitation, sur les derniers sentiments et les dernières paroles de Jeanne, le même moine dit que jusqu'au dernier moment, elle avait affirmé que ses voix étaient divines, qu'elles ne l'avaient point trompée, et que les révélations qu'elle avait reçues venaient de Dieu. Quand elle eut cessé de vivre, deux de ses juges, Jean Alespée, chanoine de Rouen, et Pierre Maurice, docteur en théologie, s'écrièrent : « Je voudrais que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme » ; et Tressart, secrétaire du roi Henri VI, disait douloureusement en revenant du lieu du supplice : « Nous sommes tous perdus ; nous avons brûlé une sainte. »

Sainte en effet, par la foi et par la destinée. Jamais créature humaine ne s'est si héroïquement confiée et dévouée à l'inspiration qui venait de Dieu. Jeanne d'Arc n'a rien cherché de ce qui lui est arrivé et de ce qu'elle a fait, ni l'action, ni la puissance, ni la gloire. « Ce n'était pas son état », comme elle le disait, d'être une guerrière, de faire sacrer son roi et de délivrer sa patrie de l'étranger. Tout lui est venu d'en haut, et elle a tout accepté, comme on dirait de nos jours. Elle a cru en Dieu et elle lui a obéi. Dieu n'était pas pour elle une idée, une espérance, un élan de l'imagination humaine ou un problème de la science humaine ; c'était le créateur du monde, le sauveur du genre humain par Jésus-Christ, l'Être des êtres, toujours présent, toujours actif, seul souverain légitime des hommes, qu'il a faits intelligents et libres, le Dieu réel et vrai que nous cherchons péniblement aujourd'hui et que nous ne retrouverons que lorsque nous cesserons de prétendre nous passer de lui et nous mettre à sa place. En attendant,

je prends un sérieux plaisir à constater un fait qui honore notre temps et nous permet d'espérer pour notre avenir. Quatre siècles se sont écoulés depuis que Jeanne d'Arc, ce modeste et héroïque serviteur de Dieu, se sacrifia pour la France. Pendant vingt-quatre ans après sa mort, la France et le roi parurent ne plus penser à elle ; pourtant, en 1455, un repentir vint à Charles VII et à la France ; presque toutes les provinces, toutes les villes étaient affranchies de l'étranger ; on eut honte de n'avoir rien dit, rien fait pour la jeune fille qui avait tout sauvé ; à Rouen surtout, où le sacrifice avait été consommé, un cri s'éleva pour la réparation ; elle fut timidement demandée au pouvoir spirituel qui avait condamné et livré Jeanne au bûcher comme hérétique ; le pape Calixte III accueillit la requête présentée non par le roi de France, mais au nom d'Isabelle Romée, mère de Jeanne, et de toute sa famille ; une procédure régulière fut entamée et suivie pour la réhabilitation de la martyre ; et le 7 juillet 1456, un arrêt de la cour réunie à Rouen cassa la sentence de 1431 avec toute ses conséquences, et « ordonna une procession générale et sermon solennel en la place de Saint-Ouen et au Vieux-Marché, où ladite Pucelle avait été cruellement et horriblement brûlée : plus une plantation de croix convenable (*crucis honestæ*) sur la place du Vieux-Marché, les juges se réservant de faire faire notable signification de leur sentence dans les cités et lieux insignes du royaume ». La ville d'Orléans répondit à cet appel en élevant sur le pont de la Loire un groupe de bronze représentant Jeanne d'Arc agenouillée devant Notre-Dame, entre deux anges. Le monument, brisé pendant les guerres de religion du seizième siècle et rétabli peu après, fut déplacé au dix-huitième

siècle, et Jeanne d'Arc reçut alors un nouvel affront. Une poésie cynique se consacra à divertir un public libertin aux dépens de la sainte qu'avait brûlée, trois cents ans auparavant, une haine fanatique. En 1792, le conseil de la commune d'Orléans, « considérant que le monument de bronze ne représentait pas les services de l'héroïne, et ne rappelait, par aucun signe, la lutte contre les Anglais, ordonna qu'on le fondit et qu'on en fit des canons, dont l'un porterait le nom de Jeanne d'Arc ». C'est de nos jours que la ville d'Orléans et son éminent évêque, Mgr Dupanloup, ont enfin rendu à Jeanne un hommage digne d'elle, non seulement en lui érigeant une nouvelle statue, mais en la ressuscitant dans la mémoire de la France sous sa vraie physionomie et avec son grand caractère. Notre histoire, ni aucune autre histoire n'offre un pareil exemple, dans une modeste âme humaine, d'une foi si pure et si efficace dans l'inspiration divine.

V

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION
D'ANGLETERRE¹

(1827-1856)

I

Procès et mort de Strafford.

La Chambre des Communes tout entière voulut assister au procès pour soutenir l'accusation de sa présence. Avec les Communes d'Angleterre siégeaient les commissaires d'Écosse et d'Irlande, également accusateurs. Quatre-vingts pairs étaient présents comme juges ; les évêques, d'après le vœu violemment exprimé des Communes, s'étaient récusés, comme dans tout procès de vie et de mort. Au-dessus des pairs, dans une tribune fermée, prirent place le Roi et la Reine, avides de tout voir, mais cachant, l'un son angoisse, l'autre sa curiosité. Dans des galeries et sur des gradins plus élevés se pressaient une foule de spectateurs, hommes, femmes, presque tous de haut rang, émus d'avance par la pompe du spectacle, la

1. 6 volumes in-18. Perrin et C^{ie}.

grandeur de la cause et l'attente qu'excitait le caractère de l'accusé¹.

Conduit par eau de la Tour à Westminster, il traversa, sans trouble ni insulte, la multitude assemblée aux portes : en dépit de la haine, sa grandeur si récente, son maintien, la terreur même naguère attachée à son nom, commandaient encore le respect. A mesure qu'il passait, le corps un peu courbé avant l'âge par la maladie, mais le regard brillant et fier comme dans la jeunesse, la foule s'écartait, tous ôtaient leur chapeau et il saluait avec courtoisie, regardant cette attitude du peuple comme de bon augure. L'espérance ne lui manquait point : il dédaignait ses adversaires, avait bien étudié les charges, et ne doutait pas qu'il ne réussît à se laver du crime de haute trahison. L'accusation des Irlandais l'avait seule étonné un moment : il ne pouvait comprendre qu'un royaume jusque-là si soumis, si empressé même à le flatter et le servir, eût ainsi changé tout à coup.

Dès le second jour, un incident lui fit voir qu'il avait mal jugé de sa situation, et quelles seraient les difficultés de sa défense : « J'espère, dit-il, que je repousserai sans peine les imputations de mes malicieux ennemis. » A ces mots, Pym, qui dirigeait la poursuite, se récria avec emportement : « C'était, dit-il, aux Communes que s'adressait cette injure, et il y avait crime à les taxer ainsi de malicieuse inimitié. » Strafford troublé tomba à genoux, s'excusa, et dès ce moment, parfaitement calme et maître de lui-même, il ne laissa échapper aucun signe de colère ou seulement d'impatience, aucune parole qu'on pût tourner contre lui.

1. L'arrestation de Strafford (11 novembre 1640) avait été, comme l'on sait, un des premiers actes du Long Parlement.

Pendant dix-sept jours, il discuta seul, contre treize accusateurs qui se relevaient tour à tour, les faits qui lui étaient imputés. Un grand nombre furent prouvés invinciblement, pleins d'iniquité et de tyrannie. Mais d'autres, follement exagérés ou aveuglément accueillis par la haine, furent faciles à repousser, et aucun ne rentra, à vrai dire, dans la définition légale de la haute trahison. Strafford mit tous ses soins à les dépouiller de ce caractère, parlant noblement de ses imperfections, de ses faiblesses, opposant à la violence de ses adversaires une dignité modeste, faisant ressortir, sans injure, l'illégalité passionnée de leurs procédés. D'odieuses entraves gênaient sa défense; ses conseils, obtenus à grand'peine et malgré les Communes, n'étaient point admis à parler sur les faits ni à interroger les témoins; la permission de citer des témoins à décharge ne lui avait été accordée que trois jours avant l'ouverture des débats, et la plupart étaient en Irlande. Dans chaque occasion, il réclamait son droit, remerciait ses juges s'ils consentaient à le reconnaître, ne se plaignait point de leur refus, et répondait simplement à ses ennemis qui se courrouçaient des lenteurs suscitées par son habile résistance : « Il m'appartient, je crois, de défendre ma vie, aussi bien qu'à tout autre de l'attaquer. »

Tant d'énergie embarrassait et humiliait les accusateurs. Deux fois les Communes sommèrent les Lords de mener plus vite un procès qui leur faisait perdre, disaient-elles, un temps précieux pour le pays. Les Lords refusèrent; le succès de l'accusé leur rendait quelque énergie. Le débat des faits terminé, avant que les conseils de Strafford eussent ouvert la bouche et qu'il eût lui-même résumé sa défense, le comité d'accusation se sentit vaincu, du moins quant à la preuve

de la haute trahison. L'agitation des Communes devint extrême; à la faveur du texte de la loi et de son fatal génie, un grand coupable allait donc échapper, et la réforme, à peine commencée, retrouverait son plus dangereux ennemi. Un coup d'Etat fut résolu. Sir Arthur Haslerig, homme dur et grossièrement passionné, proposa de déclarer Strafford coupable et de le condamner par acte du Parlement. Ce procédé, qui affranchissait les juges de toute loi, n'était pas sans exemple, quoique toujours dans des temps de tyrannie et toujours qualifié bientôt après d'iniquité. Quelques notes trouvées dans les papiers du secrétaire d'Etat Vane, et livrées à Pym par son fils, furent produites comme supplément de preuve suffisant pour démontrer la haute trahison. Elles imputaient à Strafford d'avoir donné au Roi, en plein Conseil, l'avis d'employer l'armée d'Irlande à dompter l'Angleterre. Les paroles qu'elles lui attribuaient, bien que démenties par le témoignage de plusieurs conseillers, et susceptibles d'un sens moins odieux, étaient trop conformes à sa conduite, et aux maximes qu'il avait souvent professées, pour ne pas produire une vive impression sur les esprits. Le bill obtint sur-le-champ une première lecture. Les uns crurent sacrifier la loi à la justice, d'autres la justice à la nécessité.

En même temps le procès continuait, car on ne voulait perdre contre l'accusé aucune chance, ni que le péril du coup d'Etat l'affranchît de celui du jugement légal. Avant que ses conseils prissent la parole pour traiter la question de droit, Strafford résuma sa défense; il parla longtemps et avec une merveilleuse éloquence, toujours appliqué à prouver que, par aucune loi, aucun de ses actes n'était qualifié de haute

trahison. La conviction grandissait de moment en moment dans l'âme de ses juges, et il en suivait habilement les progrès, adaptant ses paroles aux impressions qu'il voyait naître, profondément ému, mais sans que l'émotion l'empêchât d'observer et d'apercevoir ce qui se passait autour de lui : « Milords, dit-il
« en finissant, ces messieurs disent qu'ils parlent pour
« le salut de la république contre ma tyrannie arbitraire ; permettez-moi de dire que je parle pour le
« salut de la république contre leur trahison arbitraire.
« Nous vivons à l'ombre des lois ; faudrait-il que nous
« mourions par des lois qui n'existent point ? Vos
« ancêtres ont soigneusement enchaîné, dans les
« liens de nos statuts, ces terribles accusations de
« haute trahison : ne recherchez pas l'honneur d'être
« plus savants et plus habiles dans l'art de tuer. Ne
« vous armez pas de quelques sanglants exemples ;
« n'allez pas, en fouillant de vieux registres rongés des
« vers et oubliés le long des murs, réveiller ces lions
« endormis : car ils pourraient un jour vous mettre
« aussi en pièces, vous et vos enfants. Quant à moi,
« pauvre créature que je suis, n'était l'intérêt de vos
« seigneuries, et aussi celui de ces gages sacrés que m'a
« laissés une sainte maintenant au ciel... (à ces mots
« il s'arrêta, fondit en larmes, et relevant aussitôt la
« tête...) je ne prendrais pas tant de peine pour dé-
« fendre ce corps qui tombe en ruine, et déjà chargé
« de tant d'infirmités qu'en vérité j'ai peu de plaisir
« à en porter le poids plus longtemps. » Il s'arrêta de
nouveau, comme à la recherche d'une idée : « Milords,
« reprit-il, il me semble que j'avais encore quelque
« chose à vous dire ; mais ma force et ma voix défail-
« lent ; je remets humblement mon sort en vos mains ;
« quel que soit votre arrêt, qu'il m'apporte la vie ou

« la mort, je l'accepte d'avance librement ; *te Deum*
« *laudamus.* »

L'auditoire demeura saisi d'attendrissement et d'admiration. Pym voulut répondre ; Strafford le regarda ; la menace éclatait dans l'immobilité de son maintien ; sa lèvre pâle et avancée portait l'expression d'un dédain passionné ; Pym troublé s'arrêta ; ses mains tremblaient, et il cherchait, sans le trouver, un papier placé devant ses yeux. C'était sa réponse qu'il avait préparée, et qu'il lut sans que personne l'écût, se hâtant lui-même de finir un discours étranger aux sentiments de l'assemblée, et qu'il avait peine à prononcer.

Le trouble passe, la colère demeure ; celle de Pym et de ses amis fut au comble ; ils passèrent la seconde lecture du bill d'*attainder*. En vain Selden, le plus ancien et le plus illustre des défenseurs de la liberté, Holborne, l'un des avocats de Hampden dans l'affaire de la taxe des vaisseaux, et plusieurs autres, le combattirent. C'était maintenant l'unique ressource du parti, car il voyait bien que les Lords ne condamneraient point Strafford comme juges et au nom de la loi. Il eût voulu même que le procès fût tout à coup suspendu, qu'on n'entendît point les conseils de Strafford ; et tel était l'empressement, qu'il fut question de mander à la barre et de punir « ces avocats insolents qui osaient
« défendre un homme que la Chambre déclarait cou-
« pable de haute trahison ». Les Lords repoussèrent ces propositions furieuses ; les conseils de Strafford furent entendus ; mais les Communes ne leur répondirent point, n'assistèrent même pas à la séance, disant qu'il était au-dessous de leur dignité de lutter contre des avocats ; et quatre jours après, malgré la vive opposition de lord Digby, jusque-là l'un des plus achar-

nés accusateurs de Strafford, le bill d'*attaïnder* fut définitivement adopté.

*
* *

A cette nouvelle, le Roi désolé ne songea plus qu'à sauver le comte, n'importe à quel prix : « Soyez sûr, » lui écrivit-il, sur ma parole de Roi, que vous ne souffrirez ni dans votre vie, ni dans votre fortune, ni dans votre honneur. » Tout fut tenté à la fois, avec l'aveugle empressement de la crainte et de la douleur. On essayait, par des concessions et des promesses, d'adoucir les chefs des Communes, on conspirait pour faire évader le prisonnier. Mais les complots nuisaient aux négociations, les négociations aux complots. Le comte de Bedford, qui semblait disposé à quelque complaisance, mourut subitement. Le comte d'Essex répondit à Hyde, qui lui parlait de la résistance insurmontable qu'opposerait au bill la conscience du Roi : « Le Roi est obligé de se conformer, lui et sa conscience, à l'avis et à la conscience du Parlement. » On fit offrir à sir William Balfour, gouverneur de la Tour, 20.000 livres sterling et une fille de Strafford pour son fils, s'il voulait se prêter à l'évasion : il s'y refusa. On lui ordonna de recevoir dans la prison, à titre de gardes, cent hommes choisis, commandés par le capitaine Billingsley, officier mécontent ; il en informa les Communes. Chaque jour voyait naître et échouer, pour le salut du comte, quelque nouveau dessein. Enfin le Roi, contre l'avis de Strafford lui-même, fit appeler les deux Chambres, et reconnaissant les fautes du comte, promettant que jamais il ne l'emploierait, fût-ce comme constable, il leur déclara

que jamais aussi aucune raison, aucune crainte ne le ferait consentir à sa mort.

Mais la haine des Communes était inflexible et plus hardie que la douleur du Roi ; elles avaient prévu sa résistance et préparé les moyens de la vaincre. Depuis que le bill d'*attainder* avait été porté à la Chambre haute, la multitude s'assemblait chaque jour autour de Westminster, armée d'épées, de couteaux, de bâtons, criant : *Justice ! justice !* et menaçant les Lords qui tardaient à prononcer. Lord Arundel fut contraint de descendre de voiture, et, chapeau bas, il pria le peuple de se retirer, s'engageant à presser l'accomplissement de ses vœux. Cinquante-neuf membres des Communes avaient voté contre le bill ; leurs noms furent placardés dans les rues avec ces mots : *Voici les Straffordiens, traîtres à leur pays*. La chaire retentissait des mêmes menaces ; on prêchait, on priait pour le supplice d'un grand délinquant. Les Lords, provoqués par un message du Roi, se plaignirent aux Communes de ces désordres ; les Communes ne répondirent point. Cependant le bill demeurait toujours en suspens. Un coup décisif, jusque-là tenu en réserve, fut résolu : Pym, appelant la peur à l'aide de la vengeance, vint dénoncer le complot de la cour et des officiers pour soulever l'armée contre le Parlement. Quelques-uns des prévenus prirent soudain la fuite, ce qui confirma tous les soupçons. Une terreur furieuse s'empara de la Chambre et du peuple. On décréta que les ports seraient fermés, qu'on ouvrirait toutes les lettres venues du dehors. D'absurdes alarmes révélèrent et accrurent encore le trouble des esprits. Le bruit se répandit dans la Cité que la salle des Communes était minée et près de sauter ; la milice prit les armes, une foule immense se précipita vers Westminster. Sir Walter Earl accourut en toute

hâte pour en informer la Chambre; comme il parlait, MM. Middleton et Moyle, remarquables par leur corpu- lence, se levèrent brusquement pour l'écouter; le plancher craqua : « La Chambre saute ! » s'écrièrent plusieurs membres en s'élançant hors de la salle, qui fut aussitôt inondée de peuple; et des scènes de même nature se renouvelèrent deux fois en huit jours. Au milieu de tant d'agitations, des mesures savamment combinées assuraient l'empire des Communes et le succès de leurs desseins. A l'imitation du covenant écossais, un serment d'union, pour la défense de la religion protestante et des libertés publiques, fut adopté par les deux Chambres; les Communes voulurent même l'imposer à tous les citoyens; et sur le refus des Lords, elles déclarèrent quiconque s'y refuserait incapable de toute fonction dans l'Eglise et dans l'Etat. Enfin, pour mettre l'avenir à l'abri de tout péril, un bill fut proposé, portant que ce Parlement ne pourrait être dissous sans son propre aveu. A peine une mesure si hardie excita-t-elle quelque surprise; la nécessité de donner une garantie aux emprunts devenus, dit-on, plus difficiles, servit de pré- texte; l'emportement universel étouffa toute objection. Les Lords essayèrent d'amender le bill, mais en vain : la Chambre haute était vaincue; les juges offrirent à sa faiblesse la sanction de leur lâcheté; ils déclarè- rent qu'aux termes des lois les crimes de Strafford constituaient vraiment la haute trahison. Le bill d'*at- tainder* fut soumis à un dernier débat; trente-quatre des lords qui avaient assisté au procès s'absentèrent de la Chambre; parmi les présents, vingt-six votèrent pour le bill, dix-neuf contre; il n'y manqua plus que l'adhésion du Roi.

Charles se débattait encore, se croyant incapable

d'accepter un tel déshonneur. Il fit venir Hollis, beau-frère de Strafford, et qui, à ce titre, était demeuré étranger à l'accusation. « Que peut-on faire pour le sauver ? » lui demanda-t-il avec angoisse. Hollis fut d'avis que Strafford sollicitât du Roi un sursis, et que le Roi allât en personne présenter sa pétition aux Chambres, en leur adressant un discours qu'il rédigea lui-même sur-le-champ ; en même temps, il promit de tout faire pour décider ses amis à se contenter du bannissement du comte : tout ainsi convenu, ils se séparèrent. Déjà, dit-on, les démarches de Hollis dans la Chambre avaient obtenu quelque succès ; mais la Reine, épouvantée des émeutes chaque jour plus vives, de tout temps ennemie de Strafford, et craignant même, dit-on d'après les rapports de quelques affidés, qu'il ne se fût engagé, pour sauver sa vie, à révéler tout ce qu'il savait de ses intrigues, vint assiéger son mari de ses soupçons et de ses terreurs ; son effroi était si grand qu'elle voulait s'enfuir, s'embarquer, retourner en France, et faisait déjà ses préparatifs de départ. Troublé des pleurs de sa femme, hors d'état de se résoudre seul, Charles convoqua d'abord un conseil privé, puis les évêques. Le seul évêque de Londres, Juxon, lui conseilla de suivre sa conscience ; tous les autres, l'évêque de Lincoln surtout, prélat intrigant, longtemps opposé à la cour, le pressèrent de sacrifier un individu au trône, sa conscience d'homme à sa conscience de Roi. Il sortait à peine de cette conférence, une lettre de Strafford lui fut remise : « Sire, lui écrivait le comte, après un « long et rude combat, j'ai pris la seule résolution « qui me convienne ; tout intérêt privé doit céder au « bonheur de votre personne sacrée et de l'Etat ; je « vous supplie d'écarter, en acceptant ce bill, l'ob- « tacle qui s'oppose à un heureux accord entre vous et

« vos sujets. Mon consentement, sire, vous acquittera
 « plus devant Dieu que tout ce que pourraient faire
 « les hommes ; nul traitement n'est injuste envers qui
 « veultle subir. Mon âme, près de s'échapper, pardonne
 « tout et à tous avec la douceur d'une joie infinie. Je
 « vous demande seulement d'accorder à mon pauvre
 « fils et à ses trois sœurs autant de bienveillance, ni
 « plus ni moins, qu'en méritera leur malheureux père,
 « selon qu'il paraîtra un jour coupable ou innocent. »

Le lendemain, le secrétaire d'Etat Carlton vint, de la part du Roi, annoncer à Strafford qu'il avait consenti au bill fatal. Quelque surprise parut dans les regards du comte ; et pour toute réponse, il leva les mains au ciel, disant : « *Nolite confidere principibus et filiis hominum, quia non est salus in illis.* »

Au lieu d'aller en personne, comme il l'avait promis à Hollis, demander aux Chambres un sursis, le Roi se contenta de leur envoyer, par le prince de Galles, une lettre qui finissait par ce *post-scriptum* : « S'il doit mourir, ce serait une charité de lui laisser jusqu'à samedi. » Les Chambres la relurent deux fois, et, sans tenir compte de cette froide prière, fixèrent l'exécution au lendemain.

Le gouverneur de la Tour, chargé d'accompagner Strafford, l'engagea à prendre une voiture pour échapper aux violences du peuple : « Non, monsieur, lui dit le comte ; je sais regarder la mort en face, et le peuple aussi. Que je ne m'échappe point, cela vous suffit ; quant à moi, que je meure par la main du bourreau ou par la furie de ces gens-là, si cela peut leur plaire, rien ne m'est plus indifférent. » Et il sortit à pied, précédant les gardes et promenant de tous côtés ses regards, comme s'il eût marché à la tête de ses soldats. En passant devant la prison de Laud, il s'arrêta ; la veille, il

l'avait fait prier de se trouver à la fenêtre et de le bénir au moment de son passage : « Milord, dit-il en élevant la tête, votre bénédiction et vos prières ! » L'archevêque étendit les bras vers lui ; mais d'un cœur moins ferme et affaibli par l'âge, il tomba évanoui. « Adieu, milord, dit Strafford en s'éloignant ; que Dieu protège votre innocence ! » Arrivé au pied de l'échafaud, il y monta sur-le-champ, suivi de son frère, des ministres de l'Eglise et de plusieurs de ses amis, s'agenouilla un moment, puis se relevant pour parler au peuple : « Je souhaite, dit-il, à ce royaume toutes les prospérités de la terre : vivant, je l'ai toujours fait ; mourant, c'est mon seul vœu. Mais je supplie chacun de ceux qui m'écoutent d'examiner sérieusement, et la main sur le cœur, si le début de la réformation d'un royaume doit être écrit en caractères de sang ; pensez-y bien en rentrant chez vous. A Dieu ne plaise que la moindre goutte de mon sang retombe sur aucun de vous ! Mais je crains que vous ne soyez dans une mauvaise voie. » Il s'agenouilla de nouveau et pria un quart d'heure ; puis se tournant vers ses amis, il prit congé de tous, serrant à chacun la main et leur donnant quelques conseils : « J'ai presque fini, leur dit-il ; un seul coup va rendre ma femme veuve, mes chers enfants orphelins, mes pauvres serviteurs sans maître ; que Dieu soit avec vous et avec eux tous ! Grâce à ui, ajouta-t-il en se déshabillant, j'ôte mon habit le cœur aussi tranquille qu'en le quittant pour dormir. » Il appela le bourreau, lui pardonna, pria encore un moment, posa sa tête sur le billot, et donna lui-même le signal. Sa tête tomba ; le bourreau la montra au peuple en criant : « Dieu sauve le Roi ! » De violentes acclamations éclatèrent, plusieurs bandes se répandirent dans la cité, célébrant à

grands cris leur victoire; d'autres se retirèrent silencieusement, pleins de doute et d'inquiétude sur la justice du vœu qu'ils venaient de voir accompli.

(Tome I, p. 276 à 289.)

II

Aventures de Charles II en Angleterre, après la défaite de Worcester (septembre-octobre 1651).

Pendant que le Parlement rendait à Londres un décret promettant 4.000 livres sterling à quiconque lui amènerait Charles Stuart, fils du dernier tyran, ses soldats parcouraient en tous sens les comtés de l'ouest, cherchant partout le roi et trouvant sa trace partout, mais lui nulle part. Cinq jours après la bataille, un détachement d'infanterie arriva brusquement à White-Ladies, ancien monastère devenu la demeure de M. Giffard, gentilhomme catholique, et le somma, le pistolet sur la gorge, de déclarer où était maintenant le roi que naguère, lui dit-on, il avait caché chez lui. M. Giffard nia résolument, demandant qu'avant de mourir on lui donnât le temps de faire ses prières : « Si vous ne nous donnez pas des nouvelles de Charles Stuart, point de prières. » Il persista dans son silence, et les soldats, après avoir rudement fouillé toute sa maison, s'éloignèrent sans lui faire de mal. White-Ladies avait été en effet le premier asile de Charles; arrivé là, le 4 septembre, au point du jour, douze heures à peine après s'être échappé de Worcester, il avait aussitôt coupé ses cheveux, teint ses mains et son visage, pris un grossier habit de paysan; et cinq

paysans, les frères Penderell, tous laboureurs, bûcherons ou domestiques au service de M. Giffard, s'étaient chargés de sa sûreté : « Voici le roi, avait dit M. Giffard à William Penderell; tu auras soin de lui, et tu le défendras comme tu me défendrais. » Ils emmenèrent Charles à Boscobel-House, leur chaumière, et le cachèrent dans les bois. Il pleuvait violemment : Richard Penderell se procura une couverture et l'étendit au pied d'un arbre; sa sœur, mistriss Yates, apporta du pain, du lait, des œufs, du beurre : « N'est-ce pas, bonne femme, lui dit Charles, vous serez fidèle à un Cavalier malheureux? — Oui, monsieur, je mourrai plutôt que de vous découvrir. » Des soldats passèrent sur la lisière du bois, mais sans y entrer, à cause de l'orage qui éclatait plus violemment sur le bois même qu'au dehors. Le lendemain, ce fut dans les branches touffues d'un grand chêne que le roi se tint caché, et de là il voyait rôder dans la campagne des pelotons de soldats ardents à sa recherche. Une nuit, il quitta son asile pour essayer de traverser la Saverne et de se réfugier dans le pays de Galles; mais comme il passait avec Richard Penderell, son guide, auprès d'un moulin : « Qui va là? cria le meunier. — Des voisins qui rentrent chez eux, répondit Penderell. — Si vous êtes des voisins, arrêtez-vous; sinon, je vous assomme. » Ils s'enfuirent à toutes jambes, poursuivis par plusieurs hommes sortis du moulin avec le meunier. Dans une de leurs tentatives d'évasion, ce fut le roi, nageur habile, qui soutint, au passage d'une petite rivière, son guide hors d'état de nager. Il erra ainsi sept jours dans cette contrée, changeant presque chaque jour d'asile, tantôt enfoui sous le foin d'une grange, tantôt enfermé dans quelqu'un des réduits obscurs qui servaient de retraite aux prêtres catholiques proscrits,

entendant ou voyant, à chaque instant, les soldats républicains près de le découvrir. De concert avec ses fidèles gardiens et avec lord Wilmot qui l'avait rejoint, il résolut de gagner le rivage de la mer, du côté de Bristol, dans l'espoir de fréter là un bâtiment pour passer en France. Il changea de déguisement, prit une livrée de domestique au lieu de son habit de paysan, et partit à cheval, sous le nom de William Jackson, portant en croupe sa maîtresse, miss Jane Lane, sœur du colonel Lane, de Bentley, son dernier refuge dans le comté de Strafford : « William, lui dit le colonel au moment du départ, donne la main à ma sœur pour l'aider à monter. » Le roi, peu expérimenté, se trompa sur la main qu'il fallait donner. « Qu'est-ce donc que ce beau cavalier qu'a là ma fille pour la porter en croupe ? » demanda en riant la vieille mistriss Lane, mère du colonel, qui assistait au départ sans en savoir le secret. Ils partirent ; mais à peine avaient-ils marché deux heures que le cheval du roi perdit un de ses fers ; ils s'arrêtèrent dans un petit village pour en faire remettre un ; Charles tenait lui-même le pied de son cheval : « Quelles nouvelles ? dit-il au maréchal. — Je n'en sais point, sinon que ces coquins d'Écossais ont été bien battus. — N'a-t-on pris aucun des Anglais qui se sont joints aux Écossais ? — On en a pris quelques-uns, mais je n'ai pas entendu dire que le coquin de Charles Stuart ait été pris. — Ce coquin-là, dit le roi, mériterait plus que tous les autres d'être pendu pour avoir amené ici les Écossais. — C'est parler en honnête homme, » dit le maréchal ; et Charles remonta à cheval et reprit sa route.

Arrivé le 12 septembre à Abbotsleigh, près de Bristol, chez M. Norton, cousin du colonel Lane, il acquit bientôt la triste assurance qu'il n'y avait, dans le port

de Bristol, aucun navire sur lequel il pût s'embarquer, et il fut obligé de rester là quatre jours, passant pour un jeune domestique malade, et enfermé, à ce titre, dans une petite chambre où, sur la recommandation de miss Lane, on prenait de lui des soins particuliers. Il était effectivement harassé et défait, mais peu disposé à supporter patiemment la faim ou l'ennui ; le lendemain de son arrivée, il quitta de bonne heure sa chambre pour aller chercher à l'office son déjeuner ; le sommelier de la maison, Pope, et deux ou trois autres domestiques s'y trouvaient, et Charles y resta, mangeant et buvant avec eux. « J'avais là, dit-il lui-même, à côté de moi, un grand garçon, vrai campagnard, qui se mit à raconter aux autres la bataille de Worcester avec des détails tels que j'en conclus qu'il était un des soldats de Cromwell. Je voulus savoir comment il était si bien instruit de ce qui s'était passé là ; il me dit qu'il servait dans le régiment du roi, et je reconnus, en le questionnant, qu'en effet il avait été dans le régiment de mes gardes. Je lui demandai alors quelle espèce d'homme j'étais ; il décrivit exactement mon costume et mon cheval, et me regardant il ajouta que le roi était de trois doigts plus grand que moi. Je jugeai prudent de sortir de l'office, de peur qu'il ne me reconnût, car j'étais plus inquiet, le sachant un de mes soldats, que lorsque je le prenais pour un de mes ennemis. » Charles était à peine rentré dans sa chambre qu'un de ses compagnons y vint, fort troublé, disant : « J'ai peur que le sommelier Pope ne vous ait reconnu ; il m'a affirmé que vous étiez le roi ; j'ai nié absolument ; que faut-il faire ? » Charles avait déjà appris que, dans les situations périlleuses, la confiance hardie est souvent une sûreté aussi bien qu'une nécessité ; il fit venir le sommelier, lui dit tout, et reçut de lui, pendant son

séjour chez M. Norton, les soins les plus intelligents et les plus dévoués.

Mais les soins même les plus discrets sont des indices compromettants; au bout de quelques jours, il fallut changer d'asile; Charles partit d'Abbotsleigh le 14 septembre pour aller, dans le même comté de Somerset, à Trent-House, chez le colonel Wyndham, royaliste éprouvé. En 1636, six ans avant l'explosion de la guerre entre Charles I^{er} et le Parlement, sir Thomas Wyndham, père du colonel, avait, sur le point de mourir, dit à ses cinq fils: « Mes enfants, nous avons vécu jusqu'ici dans des temps sereins et tranquilles; mais préparez-vous à des jours d'orage; je vous ordonne d'honorer et de servir notre glorieux souverain et d'adhérer toujours à la couronne: fût-elle suspendue à un buisson, ne l'abandonnez jamais. » Les paroles du mourant furent obéies; trois de ses fils et un de ses petits-fils se firent tuer pour Charles I^{er} sur les champs de bataille; et le colonel Wyndham, qui avait aussi servi avec honneur dans l'armée royale, était, en 1651, prisonnier chez lui sur sa parole. Il reçut le roi avec un dévouement absolu, et se mit sur-le-champ à l'œuvre pour lui procurer, dans quelque'un des ports voisins, un moyen d'embarquement. Il crut y avoir réussi à Southampton, mais le bâtiment qu'il avait arrêté fut requis, par les agents du Parlement, pour transporter des troupes à Jersey. Un patron de Lyme, nommé Limbry, s'engagea, non sans hésitation, à transporter à Saint-Malo quelques gentilshommes royalistes compromis à Worcester; tout fut convenu, le prix, le jour, l'heure, le lieu d'embarquement; le bâtiment devait mettre à la voile le 23 septembre, de Charmouth, petit port voisin de Lyme, et une chaloupe devait aller, pendant la nuit, prendre, sur un point de

la côte, les royalistes fugitifs. Charles, guidé par le colonel Wyndham, se rendit au point déterminé, où lord Wilmot vint le rejoindre; ils attendirent là toute la nuit; la chaloupe ne vint pas. Le patron Limbry, au moment d'embarquer ses effets pour partir, avait vu éclater le désespoir et la colère de sa femme; on avait, ce jour-là même, à la foire de Lyme, proclamé l'acte du Parlement qui promettait 1.000 livres sterling de récompense à quiconque arrêterait Charles Stuart, et qui menaçait en même temps des peines les plus graves quiconque lui donnerait asile. La femme de Limbry, sans se douter qu'il s'agissait du roi lui-même, déclara à son mari qu'elle ne souffrirait pas qu'il prit à son bord aucun royaliste, ni qu'il l'exposât, elle et ses enfants, à une ruine complète pour aucun de ces seigneurs, n'importe lequel; et avec l'aide de ses deux filles elle enferma son mari chez lui, le menaçant, s'il persistait, d'aller sur-le-champ tout dénoncer au capitaine Macy qui commandait, à Lyme, une compagnie de troupes du Parlement. Limbry céda aux craintes et aux violences de sa femme. La situation du roi devenait dangereuse; la présence et les allées et venues de plusieurs étrangers à Charmouth avaient été remarquées; le cheval de lord Wilmot eut besoin d'être ferré; le maréchal chez lequel on le conduisit dit en l'examinant: « Voilà trois fers qui ont été mis dans trois comtés différents, et il y en a un qui vient du comté de Worcester. » Des soupçons se répandirent; le ministre puritain du lieu, républicain ardent, alla trouver l'hôtesse de l'auberge où s'était arrêté Charles: « Eh bien! Marguerite, lui dit-il, vous voilà donc fille d'honneur? — Que vous-voulez dire, monsieur le curé? — Oui, Charles Stuart a couché chez vous la nuit dernière et vous a embrassée en partant; vous ne pouvez

manquer d'être fille d'honneur. » L'hôtesse se fâcha : « C'est une indignité à vous, monsieur le curé, de me mettre, par vos propos, moi et ma maison, dans une telle peine ; mais si c'était le roi, comme vous le dites, je penserais avec plaisir à mes lèvres tous les jours de ma vie ; sortez de chez moi, je vous prie ; sans quoi, j'appellerai des gens qui vous en feront vite déguerpir. » Charles quitta Charmouth en toute hâte ; mais en arrivant à Bridport, petite ville voisine, il trouva les rues encombrées de soldats ; c'était le régiment que le Parlement faisait partir pour aller s'emparer de Jersey : « Qu'allons-nous faire ? » dit le colonel Wyndham un peu troublé. Charles, avec sa présence d'esprit accoutumée, et jouant toujours son rôle de domestique, mit pied à terre, prit par la bride son cheval et ceux de ses compagnons, et, passant hardiment à travers les soldats, rudoyé par eux et les rudoyant à son tour, il alla droit à la meilleure auberge du lieu, et ils n'en repartirent qu'après y avoir tranquillement diné. Pendant ce temps, à Charmouth et dans les environs, le bruit que Charles Stuart était là avait pris de la consistance ; le capitaine Macy monta à cheval avec quelques hommes de sa troupe, arriva à toute bride à Bridport, et ayant pris là quelques informations, se remit sur-le-champ à la poursuite des fugitifs ; mais à peu de distance de la ville, Charles et ses compagnons avaient quitté la route pour se jeter dans des chemins de traverse. Macy perdit leur trace ; et, de village en village, ils regagnèrent le comté de Somerset et la maison du colonel Wyndham, partagés entre une perplexité croissante et le plaisir du repos après le danger.

Charles passa encore onze jours à Trent-House, cherchant toujours, mais sans succès, un moyen d'em-

barquement ; la nécessité de changer de résidence se fit de nouveau sentir ; le colonel Wyndham fut averti que sa maison devenait de plus en plus suspecte ; quelques troupes arrivèrent dans les environs. Le roi quitta Trent-House le 6 octobre, pour aller prendre refuge à Heale-House, chez mistriss Hyde, dans le Wiltshire, et se trouver ainsi plus près des petits ports du comté de Sussex, où ses amis se flattaient de lui procurer un bâtiment. Ils y réussirent enfin, et, le 13 octobre au matin, Charles sortit de son dernier refuge, escorté de quelques royalistes du pays qui emmenaient leurs chiens, comme pour une partie de chasse dans les dunes. Ils couchèrent à Hambleton, dans le Hampshire, chez un beau-frère du colonel Gunter, l'un des guides du roi ; et le maître de la maison, en rentrant chez lui, s'étonna d'y trouver à la table des hôtes inconnus dont la gaieté allait, dit-on, un peu au delà d'une hilarité décente. Les cheveux rasés de Charles et quelques paroles que le roi prononça en l'entendant jurer redoublèrent sa surprise ; il se pencha vers son beau-frère, lui demandant si cet homme ne serait pas le fils de quelque coquin de tête-ronde. Le colonel le rassura ; il prit place à table avec ses hôtes, et porta gaiement une santé au roi en lui disant : « A vous, frère tête-ronde ! » Ils se rendirent le lendemain, 14 octobre, à Brighthelmstone, près de Shoreham, où devaient se trouver le patron du bâtiment et le négociant royaliste qui l'avait engagé. Ils étaient tous à table dans une auberge du lieu ; le patron, Antoine Tetttersall, portait et reportait à chaque instant ses regards sur le roi ; après le souper, il tira à part le négociant : « Vous n'avez pas agi loyalement avec moi ; vous m'avez donné un très bon prix pour emmener ce gentilhomme ; mais vous ne m'avez pas tout dit ; c'est le roi : je le connais

bien. » Le négociant l'assura qu'il se trompait. « Je ne me trompe pas ; en 1648, il a pris mon bâtiment à Brighthelmstone, avec beaucoup d'autres bateaux pêcheurs, quand il commandait la flotte du roi son père ; mais ne vous inquiétez pas ; je sais que je sers Dieu et mon pays en sauvant le roi ; avec la grâce de Dieu, je risquerai ma vie pour lui, et je l'amènerai sain et sauf sur la côte de France. » Au même moment, dans un autre coin de la salle, le maître de l'auberge s'approcha du roi qui était debout auprès du feu, la main appuyée sur une chaise, et lui baisant brusquement la main : « Que Dieu vous protège partout où vous irez ! lui dit-il ; je ne doute pas maintenant qu'avant de mourir, je ne devienne un lord et ma femme une lady. » Charles sourit, passa dans une autre chambre, se confia pleinement à l'aubergiste ; et le lendemain, 15 octobre, à cinq heures du matin, le roi et lord Wilmot étaient à bord d'un petit bâtiment de soixante tonneaux qui n'attendait que la marée pour sortir du port de Shoreham. Dès qu'ils furent en pleine mer, le patron Tetttersall entra dans la cabine où se tenait le roi, se jeta à ses genoux, lui baisa la main, et, protestant de son dévouement, lui demanda, pour prévenir toute difficulté, d'engager lui-même les hommes de son équipage, qui ne se croyaient embarqués que pour le port anglais de Pool, à faire voile vers la côte de France, en se donnant à eux pour un négociant endetté qui craignait d'être arrêté en Angleterre et allait chercher de l'argent à Rouen. Charles s'y prêta volontiers, et sut plaire aux matelots qui insistèrent eux-mêmes auprès du patron pour qu'il se détournât de sa course en faveur de ses passagers. Le temps était beau, le vent favorable, et le 16 octobre, à une heure après midi, la chaloupe du bâtiment jeta le roi et lord Wil-

mot dans le port de Fécamp. Ils se rendirent le lendemain à Rouen, si mal vêtus et de si mauvaise mine que, dans l'auberge où ils se présentèrent, on hésita à les recevoir, les prenant pour des malfaiteurs. Charles envoya chercher un négociant anglais établi à Rouen, et écrivit sur-le-champ à la reine sa mère qui était, à son sujet, dans la plus vive angoisse ; les bruits les plus contradictoires avaient circulé ; on l'avait dit tantôt pris par les soldats de Cromwell, tantôt débarqué en Hollande. Dès qu'on le sut à Rouen, les réfugiés anglais affluèrent vers lui ; il en partit le 29 octobre, et le 30 il rencontra d'abord, à Magny, le duc d'York son frère, puis à Monceaux, près Paris, la reine sa mère, le duc d'Orléans son oncle, avec un grand nombre de gentilshommes anglais et français, venus à cheval au-devant de lui, et il rentra le soir même au Louvre, sauvé de tout péril et vaincu sans espoir.

Il avait erré pendant quarante-deux jours à travers l'Angleterre, successivement caché dans huit asiles différents ; quarante-cinq personnes de toute condition, dont les noms sont connus, et sans doute plusieurs autres qu'on ignore, avaient su qui il était et où il était. Pas une ne trahit, même par une indiscretion, le secret de sa présence ou de ses mouvements. Un dévouement sincère donne aux plus simples de l'habileté, et aux plus faibles de la vertu.

(Tome III, p. 175 à 186.)

III

Mort d'Olivier Cromwell.

Cromwell, depuis quelques mois déjà, ne donnait, aux soins de son gouvernement ou de son ambition, ni tout son temps, ni toute son âme. Sa famille, ses enfants, leurs intérêts et leur destinée l'avaient toujours sérieusement préoccupé. Sans ardeur ambitieuse et sans illusion paternelle, il ne s'abusait point sur leurs talents ou leurs mérites, et traitait leurs affaires en père soigneux et prévoyant plutôt qu'en souverain pressé de répandre sur les siens l'éclat de son pouvoir. Connaissant l'indolence naturelle et l'insouciance politique de son fils aîné Richard, il le laissait vivre chez son beau-père, M. Major, dans le manoir de Hursley, en bon gentilhomme de campagne ; et il ne lança son second fils Henri dans le gouvernement de l'Irlande que sous des formes modestes, par degrés lents et après avoir éprouvé sa capacité. Devenu Protecteur, il voulut avoir et il eut une cour ; mais l'austérité de son parti, le caractère militaire de son gouvernement, les mœurs, les goûts et les méfiances de la plupart de ses adhérents la contenaient dans des limites assez étroites. C'était sur ses enfants, plutôt que sur sa femme, que le Protecteur comptait pour le succès de sa cour. Il appela à Londres son fils Richard, et le fit nommer membre du Parlement, conseiller privé, chancelier de l'Université d'Oxford. Son gendre, John Claypole, était un homme de mœurs aristocratiques et de plaisirs élégants, lié, comme Richard lui-même, avec beaucoup de cavaliers. Après le mariage de ses deux dernières

filles avec lord Faulconbridge et M. Rich, Cromwell avait ainsi autour de lui quatre ménages jeunes, riches, empressés à jouir et à faire jouir ceux qui les approchaient de l'éclat de leur sort. Il avait lui-même le goût du mouvement social, des réunions brillantes, surtout de la musique, dont il prenait plaisir à attirer les artistes et à entendre les concerts. Sa cour devint, autour de ses filles, nombreuse et animée. Une seule d'entre elles, la veuve d'Ireton, devenue lady Fleetwood, républicaine ardente et austère, prenait peu de part à ces fêtes, et déplorait l'entraînement monarchique et mondain qui prévalait dans la maison comme dans la politique du Protecteur.

Au milieu des soucis de son gouvernement, Cromwell jouissait avec quelque orgueil de cette prospérité domestique. Les afflictions de famille ne lui avaient pas été tout à fait épargnées. En juillet 1648, pendant le cours de la guerre civile, il avait perdu l'aîné de ses fils, jeune capitaine de dix-neuf ans, qui portait aussi le nom d'Olivier, et qui fut tué dans une affaire contre les Écossais. On ne rencontre, pendant dix ans après sa mort, aucun souvenir de ce jeune homme; mais en 1658, la fidélité de l'amour paternel éclate dans le cœur de Cromwell malade; en entendant lire un passage de l'épître de saint Paul aux Philippiciens: « Ce « texte, dit-il, m'a sauvé une fois la vie, quand mon fils « aîné, mon pauvre Olivier, fut tué, ce qui me perça « le cœur comme un poignard. » En 1654, Cromwell perdit aussi sa mère, Élisabeth Stewart, femme de sens et de vertu, à laquelle il n'avait jamais cessé de porter et de témoigner un grand respect. Elle se méfiait de la fortune de son fils, et ne s'y associait qu'avec un sentiment de modestie et de regret. Il eut

quelque peine à la décider à venir habiter Whitehall; elle vivait dans une inquiétude permanente, s'attendant toujours à quelque catastrophe, et s'écriant, toutes les fois qu'elle entendait un coup de feu : « On a tiré sur mon fils ! » A sa mort, elle manifesta le désir d'être ensevelie sans pompe et dans une petite église; mais Cromwell lui fit faire, dans la chapelle de Henri VII de l'abbaye de Westminster, des obsèques magnifiques. Pendant quatre ans, de 1654 à 1658, aucune épreuve ne l'atteignit dans sa famille; elle brillait et prospérait sans mélange. Mais dans l'hiver de 1658, la mort y entra avec des rigueurs inaccoutumées: au bout de trois mois de mariage, sa fille Françoise perdit son mari, Robert Rich, à peine âgé de vingt-trois ans; trois mois après, le grand-père de M. Rich, le comte de Warwick, le plus intime des amis de Cromwell parmi les grands seigneurs, et qui n'avait cessé de lui donner à la fois d'utiles conseils et des marques d'un vrai dévouement, suivit son petit-fils au tombeau. Cromwell sentit vivement ces deux pertes; l'une était prématurée; l'autre l'avertissait des approches de la vieillesse et des vides irréparables qui se font autour d'elle. A peine quelques semaines s'étaient écoulées, un coup bien plus rude vint le frapper. Sa fille chérie, lady Claypole, était depuis longtemps faible et souffrante; il l'avait établie dans le palais de Hampton Court pour qu'elle y jouît de l'air et du repos de la campagne. La voyant de plus en plus malade, il vint y résider lui-même, pour la soigner de près et constamment. Elle avait, pour lui, un grand et particulier attrait; c'était une personne de sentiments nobles et délicats, d'un esprit élégant et cultivé, fidèle à ses amis, généreuse envers ses ennemis, tendre pour son père, à la fois fière et inquiète de lui, et qui jouissait vivement de son in-

timité. Souvent fatigué, et des hommes qui s'agitaient autour de lui, et de ses propres agitations, Cromwell prenait plaisir à se reposer dans la société de cette âme si étrangère aux luttes brutales et aux actes violents qui avaient rempli et qui remplissaient encore sa vie. Mais ce plaisir se changea en une amère douleur ; le mal, compliqué et obscur, de lady Claypole empira rapidement ; elle tomba dans des crises nerveuses au milieu desquelles elle laissait éclater, devant son père, tantôt ses cruelles souffrances, tantôt les tristesses et les anxiétés pieuses qu'elle ressentait à son sujet. Toujours assidu auprès de sa fille, Cromwell subissait, en les comprimant avec sa force d'âme, ces impressions si douloureuses. Le 6 août 1658, lady Claypole mourut. Le Protecteur se donna la triste satisfaction d'entourer le cercueil de sa fille de toutes les pompes dont il pouvait disposer ; il la fit transporter à Westminster, dans la chambre peinte, où elle resta vingt-quatre heures solennellement exposée, et de là dans la chapelle de Henri VII, où elle fut ensevelie dans un caveau spécial, au milieu des tombes des rois.

La maladie de lady Claypole avait trouvé Cromwell malade lui-même : quoiqu'il eût résisté avec succès aux crises de fièvre dont il avait été atteint dans ses campagnes d'Irlande et d'Écosse, son robuste tempérament en était resté altéré ; des maux douloureux, et toujours près de devenir dangereux, la gravelle, la goutte, des désordres dans le foie et dans les reins, le défaut de sommeil lui étaient devenus habituels. Quand il en ressentait quelque atteinte gênante pour ses affaires, il s'en impatientait et sommait ses médecins de le remettre, à tout prix, sur pied. Au moment où le danger de lady Claypole éclata, il souffrait d'une at-

taque de goutte ; donnant audience le 30 juillet à l'ambassadeur de Hollande, Nieuport, il se sentit si mal à l'aise qu'il cessa l'entretien et renvoya l'ambassadeur à la semaine suivante. Trois jours auparavant, Thurloe écrivait à Henri Cromwell : « Son Altesse reste si assis-
 « dûment à Hampton Court, auprès de lady Élisabeth
 « malade, que, depuis quinze jours, on a fait bien peu,
 « ou plutôt rien du tout, pour les affaires publiques. »
 Après la mort de lady Claypole, le Protecteur fit effort pour reprendre ses travaux ; il tint son conseil ; il passa quelques troupes en revue ; il termina une négociation commerciale avec la Suède ; il s'inquiéta de l'arrivée soudaine de Ludlow à Londres, et donna ordre à Fleetwood de s'assurer qu'il n'avait point de mauvais desseins. Mais une fièvre intermittente se déclara, avec de violents accès ; il se mit au lit ; on le crut en grand danger. Vers le 20 août, la fièvre céda ; il se leva et reprit ses habitudes. Le quaker George Fox, qu'il avait autorisé à compter toujours sur son bon accueil, vint à Hampton Court et demanda à le voir pour lui parler de quelques poursuites dont les quakers étaient l'objet : « Je le trouvai, dit-il, se prome-
 « nant à cheval, accompagné de sa garde, dans le parc
 « de Hampton Court ; je sentis en l'approchant un
 « souffle de mort sur lui ; il avait l'air d'un homme
 « mort. Quand je lui eus exposé les souffrances des
 « frères, il m'ordonna de venir chez lui pour lui en
 « reparler. Je retournai le lendemain à Hampton Court ;
 « mais quand j'arrivai, Harvey, qui était de service
 « auprès de lui, me dit que les docteurs ne voulaient
 « pas que je lui parlasse. Je m'en allai, et je ne l'ai
 « jamais revu. »

La fièvre s'était fort aggravée ; les médecins furent

d'avis que le Protecteur changeât d'air et quittât Hampton Court pour Londres. Il rentra à Whitehall le 24 août 1658, et de ce moment, malgré quelques apparences de répit, le mal et le péril devinrent de plus en plus pressants. Cromwell ne s'occupa plus d'affaires publiques, et parut n'y plus penser. Dans son âme, pourtant, il n'avait point renoncé à la vie et à tout avenir terrestre; ayant entendu ses médecins s'entretenir de son pouls qu'ils trouvaient désordonné et intermittent, ces paroles le frappèrent; il fut saisi d'une sueur froide, se trouva presque mal, se remit dans son lit, fit appeler un secrétaire, et régla ses affaires intérieures et privées. Le lendemain matin, l'un de ses médecins entra dans sa chambre: « Pourquoi avez-
 « vous l'air si triste? lui demanda Cromwell. — Ceux
 « sur qui pèse la responsabilité de votre vie ne peu-
 « vent pas ne pas être fortement préoccupés. — Vous
 « autres médecins, vous croyez que je vais mourir, » et prenant la main de sa femme, lady Élisabeth, qui était auprès de lui: « Je te déclare que je ne mourrai
 « pas de cette maladie-ci; j'en suis sûr. » Le médecin le regardait, sans doute avec quelque air de surprise: « Vous croyez que je suis fou, reprit Cromwell; mais
 « je dis la vérité, et fondée sur des motifs plus certains
 « qu'Hippocrate et Galien ne vous en peuvent fournir.
 « Dieu a accordé cette réponse, non pas aux prières
 « de moi seul, mais à celles d'hommes qui ont avec
 « lui un commerce bien plus intime. Ayez donc con-
 « fiance; chassez de vos yeux la tristesse, et traitez-
 « moi comme un pauvre domestique. Vous pouvez
 « beaucoup par votre science; mais la nature peut bien
 « plus que tous les médecins ensemble, et Dieu est
 « infiniment plus puissant que la nature. » Le voyant si vivement excité après une nuit presque sans som-

meil, le médecin lui ordonna un repos absolu, sortit de la chambre et rencontrant un de ses confrères : « Je crains, lui dit-il, que notre malade ne soit bien « près de la folie, » et il lui répéta ce qu'il venait d'entendre. « Êtes-vous à ce point étranger dans ce palais, « répondit l'autre, et ne savez-vous pas ce qui s'est « passé la nuit dernière ? Les chapelains du Protec- « teur et tous les saints, leurs amis, dispersés dans les « différentes parties du palais, se sont mis en prières « pour son salut, et ils ont tous entendu cette voix « de Dieu : — Il guérira. Ils s'en tiennent pour « assurés. »

Non seulement dans le palais de Whitehall, mais dans une multitude d'églises et de maisons de Londres, des prières ferventes s'élevaient pour la guérison du Protecteur : prières à la fois sincères et intéressées, suscitées et par la sympathie et par la crainte ; indépendamment des hommes attachés à sa personne ou à son gouvernement, et dont la fortune se trouvait liée à la sienne, Cromwell était, pour tous ceux des révolutionnaires et des sectaires que le fanatisme républicain n'avait pas rendus ses ennemis, le représentant de leur cause, le défenseur de leurs libertés civiles et religieuses ; quel serait leur sort s'il mourait ? Sous quel joug tomberaient-ils ? Et leurs prières n'étaient pas, pour eux, des formules froides et vaines ; ils avaient une ferme foi dans leur accès auprès de Dieu, et la présomption de croire qu'il leur révélait ses desseins : « Seigneur, s'écriait Goodwin, l'un des « chapelains du Protecteur, nous ne te prions pas « pour sa guérison ; tu nous l'as déjà accordée ; ce que « nous te demandons maintenant, c'est sa prompte « guérison. » Les politiques n'étaient pas si tranquilles, et pourtant, eux aussi, ils espéraient beau-

coup : « Jamais, écrivait Thurloe à Henri Cromwell, « il n'y a eu, pour aucun homme, un tel trésor de « prières ; tous les esprits, bons ou mauvais, sont frappés de consternation, à l'idée de ce qui pourrait arriver s'il plaisait à Dieu de retirer aujourd'hui Son Altesse de ce monde ; puisque Dieu a tant incliné les cœurs à le prier, j'ai la confiance qu'il inclinera son oreille à les exaucer. »

Cromwell était loin de guérir ; les crises devenaient de plus en plus violentes et rapprochées, et, en en sortant, il tombait dans un abattement profond. La plus vive sollicitude sur l'avenir agitait sa famille et ses conseillers. Qui serait son successeur ? Aux termes de l'acte constitutionnel, c'était à lui de le désigner. Depuis sa maladie et avant de quitter Hampton Court pour revenir à Londres, Cromwell lui-même s'en était préoccupé ; il avait chargé un de ses secrétaires, John Barrington, d'aller chercher dans son cabinet, à Whitehall, au fond d'un tiroir, un papier cacheté sous forme d'une lettre adressée à Thurloe, et dans laquelle, au moment de la seconde constitution du Protectorat, il avait d'avance nommé son successeur, sans en dire à personne le nom. On ne trouva point ce papier, et Cromwell n'en parla plus. Quand le danger parut imminent, les enfants et les gendres du Protecteur, lord Faulconbridge entre autres, pressèrent Thurloe, son seul confident véritable, de lui adresser à ce sujet quelque question, quelque insinuation. Thurloe le promit et tarda à le faire. Il n'avait lui-même, sur les intentions de son maître, aucune certitude ; Cromwell les avait tenues absolument secrètes, ne voulant enlever l'espérance de lui succéder à aucun de ceux qui pouvaient y avoir quelque prétention. Quelques per-

sonnes disaient que son choix ne porterait sur aucun de ses fils, mais sur son gendre Fleetwood, plus agréable à l'armée et aux républicains. Dans ce doute, Thurloe hésitait à se charger de demander au Protecteur une réponse positive, ne voulant se mettre mal avec aucun des prétendants.

A ces perplexités de ceux qui l'entouraient, Cromwell ne prenait plus aucune part : les affaires du monde, les questions de la politique, les intérêts même des personnes qui lui tenaient de plus près s'éloignaient et s'évanouissaient à mesure qu'il sortait de l'arène de la vie ; son âme se repliait sur elle-même, et retrouvait, en avançant vers les mystères de l'avenir éternel, d'autres pensées, d'autres perplexités que celles qui s'agitaient autour de son lit. La foi religieuse de Cromwell avait bien peu gouverné sa conduite ; les combinaisons, les passions, les nécessités terrestres s'étaient emparées de lui ; il s'y était adonné avec un emportement cynique, décidé à réussir, à grandir, à dominer à tout prix ; le chrétien avait disparu devant le politique révolutionnaire et despote ; mais en disparaissant, il n'avait point péri : les croyances chrétiennes étaient restées au fond de cette âme chargée de mensonges et d'attentats ; quand vint l'épreuve suprême, elles reparurent, et selon la belle expression de l'archevêque Tillotson, en présence de la mort, « l'enthousiasme religieux de Cromwell prit le dessus sur son hypocrisie ». Le 2 septembre, après un violent accès de fièvre qui l'avait jeté dans le délire, il était rentré en pleine possession de ses sens ; ses chapelains étaient assis auprès de lui : « Dites-moi, » demanda-t-il à l'un d'entre eux, « est-il possible de déchoir de l'état de grâce ? » — « Ce n'est pas pos-

sible, » répondit le chapelain. — « En ce cas, je suis tranquille, » dit Cromwell, « car je sais que j'ai été une fois en état de grâce ». Il se retourna, et se mit, à haute voix, en prière : « Seigneur, » dit-il, « je suis « une misérable créature...; tu as fait de moi, indi- « gne, un instrument pour ton service; ce peuple « souhaite que je vive; ils croient que cela vaut mieux « pour eux et tournerait à ta gloire. D'autres ont envie « que je meure. Seigneur, pardonne-leur à tous, et de « quelque façon que tu disposes de moi, accorde-leur « tes bénédictions...; donne-leur le repos, et à moi « aussi; pour l'amour de Jésus-Christ, auquel, comme « à toi et au Saint-Esprit, soient honneur et gloire à « toujours ! Amen ! »

A cet élan de piété succéda un état de torpeur qui se prolongea jusqu'à la fin du jour. Quand la nuit vint, une forte agitation saisit Cromwell; il parlait, mais à voix basse et entrecoupée, n'achevant pas ses idées ni ses paroles : « Vraiment Dieu est bon; il ne me... Dieu « est bon.... Je voudrais vivre pour le service de Dieu « et de son peuple; mais ma tâche est accomplie; « Dieu sera avec son peuple. » On lui offrit quelque chose à boire, en l'engageant à dormir : « Je ne veux ni « boire ni dormir; je ne pense qu'à me hâter, car il « faut que je parte. » Le jour se levait; c'était le 3 septembre, son jour heureux, avait-il dit souvent, l'anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester. Par une coïncidence étrange, la nuit qui venait de finir avait été très orageuse; une tempête violente causa, sur terre et sur mer, beaucoup de désastres. Cromwell retomba dans une apathie dont il ne sortit plus; entre trois et quatre heures de l'après-midi, ayant, depuis quelque temps déjà, perdu toute connaissance, il

poussa un profond soupir; les assistants s'approchèrent de son lit; il venait d'expirer.

Cromwell mourut dans la plénitude de son pouvoir et de sa grandeur. Il avait réussi au delà de toute attente, bien plus que n'a réussi aucun autre des hommes qui, par leur génie, se sont élevés, comme lui, au rang suprême, car il avait tenté et accompli, avec un égal succès, les desseins les plus contraires. Pendant dix-huit ans, toujours en scène et toujours vainqueur, il avait tour à tour jeté le désordre et rétabli l'ordre, fait et châtié la révolution, renversé et relevé le gouvernement dans son pays. A chaque moment, dans chaque situation, il démêlait avec une sagacité admirable les passions et les intérêts dominants, pour en faire les instruments de sa propre domination, peu soucieux de se démentir pourvu qu'il triomphât d'accord avec l'instinct public, et donnant pour réponse aux incohérences de sa conduite l'unité ascendante de son pouvoir. Exemple unique peut-être que le même homme ait gouverné les événements les plus opposés et suffi aux plus diverses destinées. Et dans le cours de cette carrière si forte et si changeante, incessamment en butte à toute sorte d'ennemis et de complots, Cromwell eut de plus cette faveur du sort que jamais sa vie ne fut effectivement attaquée; le souverain contre lequel était écrit le pamphlet *Tuer n'est pas assassiner*, ne se vit jamais en face d'un assassin. Le monde n'a point connu d'exemple de succès à la fois si constants et si contraires, ni d'une fortune si invariablement heureuse au milieu de tant de luttes et de périls.

Pourtant Cromwell mourut triste. Triste, non seulement de mourir, mais aussi, et surtout, de mourir sans

avoir atteint son véritable et dernier but. Quel que fût son égoïsme, il avait l'âme trop grande pour que la plus haute fortune, mais purement personnelle et éphémère, comme lui-même ici-bas, suffît à le satisfaire. Las des ruines qu'il avait faites, il avait à cœur de rendre à son pays un gouvernement régulier et stable, le seul gouvernement qui lui convint, la monarchie avec le Parlement. Et en même temps ambitieux au delà du tombeau, par cette soif de la durée qui est le sceau de la grandeur, il aspirait à laisser son nom et sa race en possession de l'empire dans l'avenir. Il échoua dans l'un et l'autre dessein : ses attentats lui avaient créé des obstacles que ni son prudent génie ni sa persévérante volonté ne purent surmonter ; et comblé, pour son propre compte, de pouvoir et de gloire, il mourut déçu dans ses plus intimes espérances, ne laissant après lui, pour lui succéder, que les deux ennemis qu'il avait ardemment combattus, l'anarchie et les Stuart.

Dieu n'accorde pas, aux grands hommes qui ont posé dans le désordre les fondements de leur grandeur, le pouvoir de régler, à leur gré et pour des siècles, même selon leurs meilleurs désirs, le gouvernement des nations.

(Tome IV, p. 381 à 400.)

IV

La rentrée de Charles II en Angleterre (mai 1660).

L'amiral Montague était arrivé, avec la flotte, en vue de la Haye, dans la baie de Scheveningen, et se mettait

aux ordres du roi. Charles avait reçu quelques jours auparavant une lettre de Monk, qui l'engageait à presser son retour, « car la présence et l'autorité de Votre Majesté sont très nécessaires, lui disait-il, pour maintenir cette heureuse paix dont, par la bonté divine, vos royaumes commencent à jouir ». Charles aussi était pressé, non-seulement par une impatience bien naturelle, mais parce qu'il craignait toujours que les presbytériens ne suscitassent à sa rentrée quelque retard pour lui imposer quelques conditions. Il écrivit à Monk qu'il s'embarquerait le 21 ou le 22 mai pour aller débarquer à Douvres, et il donna ordre à Montague de se tenir prêt pour ce jour-là. En l'attendant, quelques officiers de la flotte, et avec eux Samuel Pepys, secrétaire intime de l'amiral, vinrent à terre, impatients de voir le roi et de se montrer à lui. Ils furent surpris et émus de l'air de gêne et presque de pauvreté qu'avait toute la maison royale : « Leurs meilleurs habits, dit Pepys, ne valaient pas trente schellings. » Les ducs d'York et de Gloucester firent une visite à la flotte, où ils furent reçus avec de vives démonstrations. A leur retour à terre, le rivage était couvert de peuple, et Charles lui-même était dans la foule, curieux de voir de loin le vaisseau, appelé encore le *Naseby*, qui devait le ramener dans son royaume. Le bruit parvint à bord du navire que le roi était là, et aussitôt les canons tonnèrent en son honneur ; « les premiers coups de canon, dit Pepys, par lesquels le roi eût été salué de ses propres vaisseaux, depuis la nouvelle face de ses affaires ».

Charles ne voulait pas quitter la Haye sans avoir solennellement remercié les États généraux de leur hospitalité aussi magnifique qu'empressée. Ils s'étaient chargés de le défrayer complètement, lui et toute sa

maison, pendant son séjour dans leur ville, et il y avait reçu, de la population comme des diverses autorités, des marques répétées de bon vouloir et de respect. Il savait qu'en se montrant amical envers la Hollande, il serait approuvé de l'Angleterre, car malgré leurs rivalités et leurs guerres, leur foi commune était toujours, entre les deux peuples, un lien puissant et une base de politique nationale. Charles d'ailleurs laissait en Hollande sa sœur, la princesse d'Orange, son neveu, le prince Guillaume, encore enfant, et toute cette famille des Nassau de qui il avait reçu tant de preuves d'amitié fidèle ; il avait à cœur de les recommander au gouvernement et au peuple hollandais. Le 22 mai, des députés de toutes les provinces vinrent le chercher dans la maison du prince Maurice de Nassau, où il logeait, et le conduisirent dans la salle des États généraux, assemblés pour le recevoir. Il prit congé d'eux en leur adressant les déclarations les plus amicales, politiques et personnelles : « Je
« chéris véritablement ces provinces, leur dit-il, et
« j'aurais beaucoup de déplaisir si elles faisaient plus
« de part de leur amitié à un autre prince qu'à moi,
« car je les aime plus que ne font tous les autres rois
« ensemble. » En sortant de la salle, il fit, aux États particuliers de la province de Hollande, une visite semblable, et remit au pensionnaire Jean de Witt un papier signé de lui, portant : « Messieurs, comme je
« laisse ici sous votre protection la princesse Royale,
« ma sœur, et le prince d'Orange, mon neveu, deux
« personnes qui me sont extrêmement chères, je vous
« prie de vouloir prendre à cœur leurs intérêts, et de
« leur faire ressentir les effets de votre bienveillance
« dans les occasions où la princesse ma sœur vous
« en priera, soit pour elle-même, soit pour le

« prince son fils, vous assurant que je reconnâtrai
 « tous les effets de votre bonne affection pour eux,
 « comme si je les avais reçus en ma propre per-
 « sonne. » Le lendemain 23, les États de Hollande
 vinrent rendre au roi sa visite, et Jean de Witt lui
 adressa, en leur nom, un discours d'adieu qui dépassait, en protestations respectueuses et amicales, tout ce qu'avaient jusque-là dit au roi les autorités hollandaises. Politique autant que fier, le patricien républicain, qui luttait en Hollande contre la maison d'Orange, recherchait avec quelque inquiétude le bon vouloir du nouveau maître de l'Angleterre, avec qui il voulait maintenir sa patrie en paix, quels que fussent le nom et la forme de son gouvernement.

Charles avait satisfait à toutes les convenances ; tout était prêt sur la flotte pour le recevoir ; trente et un bâtimens de tout rang l'attendaient dans la rade de Scheveningen. Ce même jour, 23 mai 1660, il quitta la Haye, et toujours suivi d'un brillant cortège auquel se joignirent plusieurs membres des États, il se rendit sur le rivage, où une foule nombreuse était réunie pour le saluer encore à son départ. Un brave compagnon de Blake, le contre-amiral Stayner, commandait la barque venue pour prendre le roi et le conduire au vaisseau amiral. Charles remercia du geste la foule, serra affectueusement la main à Jean de Witt et monta dans la barque, emmenant encore avec lui la reine de Bohême, sa tante, la princesse d'Orange, sa sœur, et son jeune neveu le prince Guillaume, qui ne voulaient se séparer de lui qu'au dernier moment. Ils dînèrent avec lui à bord du *Naseby*, au bruit des canons de la flotte et des acclamations d'une multitude d'embarcations hollandaises voguant autour du vaisseau royal. Après le dîner, Charles se donna le plaisir de faire

sur-le-champ, en présence des commissaires des deux Chambres et des officiers de la flotte, acte de royauté ; il changea le nom de son vaisseau et de plusieurs autres qui rappelaient des souvenirs peu agréables pour lui ; le *Naseby* devint le *Royal Charles* ; le *Richard* s'appela le *James*, comme le duc d'York, et le *Speaker* prit le nom de la princesse d'Orange, *Marie*. Le temps était beau, le vent favorable, l'amiral Montague demanda à partir. La famille royale se sépara enfin, avec ces émotions confuses que suscite un grand retour de fortune après de longs malheurs ; le duc d'York se rendit à bord du *London*, le duc de Gloucester passa sur le *Swiftsure* ; la reine de Bohême, la princesse d'Orange et son fils regagnèrent la côte de Hollande, et, avant la fin du jour, toute la flotte voguait à pleines voiles vers l'Angleterre.

La traversée dura trente-six heures : le roi passait son temps sur le pont, entouré des commissaires du Parlement et des officiers de l'équipage, causant vivement avec eux, et prenant plaisir à leur raconter ses aventures après la bataille de Worcester, et comment il avait eu tant de peine à s'échapper d'un royaume où il allait rentrer en maître. Le 25 mai au matin, on fut en vue de Douvres ; une foule immense couvrait la jetée, les quais, les falaises ; gentilshommes, bourgeois, peuple de la ville et de la campagne, à cheval, à pied, la plupart venus de Londres et des comtés environnants. Monk, qui aimait partout l'ordre, avait prescrit aux cavaliers de se former en escadrons sous le commandement du duc de Richmond-comtes de Northampton et de Cleveland, et de quelques autres grands seigneurs. Pour lui, il n'avait amené que son confident Morrice, son chapelain Gumble et deux ou trois officiers. Vers midi, il était sur le

rivage, attendant la barque qu'on voyait se détacher du *Royal Charles*, et qui portait le roi avec les deux princes ses frères, et l'amiral Montague, tête nue, auprès d'eux. Au moment où le roi mit pied à terre, Monk s'empressa vers lui avec tant d'humilité qu'il avait l'air, dit l'un de ses panégyristes, « de demander pardon plutôt que de recevoir des remerciements ». Charles l'embrassa avec une déférence filiale, et se répandit, de façon à être bien entendu des assistants, en témoignages de la plus affectueuse reconnaissance. Le maire de Douvres vint au-devant du roi, et lui présenta une bible richement ornée : « Je vous remercie, lui dit le roi ; c'est ce que j'ai de plus précieux au monde. » Ils firent quelques pas à pied, le roi marchant sous un dais et le général à côté de lui ; mais la ville était trop petite pour recevoir convenablement tant et de tels hôtes ; le roi ne fit que la traverser, et montant d'abord en carrosse, puis à cheval, ses frères à sa droite, Monk à sa gauche, et une foule toujours croissante se pressant sur la route autour de lui, il arriva le soir à Canterbury, où l'on décida qu'il resterait deux jours.

La ville était pleine de royalistes qui accouraient de toutes parts, jaloux d'être les premiers à voir le roi et à être vus de lui. Le lendemain de son arrivée, Charles les reçut tous ensemble avec une affabilité intelligente, allant de l'un à l'autre et rappelant à chacun, à mesure qu'il les reconnaissait, ce qu'il se rappelait lui-même de leurs souvenirs communs. Tous se montrèrent charmés ; mais à beaucoup d'entre eux cette audience générale ne suffisait pas ; ils prièrent le roi de les recevoir en particulier, car ils avaient à lui dire bien des choses que, dans son propre intérêt, il serait bien aise de savoir. Charles se prêta à leur désir, et

pendant plusieurs heures, il écouta successivement les confidences et les demandes des amis qu'il retrouvait. En rentrant dans sa chambre, il était excédé d'ennui et d'humeur ; il avait eu à subir, dit-il à Hyde, d'interminables récits de services réels ou prétendus, et l'explosion de vanités ridicules et de prétentions insensées, soutenues avec une insistance qui lui présageait d'insupportables embarras. Il se livrait encore à l'épanchement de son déplaisir quand on vint lui dire que le général était à la porte et priait le roi de le recevoir ; admis aussitôt, Monk entra, « et sans aucun préambule ni apologie, dit Clarendon, car il n'était pas homme d'une élocution facile ni agréable, » il dit au roi qu'il ne croyait pas pouvoir lui rendre un meilleur office que de lui recommander les personnes qui plaisaient au peuple, et qui, par leurs talents ou leur influence, étaient les plus capables de le bien servir, et il lui remit un papier contenant une longue série de noms. Charles un peu troublé mit le papier dans sa poche sans le lire, ne voulant pas avoir des noms propres à débattre avec le général, et il se contenta de lui répondre qu'il serait toujours prêt à recevoir ses avis, et charmé de lui complaire dans tout ce qui pourrait s'accorder avec l'intérêt de son gouvernement. Monk sortit ; le roi fit appeler le chancelier, et ils lurent ensemble le papier : c'était une liste de soixante-dix personnes, les plus propres, dans l'opinion de Monk, à former le Conseil privé du roi. Deux anciens et considérables royalistes, le marquis de Hertford et le comte de Southampton, y figuraient seuls ; les chefs presbytériens, les premiers meneurs politiques du Long-Parlement, les hommes nouveaux formés, sous Cromwell, au maniement du pouvoir, c'étaient là des conseillers que Monk présen-

tait au roi, sans aucun souci de leur origine ou de leur conduite passée, et comme si la royauté n'eût eu, pour gouverner, d'autre ressource que de prévenir leur hostilité en recherchant leur concours. Charles était inquiet et choqué, et Hyde peut-être encore plus ; dans ces hardis auteurs de tant de révolutions populaires ou militaires, le roi craignait des maîtres et le chancelier des rivaux. A part même tout sentiment personnel, pouvait-on relever la monarchie en écartant le parti monarchique ? Et quel outrage à la conscience publique de ne tenir aucun compte moral des actions des hommes, ni des impressions et des souvenirs attachés à leurs noms ! Le roi résolut de ne se point soumettre à de telles exigences ; mais il fallait les repousser sans offenser Monk, encore si puissant ; et Hyde, que Charles chargea de le tirer de cet embarras, n'était encore entré, avec le général, dans aucune relation. Il s'adressa à son confident Morrice : le roi, lui dit-il, était bien surpris de la note que lui avait remise le général ; ses recommandations auraient toujours beaucoup d'autorité ; mais comment le roi pourrait-il accorder sa confiance à de tels hommes avant de les mieux connaître lui-même ? S'il les prenait sur-le-champ et aveuglément pour ses conseillers, à coup sûr on penserait mal, dans le public, du caractère et du jugement du roi, ou bien on imputerait ces choix à la seule influence du général, ce qui serait d'un aussi fâcheux effet. Morrice parut troublé ; la liste, dit-il, était écrite de sa main et par ordre du général, mais bien certainement sans aucune intention de causer au roi aucun embarras ; il allait, ajouta-t-il, en parler à Monk sans délai. Au bout d'une heure, il était de retour chez Hyde : « Le général, lui dit-il, regrettait beaucoup » et trouvait justes les objections du roi ; il avait eu

« des rapports obligés avec des hommes de tout parti
 « et de toute sorte, et il n'avait pu se dispenser de
 « leur promettre ses bons offices auprès du roi ; mais
 « en mettant leurs noms sur cette liste, il n'avait eu
 « garde d'imaginer que le roi les accepterait. Il lui
 « arriverait plus d'une fois encore d'avoir des propo-
 « sitions à faire au roi, et il ne pouvait garantir
 « qu'elles seraient toujours raisonnables ; mais le roi
 « resterait toujours parfaitement libre de ne faire que
 « ce qu'il jugerait bon. Cependant, dans les circons-
 « tances actuelles, le général désirait sincèrement que
 « le roi prît à son service quelques-uns des hommes
 « portés sur cette liste (et il désigna ceux-là) ; bien
 « sûr, ajouta-t-il, que le roi se trouverait mieux,
 « pour ses affaires, de les avoir en dedans que de les
 « laisser en dehors. »

Charles fut rassuré ; il vit clairement que Monk ne serait pas, pour ses protégés, un patron bien opiniâtre ni avec lui un conseiller bien exigeant ; et dès le lendemain, pour lui témoigner avec éclat sa faveur, il lui donna la Jarretière, que les ducs d'York et de Gloucester lui attachèrent de leurs mains. Il le nomma en même temps membre de son Conseil, ainsi que Morrice qu'il fit secrétaire d'État. Le roi envoya aussi, par le héraut d'armes, la Jarretière à l'amiral Montague qui était resté, avec la flotte, dans les Dunes ; et pour donner à l'ancien parti royaliste une juste satisfaction, il décora également le marquis de Hertford et le comte de Southampton. On était au dimanche : le roi alla faire ses dévotions à la cathédrale de Canterbury, depuis dix ans délaissée et tombée dans le délabrement. Le peuple se montra empressé et content de retrouver le culte et les prières de la liturgie anglicane. Le roi écrivit aux Chambres que, le mardi suivant,

29 mai, à midi, il arriverait à Whitehall, où il comptait les recevoir ; et le lundi 28, en effet, il quitta Canterbury pour aller coucher à Rochester, et faire le lendemain son entrée à Londres.

Dès le point du jour, l'armée, forte de plus de trente mille hommes, était en bataille sur les hauteurs de Blackheath, attendant silencieusement le roi. Elle était triste et inquiète, mais résignée ; elle avait vu tomber successivement les régimes qu'elle aimait, la République, Olivier Cromwell, sa propre domination ; parmi ses chefs, elle voyait la plupart, et les plus grands, se donner à la royauté ; d'autres, toujours populaires dans les rangs inférieurs, étaient proscrits et contraints de fuir pour avoir jadis lutté à mort contre le roi. L'esprit républicain, l'orgueil militaire et l'ardeur religieuse restaient puissants dans l'armée ; mais elle n'avait plus confiance ni dans ceux qui la commandaient, ni en elle-même, et courbant la tête sur le secret sentiment de ses fautes, elle acceptait la monarchie comme une nécessité, la soumission au pouvoir civil comme un devoir, et ne se préoccupait plus que du maintien de l'ordre public et du soin des intérêts privés. Le roi arriva, entouré de ses frères, de son état-major, Monk à la tête, et d'un brillant cortège de volontaires élégamment vêtus, parés d'écharpes et de plumes. Comme ils caracolaient de tous côtés, un officier, se penchant vers Monk, lui dit à l'oreille : « Vous n'en aviez pas de cette espèce en quittant l'Écosse ; les sauterelles et les papillons ne sortent pas par la gelée. » Bien des gens dans les rangs partageaient cette humeur. Mais Charles était jeune, animé, affable ; il se présentait à l'armée de bonne grâce, et précisément le jour anniversaire de sa naissance : il venait d'avoir trente ans. Il fut bien reçu : le colonel Knight

lui offrit au nom de tous les régiments une adresse pleine de protestations loyales ; les soldats la confirmèrent, plutôt par leur contenance soumise, que par leurs acclamations. Le roi quitta Blackheath, content d'avoir traversé cette épreuve. En arrivant à Saint-George's Fields, il y trouva le lord maire, les aldermen et le Conseil commun de la Cité qui l'attendaient sous une riche tente pour lui offrir aussi leur adresse et une collation. Il s'arrêta là quelques moments, plus sincèrement accueilli et plus à l'aise au milieu des bourgeois que dans les rangs des soldats. Sa route de Saint-George's Fields à Whitehall fut une ovation continue : il marchait précédé et suivi par de nombreux escadrons de cavalerie municipale et volontaires magnifiquement vêtus et harnachés ; les milices de la Cité et de Westminster et les diverses corporations avec leurs bannières formaient partout une double haie sur son passage ; les shériffs, les aldermen et tous les officiers municipaux de la Cité, avec une multitude de serviteurs en grande livrée, se pressaient autour de lui ; le lord maire, ayant à ses côtés Monk et le duc de Buckingham, portait devant lui l'épée ; cinq régiments de cavalerie de l'armée fermaient le cortège ; les rues étaient jonchées de verdure, les maisons pavoisées de drapeaux, les fenêtres, les balcons et les toits garnis d'innombrables spectateurs, hommes et femmes, nobles et bourgeois, dans leurs plus belles parures ; les canons de la Tour, les cloches des églises, la musique des régiments, les acclamations de la foule remplissaient l'air d'un bruit immense et joyeux : « J'étais dans le Strand, dit un « témoin-oculaire, et je contemplais ce spectacle, « et j'en bénissais Dieu. Tout cela s'était fait sans une « goutte de sang versé, et par cette même armée na-

« guère révoltée contre le roi. C'était bien l'œuvre du
 « Seigneur, car depuis le retour des Juifs de la cap-
 « tivité de Babylone, aucune histoire ancienne ou
 « moderne n'avait eu à raconter une restauration
 « semblable, et jamais cette nation n'avait vu briller
 « un jour d'un aussi grand bonheur, d'un bonheur
 « qu'aucune politique humaine ne pouvait accomplir
 « ni espérer. »

Charles témoigna lui-même, avec un peu d'ironie, sa joie et sa surprise : « C'est certainement ma faute,
 « dit-il, si je ne suis pas revenu plus tôt, car je n'ai
 « rencontré aujourd'hui pas une personne qui ne pro-
 « testât qu'elle avait toujours souhaité mon retour. »

Il arriva à Whitehall plus tard qu'il n'avait annoncé, vers sept heures du soir seulement. Les deux Cham-
 bres l'y attendaient. Il les reçut successivement, la
 Chambre des Lords dans le grand salon du palais, et
 la Chambre des Communes dans cette même salle des
 banquets que, onze ans auparavant, le roi son père
 avait traversée pour aller à l'échafaud. Les deux ora-
 teurs, le comte de Manchester et sir Harbottle Grims-
 tone, adressèrent au roi des discours à la fois pom-
 peux et sincères, où respiraient également, à travers
 une éloquence un peu lourde, l'enthousiasme monar-
 chique et l'attachement à la religion et aux libertés
 du pays. Lord Manchester surtout s'en expliqua avec
 une ferme franchise : « Grand roi, dit-il, permet-
 « tez-moi de vous exprimer la confiance aussi bien
 « que les désirs des pairs d'Angleterre : soyez le puis-
 « sant défenseur de la vraie foi protestante, le cons-
 « tant protecteur des lois et des libertés de vos sujets ;
 « la justice coulera alors parmi nous comme un grand
 « fleuve. » Charles fut sans doute frappé de cette
 phrase, car, en répondant à lord Manchester, il crut

devoir la reproduire presque textuellement : « Je
« suis, dit-il, si rempli de mon voyage, et du bruit
« qui retentit encore à mes oreilles (bruit charmant
« pour moi, car il m'a exprimé l'affection de mon
« peuple), que je me sens incapable aujourd'hui de
« vous répondre comme je le voudrais. Je vous dirai
« pourtant que ma plus grande satisfaction, dans le
« changement qui vient de s'accomplir, c'est de trou-
« ver mon cœur tout dévoué au devoir de rendre à
« cette nation sa liberté et son bonheur. J'espère
« qu'avec le conseil de mon Parlement j'y réussirai.
« Soyez assurés qu'après le soin d'honorer, comme je
« le dois, Dieu qui m'a rendu ma couronne, je n'aurai
« rien tant à cœur que la prospérité de mon peuple,
« et que je serai non-seulement le fidèle défenseur de
« la foi, mais le ferme protecteur des lois et des liber-
« tés de mes sujets. » La réponse du roi à la Cham-
bre des Communes fut semblable, mais plus courte,
et il s'en excusa sur son extrême fatigue. Les deux
Chambres se retirèrent. Le roi était en effet si fatigué
qu'il ne put, comme il en avait annoncé l'intention, se
rendre ce jour même à l'église de Westminster pour y
assister à un service solennel d'actions de grâces, et
que ce fut dans la salle même de réception, à White-
hall, qu'il termina, en offrant à Dieu ses prières, la
journée qui avait rétabli la monarchie.

Au même moment, dans tout le royaume, des mil-
liers de cœurs pleins de joie élevaient aussi à Dieu
leurs actions de grâces, et le priaient pour le roi
rendu à son peuple. La restauration de Charles II fut,
non pas le fruit, mais le signal d'une explosion pas-
sionnée de l'esprit monarchique. Décimé par la guerre
civile, ruiné par les confiscations, déjoué dans toutes
ses tentatives d'insurrection et de complot, tour à

tour vaincu par ses divers ennemis, par les presbytériens, les républicains, les cromwelliens, les soldats, le parti royaliste avait renoncé à la lutte, mais non à ses sentiments et à ses espérances. A la fois inactif et persévérant, il subissait toutes les tyrannies fortes ou faibles, glorieuses ou honteuses, les regardant passer avec colère ou avec mépris, et attendant que Dieu et la nécessité remissent le roi à la place de ce chaos. Pendant cette attente, les royalistes virent successivement arriver à eux la plupart de leurs anciens adversaires : par conviction, par passion, par résignation, par intérêt personnel, les presbytériens, les réformateurs politiques qui ne voulaient pas être et ne se croyaient pas des révolutionnaires, un grand nombre de cromwelliens, civils ou militaires, des républicains même vinrent, de crise en crise, se ranger sous le drapeau monarchique. Et ce qui était encore plus grave, la population étrangère aux partis, ces spectateurs innombrables et inconnus qui ne font qu'assister aux luttes politiques et n'en reçoivent que leurs émotions et leurs destinées, ceux-là ne voyaient plus que dans la monarchie leur sécurité et leur espoir. Le 29 mai 1660, le parti royaliste, qui n'avait point vécu, ni même combattu, n'en était pas moins national et tout-puissant. C'était l'Angleterre.

L'Angleterre pouvait se croire en droit de se confier dans ses espérances : elle était peu exigeante ; lasse des grandes ambitions et dégoûtée des innovations, elle ne demandait que la sécurité de sa religion et la jouissance de ses anciennes libertés, sous l'empire de ses anciennes lois. Le roi les lui promettait. Les conseillers investis alors de sa confiance, Hyde, Ormond, Nicolas, Hertford, Southampton, étaient des protestants sincères et des amis du régime légal. Ils

Ils avaient défendu sous le feu roi. Ils étaient restés étrangers aux excès de pouvoir de la couronne. Ils avaient même concouru aux premières et salutaires réformes accomplies par le Long-Parlement. Ils se montraient résolus, et le roi avec eux, à gouverner de concert avec les deux Chambres. Le grand Conseil de la nation serait donc toujours là, auprès de la royauté, pour l'éclairer et, au besoin, pour la contenir. Tout semblait présager à l'Angleterre l'avenir auquel elle bornait ses vœux.

Mais quand de grandes questions ont fortement agité l'âme et la société humaines, il n'est pas au pouvoir des hommes de rentrer, à leur gré, dans le repos, et l'orage gronde encore au fond des cœurs quand le ciel est redevenu serein sur les têtes. Au milieu de cet élan de joie, de confiance et d'espérance auquel se livrait l'Angleterre, deux camps se formaient déjà, ardemment ennemis, et destinés à rengager, d'abord obscurément, puis avec éclat, la guerre qui semblait finir.

Pendant l'exil des fils de Charles I^{er}, une crainte avait constamment préoccupé leurs plus sages conseillers et leurs plus fidèles amis : la crainte qu'entraînés par l'exemple et séduits par le plaisir, ils n'adoptassent une foi, des idées, des mœurs étrangères à leur patrie, la foi, les idées, les mœurs des grandes cours du continent. Crainte naturelle et bien justifiée par l'événement. Charles II et son frère le duc d'York rentrèrent en effet en Angleterre, l'un libertin incrédule et se donnant faussement pour protestant, l'autre catholique sincère et aveugle ; tous deux imbus des maximes du pouvoir absolu ; tous deux de mœurs dissolues, l'un avec un cynisme élégant et sec, l'autre avec une inconséquence choquante ; tous deux

adonnés à ces habitudes d'esprit et de vie, à ces goûts, à ces vices qui font de la cour une école de corruption arrogante et frivole, rapidement contagieuse dans les classes, élevées ou inférieures, qui s'empres- sent vers la cour pour l'imiter ou la servir.

Loin de la cour, dans les villes au sein d'une bour- geoisie laborieuse, dans les campagnes chez des fa- milles de propriétaires, de fermiers, de laboureurs, se réfugièrent le protestantisme ardent et rigide, les mœurs sévères, et ce rude esprit de liberté qui ne s'inquiète ni des obstacles, ni des conséquences, en- durcit les hommes pour eux-mêmes comme envers leurs ennemis, et leur fait dédaigner les maux qu'ils subissent ou qu'ils infligent, pourvu qu'ils accomlis- sent leur devoir et satisfassent leur passion en main- tenant leur droit. La restauration laissait à peine entrevoir ses tendances, et déjà les Puritains se roi- disaient contre elle, méprisés en attendant qu'ils fus- sent proscrits, mais passionnément dévoués, n'im- porte à quels risques et avec quelle issue, au service de leur foi et de leur cause ; sectaires farouches et souvent factieux, mais défenseurs et martyrs indomp- tables de la religion protestante, de l'austérité morale et des libertés de leur pays.

La Cour et les Puritains, c'étaient là, dès le lende- main de la restauration, les deux bannières ennemies qui apparaissaient aux deux extrémités de l'arène politique. Tout entière à sa joie, la nation ne les voyait pas ou ne s'en inquiétait pas. Parce qu'elle avait re- trouvé le roi et le Parlement, elle se croyait au terme de ses épreuves et de ses vœux. La vue des peuples est courte. Mais leur imprévoyance ne change ni le fond de leurs cœurs, ni le cours de leurs destinées ; les intérêts et les sentiments nationaux qui, en 1640,

avaient fait la révolution, subsistaient, en 1660, au sein de la réaction contre la révolution. Le temps de la guerre civile était passé ; celui des luttes et des transactions parlementaires commençait. L'empire de la religion protestante et l'influence décisive du pays dans son gouvernement, c'était là le but que l'Angleterre avait poursuivi. Tout en maudissant la révolution, qu'elle appelait la rébellion, l'Angleterre royaliste s'apprêtait à le poursuivre encore et à ne se reposer qu'après l'avoir atteint.

(Tome VI, pages 247-266.)

VI

WASHINGTON

ÉTUDE HISTORIQUE

(Publiée en introduction à l'*Histoire de Washington* de C. de Witt¹)
(1859)

Les causes et les origines de la Révolte des Etats-Unis.

Deux choses, grandes et difficiles, sont de devoir pour l'homme, et peuvent faire sa gloire : supporter le malheur et s'y résigner avec fermeté ; croire au bien et s'y confier avec persévérance.

Il y a un spectacle aussi beau et non moins salubre que celui d'un homme vertueux aux prises avec l'adversité ; c'est le spectacle d'un homme vertueux à la tête d'une bonne cause et assurant son triomphe.

Si jamais cause fut juste et eut droit au succès, c'est celle des colonies anglaises insurgées pour devenir les Etats-Unis d'Amérique.

La résistance précéda pour elles l'insurrection.

Leur résistance était fondée en droit historique et sur des faits, en droit rationnel et sur des idées.

C'est l'honneur de l'Angleterre d'avoir déposé, dans le berceau de ses colonies, le germe de leur liberté.

1. Un volume in-16. Perrin et C^o.

Presque toutes, à leur fondation ou à peu près, reçurent des chartes qui conféraient aux colons les franchises de la mère-patrie.

Et ces chartes n'étaient point un vain leurre, une lettre morte, car elles établissaient ou admettaient des institutions puissantes qui provoquaient les colons à défendre leurs libertés, et à contrôler le pouvoir en le partageant ; le vote des subsides, l'élection des grands conseils publics, le jugement par jurés, le droit de se réunir et de s'entretenir des affaires communes.

Aussi l'histoire de ces colonies n'est-elle que le développement pratique et laborieux de l'esprit de liberté grandissant sous le drapeau des lois et des traditions du pays. On dirait l'histoire de l'Angleterre elle-même.

Ressemblance d'autant plus éclatante que les colonies d'Amérique, la plupart du moins et les plus considérables, furent fondées ou prirent leur principal accroissement précisément à l'époque où l'Angleterre préparait ou soutenait déjà, contre les prétentions du pouvoir absolu, ces fiers combats qui devaient lui valoir l'honneur de donner au monde le premier exemple d'une grande nation libre et bien gouvernée.

De 1578 à 1704, sous Elisabeth, Jacques I^{er}, Charles I^{er}, le Long-Parlement, Cromwell, Charles II, Jacques II, Guillaume III et la reine Anne, les chartes de la Virginie, du Massachusetts, du Maryland, de la Caroline, du New-York, furent tour à tour reconnues, contestées, restreintes, élargies, perdues, reconquises ; incessamment en proie à ces luttes, à ces vicissitudes qui sont la condition, l'essence même de la liberté, car les peuples libres ne sauraient prétendre à la paix, mais à la victoire.

En même temps que des droits légaux, les colons avaient des croyances. Ce n'était pas seulement comme Anglais, mais comme chrétiens qu'ils voulaient être

libres, et ils avaient leur foi encore plus à cœur que leurs chartes. Les chartes n'étaient même, à leurs yeux, qu'une émanation et une image bien imparfaite de la grande loi de Dieu, l'Évangile. Leurs droits n'auraient point péri quand les chartes leur auraient manqué. Par le seul élan de leur âme, soutenue de la grâce divine, ils les auraient puisés à une source supérieure et inaccessible à tout pouvoir humain, car ils nourrissaient des sentiments plus hauts que les institutions mêmes dont ils se montraient si jaloux.

On sait comment, au XVIII^e siècle, poussée par le progrès de la richesse, de la population, de toutes les forces sociales, et aussi par le cours impétueux de sa propre activité, la pensée humaine tenta la conquête du monde. Les sciences politiques prirent leur essor, et au-dessus des sciences, l'esprit philosophique, superbe, insatiable, aspirant à pénétrer et à régler toutes choses. Sans emportement, sans secousse, plutôt en suivant sa pente qu'en se jetant dans des voies nouvelles, l'Amérique anglaise entra dans ce grand mouvement. Les idées philosophiques vinrent s'y associer aux croyances religieuses, les conquêtes de la raison aux possessions de la foi, les droits de l'homme à ceux du chrétien.

C'est une belle alliance que celle du droit historique et du droit rationnel, des traditions et des idées. Les peuples y gagnent en énergie aussi bien qu'en prudence. Quand des faits anciens et respectés dirigent l'homme sans l'asservir, et le contiennent en le soutenant, il peut avancer et s'élever sans courir le risque de se laisser emporter au vol téméraire de son esprit, pour aller se briser sur des écueils inconnus, ou s'engourdir de lassitude.

Et lorsque, par une autre alliance encore plus belle

et plus salubre, les croyances religieuses se marient, dans l'esprit même de l'homme, au progrès général des idées, et la liberté de la raison à la fermeté de la foi, c'est alors que les peuples peuvent se confier aux institutions les plus hardies. Car les croyances religieuses sont d'un inappréciable secours au bon gouvernement des affaires humaines : pour se bien acquitter de sa tâche en ce monde, l'homme a besoin de la regarder d'en haut ; si son âme n'est qu'au niveau de ce qu'il fait, il tombe bientôt au-dessous et devient incapable de l'accomplir dignement.

Tel était, dans les colonies anglaises, l'heureux état de l'homme et de la société lorsque, par une arrogante agression, l'Angleterre entreprit de disposer, sans leur aveu, de leur fortune et de leur destinée.

L'agression n'était pas nouvelle, ni tout à fait arbitraire ; elle avait aussi ses fondements historiques, et pouvait se croire quelque droit.

C'est le grand art social d'accorder les pouvoirs divers, en assignant à chacun sa sphère et sa mesure : accord toujours douteux et agité, mais qui peut cependant être obtenu, par la lutte même, au degré qu'exige impérieusement l'intérêt public.

Il n'est pas donné aux sociétés naissantes d'atteindre à ce difficile résultat. Non qu'aucun pouvoir essentiel y soit jamais absolument méconnu et aboli : tous les pouvoirs au contraire y existent et s'y manifestent, mais confusément, chacun pour son compte, sans lien nécessaire ni juste proportion, et de façon à amener, non la lutte qui conduit à l'accord, mais le désordre qui rend la guerre inévitable.

Dans le berceau des colonies anglaises, à côté de leurs libertés et consacrés par les mêmes chartes, trois pouvoirs différents se rencontraient : la couronne, les

propriétaires fondateurs, compagnies ou individus, et la mère-patrie. La couronne, en vertu du principe monarchique, avec ses traditions venues de l'Eglise et de l'Empire. Les propriétaires fondateurs à qui était faite la concession du territoire, en vertu du principe féodal qui attache à la propriété une part considérable de la souveraineté. La mère-patrie, en vertu du principe colonial qui, de tous temps et chez tous les peuples, par une liaison naturelle de faits et d'idées, a attribué à la métropole un grand empire sur les populations sorties de son sein.

Dès l'origine, et dans les événements comme dans les chartes, la confusion fut extrême entre ces pouvoirs tour à tour dominants ou abaissés, unis ou divisés, tantôt protégeant, l'un contre l'autre, les colons et leurs franchises, tantôt les attaquant de concert. Au sein de cette confusion et de ces vicissitudes, ils trouvaient tous des titres à invoquer, des faits à alléguer à l'appui de leurs actes ou de leurs prétentions.

Au milieu du xvii^e siècle, quand le principe monarchique succomba en Angleterre avec Charles I^{er}, on put croire un moment que les colonies en profiteraient pour s'affranchir de son empire. Quelques-unes, en effet, le Massachusetts surtout, peuplé de fiers puritains, se montrèrent disposées, sinon à rompre tout lien avec la métropole, du moins à se gouverner seules et par leurs propres lois. Mais le Long-Parlement, au nom du principe colonial, et aussi en vertu des droits de la couronne dont il héritait, maintint, avec modération, la suprématie britannique. Cromwell, héritant, à son tour, du Long-Parlement, exerça le pouvoir avec plus d'éclat, et, par une protection habile et ferme, prévint ou réprima dans les colonies, royalistes ou puritaines, toute velléité d'indépendance.

Ce fut pour lui une œuvre facile. Les colonies, à cette époque, étaient faibles et divisées. La Virginie, vers 1640, ne comptait que trois ou quatre mille habitants, et en 1660, à peine trente mille. Le Maryland en avait au plus douze mille. Dans ces deux provinces, le parti royaliste dominait, et il accueillit avec joie la restauration. Dans le Massachusetts, au contraire, l'esprit général était républicain ; les régicides fugitifs, Goffe et Whalley, y trouvèrent faveur et protection ; et lorsque l'administration locale se vit obligée de faire proclamer Charles II, elle interdit le même jour toute réunion bruyante, toute fête, même de boire à la santé du roi.

Il n'y avait encore là ni l'unité morale, ni la force matérielle qu'exige la fondation d'un Etat.

Après 1688, lorsque l'Angleterre fut en possession définitive d'un gouvernement libre, ses colonies en ressentirent peu les bienfaits. Les chartes que Charles II et Jacques II avaient abolies ou mutilées, ne leur furent qu'incomplètement rendues. La même confusion régna, les mêmes luttes éclatèrent entre les pouvoirs. La plupart des gouverneurs, venus d'Europe, dépositaires passagers des prérogatives et des prétentions royales, les déployaient avec plus de hauteur que de force, dans une administration en général incohérente, tracassière, peu efficace, souvent avide, plus préoccupée de ses propres querelles que des intérêts du pays.

Ce n'était plus d'ailleurs à la couronne seule, mais à la couronne et à la métropole réunies que les colonies avaient affaire. Leur souverain réel n'était plus le roi, mais le roi et le peuple de la Grande-Bretagne, représentés et confondus dans le parlement. Et le parlement regardait presque les colonies du même œil, et tenait

à leur sujet le même langage qu'affectaient naguère, envers le parlement lui-même, ces rois qu'il avait vaincus.

Un sénat aristocratique est le plus intraitable des maîtres. Tous y possèdent le pouvoir suprême, et nul n'en répond.

Cependant les colonies croissaient rapidement en population, en richesse, en force au dedans, en importance au dehors. Au lieu de quelques établissements obscurs, uniquement occupés d'eux-mêmes et à peine en état de maintenir leur propre vie, un peuple se formait, dont l'agriculture, le commerce, les entreprises, les relations prenaient place dans le monde. Inhabile à le bien gouverner, la métropole n'avait ni le loisir, ni la volonté perverse de l'opprimer absolument. Elle le gênait et l'offensait sans l'arrêter.

Et les esprits se développaient, les cœurs s'élevaient avec la fortune du pays. Par une dispensation admirable de la Providence, il y a, entre l'état général de la patrie et la disposition intérieure des citoyens, un lien mystérieux, un retentissement obscur mais assuré, qui unit leurs progrès comme leurs destinées et fait que l'agriculteur dans ses champs, le négociant dans son comptoir, l'ouvrier même dans son atelier, deviennent plus confiants et plus fiers à mesure que la société, au sein de laquelle ils vivent, grandit et se fortifie. Dès 1692, la cour générale du Massachusetts décrétait : « qu'aucune imposition ne pouvait être levée sur les sujets de S. M. dans les colonies sans le consentement du gouverneur, du conseil, et des représentants rassemblés en cour générale. » En 1704, l'assemblée législative du New-York renouvelait les mêmes déclarations. Le gouvernement britannique les repoussait tantôt par son silence, tantôt par ses actes, toujours

un peu indirects et réservés. Les colons se taisaient souvent à leur tour, et ne réclamaient pas toutes les conséquences de leurs principes. Mais les principes se répandaient dans la société coloniale, en même temps que les forces vouées, un jour à venir, à leur service et à leur triomphe.

Aussi, quand ce jour arriva, quand le roi George III et son parlement, plutôt par orgueil et pour empêcher la prescription du pouvoir absolu que pour en recueillir les fruits, prétendirent taxer les colonies sans leur consentement, un parti nombreux, puissant, ardent, le parti national, se leva soudain, prêt à résister, au nom du droit et de l'honneur du pays.

Question de droit et d'honneur en effet, non de bien-être et d'intérêt matériel. Les taxes étaient légères et n'imposaient aux colons nulle souffrance. Mais ils étaient de ceux à qui les souffrances de l'âme sont les plus amères, et qui ne goûtent le repos qu'au sein de l'honneur satisfait : « De quoi s'agit-il et sur quoi disputons-nous ? Est-ce sur le paiement d'une taxe de six sols par livre de thé comme trop lourde ? Non, c'est le droit seul que nous contestons. » Tels étaient, au début de la querelle, le langage de Washington lui-même et le sentiment public. Sentiment vraiment politique aussi bien que moral, et qui prouve autant de jugement que de vertu.

(Pages I à X.)

VII

MÉDITATIONS ET ÉTUDES MORALES

(1851)

I

L'esprit chrétien et les devoirs qu'il impose.

Ce ne serait pas la peine de vivre si nous ne retirions, d'une longue vie, d'autre fruit qu'un peu d'expérience et de prudence sur les affaires de ce monde, au moment de le quitter. Le spectacle des choses humaines et les épreuves intérieures de l'âme ont des clartés plus hautes, et qui se répandent sur les mystères de la nature et de la destinée de l'homme, et de cet univers au sein duquel l'homme est placé. J'ai reçu de la vie pratique, sur ces questions redoutables, plus d'enseignements que la méditation et la science ne m'en ont jamais donné.

Voici le premier et le plus grand.

Le monde et l'homme ne s'expliquent point naturellement et d'eux-mêmes, par la seule vertu des lois permanentes qui y président et des volontés passagères qui s'y déploient. Ni la nature et ses forces, ni

l'homme et ses actes ne suffisent à rendre raison du spectacle que contemple ou entrevoit l'esprit humain.

Ainsi que la nature et l'homme ne suffisent point à s'expliquer eux-mêmes, de même ils ne suffisent point à se gouverner. Le gouvernement de l'univers et du genre humain est autre chose que l'ensemble des lois et des faits naturels qu'y observe la raison humaine, et des lois et des faits accidentels que la liberté humaine y introduit.

C'est-à-dire qu'au delà et au-dessus de l'ordre naturel et humain, qui tombe sous notre connaissance, est l'ordre surnaturel et surhumain que Dieu règle et développe, hors de la portée de nos regards.

Et dès que l'homme cesse de croire que cela est ainsi, c'est-à-dire de croire à l'ordre surnaturel et de vivre sous l'influence de cette croyance, aussitôt le désordre entre dans l'homme et dans les sociétés d'hommes, et y fait des ravages qui les mèneraient infailliblement à leur ruine si, par la sage bonté de Dieu, l'homme n'était limité dans ses erreurs et hors d'état de se soustraire absolument à l'empire de la vérité, même quand il la méconnaît.

Que la question religieuse soit maintenant posée entre ceux qui, plus ou moins explicitement et par des motifs fort divers, n'admettent pas l'ordre surnaturel, c'est-à-dire la plupart des philosophes, quel que soit leur nom, et ceux qui l'admettent réellement, c'est-à-dire les chrétiens, c'est ce que nul esprit sérieux ne peut contester.

Est-ce à dire qu'entre tous ceux qui n'admettent pas l'ordre surnaturel, incrédules ou sceptiques, athées ou rationalistes, il y ait parité et confusion? A Dieu ne plaise, non seulement que je dise jamais, mais que jamais je pense une si absurde et si odieuse iniquité!

Je connais les bienheureuses inconséquences de l'esprit de l'homme, et les obscurités qui, aux yeux des plus habiles, couvrent les voies dans lesquelles ils sont engagés. Certainement entre l'impie qui nie Dieu et le rationaliste qui se repose dans la confiance que, sans sortir de l'ordre naturel, et au prix de je ne sais quelle transformation, il a trouvé et fondé Dieu, l'intervalle est immense ; immense, à coup sûr, devant la justice divine aussi bien que devant l'équité humaine. Et telles sont à la fois notre effervescence et notre misère intellectuelles que, dans ce vaste espace, à tous les degrés, depuis le matérialisme grossier jusqu'au déisme pur, se rencontrent et probablement, hélas ! se rencontreront toujours des esprits éminents et des cœurs sincères. Les chances et les formes de l'erreur sont infinies et infiniment variées ; et l'homme, en y tombant, fait des efforts infinis pour retenir quelques débris de vérité ; et Dieu permet qu'il y réussisse, ou qu'il se persuade honnêtement qu'il y a réussi : ce qui fera un jour ou son excuse ou sa planche de salut.

J'admets toutes les distinctions, toutes les inégalités, toutes les sincérités ; j'affirme seulement deux choses : l'une, qu'entre les écoles philosophiques de notre temps, quelque divers que soient leurs systèmes et leurs mérites, il y a ceci de commun qu'elles n'admettent pas l'ordre surnaturel, et qu'elles s'efforcent d'expliquer et de gouverner, sans son secours, l'homme et le monde ; l'autre, que, là où la foi dans l'ordre surnaturel n'existe plus, les bases de l'ordre moral et social sont profondément et de plus en plus ébranlées, l'homme ayant cessé de vivre en présence du seul pouvoir qui le surpasse réellement, et qui puisse à la fois le satisfaire et le régler.

L'ordre naturel est le champ ouvert à la science de

l'homme; l'ordre surnaturel est entr'ouvert à sa foi et à son espérance; mais sa science n'y pénètre point. Dans l'ordre naturel, l'homme exerce une part d'action et de pouvoir; dans l'ordre surnaturel, il n'a qu'à se soumettre. On a dit, dans un esprit de conciliation et de paix: « La religion et la philosophie sont deux sœurs qui se doivent mutuellement respect et protection. » Paroles encore empreintes des chimères de l'orgueil humain: la philosophie vient de l'homme; elle est l'œuvre de son esprit: la religion vient de Dieu; l'homme la reçoit, et souvent l'altère après l'avoir reçue; mais il ne la crée point. La religion et la philosophie ne sont point deux sœurs; ce sont deux filles, l'une de « notre Père qui est aux cieux », l'autre du simple génie humain. Et leur condition en ce monde ne saurait être égale, pas plus que ne l'est leur origine; l'autorité est l'apanage de la religion; celui de la philosophie, c'est la liberté.

J'aborde ici la seconde des idées souveraines, et aujourd'hui plus que jamais essentielles pour l'ordre vrai, que je voudrais mettre dans tout leur jour.

« Le christianisme, dit-on souvent, c'est l'autorité. » Certainement: le christianisme, c'est l'autorité; mais ce n'est pas l'autorité seulement, car c'est tout l'homme, toute sa nature et toute sa destinée. Or la nature et la destinée de l'homme, c'est l'obéissance morale, c'est-à-dire l'obéissance dans la liberté. Dieu a créé l'homme pour qu'il obéisse à ses lois, et il l'a créé libre pour qu'il obéisse moralement. La liberté est d'institution divine, comme l'autorité; ce qui est d'œuvre humaine, c'est la révolte et la tyrannie.

Dans l'état social, l'autorité et la liberté ont, l'une et l'autre, besoin de garanties, et elles ont, l'une et l'autre, droit à ces garanties. Il faut des freins pour

contenir ceux qui ont à gouverner et ceux qui sont à gouverner, car les uns et les autres sont hommes. De là les institutions et les lois politiques qui tantôt soutiennent, tantôt limitent le pouvoir, c'est-à-dire qui déterminent à quelles conditions et par quels moyens l'autorité est exercée et la liberté assurée.

Quelle est la mesure d'autorité nécessaire pour le gouvernement, et la mesure de liberté possible dans les sociétés humaines ? Quels sont les moyens d'action et les garanties qui doivent être donnés et à l'autorité et à la liberté ? questions de circonstance, dont la solution doit varier selon les temps, l'état social, les mœurs, les divers genres et les divers degrés de civilisation des peuples. C'est à la politique qu'il appartient de les résoudre.

Quand le christianisme a paru dans le monde, c'est la liberté, la liberté morale de l'homme qu'il a d'abord invoquée. Il le fallait bien, puisqu'il venait abolir les croyances anciennes, protégées par les pouvoirs établis. Dans cette lutte des croyances, non seulement le christianisme naissant n'a jamais attaqué, ni mis en question les pouvoirs établis ; il a fait plus : il a formellement reconnu, et respecté, et ordonné de respecter leurs droits. Mais en même temps, et pour les rapports de l'homme à Dieu, il a fait appel à la conscience libre de l'homme, et il a affirmé en principe cette liberté qu'en fait il pratiquait. « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, » a dit saint Pierre. « Epreuvez si les esprits sont de Dieu, » a dit saint Jean. « Je vous parle comme à des personnes sages, a dit saint Paul : jugez vous-mêmes de ce que je dis. » Au jour de la création, Dieu a prescrit l'obéissance à l'homme, sous peine de perdition ; au jour de la régénération, Dieu a mis la liberté de

l'homme en mouvement pour commencer l'œuvre du salut.

Dieu n'a point de partialité et ne laisse point de lacune dans ses desseins ; quand il agit sur les hommes, il embrasse la nature humaine tout entière ; nos penchans, nos besoins, nos intérêts, nos droits divers sont tous devant ses yeux ; et il pourvoit et satisfait en même temps à tout, à l'autorité comme à la liberté, à la liberté comme à l'autorité. C'est une dangereuse erreur de méconnaître ce caractère complet et harmonieux des œuvres divines, et de les mutiler en y cherchant des armes pour nos dissensions humaines. Jésus-Christ est venu pour sauver l'homme, non pour faire triompher une cause. Le christianisme a commencé par invoquer et mettre en jeu la liberté. Puis, il a conquis et déployé l'autorité. Puis, il s'est accommodé aux diverses formes et aux divers degrés d'autorité et de liberté qu'a fait apparaître çà et là dans le monde le cours des choses. Associé aux destinées et aux actes du genre humain, le christianisme a souffert de nos erreurs et de nos fautes ; il a été souvent altéré et compromis par les égarements tantôt de l'autorité, tantôt de la liberté humaines ; mais par son origine et son essence, il est en dehors de leurs luttes, inépuisable dans sa vertu pour guérir les maux contraires, et toujours prêt à porter son secours du côté où le péril éclate et où le besoin de redressement se fait sentir.

Dans l'état actuel des sociétés et des esprits, c'est l'autorité, et l'ordre avec l'autorité, qui sont en péril. Le christianisme leur doit tout son appui. Je ne connais pas de mensonge ou d'aveuglement plus grossier que celui des hommes qui essaient aujourd'hui de détourner la religion chrétienne au profit de cette

anarchie brutale et folle qu'ils appellent la démocratie sociale. L'Évangile et l'histoire repoussent également cette absurde profanation. La cause de l'autorité civile et de la religion chrétienne est évidemment commune; l'ordre divin et l'ordre humain, l'Etat et l'Eglise ont le même péril et les mêmes ennemis.

A quelque Eglise qu'ils appartiennent, il y a, entre tous les chrétiens, une foi commune: ils croient à la révélation divine contenue dans les Évangiles, et en Jésus-Christ, venu sur la terre pour sauver le monde.

A quelque Eglise qu'ils appartiennent, il y a aujourd'hui, pour tous les chrétiens, une cause commune: ils ont la foi et la loi chrétienne à défendre contre l'impiété et l'anarchie.

Cette foi commune et cette nécessité commune à tous les chrétiens sont infiniment au-dessus de tous les dissentiments qui les divisent.

Est-ce à dire qu'ils doivent, à tout prix, mettre de côté leurs dissentiments, et, au nom de leur foi commune et de leur péril commun, en venir, selon le langage du moment, à la fusion, pour ne plus former qu'une seule et même Eglise?

Je ne le pense pas. Le rétablissement de l'unité au sein du christianisme, par la réunion de toutes les Eglises chrétiennes, a été le vœu et le travail des plus grands esprits catholiques et protestants. Bossuet et Leibniz l'ont tenté. Aujourd'hui encore cette idée préoccupe de belles âmes, et de pieux évêques me l'ont témoignée avec une confiance dont je me suis senti profondément honoré. Je respecte ce sympathique désir, mais je ne crois pas qu'il se puisse réaliser. Dans l'ordre temporel et entre des intérêts humains, la fusion, quelque difficile qu'elle soit, est toujours possible, car les intérêts peuvent transiger, sous

l'empire et au nom de la nécessité. Dans l'ordre spirituel et entre des croyances religieuses, il n'y a point de transaction possible, car la nécessité ne peut jamais devenir la vérité. La foi n'admet pas la fusion; elle exige l'unité.

Mais là où l'unité de l'Eglise n'existe pas, quand la fusion des Eglises diverses n'est pas possible et quand la liberté religieuse est rétablie, il y a place pour le bon sens pratique et pour la charité chrétienne. Le bon sens dit aux chrétiens qu'ils sont tous en face d'un même ennemi, bien plus dangereux pour eux tous qu'ils ne peuvent l'être les uns pour les autres, car, s'il triomphait, il les frapperait tous du même coup. Dans les régions élevées, la guerre contre la religion ne se manifeste plus que sous les traits d'un scepticisme ou d'un rationalisme réservé, timide même, souvent sérieux et honnête, et qui cherche à se voiler plutôt qu'à s'étaler. Mais au fond de la société et dans les masses, c'est l'impiété passionnée qui fermente et qui, pour vaincre, se met au service des plus grossiers et plus ardents intérêts. La foi chrétienne, dans son caractère essentiel et vital, c'est-à-dire la foi et la soumission à l'ordre surnaturel chrétien, peut seule soutenir ce grand combat. Catholiques ou Protestants, que les chrétiens en soient tous bien convaincus: ce que le Catholicisme perdrait, en crédit et en empire, dans les sociétés catholiques, ce que le Protestantisme perdrait, en crédit et en empire, dans les sociétés protestantes, ce ne serait pas le Protestantisme ou le Catholicisme qui le gagneraient; ce serait l'impiété. C'est donc pour tous les chrétiens, quelles que soient leurs dissidences dans la sphère chrétienne, un intérêt évident et un devoir impérieux de s'accepter et de se soutenir mutuellement, comme

des alliés naturels, contre l'impiété antichrétienne. Ce ne sera pas trop de toutes leurs forces et de tous leurs efforts réunis pour triompher enfin dans cette guerre, et pour sauver à la fois le christianisme et la société.

(*Préface*, page VI à XXV.)

II

De la variété des caractères, au point de vue de l'éducation.

(1811)

Un corps sain, un esprit droit, une volonté vertueuse, c'est là ce qu'une bonne éducation se propose de former: ce but est invariable, universel; dans tous les états, dans tous les systèmes, les parents y tendent pour leurs enfants, parce qu'à tout âge, dans toutes les conditions, l'homme a besoin de santé, de raison et de vertu; le riche et le pauvre, le puissant et le faible, le paysan, le bourgeois et le soldat sont également dans l'impossibilité de s'en passer ou de s'en dispenser: il en faut dans une vie pleine de loisirs comme dans la vie la plus laborieuse, pour obéir comme pour commander, dans les professions civiles comme au milieu des camps; et quelle que soit la carrière à laquelle un père destine ses fils, il s'efforcera de leur donner ces trois qualités, source et appui de toutes les autres.

C'est déjà beaucoup que d'avoir ainsi un but immuable et bien reconnu: mais la routine et les préjugés ont souvent fait oublier ce but, ou empêché que l'on n'y pensât avec assez d'attention et de persistance; plus souvent encore on s'est trompé sur les moyens

de l'atteindre. C'est ici que les opinions, les conseils, les projets, se multiplient et se croisent; tous tendent vers la même fin; presque tous prennent, pour y arriver, des routes diverses, et chacun affirme que celle qu'il a choisie est la seule qui y conduise.

N'est-ce pas là ce qui égare la plupart des écrivains qui s'occupent d'éducation, et ce qui fait le danger de leurs systèmes? Fiers d'établir un principe fixe et général sur le but de l'éducation, ils veulent indiquer des moyens d'application également fixes et inflexibles; ils ne tiennent nul compte des différentes situations, de la variété des caractères; il leur semble que ces diversités doivent s'effacer devant la rigueur de leurs préceptes; et beaucoup de parents, séduits par ces vérités absolues, oublient qu'elles ne sont point intraitables, et négligent d'étudier la forme que les circonstances ou les dispositions particulières des enfants doivent leur faire prendre.

Il ne s'agit pas ici de dire *toute règle a ses exceptions*, mais plutôt *tout individu a sa règle*. Personne n'ignore que les enfants naissent avec des facultés très inégales et des penchants très différents: cette diversité se manifeste de bonne heure; que l'éducation s'en empare, qu'elle y cherche des lumières sur la route qu'elle doit suivre, sur les ressorts qu'elle doit mettre en jeu: notre tailleur prend notre mesure pour nous faire des habits à notre taille; comment des parents se dispenseraient-ils de prendre la mesure de leurs enfants pour les modeler et les diriger?

L'éducation ne nous donne point un caractère; tourner vers le bien le développement de celui que nous avons reçu de Dieu, c'est là tout ce qu'elle peut tenter: elle a donc besoin de bien connaître cette première base de son travail. S'agit-il même de ces vices

que nous devons tous également éviter, comme le mensonge ou l'égoïsme, il faut, pour en éloigner les enfants et leur inspirer des habitudes contraires, se servir de leurs dispositions naturelles. Les gens de bien ne sont pas tous vertueux de la même manière; ce n'est pas de la même manière que les enfants peuvent apprendre à le devenir.

N' imaginez pas qu'il soit peu important d'étudier ainsi de très bonne heure les dispositions naturelles de vos enfants et d'appliquer soigneusement, dès qu'elles paraissent, les principes que je viens d'indiquer. On disait à Platon, qui voulait que l'on reprît un jeune enfant d'une petite faute qu'il venait de commettre, et qui avait évidemment sa source dans un penchant de son caractère : *C'est si peu de chose!* — *C'est peu de chose, il est vrai,* répondit-il, *mais ce n'est pas peu de chose que l'habitude.* Tous nos penchants ont une forte tendance à devenir des habitudes, et c'est pour cela que, s'ils sont mauvais, il faut les combattre dès qu'on les aperçoit, de peur d'avoir à lutter plus tard contre la force de l'habitude et contre celle du penchant.

Comment apercevoir les penchants? comment les reconnaître? Ici l'on ne saurait donner de préceptes, et tout est remis à la sagacité attentive des parents. Ce qu'on peut dire, c'est que l'enfance ne dissimule rien ou se trahit sans cesse : « *C'est nature qui parle,* dit Montaigne, *de qui la voix est lors plus pure et plus naïfve qu'elle est plus gresle et plus neufve.* » Une mère, un père soigneux auront peu de peine à comprendre cette voix, surtout s'ils l'étudient dans les relations qu'ont leurs enfants, soit entre eux, soit avec de petits camarades. Avec leurs supérieurs, les enfants ne montrent pas toujours ce qu'ils sont, et jamais tout ce

qu'ils sont; la crainte les retient, leurs inclinations, leurs idées s'altèrent en traversant la distance qui les sépare de ceux qui les gouvernent. En ce cas, d'ailleurs, ils n'agissent point ou fort peu; ils reçoivent les impressions qu'on leur présente, se les approprient bien ou mal, et ne déploient guère devant leurs maîtres cette activité spontanée dont les motifs et la marche dévoilent les traits du caractère. Plus les parents sauront diminuer ces obstacles qui les empêchent de bien connaître leurs enfants, plus l'éducation deviendra excellente et facile; mais ils ne pourront les lever tout à fait: la nature des choses s'y oppose; et c'est dans leurs rapports avec leurs égaux, dans leurs récréations, dans leurs querelles que l'on doit apprendre à connaître ces petits êtres dont les penchants, les passions, les pensées se manifestent alors sous leur vraie forme et dans toute leur puissance. « *Les jeux des enfants, dit encore Montaigne, ne sont pas des jeux, et il les faut juger comme leurs plus sérieuses actions.* » C'est pour cela qu'on doit se garder d'y gêner en rien leur liberté; ce serait se priver volontairement du meilleur moyen de voir ce qu'ils ont dans l'esprit et dans l'âme: aussi ne saurais-je trop recommander aux pères et aux mères d'examiner leurs enfants aux heures de jeu et de loisir, non comme surveillants et comme guides, mais comme simples observateurs, et pour profiter ensuite de ce qu'ils auront découvert.

(*Conseils d'un père sur l'éducation, p. 213 à 226.*)

III

La philosophie de Montaigne.

(1812)

Ce sont d'heureux temps que les siècles civilisés; rien ne s'y perd. A-t-on beaucoup d'esprit? on ne manque pas d'appréciateurs et de juges; n'en a-t-on que peu? on sait où en emprunter. Le talent le plus mince puise dans les lumières de ses contemporains de quoi masquer ou parer sa faiblesse: une multitude de connaissances et d'idées circulent; il n'y a qu'à se baisser et à prendre; on ramasse aisément de quoi faire un livre; et tel qui n'eût su où trouver une phrase, s'il eût été réduit à son propre fonds, trouve sans peine dans les fonds publics de quoi se faire, en littérature, une fortune souvent assez honnête.

Mais dans les siècles de ténèbres, quand les richesses de l'esprit ne sont pas encore converties en monnaie, et que pour y avoir part il faut descendre soi-même dans la mine, le métier d'écrivain est moins commode, et ceux qu'une vraie supériorité y appelle sont seuls capables d'en soutenir le poids; ce n'est pas un avantage pour la société, car la médiocrité éclairée est bonne et n'empêche pas le génie de naître: mais le génie y gagne peut-être plus d'originalité et d'indépendance; il reste seul avec lui-même; et s'il est assez fort pour supporter la solitude, rien ne dénature ses inspirations et ne détourne le cours de ses réflexions: quand il a une fois secoué le joug des grossiers préjugés de son temps, il est vraiment libre; il n'a pas à se défendre encore de ces préjugés savants dont un esprit supérieur se préserve bien plus diffici-

lement, parce qu'ils tiennent à d'importantes vérités : dès qu'il est entré dans la route du vrai, personne ne l'y dérange, car personne ne l'y suit, et s'il marche hardiment jusqu'au bout, il arrive à des résultats que parfois les siècles même les plus éclairés dépassent ou perdent de vue.

Tel a été Montaigne : ses contemporains étaient ignorants, superstitieux, aveugles ; il s'isola de ses contemporains, fit de son esprit une table rase, et oubliant toutes ces choses « qui n'ont appuy qu'en la « barbe chenüe et rides de l'usage, rapportant tout « à la vérité et à la raison, il sentit son jugement « comme tout bouleversé et remis pourtant en bien « plus seur estat ». Les idées de son temps paraissaient absurdes à Montaigne, et les connaissances des hommes peu sûres ; il voulut connaître la nature humaine ; il l'étudia en lui-même, et prenant ses observations pour unique base de ses opinions, les suivant avec hardiesse jusque dans leurs dernières conséquences, il parvint à ces idées simples, éternellement justes et raisonnables, qui constituent le vrai bon sens des nations, et qu'heureusement les hommes n'ont jamais entièrement méconnues, quoique malheureusement ils ne les aient encore que bien imparfaitement réduites en pratique.

C'est là l'histoire d'un des plus fermes esprits qui aient jamais existé : il ne crut que son propre jugement ; son tort est de s'en être parfois trop méfié : vivement frappé des extravagances et des erreurs dont le monde ancien et moderne lui paraissait rempli, il douta de la vérité tandis que lui-même il y arrivait sans cesse, et il refusa presque à la raison humaine le pouvoir de la reconnaître, quand sa raison seule l'avait sauvé des absurdités de son temps. Né avec un

esprit hardi et libre, mais avec un caractère indolent et paresseux, il ne craignit pas d'attaquer toutes les idées des hommes, et il aurait craint de déplacer une charge ou d'altérer un titre. Ne changez rien, semblait-il dire, quoique tout soit mal, car rien ne peut être mieux ; comme si ce mieux que l'homme conçoit, et vers lequel sa pensée ne cesse de tendre, ne devait pas s'introduire enfin, quoique lentement et par degrés, dans un monde où l'homme domine, et où il domine par la pensée.

On parle toujours de la gaité et de l'aimable insouciance de Montaigne ; je le trouve triste, profondément triste ; de cette tristesse raisonnée qui, ne trouvant rien de propre à la guérir, ne sait que s'étourdir et se distraire. Il aime la vie, et rien dans la vie n'a de prix à ses yeux ; le vide du cœur est pour lui le seul moyen d'échapper à la douleur ; il se déprend de tout pour n'avoir rien à regretter ; la mort, sans cesse présente à sa pensée, ne lui laisse de plaisir que celui de vivre, de vivre seul, sans affections et sans espérances : il s'applique à glacer son âme pour pouvoir la lui livrer à la fin, sans déchirement et sans effroi. Je ne saurais voir qu'avec une amertume profonde cet homme d'un esprit si fort, d'un caractère si élevé, d'un cœur si droit et si juste, ne vivant que pour travailler à s'éteindre, ne travaillant que pour s'isoler, et s'isolant pour mourir. Un seul homme lui a paru digne de son affection ; il l'a aimé comme il pouvait aimer, d'une amitié rare, tendre, presque sublime ; il le perd, et ne sait plus aimer personne : il n'épouse plus que soi-même ; son siècle ne lui inspire que du mépris ; ses enfants que de l'indifférence ; pour se détacher de lui-même, il a besoin de se détacher de tout, et il ne sait que « se plonger la tête baissée, stupidement, dans la

« mort, sans la considérer et reconnoître, comme
« dans une profondeur muette et obscure, qui l'en-
« gloutit d'un sault et l'estouffe en un instant, d'un
« puissant sommeil, plein d'insipidité et d'indo-
« lence ! »

Quand on a vu Montaigne absorbé par cette lugubre idée, quand on a suivi les raisonnemens par lesquels il est arrivé, quand on a reconnu dans son insouciance l'indifférence réfléchie d'un homme qui a pris le parti de ne se soucier de rien de tout ce qui est hors de lui, quand on a découvert d'où venait cette philosophie qui ne sait opposer que l'insensibilité au malheur, on ne s'étonne plus de trouver Montaigne froid et égoïste ; on sait comment il en est venu là pour avoir méconnu cette haute destination morale de l'homme qui le lie à ses proches, à ses amis, aux générations futures, qui lui fait voir à quels travaux il doit s'appliquer, quel est le but de sa vie, quel en peut être le fruit, quelles espérances il peut concevoir pour ce genre humain dont il est membre. Montaigne ne s'était point élevé à ces grandes pensées qui l'auraient guéri du besoin de s'isoler, et auraient ajouté de la consolation à son courage. Son siècle, il est vrai, était peu propre à les lui donner ; et ce dont on s'étonne avec plus de raison, c'est qu'au milieu du triste système qu'il avait adopté, il ait conservé cette inflexible droiture de caractère, cette hauteur de morale qui lui font placer la vertu au-dessus de tout. A ce nom de vertu, il s'échauffe, il s'élève ; la franche admiration qu'elle lui inspire lutte dans son cœur contre sa propre doctrine ; et le plus indifférent des hommes, épicurien par penchant, égoïste par principes, ne peut entendre prononcer le nom de Socrate sans un généreux saisissement d'amour et de respect.

C'est là le phénomène; c'est là ce dont on doit faire hommage au caractère naturel du philosophe et à la force de sa raison qui, tout en jugeant mal de la valeur et du but de la vie, de la dignité et de la destination du genre humain, est restée attachée aux lois d'une morale sévère, a déclaré que l'honnête devait être préféré à l'utile, et a du moins laissé à l'homme la vertu quand elle lui ravissait l'espérance.

(*Des idées de Montaigne en fait d'éducation*, p. 383 à 386 et 428 à 430.)

VIII

MÉDITATIONS SUR L'ESSENCE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE¹

(1864)

Le christianisme et la liberté.

Depuis dix-neuf siècles, la religion chrétienne a subi et surmonté bien des attaques, quelques-unes bien plus violentes que celles dont elle est aujourd'hui l'objet, aucune plus grave.

Pendant dix-huit siècles, les chrétiens ont été tour à tour persécutés ou persécuteurs. Persécutés comme chrétiens, persécuteurs de quiconque n'était pas chrétien, se persécutant mutuellement entre chrétiens. La persécution a été, selon les temps et les pays, plus ou moins cruelle, plus ou moins inflexible et efficace; mais, quelle que fût la diversité des Etats et des Eglises, le principe était le même. Après avoir souffert la proscription et le martyre sous le régime impérial de l'Etat païen, la religion chrétienne a vécu à son tour sous la garde de la loi civile, et défendue par les armes du bras séculier.

1. Un volume in-8°. Calmann-Lévy.

Elle vit aujourd'hui en présence de la liberté. Elle a affaire à la pensée libre, à la discussion libre. Elle est appelée à se défendre, à se garder elle-même, à prouver incessamment, et contre tout venant, sa vérité morale et historique, son droit sur l'intelligence et l'âme humaines. Catholiques, Protestants ou Juifs, Chrétiens ou Philosophes, tous sont maintenant, parmi nous du moins, à l'abri de toute persécution; car nul ne pourrait, sans ridicule, taxer de persécution les sacrifices ou les plaisirs que peut lui imposer, dans certains cas, la manifestation de sa croyance; pour tous, cette manifestation est libre, et ne saurait coûter à personne aucun des droits ni des biens de la vie civile. La liberté religieuse, c'est-à-dire la liberté de croire, de croire diversement ou de ne pas croire, est encore imparfaitement acceptée et garantie dans divers Etats; mais il est visible qu'elle devient de plus en plus le fait général, et qu'elle sera désormais le droit commun dans le monde civilisé.

L'une des causes qui rendent ce fait si puissant, c'est qu'il n'est pas isolé; il tient sa place dans la grande révolution intellectuelle et sociale qui, après une fermentation et une préparation de plusieurs siècles, a éclaté et s'accomplit de nos jours. L'esprit scientifique, la prépondérance démocratique et la liberté politique sont les caractères essentiels et les tendances invincibles de cette révolution. Ces puissances nouvelles peuvent tomber dans d'énormes erreurs et commettre d'énormes fautes qu'elle payeront toujours chèrement; mais elles sont définitivement installées dans la société moderne; les sciences continueront de s'y développer dans la pleine indépendance de leurs méthodes et de leurs résultats; la démocratie s'établira dans les positions qu'elle a conquises et dans les voies qui lui sont

ouvertes ; la liberté politique, à travers ses orages et ses mécomptes, se fera plus ou moins lentement accepter comme la garantie nécessaire de tous les biens acquis et de tous les progrès possibles dans l'ordre social. Ce sont là maintenant des faits dominateurs auxquels toutes les institutions publiques doivent s'adapter, et avec lesquels toutes les autorités morales ont besoin de vivre en paix.

La religion chrétienne n'est pas dispensée de cette épreuve. Elle la surmontera comme elle en a surmonté tant d'autres ; elle ne serait pas d'origine et d'essence divines si elle ne pouvait pas se prêter aux formes diverses des sociétés humaines, et leur servir tantôt de guide, tantôt d'appui dans toutes leurs vicissitudes, heureuses ou malheureuses. Mais il importe infiniment que les chrétiens ne se fassent point d'illusion sur la lutte qu'ils ont à soutenir, sur ses périls et sur les armes qu'ils y peuvent employer. Contre la religion chrétienne, l'attaque est ardente et poursuivie tantôt avec un fanatisme brutal, tantôt avec une habileté savante, et au nom tantôt des plus mauvaises passions, tantôt de convictions sincères ; les uns la contestent comme fausse ; les autres la repoussent comme trop exigeante et gênante ; la plupart la redoutent comme tyrannique. On n'oublie pas vite l'injustice et la souffrance ; on ne guérit pas aisément de la peur. Les souvenirs de la persécution religieuse sont vivants et entretiennent, dans une multitude d'esprits d'ailleurs incertains, des préventions malveillantes et de vives alarmes. Les chrétiens, de leur côté, ont peine à accepter le nouvel état social et à s'y faire ; ils sont, à chaque instant, choqués, irrités, épouvantés des idées et du langage qui s'y produisent. On ne passe pas aisément du privilège au droit commun et de la domi-

nation à la liberté ; on ne se résigne pas sans effort à la contradiction audacieuse et obstinée, à la nécessité quotidienne de résister et de vaincre. Le régime de la liberté est encore plus passionné et plus laborieux dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique ; les croyants ont encore plus de peine à supporter les incrédules que les gouvernements l'opposition. Et pourtant eux aussi ils ne peuvent trouver aujourd'hui que dans la discussion libre, et dans le plein exercice de leurs propres libertés, la force dont ils ont besoin pour s'élever au-dessus de leurs périls, et pour réduire non pas au silence, ce qui ne se peut, mais à une guerre vaine, leurs acharnés adversaires.

(*Préface*, p. I à VIII.)

II

Les préceptes de Jésus-Christ.

Tantôt avec ses disciples seuls, tantôt entouré d'une multitude empressée et étonnée, du haut de la montagne, au bord de la mer de Gennésareth, dans une barque, le long de la route, dans la maison du pharisien Simon et du péager Lévi, dans la synagogue de Nazareth, dans le temple de Jérusalem, Jésus parle : « Il ne parle pas comme les scribes, » ni comme les philosophes ; il n'expose pas un système ; il ne discute pas une question ; il ne se promène pas, comme Socrate avec de doctes amis, dans les Jardins de l'Académie et dans le labyrinthe de l'esprit humain. Jésus parle aux hommes, à tous les hommes indistinctement ; il leur parle de la vie humaine, de l'âme humaine, de la destinée humaine, de ce qui les touche tous également. Et il leur parle « comme ayant autorité ».

Que leur dit-il ? Quels enseignements, quels commandements leur donne-t-il avec cette parole pleine d'autorité ?

Il leur enseigne, il leur commande la foi, l'espérance et la charité, les vertus qui, depuis dix-neuf siècles, portent son nom et sont essentiellement les vertus chrétiennes.

Est-ce en son propre nom que Jésus-Christ enseigne et commande ? Nullement : « Ma doctrine n'est pas de moi, dit-il, mais elle est de celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnaîtra si ma doctrine est de Dieu ou si je parle de mon chef. Celui qui parle de son chef cherche sa propre gloire ; mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé est digne de foi... Je ne suis pas venu de moi-même, mais celui qui m'a envoyé est véritable, et vous ne le connaissez point ; mais moi, je le connais et je viens de sa part, et c'est lui qui m'a envoyé. » En rapportant tout à Dieu, Jésus-Christ ne cherche point à le définir, à l'expliquer ; il l'affirme et le montre ; Dieu est le premier des faits, le point de départ de toutes choses ; la foi en Dieu est la première source de la vertu, de la puissance comme de la vertu, de l'espérance comme de la résignation.

Car Jésus-Christ a la parfaite connaissance de l'homme aussi bien que la parfaite foi en Dieu ; il sait qu'à elle seule l'âme humaine ne peut porter, sans désespoir ou sans se dessécher, le poids des injustices du monde et du sort, des misères et des mécomptes de la vie. A ces injustices et à ces misères Jésus-Christ oppose incessamment Dieu, sa justice, sa bonté, son secours. Il adresse à Dieu tous les délaissés, tous les abattus, tous les tristes, toutes les victimes. Il leur commande, non seulement la résignation, mais l'espé-

rance, comme la sœur et la compagne de la foi. Et ce ne sont pas les espérances du monde, les retours de fortune dans la vie actuelle qu'il présente comme ressource et consolation à ceux qui souffrent. Il ne veut pas de ces remèdes trompeurs. Il est parfaitement vrai et sincère avec les hommes en général comme avec les apôtres ; il ne leur promet le rétablissement de la justice et le prix de la vertu que dans cet avenir mystérieux où Dieu seul règne, et dont il leur ouvre la perspective sans leur en découvrir les secrets.

Rien ne frappe plus dans les Evangiles que ce double caractère de sévérité et d'amour, de pureté austère et de sympathie tendre qui apparaît et règne constamment dans les actes et dans les paroles de Jésus-Christ, en tout ce qui touche aux rapports de Dieu avec les hommes. Pour Jésus-Christ, la loi de Dieu est absolue et sacrée ; la violation de la loi, le péché lui est odieux ; mais le pécheur l'émeut et l'attire : « Qui est l'homme d'entre vous qui, ayant cent brebis, s'il en perd une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres au désert, et n'aille après celle qui est perdue jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée ? Et qui, l'ayant trouvée, ne la mette sur ses épaules avec joie, et étant arrivé dans la maison, n'appelle ses amis et ses voisins, et ne leur dise : Réjouissez-vous avec moi, car j'ai trouvé ma brebis qui était perdue ? Je vous dis qu'il y aura de même plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui s'amende que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance ; » — « ce ne sont pas ceux qui sont en santé qui ont besoin de médecin : ce sont ceux qui se portent mal... Ce ne sont pas les justes que je suis venu appeler à la repentance ; mais ce sont les pécheurs. »

Que signifie ce fait sublime, cette harmonique union,

dans Jésus-Christ, de la sévérité et de l'amour, de la sainteté et de la sympathie? C'est la nature de Jésus-Christ, c'est le Dieu homme qui se révèle. Il est Dieu et il s'est fait homme. Dieu est son père et les hommes sont ses frères. Il est pur et saint comme Dieu; il est accessible et sensible à tout ce que sentent les hommes. Ainsi le principe vital de la foi chrétienne, la divinité et l'humanité unies dans Jésus-Christ éclatent dans ses sentiments et ses paroles sur les rapports entre Dieu et les hommes. Le dogme est au fond des préceptes.

Un autre fait n'est pas moins significatif. En même temps que le caractère divin et mystérieux de Jésus-Christ apparaît dans les Evangiles, ses actes et ses paroles ont un caractère essentiellement simple et pratique. Il ne poursuit aucun but savant ni systématique; il ne développe aucune théorie; il veut quelque chose d'infiniment plus grand que le triomphe de la vérité abstraite; il veut pénétrer dans les âmes, s'y établir et les régler pour les sauver. Il parle le langage, il provoque les impressions les plus propres à lui assurer ce succès. Tantôt il s'applique à inspirer aux hommes les plus poignantes inquiétudes sur leur sort futur s'ils violent la loi de Dieu; tantôt il fait briller à leurs yeux les plus magnifiques espérances s'ils sont sincères et fermes dans la foi. Il connaît la génération à laquelle il s'adresse; il connaît l'humanité tout entière, et ce qu'elle sera dans les générations futures; il veut produire sur elles un effet positif, général, durable; il choisit les idées, il emploie les images qui conviennent à son dessein pour la régénération et le salut de tous. L'envoyé divin est le plus clairvoyant et le plus habile des moralistes humains.

On a plus d'une fois essayé de le prendre en faute, et de trouver dans ses paroles des exagérations, des

contradictions, des incohérences, inconciliables avec son autorité divine. On s'est étonné, par exemple, qu'il eût dit un jour, selon saint Mathieu : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui n'assemble pas avec moi disperse ; » et un autre jour, selon saint Marc : « Qui n'est pas contre nous est pour nous. » On a vu là « deux règles de prosélytisme tout à fait opposées et une contradiction amenée par une lutte passionnée ». Je m'étonne à mon tour que des hommes sérieux puissent tomber dans de telles méprises : ce ne sont point deux règles de prosélytisme opposées que donne Jésus-Christ dans ces deux passages ; ce sont simplement deux faits divers qu'il observe et rappelle, chacun à son tour. Qui n'a appris, dans le cours d'une vie active, que, selon les circonstances et les personnes, celui qui s'abstient de courir et se tient à l'écart, tantôt donne appui et force, tantôt au contraire nuit et entrave ? Les deux assertions, loin de se contredire, peuvent être également vraies, et Jésus-Christ, en les exprimant, a parlé en observateur sagace, non en moraliste qui donne des préceptes. J'ai entendu d'autres critiques reprocher à un autre passage une sorte de blasphème. Pour montrer qu'il faut prier et ne se relâcher point, Jésus racontait, selon saint Luc, qu'il y avait, dans une ville, un juge qui pendant longtemps n'avait pas voulu faire justice à une pauvre veuve, et qui dit enfin en lui-même : « Quoique je ne craigne point Dieu et que je n'aie nul égard pour un homme, néanmoins, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, afin qu'elle ne vienne toujours me rompre la tête. » Pense-t-on que, par là, Jésus-Christ voulût comparer Dieu au juge inique, et donner l'importunité de la prière comme un titre à la grâce divine ? Il citait simplement

un fait qui probablement faisait de son temps quelque bruit, pour faire vivement sentir l'utilité de la persévérance. Jésus-Christ ne se sert jamais, pour atteindre son but, de moyens détournés ou impurs; mais il puise, dans les faits communs de la vie humaine, des exemples et des raisons pour faire comprendre et accepter les préceptes divins. Toutes ces paroles ont ce sens et ce dessein.

Voici maintenant les préceptes relatifs aux rapports des hommes entre eux. La foi et l'espérance s'adressent à Dieu, la charité a les hommes pour objet.

On a beaucoup dit que la charité est le grand précepte de Jésus-Christ, la vertu chrétienne par excellence. Je ne sais si l'on a assez vu et dit d'où viennent à la charité chrétienne son caractère et sa grandeur.

Dans les diverses religions païennes, grossières ou savantes, ce sont les forces de la nature ou les hommes qui deviennent Dieu. Et même dans celles de ces religions où les dieux à leur tour se font hommes, c'est l'homme surtout qui paraît et vit dans cette incarnation de Dieu. Dans le christianisme, au contraire, ce n'est pas un Dieu d'origine naturelle ou humaine qui se fait homme, mais le Dieu qui existe par lui-même, avant comme au-dessus de tous les êtres, le Dieu unique et éternel. Seule entre toutes les croyances religieuses, la foi hébraïque montre Dieu essentiellement et éternellement distinct de la nature et de l'homme qu'il a créés et qu'il gouverne. Seule, la foi chrétienne montre le Dieu unique et éternel, le Dieu d'Abraham et de Moïse se faisant homme, et la nature divine s'unissant à la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ. Et dans cette union, c'est la nature divine qui éclate, parle et agit. Et cette incarnation est unique, comme le Dieu qui l'accomplit.

Et pourquoi Dieu se fait-il homme? Quel est le but de cette incarnation unique et mystérieuse? Dieu veut sauver les hommes du mal et du péril qui pèsent sur eux depuis la faute de leur premier auteur. Il veut racheter le genre humain du péché d'Adam, devenu celui de tous les enfants d'Adam, et les ramener dans les voies de la vie éternelle. C'est là le dessein hautement proclamé de l'incarnation divine dans Jésus-Christ et le prix de toutes les douleurs par lesquelles Jésus-Christ doit passer pour l'accomplir.

Il n'est pas besoin de longues paroles. Qui ne voit combien ce fait sublime relève la dignité de l'homme et met en lumière sa valeur? Par cela seul que Dieu s'est fait homme, la nature humaine est glorifiée, et tout homme a, pour ainsi dire, sa part dans l'honneur que Dieu a fait à l'humanité en s'unissant à elle et en acceptant, pour un moment, les conditions de sa vie. Mais il y a ici, pour les hommes, bien plus qu'un honneur, bien plus qu'une glorification; il y a la manifestation éclatante du prix qu'ils ont tous aux yeux de Dieu. Car ce n'est pas pour quelques-uns d'entre eux, ce n'est pas pour telle ou telle portion de l'humanité, c'est pour l'humanité tout entière que Dieu s'est incarné dans Jésus-Christ, et que Jésus Christ a subi toutes les douleurs humaines. Toute âme humaine est l'objet de ce divin sacrifice et appelée à en recueillir le fruit.

Là est la source, et aussi le privilège de la charité chrétienne. C'est le dogme qui fait la puissance du précepte. Jésus-Christ crucifié, c'est la charité de Dieu envers les hommes. Comment les hommes ne se devraient-ils pas entre eux ce que Dieu a fait pour eux, et à quel homme la charité ne serait-elle pas due? Otez la divinité et le sacrifice de Jésus-Christ; le prix

de l'âme humaine s'abaisse, s'il est permis de parler ainsi ; ce n'est plus de son salut, ni de l'exemple de son sauveur qu'il s'agit ; la charité n'est plus que la bonté humaine, beau et utile sentiment, mais limité dans sa force d'impulsion comme dans son efficacité, car il vient de l'homme seul, et il ne peut que soulager incomplètement les misères inégalement distribuées. Ce n'est pas assez pour inspirer les longs efforts et les grands sacrifices ; ce n'est pas assez pour que le désir de la guérison morale, comme du soulagement matériel des hommes, devienne cette sympathie inépuisable et cette passion infatigable qui sont vraiment la charité, et que, dans le cours de l'histoire du monde, la foi chrétienne seule a su inspirer.

Ainsi les préceptes essentiels de Jésus-Christ, les vertus qu'il commande comme la base et la source de toutes les autres, tiennent intimement à sa doctrine, à cette doctrine « qui n'est pas de lui, dit-il lui-même, mais de Dieu qui l'a envoyé », c'est-à-dire aux dogmes fondamentaux de la religion chrétienne. Personne ne conteste la perfection, la sublimité de la morale évangélique ; on se complait même à la célébrer pour en conclure, plus ou moins explicitement, qu'elle suffit aux hommes et qu'elle est l'évangile tout entier. C'est méconnaître absolument le lien qui unit, dans l'homme, la pensée au sentiment et la croyance à l'action. L'homme est plus grand et plus exigeant que ne le disent ces moralistes superficiels ; pour lui et dans le profond instinct de son âme, la loi de sa vie est dans un rapport nécessaire avec le secret de sa destinée ; et le dogme chrétien donne seul à la morale chrétienne l'autorité souveraine dont elle a besoin pour gouverner et régénérer l'humanité.

(Pages 271 à 286.)

IX

DISCOURS ACADÉMIQUES¹

(1861)

I

L'éducation et la jeunesse de Destutt de Tracy².

Un moment s'est rencontré, Messieurs, dans le cours de cette grande époque, qui a fait éclater ses puissantes destinées. Montesquieu venait de publier l'*Esprit des Lois*, et le défendait avec ce calme un peu hautain du génie blessé de la lutte et sûr de la victoire. Rousseau, sortant tout à coup de son orageuse obscurité, portait la hache dans les fondements de ces sociétés dont Montesquieu, la veille encore, pesait avec respect les institutions. Voltaire, dans l'éclat de sa retraite, à l'abri de la malveillance et de l'amitié des rois, faisait comparaître devant lui tous les peuples, tous les pouvoirs, toutes les croyances, tous les faits, le monde entier avec son histoire, et les jugeait, les condamnait en se jouant, admiré, encensé de ceux-

1. Un volume in-16. Perrin et C^{ie}.

2. Extrait du discours de réception de Guizot à l'Académie française, où il avait été élu le 26 avril 1836, en remplacement de Destutt de Tracy.

là même qu'atteignaient ses coups. Buffon, sans s'arrêter aux traditions consacrées, interrogeait notre globe sur les secrets de son origine et de ses révolutions. Condillac, Helvétius, ne trouvaient dans l'esprit de l'homme plus de secrets; à les en croire, une méthode sûre atteignait et ramenait à un principe simple toutes ses lois. Et pendant que l'homme, la société, la nature, étaient ainsi sondés et maniés en tous sens avec une hardiesse jusque-là inouïe, Diderot, bien plus hardi, promettait de recueillir, en un seul ouvrage, tous les trésors de la science humaine, et de les livrer à l'usage familier du public.

Dix ans suffisaient à tant de travaux, à tant de triomphes.

C'est au milieu de ces années décisives, c'est à ce zénith du xviii^e siècle que M. de Tracy vit le jour. La philosophie ne semblait point sa vocation, ni les philosophes sa société naturelle. Il était né dans une famille toute militaire, d'un père laissé deux fois pour mort sur le champ de bataille, au fond d'un vieux manoir dont la tour portait à son sommet cette inscription méritée: *Bien bien acquis*. La carrière des armes devait être et fut en effet la sienne. Mais le temps n'était plus où les carrières classaient sévèrement les hommes, où les esprits se renfermaient dans les limites des professions. Pareille à celle du jour, la lumière qui se levait alors sur le monde pénétrait, se répandait partout, éclatante, irrésistible. Les provinces comme Paris, la cour comme la ville, l'armée comme la nation, les châteaux comme les cités, l'homme désœuvré dans les salons, l'homme laborieux dans son cabinet, le militaire à son régiment, l'ecclésiastique dans sa chaire, le magistrat sous sa toge, tous subissaient l'empire de ces nouveautés qui ve-

naient ouvrir tant de brillantes perspectives et susciter les plus nobles passions de l'âme, et aussi les instincts les plus violents de l'égoïsme humain.

Comment leur eût-on résisté ? Ce n'était pas en s'adressant à la raison seule, ni par la froide parole des livres, que la philosophie exerçait et propageait son empire. Elle s'emparait de la société elle-même, dominait ses pouvoirs, suspendait ses lois, introduisait dans les relations des hommes une liberté, une variété, un mouvement inconnus. Pendant des siècles, les destinées des philosophes, des libres penseurs, avaient été rudes, souvent douloureuses ; elles devenaient faciles, brillantes. Loin de n'aspirer, dans une laborieuse retraite, qu'aux joies sévères de la pensée, ils goûtaient, dans le monde, tous les agréments de la vie. Jamais mœurs si douces ne s'étaient unies à de si vifs débats ; jamais tant d'ardeur dans les esprits à tant de sécurité dans les existences, un tel élan des âmes à un tel laisser-aller des actions. Élan général, laisser-aller commun à tous, plein de charme pour tous ; comme, vers la dernière heure d'une fête, tous les spectateurs animés, entraînés, se pressent, se confondent, et, dans le même abandon, se livrent ensemble aux mêmes plaisirs.

Et ce n'étaient plus les plaisirs honteux, les transports déréglés qui avaient marqué les premières années du siècle. Des joies nobles et pures s'associaient aux jouissances vulgaires ; des espérances sublimes aux satisfactions de la vanité littéraire ou mondaine. Au sein de ces mœurs si faciles renaissaient, s'exaltaient avec complaisance les sentiments les plus honnêtes et les plus beaux ; cette philosophie si prodigue, envers ses disciples, de plaisir et de gloire, se promettait, pour tous les hommes, la liberté et le bonheur !

Aussi, quand le grand jour arriva, quand, au nom de la France, au sein de Paris, l'Assemblée Constituante reçut pour mission d'accomplir toutes les promesses de la philosophie et de satisfaire toutes les ambitions de l'humanité, quelle explosion ! quels transports ! quel concours inouï des plus sérieux travaux et des plus enivrants plaisirs ! La domination réelle, immédiate, pratique, passant tout à coup à ces esprits naguère absorbés dans la critique et la spéculation ; l'orgueil de la science et l'orgueil du pouvoir unis et triomphants ; la pensée et la volonté humaines libres de tout frein, que dis-je ? souveraines, despotes ; toutes choses livrées non seulement aux regards, mais aux mains des hommes ! Et ces brusques conquérants, ces créateurs éphémères, poursuivant leur œuvre sous les yeux, aux acclamations de la société la plus cultivée et de la multitude la plus ardente, l'une et l'autre également avides d'émotion et de succès, également empressées à se répandre en reconnaissance ou en colère, en admiration ou en invectives ! Quel si puissant, quel si entraînant spectacle a jamais été offert au monde ? Quelles scènes ont jamais dû exciter à un si haut degré le génie et la passion des acteurs ?

M. de Tracy siégeait parmi eux, l'un des plus sérieux, l'un des plus sincères. Il n'avait jusque-là dirigé vers aucune étude spéciale sa pensée ferme, active, rigoureuse. Le charme de cette vie de société, si séduisante par le mouvement des esprits comme par la douceur des relations, avait suffi à sa jeunesse plus animée qu'occupée. Mais nul n'avait plus profondément respiré l'air de son temps ; nul n'en avait adopté les idées et les espérances avec plus d'amour de la vérité, plus de respect pour ses droits, plus de con-

fiance dans son empire. Il arrivait à l'Assemblée Constituante étranger à tout intérêt, exempt de toute ambition personnelle, uniquement préoccupé du désir de régler selon la raison et la justice, et pour le bien de tous, cette société si longtemps dominée, au profit de quelques-uns, par la force et le hasard. Ainsi pensait cette portion de la noblesse française à laquelle appartenait M. de Tracy, et qui soutenait avec ardeur les réformes sans avoir rien à en attendre. Esprits vraiment libéraux, cœurs vraiment généreux, qui ont aimé par-dessus tout l'humanité, et, s'ils n'ont pas toujours échappé à l'erreur, ne se sont trompés du moins qu'en se sacrifiant !

Qui mesurera la douleur dont ils furent saisis quand, après tant et de si beaux travaux, presque aussitôt exécutés qu'entrepris, et qui ont fondé la société nouvelle, ils virent leur œuvre violemment arrêtée, dénaturée, près de s'abîmer dans le plus cruel, le plus imprévu naufrage ? Au milieu de l'enivrement unanime, tout à coup un bouleversement universel ; à côté de ces magnifiques promesses, tous les bonheurs détruits, tous les droits violés ; la folie proclamée sous l'invocation de la raison ; la liberté servant de drapeau à la tyrannie ; les échafauds dressés en foule, en permanence, au nom de l'humanité ; la barbarie montant sur le char de triomphe de la civilisation ; la fête d'un grand peuple soudain interrompue, dispersée, cédant la place à la mort violente, au convoi funèbre d'une ancienne et longtemps glorieuse société !... Ah ! Messieurs, déjà si loin de ces jours terribles, au sein de notre France calme et prospère, nous ne concevons que bien faiblement l'amertume, la stupeur où tombèrent, à ce spectacle, en présence de tels mécomptes, les nobles esprits qui, le matin

même, avaient salué avec transport le lever du plus beau soleil. Si rien n'est plus cher au cœur de l'homme que ces convictions pures et fécondes dans lesquelles il embrasse tout le genre humain, tout l'avenir, qui l'enivrent de joies désintéressées, et glorifient sa pensée en charmant sa vie, les voir subitement déçues, sentir chanceler en même temps la foi et l'espérance, c'est la plus rude épreuve pour le courage du philosophe, la plus douloureuse leçon pour son orgueil.

Jeté dans une prison, voyant chaque jour, à chaque heure, partir, pour aller mourir, quelque compagnon chéri de ses espérances passées et de ses infortunes présentes, près de succomber sous ce fardeau, pour le secouer, pour oublier le monde, M. de Tracy se plongea dans l'étude de l'homme; étude puissante, qui s'empare souverainement de l'âme, la relève quand tout l'abat, la repose quand tout l'épuise, et l'établit dans ces régions sereines où rien ne pénètre que la lumière. Les beaux jours de l'Assemblée Constituante avaient trouvé M. de Tracy ami de la philosophie; les jours si sombres de la Terreur firent de lui un philosophe.

(Pages 2 à 9.)

II

Du rôle historique de l'Église et de la monarchie française¹.

Après Dieu et elle-même, c'est à la monarchie et à l'Église chrétienne que la France doit sa civilisation.

1. Extrait du discours prononcé à l'Académie française le 5 février 1852, pour la réception de Montalembert.

Dieu marque la place des nations dans la vie de l'humanité et préside à leurs destinées. Sous son empire, c'est par leurs propres efforts, par leur intelligence et leur énergie déployées à travers les siècles, qu'elles grandissent et prospèrent. Glorieuses ou malheureuses, elles jouent toujours elles-mêmes le premier rôle dans leur histoire. Mais à côté de ce qu'elles doivent à la protection divine et à leur propre travail, s'élèvent toujours, au sein des nations, certaines influences qui les dirigent et les secondent, certaines institutions qui deviennent leur principal moyen de force et de durée, de prospérité et de grandeur. La monarchie et l'Église chrétienne ont tenu cette place dans l'histoire de la France : à ces deux institutions, à ces deux influences s'est attachée, pendant quinze siècles, la vie morale et politique de notre patrie, comme à son centre et à son foyer.

Il est facile de rechercher et d'étaler les imperfections où sont tombées et les fautes qu'ont commises ces institutions prépondérantes dans notre destinée ; mais ce n'est là, quand on y concentre sa pensée, qu'un travail d'esprits superficiels et faux. Toutes les institutions humaines sont imparfaites ; tous les pouvoirs humains commettent des fautes ; c'est une nécessité, c'est un devoir de reconnaître cette infirmité de toutes choses, et d'en défendre les peuples par d'efficaces garanties. Mais ce fait et ce principe une fois admis, le caractère et l'effet général des institutions qui ont plané sur l'existence nationale n'en subsistent pas moins : quand on aura mis en lumière toutes les erreurs, tous les torts de la royauté et de l'Église en France, l'histoire de la France ne sera pas changée : l'Église et la royauté n'en resteront pas moins les influences tutélaires qui ont protégé et

dirigé la société française dans son glorieux développement.

En 1789, quand la Révolution a éclaté, la royauté française était représentée par un prince rare, quoiqu'il n'eût rien de supérieur, vertueux, sérieux, de mœurs simples après Louis XIV, de mœurs pures après Louis XV, modeste jusqu'à l'humilité, scrupuleux jusqu'à l'irrésolution, humain et bon jusqu'à la faiblesse, tourmenté dans sa conscience et sans cesse troublé dans sa conduite par l'incohérence de ses idées de droit et de devoir. Louis XVI doutait de son rang, de sa cause, de son avenir, de lui-même; il s'inclinait presque dans sa pensée devant une souveraineté autre que la sienne; et en même temps il conservait, sur l'origine et la nature de son pouvoir, les notions des temps anciens. État plein d'angoisse pour un honnête homme et de péril pour un roi. Mais à travers les perplexités et les contradictions de son âme et de sa conduite, Louis XVI, avant comme après son infortune, était un prince digne de tous les respects, et capable de tous les sacrifices et de toutes les vertus qui font, sinon un grand roi dans un État battu de l'orage, du moins un roi excellent dans un régime de liberté sous la loi.

L'Église de France, à la même époque, n'avait plus sans doute cet éclat de piété et de génie qui avait fait longtemps sa force et sa gloire; l'entraînement des idées et de la vie du siècle avait pénétré dans ses rangs: bien moins avant, pourtant, qu'on ne s'est plu souvent à le dire. A ceux qui lui reprochent avec rigueur ce qu'elle avait alors d'esprit mondain et relâché, l'Église de France a deux réponses: elle a supporté avec un courage et un dévouement héroïques une adversité inouïe; et dès que le sol s'est un peu

raffermi, elle s'est relevée de ses ruines, et en peu d'années elle a rendu à la France chrétienne un clergé digne de tout son respect. Une Église qui a fourni, en un quart de siècle, tant de pieux martyrs à l'échafaud et tant de saints prêtres à l'autel, n'était pas, à coup sûr, atteinte d'un mal sans remède ni tombée dans un réel déclin.

Je ne veux pas user de la vérité tout entière; je ne veux pas réveiller des souvenirs hideux ou déchirants; je laisse au fond des cœurs ces orages d'indignation et de pitié que soulève toujours, grâce au ciel, la seule image des emportements effrénés du crime et des dernières extrémités du malheur. De notre passé révolutionnaire, je ne relève qu'un seul fait, un grand fait, dans sa froide et nue simplicité. D'un côté, je place ce que l'Église chrétienne et la monarchie ont, pendant quinze siècles, rendu de services à la France, et ce qu'étaient réellement le roi Louis XVI et l'Église de France à l'aurore de notre Révolution. Je mets en regard ce que la Révolution a fait de la monarchie et de l'Église, de Louis XVI et du clergé chrétien. Qui peut tenir un moment cette balance et ne pas reconnaître, avec une douleur profonde, qu'en traitant, comme elle les a traités, la monarchie et l'Église, Louis XVI et le clergé chrétien, la Révolution a foulé aux pieds la justice et le bon sens, la morale et la politique; qu'elle a été en même temps ingrate et insensée; qu'elle a méconnu et outragé, et les lois éternelles de Dieu, et les conditions vitales de la société, et tous les bons instincts de ce peuple même au nom duquel elle s'accomplissait ?

(Pages 48 à 51.)

III

Le P. Lacordaire¹.

Que serait-il arrivé, Monsieur, si nous nous étions rencontrés, vous et moi, il y a six cents ans, et si nous avions été, l'un et l'autre, appelés à influencer sur nos mutuelles destinées? Je n'ai nul goût à réveiller des souvenirs de discorde et de violence; mais je ne répondrais pas au sentiment du généreux public qui nous écoute, et du grand public extérieur qui s'est vivement préoccupé de votre élection, si je n'étais pas, comme lui, ému et fier du beau contraste entre ce qui se passe aujourd'hui dans cette enceinte et ce qui se fût passé jadis en de semblables circonstances. Il y a six cents ans, Monsieur, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli avec colère comme un odieux persécuteur; et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs contre les hérétiques, se seraient écriés: « Frappez, frappez toujours; Dieu saura bien reconnaître les siens. » Vous avez eu à cœur, Monsieur, et je n'ai garde de vous le contester, vous avez eu à cœur de laver de telles barbaries la mémoire de l'illustre fondateur de l'ordre religieux auquel vous appartenez; ce n'est pas à lui en effet, c'est à son siècle, et à tous les partis pendant bien des siècles, qu'il faut les reprocher. Je n'ai pas coutume, j'ose le dire, de parler de mon temps et à mes contemporains avec une admiration complaisante; plus je désire ardemment leur bonheur et leur

1. Extrait du discours prononcé à l'Académie française le 24 janvier 1861, pour la réception du P. Lacordaire.

gloire, plus je me sens porté à leur signaler à eux-mêmes ce qui leur manque encore pour suffire à leurs grandes destinées. Mais je ne puis me refuser à la joie et, le dirai-je ? à l'orgueil du spectacle que l'Académie offre en ce moment à tous les yeux. Nous sommes ici, vous et moi, Monsieur, les preuves vivantes et les heureux témoins du sublime progrès qui s'est accompli parmi nous dans l'intelligence et le respect de la justice, de la conscience, du droit, des lois divines, si longtemps méconnues, qui règlent les devoirs mutuels des hommes quand il s'agit de Dieu et de la foi en Dieu. Personne aujourd'hui ne frappe plus et n'est plus frappé au nom de Dieu ; personne ne prétend plus à usurper les droits et à devancer les arrêts du souverain juge. C'est maintenant l'Académie seule qui est appelée à reconnaître les siens.

Elle sait les reconnaître, dans quelques rangs et sous quelque habit qu'elle les rencontre. Elle vous a reconnu, Monsieur, à des titres éclatants, que le sentiment public lui signalait et que vous venez de confirmer. Elle a donné ses suffrages au prédicateur éloquent, au brillant écrivain, au moraliste à la fois sévère et tendre, sympathique et pur. Elle s'est félicitée de trouver réunis en vous tant de mérites divers et rares, et de les appeler, avec vous, dans son sein.

Il y a trente-six ans, Monsieur, vous étiez l'un des jeunes lutteurs et l'une des espérances du barreau de Paris. Vous portiez dans cette carrière ardue des goûts, des instincts, des entraînements d'imagination et d'âme qu'elle ne satisfaisait pas : « Je travaille, écriviez-vous à l'un de vos amis, je prends patience, j'ai de l'avenir devant moi ; ils me prédisent tous un bel avenir ; et cependant je suis quelquefois fatigué

de la vie; la société a peu de charmes pour moi; les spectacles m'ennuient. Je n'ai que des jouissances d'amour-propre; je vis de cela, et encore je commence à m'en dégoûter. » Un homme éminent, votre guide alors, aujourd'hui votre confrère et le mien, qui était déjà, il y a trente-six ans, et qui reste encore aujourd'hui la gloire de ce barreau où vous débutiez, M. Berryer, vous dit un jour: « Je crains votre imagination riche et vagabonde, l'ardente témérité de vos pensées, l'exubérance de votre langage; vous compromettrez dans l'indépendance et les luttes passionnées du barreau vos grands avantages naturels; vous avez besoin de subir un joug, de soumettre votre esprit et votre talent à une forte et sévère autorité. Faites-vous prêtre; vous deviendrez un éminent orateur de la chaire. » Quelques années plus tard, M. Berryer entendait dire que, dans la chapelle du collège Stanislas, un jeune catéchiste faisait des conférences remarquables; il allait l'entendre. C'était vous, Monsieur; la foi s'était saisie de votre âme; vous aviez suivi le prophétique conseil de votre maître; et, quelque favorables que fussent sur vous ses pressentiments, vous avait tenu, à coup sûr, plus qu'il ne s'était promis.

Encore quelques années, et M. Berryer allait de nouveau vous entendre, non plus dans la modeste chapelle du collège Stanislas et assis à côté de jeunes écoliers, mais dans la cathédrale de Paris, sous les voûtes de Notre-Dame, au milieu d'un public immense, d'une foule d'élite, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de toute opinion, tous accourus pour vous voir et vous écouter, pour s'élever à Dieu ou s'incliner devant lui en goûtant le charme d'une voix très humaine. M. Berryer vous avait promis, Monsieur, que vous deviendriez un éminent orateur de la chaire;

vous étiez cela, et tout autre chose encore : vous étiez un missionnaire très nouveau de la foi et de l'Église chrétiennes. Vous aviez vécu d'abord loin de leurs foyers, livré au souffle de votre temps et de votre propre cœur. Vous aviez été ramené sous leur loi par vos plus nobles penchants. Vous tentiez d'y ramener aussi vos contemporains en épanchant librement devant eux toutes les idées, toutes les émotions, toutes les richesses de votre âme, et en touchant toutes les cordes de la leur. Prédicateur aussi varié et presque aussi agité que votre public ; orateur encore plein du monde dont vous veniez de sortir pour aller à Dieu, encore ému vous-même de cette multitude d'impressions troublées et flottantes auxquelles vous vouliez arracher vos auditeurs pour les reporter dans les régions sereines d'une foi ferme et d'une pieuse soumission. Parmi ceux qui vous écoutaient, quelques-uns se sont quelquefois étonnés, peut-être même inquiétés des élans imprévus de votre âme, des rapprochements et des contrastes étranges où votre pensée semblait quelquefois se complaire, des formes hardies et familières de votre langage. Ceux-là même, malgré les sollicitudes que vous leur faisiez quelquefois éprouver, se sentaient charmés par votre éloquence, et attirés, élevés, à travers ses nuages et ses orages, vers la lumière divine et le ciel pur. C'est d'ailleurs, dans toutes les carrières, la condition des hommes destinés à agir puissamment sur leurs semblables de les étonner et de les troubler tout en s'en faisant suivre, de leur être des sujets de doute et d'inquiétude en même temps que d'admiration et d'entraînement. Il faut, pour remuer et dominer les hommes, leur être à la fois sympathique et inattendu, se montrer à la fois l'un d'entre eux et tout autre qu'ils ne sont eux-

mêmes, et toucher fortement, quoique d'une main fraternelle, les plaies qu'on veut guérir. C'était là, Monsieur, le caractère original de vos conférences et le secret de leur puissance comme de leur attrait.

Vous ne tardâtes pas à prouver que votre talent était aussi souple que riche : vous étiez entré, avec les vivants, en intime conversation sur eux-mêmes ; vous fûtes appelé à leur parler de morts illustres, ecclésiastiques, laïques, soldats, politiques, orateurs, écrivains. Quel modèle devant vous, Monsieur, et de quel trouble son nom devait vous saisir ! Jamais les grands de ce monde, grands par le rang ou par la nature, n'ont trouvé, en descendant dans la tombe, une voix pareille à celle de Bossuet pour les glorifier devant les hommes en les humiliant devant Dieu. Ce sublime génie eût immortalisé les morts les plus obscurs s'il se fût chargé de les proclamer. Personne, j'en suis sûr, ne l'admire plus que vous, Monsieur, car, dans la même mission, vous vous êtes montré son habile élève. Et quels morts vous sont échus en partage ! Le général Drouot, le plus vertueux, le plus pieux, le plus désintéressé, le plus fidèle, le plus modeste comme le plus brave des soldats ; — Ozanam, ce modèle de l'homme de lettres chrétien, digne et humble, ardent ami de la science et ferme champion de la foi, goûtant avec tendresse les joies pures de la vie et soumis avec douceur à la longue attente de la mort, enlevé aux plus saintes affections et aux plus nobles travaux, trop tôt selon le monde, mais déjà mûr pour le ciel et la gloire ; — O'Connell, ce patriote infatigable, cet orateur indomptable dans son dévouement au service de son malheureux pays qui l'a dignement récompensé en le nommant le *Libérateur* ! La Providence semble avoir choisi pour vous des morts dignes de

vosre éloquence, et vosre éloquence s'est montrée digne de ces choix; elle a été, devant les tombeaux, aussi sobre, aussi bien réglée, aussi chaste qu'elle avait été abondante et ardente dans vos luttes avec le monde, contre les passions de la terre et l'oubli de Dieu.

Je me permettrai, Monsieur, à l'occasion de l'un de ces nobles noms, un souvenir personnel qui convient à la solennité de ce jour, car il retrace un fait et réveille des sentiments analogues à ceux dont nous sommes préoccupés. Il y a vingt ans, j'avais l'honneur de représenter à Londres la France et son roi. Je n'avais jamais vu M. O'Connell. On m'offrit l'occasion de le rencontrer. Nous dinâmes ensemble avec quelques membres du Parlement et du cabinet anglais. Il vint à moi en me disant: « Ceci est, Monsieur, une rencontre singulière et qui fait honneur à notre temps, vous, protestant, ambassadeur du roi de France, moi, catholique, membre de la chambre des communes d'Angleterre. » Si vous l'aviez vu, Monsieur, comme je le vis ce jour-là, entouré des chefs d'un gouvernement libre qui recherchaient, non sans quelque embarras, son alliance qu'il leur accordait avec fierté et pourtant un peu embarrassé lui-même de sa faveur si nouvelle, si vous l'aviez vu, dis-je, dans cette situation, peut-être auriez-vous ajouté, au tableau que vous avez fait de lui et de son œuvre, quelques traits de plus.

C'est là, Monsieur, le cortège, ce sont là les sollicitateurs qui vous ont présenté à l'Académie: elle vous a vu entouré de ces morts illustres que vous avez loués dignement, de cette jeune génération que vous avez attirée autour de la chaire chrétienne, à laquelle vous n'avez pas cessé d'adresser, en lui écrivant comme en

lui parlant, les plus salutaires conseils, et que maintenant vous formez vous-même à la pratique des vertus dont vous lui avez inculqué les préceptes. C'est à un tel emploi de votre vie, à de telles preuves de votre talent, à de tels effets de votre influence que l'Académie s'est empressée de rendre justice en vous appelant dans son sein.

Ce ne sont pourtant pas là, Monsieur, vos seuls titres, et l'Académie en demande encore d'autres qu'elle reconnaît aussi en vous, et auxquels elle n'attache pas moins de prix. Malgré la variété de ses éléments et les vicissitudes de sa composition, notre Compagnie a offert et conservé, depuis son origine jusqu'à ce jour, un grand caractère d'unité, de dignité et d'harmonie intérieure. Tout en réunissant des hommes très divers par leur situation dans le monde, leur emploi de la vie, même par leurs convictions religieuses, morales, politiques, elle s'est toujours montrée animée d'une vive sympathie pour l'activité et la gloire intellectuelles de la France, pour ses libertés et son progrès régulier vers l'avenir. Elle a toujours gardé, envers tous les gouvernements de notre patrie et envers le public lui-même, une indépendance aussi ferme que mesurée, ne se laissant dominer ni par les désirs du pouvoir, ni par les passions excessives et mobiles de l'opinion mondaine ou populaire. Quelque différents qu'ils pussent être et de quelque point de l'horizon qu'ils fussent venus, ses membres ont toujours vécu entre eux dans des rapports pleins d'équité, de tolérance et de convenance, acceptant sans effort leur liberté mutuelle et entretenant un commerce également sûr et doux. L'Académie n'a rien plus à cœur que de rester ce qu'elle a toujours été, libérale, indépendante, étrangère à toute discorde civile. Elle se

préoccupe, dans ses choix, du maintien de ses traditions. C'est son honneur au dehors, la sécurité et l'agrément de la vie dans son sein.

Sous tous ces rapports, Monsieur, l'Académie trouve en vous ce qu'elle désire et cherche avec sollicitude quand elle a des pertes cruelles, comme celle de M. de Tocqueville, à déplorer. Vous êtes vraiment de notre temps, l'un des fils de cette société française qui, depuis trois quarts de siècle, et malgré tant de fautes et de mécomptes, aspire à la liberté sous la loi. Vous la comprenez, vous l'honorez, vous l'aimez; et si les épreuves que vous avez subies avec elle vous ont ravi bien des illusions, vous conservez cependant vos plus chères espérances. Vous avez appris à connaître votre siècle et votre patrie, sans vous détourner de leur cause ni vous décourager de leur avenir. Ainsi seulement on peut les servir. Juger et aimer, la sympathie sans la complaisance, c'est la double condition du patriotisme noble et utile. Pourquoi n'en appellerais-je pas ici, Monsieur, à l'autorité qui surpasse toutes les autorités et devant laquelle vous vous inclinez comme moi? C'est le sublime caractère de l'Évangile de juger sévèrement et d'aimer tendrement l'humanité, de connaître tout son mal en se dévouant à la guérir. Vous avez compris et suivi, Monsieur, les préceptes de votre divin Maître; vous n'avez pas cessé de croire à la France et de travailler comme d'espérer pour elle en devenant un sévère chrétien.

Vous avez fait, en même temps, envers elle, acte de forte et fière indépendance. Quand vous avez pris l'habit que vous portez, vous n'ignoriez pas quels préjugés, quelles méfiances, quelles passions vous rencontreriez sur votre chemin. Vous n'avez point frémi ni fléchi devant ces perspectives de la défaveur popu-

laire; vous avez obéi à votre foi et compté sur votre avenir. Bien des gens ont cru alors voir en vous une de ces âmes à la fois ardentes et faibles, dominées par leur imagination, incapables d'une conduite mesurée et prévoyante, et qui s'abandonnent à tous leurs entraînements. Vous avez été appelé à justifier ou à démentir ces conjectures; deux fois, la première dans l'Église, la seconde dans l'État, vous avez eu à résoudre la question de savoir si vous étiez capable de résister après vous être livré et de vous arrêter sur votre propre pente. En 1831, quand vous étiez l'un des rédacteurs de l'*Avenir*, en 1848, quand, après la révolution de Février, vous parûtes dans les rangs de l'*Assemblée constituante*, vous avez été mis à cette redoutable épreuve. Dans l'un et l'autre cas, les idées et les espérances démocratiques vous avaient charmé et entraîné; dans l'un et l'autre, vous avez reconnu le péril et vous vous êtes arrêté devant la limite; à Rome, malgré les exemples et les séductions d'une illustre amitié, vous avez pressenti la voix du chef de l'Église, et vous vous êtes soumis; à Paris, vous vous êtes senti déplacé au milieu des emportements populaires, et vous vous êtes retiré. A deux reprises et dans deux circonstances également graves, vous avez prouvé que l'intelligence des points d'arrêt nécessaires ne vous manquait pas plus que l'ardeur des premières impulsions; vous avez fait les deux actes d'indépendance les plus difficiles; vous avez résisté à vos plus chers amis et à vos plus intimes penchants.

(Pages 99 à 109.)

X

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE MON TEMPS ¹ (1858-1867)

I

Talleyrand.

Je ne dis que ce que je pense; mais je ne me tiens point pour obligé de dire, sur les hommes que je rencontre en passant, tout ce que je pense. Je ne dois rien à M. de Talleyrand; dans ma vie publique, il m'a même plutôt desservi que secondé; mais quand on a beaucoup connu un homme considérable et accepté longtemps avec lui de bons rapports, on se doit à soi-même, sur son compte, quelque réserve.

M. de Talleyrand venait de déployer dans la crise de la Restauration une sagacité hardie et de sang-froid, un grand art de prépondérance, et il devait bientôt déployer à Vienne, dans les affaires de la maison de Bourbon et de la France en Europe, les mêmes qualités et d'autres encore aussi peu communes et aussi efficaces. Mais hors d'une crise ou d'un congrès,

1. 8 volumes in-8°. Calmann-Lévy.

il n'était ni habile, ni puissant. Homme de cour et de diplomatie, non de gouvernement libre, il excellait à traiter par la convention, par l'agrément et l'habile emploi des relations sociales, avec les individus isolés ; mais l'autorité du caractère, la fécondité de l'esprit, la promptitude de résolution, la puissance de la parole, l'intelligence sympathique des idées générales et des passions publiques, tous ces grands moyens d'action sur les hommes réunis lui manquaient absolument. Il n'avait pas davantage le goût ni l'habitude du travail régulier et soutenu, autre condition du gouvernement intérieur. Ambitieux et indolent, flatteur et dédaigneux, c'était un courtisan consommé dans l'art de plaire et de servir sans servilité ; prêt à tout et capable de toutes les souplesses utiles à sa fortune, en conservant toujours des airs et reprenant au besoin des allures d'indépendance ; politique sans scrupules, indifférent aux moyens et presque aussi au but, pourvu qu'il y trouvât son succès personnel, plus hardi que profond dans ses vues, froidement courageux dans le péril, propre aux grandes affaires du gouvernement absolu, mais à qui le grand air et le grand jour de la liberté ne convenaient point : il s'y sentait dépaysé et n'y savait pas agir. Il se hâta de sortir des Chambres et de France pour aller retrouver à Vienne sa société et sa sphère.

(Tome I, p. 36 à 38.)

II

Le parti doctrinaire sous la Restauration.

On a beaucoup attaqué les doctrinaires. Je tiens à les expliquer, non à les défendre. Hommes ou partis,

quand on a exercé quelque influence sur les événements et tenu quelque place dans l'histoire, ce qui importe, c'est de se faire bien connaître ; ce but atteint, il faut rester en paix et se laisser juger.

Ce n'est ni l'esprit, ni le talent, ni la dignité morale, mérites que leurs ennemis mêmes ne leur ont guère contestés, qui ont fait le caractère original et la valeur politique des doctrinaires ; d'autres hommes, dans d'autres partis, possédaient aussi ces mérites, et entre ces rivaux d'intelligence, d'éloquence et de sincérité, le public réglera les rangs. Les doctrinaires ont dû à une autre cause et leur nom et leur influence, qui a été réelle, malgré leur petit nombre. C'est le grand caractère, bien chèrement payé, de la Révolution française, d'avoir été une œuvre de l'esprit humain, de ses conceptions et de ses prétentions, en même temps qu'une lutte d'intérêts sociaux. La philosophie s'était vantée qu'elle réglerait la politique, et que les institutions, les lois, les pouvoirs publics ne seraient que les créations et les serviteurs de la raison savante. Orgueil insensé, mais hommage éclatant à ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme, à sa nature intellectuelle et morale ! Les revers et les mécomptes ne tardèrent pas à donner à la Révolution leurs rudes leçons ; mais jusqu'en 1815 elle n'avait guère rencontré, pour commentateurs de sa mauvaise fortune, que des ennemis implacables ou des complices désabusés, avides les uns de vengeance, les autres de repos, et qui ne savaient opposer aux principes révolutionnaires, les uns qu'une réaction rétrograde, les autres que le scepticisme de la fatigue. « Il n'y a eu dans la Révolution qu'erreur et crime, disaient les uns ; l'ancien régime avait raison contre elle ; — la Révolution n'a péché que par excès, disaient les autres ; ses principes

étaient bons; mais elle les a poussés trop loin; elle a abusé de son droit. » Les doctrinaires repoussèrent l'une et l'autre de ces assertions; ils se défendirent à la fois et du retour aux maximes de l'ancien régime, et de l'adhésion, même purement spéculative, aux principes révolutionnaires. En acceptant franchement la nouvelle société française telle que toute notre histoire, et non pas seulement 1789, l'a faite, ils entreprirent de fonder son gouvernement sur des bases rationnelles et pourtant tout autres que les théories au nom desquelles on avait détruit l'ancienne société, ou les maximes incohérentes qu'on essayait d'évoquer pour la reconstruire. Appelés tour à tour à combattre et à défendre la Révolution, ils se placèrent dès l'abord et hardiment dans l'ordre intellectuel, opposant des principes à des principes, faisant appel non seulement à l'expérience, mais aussi à la raison, affirmant des droits au lieu de n'alléguer que des intérêts, et demandant à la France, non pas de confesser qu'elle n'avait fait que le mal, ni de se déclarer impuissante pour le bien, mais de sortir du chaos où elle s'était plongée et de relever la tête vers le ciel pour y retrouver la lumière.

Je me hâte d'en convenir, il y avait aussi, dans cette tentative, un grand orgueil, mais un orgueil qui commençait par un acte d'humilité, car il proclamait les erreurs d'hier en même temps que la volonté et l'espérance de n'y pas retomber aujourd'hui. C'était à la fois rendre hommage à l'intelligence humaine et l'avertir des limites de sa puissance; c'était faire acte de respect pour le passé sans défection envers le présent et sans abandon de l'avenir. C'était entreprendre de donner à la politique une bonne philosophie, non pour souveraine maîtresse, mais pour conseiller et pour appui.

Je dirai sans hésiter, selon ce que m'a appris l'expérience, quelles fautes se sont progressivement mêlées à ce généreux dessein, et en ont altéré ou arrêté le succès. Ce que j'ai à cœur en ce moment, c'est d'en bien marquer le vrai caractère. Ce fut à ce mélange d'élevation philosophique et de modération politique, à ce respect rationnel des droits et des faits, à ces doctrines à la fois nouvelles et conservatrices, anti-révolutionnaires sans être rétrogrades, et modestes au fond quoique souvent hautaines dans leur langage, que les doctrinaires durent leur importance comme leur nom. Malgré tant de mécomptes de la philosophie et de la raison humaine, notre temps conserve des goûts philosophiques et raisonneurs, et les plus déterminés praticiens politiques se donnent quelquefois les airs d'agir d'après des idées générales, les regardant comme un bon moyen de se justifier ou de s'accréditer. Les doctrinaires répondaient par là à un besoin réel et profond, quoique obscurément senti, des esprits en France ; ils avaient à cœur l'honneur intellectuel comme le bon ordre de la société ; leurs idées se présentaient comme propres à régénérer en même temps qu'à clore la Révolution. Et ils avaient à ce double titre, tantôt avec ses partisans, tantôt avec ses adversaires, des points de contact qui leur attireraient, sinon une complète sympathie, du moins une sérieuse estime : le côté droit les tenait pour des royalistes sincères, et le côté gauche, même en les combattant avec aigreur, savait bien qu'ils n'étaient les défenseurs ni de l'ancien régime, ni du pouvoir absolu.

(Tome I, p. 156 à 159.)

III

M. de Villèle.

Parmi les hommes de notre temps, c'est un trait distinctif de M. de Villèle d'être arrivé au gouvernement comme homme de parti et d'être resté homme de parti dans le gouvernement, tout en travaillant à faire prévaloir, parmi les siens, l'esprit de gouvernement sur l'esprit de parti. Ce modérateur du côté droit lui a toujours été fidèle. Bien souvent étranger aux idées, aux passions, aux desseins de son parti, il les combattait, mais sous main et sans les désavouer, décidé à ne jamais se séparer de ses amis, même quand il ne réussissait pas à les diriger. Par un instinct pratique, il avait promptement compris la nécessité de la ferme adhésion du chef à son armée pour assurer celle de l'armée à son chef. Il a payé cher cette persévérance, car elle l'a justement condamné à porter le poids de fautes que, plus libre, il n'eût probablement pas commises; mais c'est à ce prix qu'il a gardé pendant six ans le pouvoir en préservant, pendant six ans, son parti des fautes extrêmes qui, après lui, devaient amener sa ruine. Comme ministre de la royauté constitutionnelle, M. de Villèle a donné, parmi nous, l'un des premiers exemples de cette fixité des liens politiques qui, malgré de graves inconvénients et de belles exceptions, est essentielle aux grands et salutaires effets du gouvernement représentatif.

(Tome I, p. 233 et 234.)

IV

La Fayette et Manuel.

Je ne puis penser à M. de La Fayette sans un sentiment d'affectueuse tristesse. Je n'ai point connu de caractère plus généreux, plus bienveillant pour tous, plus ami de la justice envers tous, plus prêt à tout risquer pour sa foi et pour sa cause. Sa bienveillance, un peu banale envers les personnes, n'en était pas moins, pour l'humanité en général, et vraie et profonde. Son courage et son dévouement étaient faciles, empressés, sérieux sous des apparences quelquefois légères, et d'aussi bon aloi que de bonne grâce. Il a eu dans sa vie, une constance de sentiments et d'idées et des jours de résolution vigoureuse qui feraient honneur aux plus fermes amis de l'ordre et de la résistance. En 1791, il a fait tirer, au Champ de Mars, sur l'émeute parée du nom de peuple ; en 1792, il est venu, en personne, demander, au nom de son armée, la répression des Jacobins ; il est resté à part et debout sous l'Empire. Mais il manquait de jugement politique, de discernement dans l'appréciation des circonstances et des hommes, et il avait un laisser-aller sur sa propre pente, une imprévoyance des résultats probables de ses actions, un besoin permanent et indistinct de faveur populaire qui le faisaient dériver bien au delà de ses vues, et le livraient à des influences d'un ordre très inférieur, souvent même contraire à sa nature morale comme à sa situation. Au premier moment, en 1814, il s'était montré assez bien disposé pour la Restauration ; mais les tendances du pouvoir, la persévérance des rancunes royalistes et sa propre soif de popularité

le jetèrent bientôt dans l'opposition. A la fin des Cent Jours, son opposition à la maison de Bourbon devint une hostilité déclarée et active ; républicain dans l'âme sans pouvoir ni oser proclamer la République, il repoussa aussi obstinément que vainement le retour de la royauté ; et, dans la Chambre de 1815, irrité sans être épouvanté, il s'engagea, pour n'en plus sortir, tant que dura la Restauration, dans les rangs extrêmes de ses ennemis. Il était, de 1820 à 1823, non pas le chef réel, mais l'instrument et l'ornement de toutes les sociétés secrètes, de tous les complots, de tous les projets de renversement, même de ceux dont il eût, à coup sûr, s'ils avaient réussi, désavoué et combattu les résultats.

Personne ne ressemblait moins que M. Manuel à M. de La Fayette ; autant l'un était ouvert, imprévoyant et téméraire dans son hostilité, autant l'autre était contenu, calculé et prudent jusque dans sa violence, quoique au fond ferme et hardi. M. de La Fayette était, je ne dirai pas un grand seigneur, ce mot ne lui va pas, mais un grand gentilhomme libéral et populaire, point révolutionnaire par nature, mais qui pouvait, par entraînement et aveuglement, être poussé et pousser lui-même à des révolutions répétées ; M. Manuel était le fils docile et le défenseur habile de la révolution accomplie depuis 1789 ; capable de devenir, à son service, un homme de gouvernement, de gouvernement libre si l'intérêt de la révolution l'eût permis, de gouvernement absolu si le pouvoir absolu eût été nécessaire pour faire dominer la révolution, mais décidé en tout cas à la soutenir à tout prix. Esprit peu élevé et peu fécond, il ne portait, dans la vie et les débats parlementaires, ni grandes vues politiques, ni beaux et sympathiques mouvements de l'âme ; mais il était puissant par l'aplomb de son attitude et la

fermeté lucide de son langage. Point avocat, quoiqu'un peu provincial dans la forme, il parlait comme il agissait, en homme de parti froidement résolu, immobile dans la vieille arène révolutionnaire et ne consentant jamais à en sortir, soit pour admettre des transactions, soit pour entrer dans des voies nouvelles. La Restauration, à vrai dire, était pour lui l'ancien régime et la contre-révolution; après avoir fait, dans les Chambres, toute l'opposition qu'admettait ce théâtre, il encourageait au dehors tous les complots, tous les efforts de renversement, moins prompt que M. de La Fayette à se lancer à leur tête, moins confiant dans leur succès, mais décidé à entretenir par là, contre la Restauration, la haine et la guerre, en attendant qu'une chance favorable se présentât pour lui porter des coups décisifs.

(Tome I, p. 238 à 240.)

V

Châteaubriand.

Etranger au gouvernement intérieur du pays et au maniement quotidien des Chambres, M. de Châteaubriand jouissait du succès de sa guerre d'Espagne, comme il l'appelait, avec un orgueil oisif, prêt à devenir inquiet et amer. Il manquait précisément des qualités qui distinguaient M. de Villèle, et il avait celles, ou du moins l'instinct et le goût de celles que M. de Villèle ne possédait pas. Entré tard dans la vie publique et jusque-là inconnu, esprit peu cultivé et peu distrait des affaires par la variété et l'entraînement des idées, M. de Villèle n'a jamais eu qu'un but, arriver au pouvoir en servant bien son parti; et le pouvoir une

fois atteint, il n'a plus pensé qu'à le bien tenir en l'exerçant sensément. Lancé au loin dans le monde presque au sortir de l'enfance, M. de Châteaubriand a parcouru toutes les idées, tenté toutes les carrières, aspiré à toutes les gloires, épuisé les unes, touché aux autres, rien ne lui a suffi : « Mon défaut capital, a-t-il dit lui-même, c'est l'ennui, le dégoût de tout, le doute perpétuel. » Etrange disposition dans un homme voué à restaurer la religion et la monarchie ! Aussi la vie de M. de Châteaubriand a-t-elle été un contraste et un combat perpétuel entre ses entreprises et ses penchants, sa situation et sa nature. Ambitieux comme un chef de parti et indépendant comme un enfant perdu, épris de toutes les grandes choses et susceptible, jusqu'à la souffrance, pour les plus petites, insouciant sans mesure dans les intérêts communs de la vie, mais passionnément préoccupé, sur la scène du monde, de sa personne comme de sa gloire, et plus froissé des moindres échecs que satisfait des triomphes les plus éclatants. Dans la vie publique, plus jaloux de succès que de pouvoir, capable, dans une grande circonstance, comme il venait de le prouver, de concevoir et de mettre hardiment à flot un grand dessein, mais incapable de pratiquer avec énergie et patience, dans le gouvernement, une politique bien liée et fortement suivie. Il avait une sympathique intelligence des impressions morales de son pays et de son temps, plus habile pourtant et plus appliqué à leur complaire pour avoir leur faveur qu'à les diriger vers de sérieuses et durables satisfactions. Grand et noble esprit, soit dans les lettres, soit dans la politique, sachant d'instinct toucher les cordes élevées de l'âme humaine, mais plus propre à frapper et à charmer les imaginations qu'à gouverner les hommes, et avide sans mesure de louange

et de bruit pour satisfaire son orgueil, d'émotion et de nouveauté pour échapper à son ennui.

(Tome I, p. 238 à 240.)

VI

La France et l'Angleterre.

Quand on compare attentivement l'histoire et le développement social de la France et de l'Angleterre, on ne sait si c'est des ressemblances ou des différences qu'on doit être le plus frappé. Jamais deux nations, avec des origines et des situations fort diverses, n'ont été plus profondément mêlées dans leurs destinées, et n'ont exercé l'une sur l'autre, par les relations tantôt de la guerre, tantôt de la paix, une plus constante influence. Une province de la France a conquis l'Angleterre; l'Angleterre a possédé longtemps plusieurs provinces de la France; et au sortir de cette lutte nationale, déjà les institutions et le sens politique des Anglais étaient, pour les esprits les plus politiques entre les Français, pour Louis XI et Philippe de Comines, par exemple, un sujet d'admiration. Au sein de la chrétienté, les deux peuples ont suivi des drapeaux religieux divers; mais cette diversité même est devenue entre eux une nouvelle cause de contact et de mélange. C'est en Angleterre que les protestants français, c'est en France que les catholiques anglais persécutés ont cherché et trouvé un asile. Et quand les rois ont été proscrits à leur tour, c'est en France que le roi d'Angleterre, c'est en Angleterre que le roi de France se sont réfugiés, et c'est après un long séjour dans ce refuge que Charles II

au xvii^e siècle, et Louis XVIII au xix^e, sont rentrés dans leurs Etats. Les deux nations, ou, pour parler plus exactement, les hautes classes des deux nations ont eu tour à tour la fantaisie de s'emprunter mutuellement leurs idées, leurs mœurs, leurs modes. Au xvii^e siècle, c'était la cour de Louis XIV qui donnait le ton à l'aristocratie anglaise. Au xviii^e, c'était à Londres que Paris allait chercher des modèles. Et quand on s'élève au-dessus de ces incidents de l'histoire pour considérer les grandes phases de la civilisation des deux pays, on reconnaît qu'à d'assez longs intervalles dans le cours des siècles, ils ont suivi à peu près la même carrière, et que les mêmes tentatives et les mêmes alternatives d'ordre et de révolution, de pouvoir absolu et de liberté, se sont produites chez tous les deux, avec des coïncidences singulières en même temps qu'avec de profondes diversités.

C'est donc une vue bien superficielle et bien erronée que celle des personnes qui regardent la société française et la société anglaise comme si essentiellement différentes qu'elles ne sauraient puiser l'une chez l'autre des exemples politiques, si ce n'est par une imitation factice et stérile. Rien n'est plus démenti par l'histoire vraie et plus contraire à la pente naturelle des deux pays. Leurs rivalités mêmes n'ont jamais rompu les liens, apparents ou cachés, qui existent entre eux, et soit qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, qu'ils le veuillent ou qu'ils s'en défendent, ils ne peuvent pas ne pas influencer puissamment l'un sur l'autre ; leurs idées, leurs mœurs, leurs institutions se pénètrent et se modifient mutuellement, comme par une invincible nécessité.

Je n'hésite pas à le reconnaître : dans notre travail d'organisation politique, nous avons quelquefois fait

à l'Angleterre des emprunts trop complets et trop précipités. Nous n'avons pas toujours tenu assez de compte du caractère propre et des conditions spéciales de la société française. La France a grandi et prospéré sous l'influence de la royauté, secondant le mouvement d'ascension des classes moyennes; l'Angleterre, par l'action de l'aristocratie territoriale, prenant sous sa garde les libertés du peuple. De telles différences sont trop profondes pour disparaître, même dans la puissante uniformité de la civilisation moderne. Nous les avons trop oubliées. C'est l'écueil des innovations accomplies au nom d'idées générales et de grands exemples, qu'elles ne font pas, aux faits réels et nationaux, leur légitime part. Mais comment n'aurions-nous pas donné sur cet écueil? Dans le cours de sa longue vie, l'ancienne France a fait à plusieurs reprises de grands efforts pour arriver à un gouvernement libre. Ses plus puissantes influences ont, les unes résisté, les autres échoué dans ce travail; ses meilleures institutions ne se sont point prêtées aux transformations nécessaires, et sont demeurées politiquement inefficaces. Et pourtant, par un juste sentiment de son honneur et de son intérêt, la France n'a pas cessé de prétendre à un vrai et durable régime de garanties et de libertés politiques. Elle le réclamait, elle le voulait, en 1789. Par quelles voies le chercher? A quelles institutions le demander? Tant de fois déçue dans ses espérances et ses tentatives au dedans, elle a cherché au dehors des leçons et des modèles. Grande difficulté de plus dans une œuvre déjà si difficile, mais difficulté inévitable et imposée par la nécessité.

Tome I, p. 318 à 321.)

VII

Louis-Philippe en 1830.

Bien des gens ne me croiront guère, et pourtant je n'hésite pas à l'affirmer, M. le duc d'Orléans non plus n'était pas un ambitieux. Modéré et prudent, malgré l'activité de son esprit et la mobile vivacité de ses impressions, il prévoyait depuis longtemps la chance qui pouvait le porter au trône, mais sans la chercher, et plus enclin à la redouter qu'à l'attendre avec désir. Après les longues tristesses de l'émigration et la récente épreuve des Cent Jours, une pensée le préoccupait surtout : il ne voulait pas être de nouveau et nécessairement enveloppé dans les fautes que pouvait commettre la branche aînée de sa maison et dans les conséquences que ces fautes devaient amener. Le 31 mai 1830, il donnait à son beau-frère, le roi de Naples, arrivé depuis peu de jours à Paris, une fête au Palais-Royal; le roi Charles X et toute la famille royale y assistaient; la magnificence était grande, la réunion brillante et très animée : « Monseigneur, dit au duc d'Orléans, en passant près de lui, Monsieur de Salvandy, ceci est une fête toute napolitaine; nous dansons sur un volcan. — Que le volcan y soit, lui répondit le duc, je le crois comme vous; au moins la faute n'en est pas à moi; je n'aurai pas à me reprocher de n'avoir pas essayé d'ouvrir les yeux au roi; mais que voulez-vous? rien n'est écouté. Dieu sait où ils seront dans six mois! Mais je sais bien où je serai. Dans tous les cas, ma famille et moi, nous restons dans le palais. Quelque danger qu'il puisse y avoir, je ne bougerai pas d'ici. Je ne séparerai pas mon sort et celui

de mes enfants du sort du mon pays. C'est mon invariable résolution. » Cette résolution tint plus de place que tout autre dessein dans la conduite de M. le duc d'Orléans pendant tout le cours de la Restauration ; il était également décidé à n'être ni conspirateur ni victime. Je lui étais alors complètement étranger ; avant 1830, je ne l'avais vu que deux fois et en passant ; je ne saurais apprécier avec certitude les sentiments divers qui ont pu traverser alors son âme ; mais après avoir eu, pendant tant d'années, l'honneur de le servir, je demeure convaincu que, s'il eût dépendu de lui de consolider définitivement la Restauration, il eût hésité, pour lui-même et pour sa famille comme pour la France, et préféré la sécurité de cet avenir aux perspectives qu'une révolution nouvelle pouvait lui ouvrir.

Quand ces perspectives s'ouvrirent en effet devant lui, un autre sentiment influa puissamment sur sa conduite. Cette patrie, dont il était résolu à ne plus se séparer, était en grand danger, en danger de tomber dans le chaos ; le repos comme les libertés de la France, l'ordre au dedans comme la paix au dehors, tout était compromis ; nous n'avions devant nous que des orages et des ténèbres. Le dévouement à la patrie, le devoir envers la patrie ne sont certes pas des sentiments nouveaux et que n'aient pas connus nos pères ; il y a cependant, entre leurs idées et les nôtres, leurs dispositions et les nôtres à cet égard, une différence profonde. La fidélité envers les personnes, envers les supérieurs ou envers les égaux, était, dans l'ancienne société française, le principe et le sentiment dominant ; ainsi l'avaient faite ses origines et ses institutions premières ; les liens personnels étaient les liens sociaux. Dans le long cours de notre histoire, la civi-

lisation s'est répandue; les classes diverses se sont rapprochées et assimilées; le nombre des hommes indépendants et influents s'est immensément accru; les individus sont sortis des groupes particuliers auxquels ils appartenaienit jadis pour entrer et vivre dans une sphère générale; l'unité nationale s'est élevée au-dessus de l'organisation hiérarchique. L'Etat, la nation, la patrie, ces êtres collectifs et abstraits, sont devenus comme des êtres réels et vivants, objets de respect et d'affection. Le devoir envers la patrie, le dévouement à la patrie ont pris, dans la plupart des âmes, un empire supérieur à celui des anciens dévouements, des anciens devoirs de fidélité envers les personnes. De nobles et désintéressés sentiments animaient également, sur les rives du Rhin, l'armée républicaine et l'armée de Condé dans leurs déplorables combats; mais leur foi morale et politique différait de nature autant que d'objet : les uns souffraient et mouraient pour rester fidèles à leur roi, à leur classe, à leur nom; les autres pour défendre et servir cette patrie, idée sans figure, nom commun à tous, de laquelle ils n'avaient reçu que l'honneur de naître dans son sein, et à laquelle, par ce seul motif qu'elle était la France, ils croyaient se devoir tout entiers. La même transformation s'était accomplie dans la vie civile; la préoccupation des intérêts publics, des vœux publics, des périls publics, était devenue plus générale et plus forte que celle des relations et des affections individuelles. Ce fut par des causes profondes et sous l'empire de grands faits sociaux que, sans préméditation, par instinct, les deux partis s'appelèrent, en 1789, l'un le parti royaliste, l'autre le parti patriote : dans l'un, le devoir et le dévouement envers le roi, chef et représentant direct envers la patrie elle-même, étaient

le principe, le lien, le sentiment dominant. Royaliste par situation, M. le duc d'Orléans, par les événements et par les influences au milieu desquelles il avait vécu, était devenu patriote. La patrie était gravement compromise. Il pouvait, et lui seul pouvait la tirer du péril. Ce ne fut pas le seul, mais ce fut, à coup sûr, l'un des plus puissants motifs de sa détermination.

(Tome II, p. 12 à 16.)

VIII

Casimir Périer.

Sa physionomie, son attitude, son regard, son accent, tout en lui était réel et sérieux. Sa gravité n'était ni celle de l'austérité morale, ni celle de la méditation intellectuelle, mais celle d'un esprit solide et ferme, pénétré d'une idée et d'une passion fortes, et incessamment préoccupé d'un but qu'il jugeait à la fois très difficile et indispensable d'atteindre. Ardent et inquiet, il avait toujours l'air de défier ses adversaires et de mettre à ses amis le marché à la main. Il recevait un jour des députés, membres de la majorité, qui venaient lui présenter des objections contre je ne sais plus quelle mesure, et lui faire pressentir, à ce sujet, l'abandon d'une partie de ses amis. Pour toute réponse, il s'écria en les regardant d'un œil de feu : « Je me moque bien de mes amis quand j'ai raison ! c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent ; » et il rentra dans son cabinet. Dans les conversations particulières, il écoutait froidement, discutait peu, et se montrait presque toujours décidé

d'avance. A la tribune, il n'était ni souvent éloquent, ni toujours adroit, mais toujours efficace et puissant. Il inspirait confiance à ses partisans, malgré leurs doutes, et il en imposait à ses adversaires au milieu de leur irritation. C'était la puissance de l'homme, bien supérieure à celle de l'orateur.

Avec ses agents et dans toute l'administration, il établit, dès le début, l'unité de vues et d'action comme une règle de politique et un devoir de probité. Plusieurs circulaires, les unes de principe général, les autres motivées par des incidents particuliers, inculquèrent fortement ce devoir aux fonctionnaires des divers ordres, en les prévenant que le cabinet n'en tolérerait pas l'oubli. Et en effet, quand des hommes considérables persistèrent, malgré leurs fonctions, à rester membres de l'*Association nationale*, que le ministère avait expressément improuvée, ils furent tous révoqués. M. Odilon Barrot sortit du Conseil d'Etat, M. Alexandre de Laborde cessa d'être aide de camp du Roi, M. le général Lamarque fut mis en disponibilité. Il fut évident que le chef du cabinet voulait fermement ce qu'il avait dit et que partout il pouvait ce qu'il voulait.

Il était sévère à exiger des fonctionnaires l'exacte observation de leurs devoirs, même quand aucun intérêt spécial et pressant ne semblait en question. Le *Moniteur* contient un jour cet article : « Un Préfet s'étant présenté hier chez M. le ministre de l'intérieur, sans avoir préalablement demandé la permission de se rendre à Paris, n'a pu obtenir audience. A cette occasion le ministre a décidé que tout préfet qui s'absenterait de son département sans congé se mettrait dans le cas d'être révoqué. Tous les fonctionnaires comprendront que, dans la situation actuelle des

affaires, c'est pour eux un devoir impérieux de rester à leur poste. »

A cette attentive surveillance de ses agents, à ce maniement énergique de tous les instruments de pouvoir placés sous sa main, M. Casimir Périer joignait un autre soin : il se préoccupait de l'état d'esprit du public, et se servait fréquemment du *Moniteur* pour communiquer avec lui et lui faire connaître et comprendre son gouvernement. Là aussi il se manifestait avec autorité, démentant les faux bruits, redressant les idées fausses, expliquant et présentant sous leur vrai jour les actes du cabinet. Ce n'était point de la polémique, mais le monologue assidu d'un pouvoir sensé et ferme parlant tout haut devant le pays. Et quand l'aveugle ou intraitable hostilité des partis ennemis et de leurs journaux jetait M. Périer dans un doute triste sur l'efficacité de ses commentaires officiels, il disait à ses amis : « Après tout, que m'importe ? j'ai le *Moniteur* pour enregistrer mes actes, la tribune des Chambres pour les expliquer, et l'avenir pour les juger. »

(Tome II, p. 195 à 197.)

IX

Le choléra en 1832. Mort de Casimir Périer.

Encore un exemple de la vanité des confiances de l'homme ! Au moment où M. Casimir Périer se préoccupait ainsi de régler l'avenir, le présent était près de lui échapper ; le choléra, qui devait l'atteindre, envahissait soudainement Paris. On a dit que, dès la première explosion du fléau, M. Périer en avait eu

l'imagination frappée au point qu'à l'instant sa santé en souffrit, surtout que les bruits d'empoisonnement et les meurtres populaires suscités par ces bruits avaient troublé son âme, presque comme un outrage personnel. Il fut, en effet, profondément indigné de ces déplorables scènes de crédulité féroce. « Ce n'est pas là, disait-il, la pensée d'un peuple civilisé ; c'est le cri du peuple sauvage. » Mais je ne pense pas que son impression soit allée plus loin : « J'étais présent, m'a dit M. d'Haubersart, quand le préfet de police vint lui rendre compte de ce qui se passait. M. Périer fut ému, irrité, attristé, mais point troublé. » Il avait l'imagination chaude, le tempérament irritable, mais l'âme forte et l'esprit ferme ; il voyait les choses telles qu'elles étaient réellement, sans exagération comme sans illusion, même lorsqu'il en était profondément remué.

Je ne trouve pas que les écrivains qui ont raconté ce temps aient peint avec vérité et justice l'état de Paris, gouvernement et peuple, pendant cette lugubre crise. Aussi absurdes qu'odieux, les emportements populaires furent peu nombreux, limités à quelques rues encombrées d'une population pauvre et grossière, et ils cessèrent promptement. L'aspect général de la ville était morne, mais point troublé ; on ne voyait nulle part cette agitation désordonnée ou cette immobilité stupide qui caractérisent la peur ; les habitants passaient dans les rues, silencieux, le pas pressé, la physionomie un peu tendue et crispée, sous l'influence de l'air froid et sec qu'ils respiraient. Les Chambres, les tribunaux, les fonctionnaires de toute sorte continuèrent régulièrement leurs travaux. Les prêtres, les administrateurs, les médecins, les employés des établissements pieux et charitables firent

leur devoir, beaucoup avec ardeur, presque tous sans hésitation. Le roi et sa famille, les ministres, tous les chefs des services publics donnèrent l'exemple du courage et du dévouement. Le comte d'Argout, dans les attributions duquel se trouvait la police sanitaire, parcourait les quartiers les plus malades, aidant de sa propre main à placer les morts dans les voitures qui les recueillaient de maison en maison pour les porter aux cimetières. La charité chrétienne, la sympathie libérale et le zèle administratif unissaient leurs efforts pour lutter contre le mal ou en atténuer les résultats. L'anxiété publique était visible, la tristesse profonde ; mais on n'avait sous les yeux aucun de ces spectacles d'épouvante honteuse et de désorganisation sociale et morale qui, dans d'autres temps et ailleurs, ont accompagné de telles épreuves. On se sentait, au contraire, au milieu d'une population en qui dominait le sentiment du devoir ou de l'honneur, et sous la main d'un gouvernement régulier, intelligent, vigilant, résolu et capable d'accomplir, dans les limites de la science et de la puissance humaines, tout ce qu'exigeait de lui le périlleux service de la société confiée à ses soins.

Ce n'est point par des observations indirectes et lointaines, c'est de près et par moi-même que j'ai vu et pu apprécier l'état moral de Paris à cette époque. Je vivais au milieu du mal public et du travail assidûment suivi pour y porter remède. Pourquoi ne rendrais-je pas à une chère mémoire ce qui lui est dû ? L'affection commande la réserve, mais n'interdit pas la vérité. Dame de charité dans le quartier que nous habitons, dès que le fléau y parut, ma femme se voua à en défendre les familles pauvres commises à sa charge, et bien d'autres aussi dont la détresse s'aggra-

vait par ce nouveau péril. Elle employait chaque jour plusieurs heures à les visiter, à munir de précautions ceux qui se portaient bien, à faire soigner et souvent à soigner elle-même ceux qui étaient atteints, à faire promptement enlever ceux qui avaient succombé, à soutenir et à consoler ceux qui restaient. Sa jeunesse, on activité, sa sérénité, son facile courage, sa bonté à la fois sympathique et fortifiante lui acquirent bientôt la confiance des effrayés, des malades, des médecins, des administrateurs, de tous ceux qui, dans le quartier, étaient les objets ou les alliés de son œuvre. Ils venaient incessamment réclamer ses visites, ses secours, ses conseils ; les uns l'informaient de leurs maux et de leurs besoins ; les autres la mettaient au courant des mesures adoptées par l'administration et des moyens employés par la science. De mon cabinet, j'entendais fréquemment demander : « *Madame Guizot y est-elle ?* » Je la voyais, avec une inquiétude qu'elle me voyait bien, mais dont nous ne nous parlions pas, sortir, rentrer, ressortir plusieurs fois dans le jour pour suffire à sa tâche. Sa santé n'en fut point altérée, mais elle eut bientôt à s'occuper de sa propre maison. Je fus moi-même atteint du choléra ; pas très gravement, assez cependant pour que mon médecin, le docteur Lerminier, dit : « *Si M. Guizot avait peur, il serait bien malade.* » Je n'eus à me défendre d'aucune impression semblable. Pendant un jour seulement mon malaise fut extrême ; j'avais comme un sentiment de grand trouble et de désorganisation intérieure. Les remèdes, surtout l'emploi continu de la glace, mirent fin à cet état ; j'entrai rapidement en convalescence, et ma femme put reprendre au dehors son œuvre.

L'atmosphère de charité où je vivais et ma propre

indisposition me rendirent l'histoire du choléra de 1832 très familière; j'en entendais sans cesse parler; j'étais au courant de tous les incidents, de tous les travaux, de tous les sentiments qui s'y rattachaient. Je suis sorti de cette triste époque plein d'estime pour la bonté, le courage, le dévouement, le zèle intelligent, la sympathie affectueuse, pour toutes les vertus privées qui abondent dans toutes les classes de la société française, et qui s'y déploient avec une verve charmante dès que les grandes épreuves les appellent. Il y a là de quoi compenser bien des faiblesses, et de puissants motifs d'espérer que cette société acquerra aussi, avec le temps, les vertus publiques dont elle a besoin pour accomplir sa destinée et pour satisfaire à son propre honneur.

Au plus fort de la crise, pour combattre les craintes de contagion et relever les esprits abattus, le gouvernement voulut faire une démarche un peu éclatante. Le Roi proposa d'aller en personne, avec le président du conseil, visiter l'Hôtel-Dieu. Le cabinet n'y consentit point; mais M. le duc d'Orléans, avec un généreux empressement, demanda à remplacer son père, et son offre fut acceptée. La visite eut lieu le 1^{er} avril 1832.

Le duc d'Orléans, M. Casimir Périer et M. de Marbois, alors président du Conseil général des hospices et âgé de quatre-vingt-sept ans, parcoururent les salles des cholériques de l'Hôtel-Dieu, s'arrêtant auprès du lit des malades, leur prenant les mains, causant avec eux, et les encourageant par de bonnes et fermes paroles. La visite fut longue. Plusieurs malades, dix ou douze, selon le rapport d'un assistant, moururent pendant sa durée. M. Lanyer, jeune médecin distingué, employé alors dans le ministère de l'intérieur comme directeur des affaires civiles de l'Algérie, avait

accompagné M. Casimir Périer dans cette visite ; il l'engagea, ainsi que M. le duc d'Orléans, à y mettre un terme, disant qu'un plus long séjour dans cette atmosphère pouvait être dangereux et était complètement inutile. Ni M. le duc d'Orléans, ni M. Périer ne tinrent compte de cet avis. Le prince discutait, avec une entière liberté d'esprit, la question de savoir si le choléra était ou non contagieux ; et M. Périer, silencieux et grave, éprouvait et contenait visiblement, en présence de tant de souffrances, une profonde émotion. Ils se retirèrent enfin, et, rentré au ministère de l'intérieur, M. Périer se complaisait à raconter le courage de ce jeune prince et de ce vieux magistrat, l'un sur les marches du trône, l'autre sur le bord du tombeau, tous deux parfaitement tranquilles et sereins à côté de ces mourants dont le souffle répandait peut-être la mort. Pour lui, il avait, en parlant de ce spectacle, les yeux ardents, le teint pâle, la physionomie altérée, et ses amis étaient pénétrés d'inquiétude en le regardant.

Trois jours après cette lugubre visite, M. Casimir Périer était gravement malade : l'un de ses collègues, M. de Montalivet, vint le voir, le 5 avril, dans la soirée : « Je le trouvai seul, étendu sur un canapé ; les meurtres commis la veille par une foule furieuse et stupide, sur de prétendus empoisonneurs, avaient fait sur son esprit une impression navrante. Il me fit sur la France et sur lui-même, les plus tristes prédictions : « Je vous l'ai déjà dit ; je sortirai de ce ministère les « pieds en avant. » C'étaient en effet les termes dont il s'était servi avec moi le jour même où il s'installa au ministère de l'intérieur, le 14 mars 1831. Il m'entretint ensuite, avec calme et tristesse, de l'article à insérer le lendemain dans le *Moniteur*. Le Préfet de

police arriva. Je le quittai en lui disant un adieu qui devait être le dernier. Je ne l'ai plus revu. »

Le mal éclata, chez M. Casimir Périer, avec une grande violence : « Des spasmes nerveux soulevaient ce grand corps dans son lit, par une sorte de mouvement mécanique dont la puissance irrésistible était effrayante. C'était un douloureux spectacle que celui de cette intelligence et de cette volonté si énergiques luttant en vain contre la matière. » Quelques-uns des médecins appelés doutaient que ce fût le choléra ; la plupart, et les principaux, l'affirmaient, et tout semble indiquer qu'ils avaient raison. A côté de M. Périer, dans le ministère de l'intérieur, onze personnes en étaient en même temps attaquées, et son collègue, M. d'Argout, qui l'avait accompagné dans la visite à l'Hôtel-Dieu, était frappé comme lui, et presque en aussi grand danger. Au bout de quelques jours, une amélioration sensible donna quelques espérances ; ce fut, entre les médecins, le moment des doutes, des discussions et des essais divers ; pendant six semaines, ils luttèrent de toute leur science, et le malade de toute la force de son âme, contre le mal toujours renaissant et croissant ; mais tous les efforts étaient vains ; la fièvre devenait de jour en jour plus ardente ; l'extrême susceptibilité nerveuse de M. Périer allait souvent jusqu'au délire. Au milieu de son mal, l'avenir de son pays et de la bonne politique dans son pays était sa constante préoccupation. Il en parlait à ceux qui l'entouraient ; il s'en parlait tout haut à lui-même dans les accès de la fièvre. Son fils aîné arriva d'Angleterre ; M. Périer ne l'entretint, pendant plus d'une heure, que de la Conférence de Londres et du règlement des affaires de Belgique. Malgré l'affection qu'il portait à ce fils, il ne se laissa aller à aucun attendris-

sement, ne manifesta aucune faiblesse; la paix de l'Europe paraissait sa seule pensée. Quand son esprit se portait sur les affaires de l'intérieur, il exprimait pour l'ordre social, les plus vives alarmes, ne se faisant aucune illusion sur la valeur de ses succès contre l'anarchie, et sachant bien que, s'il avait arrêté la ruine de l'ordre, il n'avait pas assuré sa victoire : « J'ai les ailes coupées, disait-il ; je suis bien malade, mais le pays est encore plus malade que moi. »

(Tome II, p. 313 à 322.)

X

L'attentat de Fieschi.

Nous nous rendîmes le 28 juillet aux Tuileries, au moment où le roi se disposait à partir pour la revue. La famille royale était réunie, la reine émue et silencieuse. Mme Adélaïde visiblement affectée et demandant qu'on la rassurât, les jeunes princes prenant plaisir à entendre dire que la troupe était superbe et que la garde nationale serait très nombreuse. Il était convenu que quelques-uns des ministres accompagneraient le roi, et que les autres iraient, ainsi que la reine, à l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme, attendre le retour du roi qui devait s'arrêter là pour assister au défilé. Le roi monta à cheval et partit avec ses trois fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, quatre de ses ministres, le duc de Broglie, le maréchal Maison, l'amiral Rigny et M. Thiers, les maréchaux Mortier et Lobau et un nombreux état-major. Nous nous rendîmes, l'amiral Duperré, M. Duchâtel, M. Human, M. Persil et moi, à

la Chancellerie. Plus d'une heure s'écoula; des nouvelles venaient à chaque instant de la revue; on se félicitait de l'ordre qui y régnait, du bel aspect des troupes, du bon esprit de la garde nationale. Tout à coup la reine et les princesses arrivèrent saisies de trouble et de douleur; au moment où elles quittaient les Tuileries pour se rendre à la Chancellerie, le colonel Boyer, l'un des aides de camp du roi, était accouru au galop leur annoncer l'attentat auquel le roi et ses fils venaient d'échapper, et qui avait fait, autour de lui, tant de victimes.

Quelques minutes après midi, sur le boulevard du Temple, le roi cheminait tranquillement le long des rangs de la garde nationale, et un peu en avant de son cortège; un jet de flamme, parti d'une fenêtre sur la gauche, frappa soudain ses yeux: « Joinville, dit-il à son fils en ce moment le plus voisin de lui, ceci me regarde; » et au même instant une nuée de balles éclatait sur son passage, frappant à mort ou blessant grièvement quarante et une des personnes qui l'entouraient. Le roi s'arrêta un moment, vit ses fils debout à ses côtés, promena ses regards sur les mourants, donna quelques ordres, et, montrant du doigt au duc de Broglie, qui s'était rapproché de lui, l'oreille de son cheval percée d'une balle: « Il faut continuer, mon cher duc; marchons, marchons; » et il poursuivit en effet la revue, au milieu des explosions d'indignation et des acclamations incessantes de la garde nationale, de la troupe et de la population.

La nouvelle nous était venue à la Chancellerie en même temps qu'elle arrivait aux Tuileries; mais le récit encore obscur de l'attentat, les bruits incertains déjà répandus sur le nombre et les noms des victimes, l'absence prolongée du roi et de sa suite maintenaient

et redoublaient les alarmes; les salons de la Chancellerie étaient pleins des femmes, des mères, des sœurs, des filles de ceux qui accompagnaient le roi; on accourait de tous côtés pour demander ou apporter des nouvelles. Qui était tué? qui était blessé? que se passait-il à la revue continuée? La duchesse de Broglie arriva, cherchant son mari; la reine se jeta dans ses bras, étouffant à grand'peine ses larmes. Toute cette société royale était en proie à toutes les terreurs, à toutes les angoisses du cœur humain, et personne ne savait bien encore quelle serait la mesure de ses douleurs. La vérité complète et précise, cruelle pour les uns, calmante pour les autres, fut enfin connue. La revue terminée, le roi arriva à la Chancellerie avec son cortège: autour de la famille royale réunie et rassurée, on comptait les pertes, on répétait les noms de dix-huit autres familles, les unes illustres, les autres obscures, toutes frappées du même coup, toutes en proie à la même désolation. Après un court repos, le roi et les princes ses fils remontèrent à cheval, à la porte de la Chancellerie: les bataillons de la garde nationale et les régiments de l'armée défilèrent devant eux, avec ces acclamations ardentes, mêlées de sympathie et de colère, que suscite dans les masses le spectacle d'un grand crime, d'une grande douleur et d'un grand péril. Le défilé terminé, tous se dispersèrent, princes et peuple; chacun retourna à ses tristesses et à ses affaires; le duc de Broglie, en se déshabillant, vit tomber de sa cravate une balle qui s'y était arrêtée après avoir, sans qu'il s'en aperçût au moment, emporté et ensanglanté le collet de son habit. La population affluait autour des Tuileries, sur le théâtre de l'attentat, à la porte des blessés connus; et le soir même, le roi, la reine et Mme Adélaïde, dans une

voiture de ville, sans escorte, allèrent porter à la veuve du maréchal Mortier, la duchesse de Trévise, ces témoignages de sympathie qui honorent ceux qui les donnent plus qu'ils ne consolent ceux qui en sont l'objet.

L'horreur fut générale et profonde. Le public était indigné et attendri. Le crime avait été préparé et exécuté avec une indifférence atroce. Toutes les classes, tous les rangs, tous les âges avaient été frappés. Les douleurs royales et les douleurs populaires s'étaient confondues. Le roi avait déployé, au moment du péril, une fermeté imperturbable, et en revoyant sa famille, une sensibilité expansive. Nul homme n'a jamais eu un courage plus simple, plus exempt d'ostentation, moins empressé à se faire remarquer et valoir. Des milliers de spectateurs avaient vu et racontaient tous les détails, affreux ou touchants, de l'événement. Huit jours après, le 5 août, quatorze cercueils, portés sur quatorze chars funèbres, précédés et suivis d'un cortège immense, gouvernement, garde nationale, armée, clergé, magistrats, corps savants, écoles publiques, les représentants de la société tout entière, cheminèrent le long des boulevards, de la place de la Bastille aux Invalides, à travers une population innombrable, passionnément émue et silencieuse. Le roi, la reine, toute la famille royale attendaient et reçurent le cortège à l'hôtel des Invalides. En présence de toutes ces grandeurs divines et humaines, tous ces cercueils qu'un seul crime avait remplis de morts si divers, descendirent l'un après l'autre dans le même caveau. La cérémonie terminée, quand ce peuple de spectateurs se fut écoulé, les jours suivants,

au sein des familles, dans les lieux publics, partout où se rencontraient des hommes qui n'avaient rien à cacher, un sentiment unanime éclatait; c'était le cri général qu'un devoir impérieux commandait de mettre un terme aux attaques, aux provocations, aux manœuvres qui suscitaient de tels forfaits et infligeaient à la société de tels périls, au cœur humain de telles douleurs.

(Tome III.)

XI

Mort de Talleyrand.

Parmi tant de morts de ces trois années, je n'ai pas encore nommé le plus célèbre, celui qui avait fait le plus de bruit pendant sa vie et qui en fit encore le plus au moment de sa mort, le prince de Talleyrand. Depuis sa démission de l'ambassade de Londres, il vivait tantôt à Paris, tantôt dans son château de Valençay, toujours très bien venu du roi Louis-Philippe, mais ne trouvant pas toujours, dans sa faveur inactive, de quoi échapper au vide et à l'ennui. Il avait été, dès l'origine, membre de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, et il y rentra de droit en 1832, quand je la fis rétablir. La fantaisie lui vint, en 1838, d'y faire une lecture, et il nous lut en effet, le 3 mars, dans une séance particulière, une notice sur le comte Reinhard, savant et honnête diplomate qui avait longtemps servi sous ses ordres, soit dans ses bureaux, soit dans divers postes extérieurs, et qui avait même été un moment, en 1799, ministre des affaires étrangères. L'écrivain était plus grand que son

sujet. Il avait trop de goût pour chercher à le grandir ; le sentiment juste des proportions et des convenances était l'une des qualités de l'esprit de M. de Talleyrand, et sa charlatanerie, quand il voulait en avoir, était parfaitement fine et cachée. Tout en louant beaucoup M. Reinhard, il le laissa à sa place et à sa taille ; mais il répandit dans sa notice, à propos des études et de la carrière diplomatiques, une multitude de réflexions ingénieusement sensées et de traits spirituels, sans recherche de nouveauté ni d'éclat. Elle était écrite avec cette élégance naturelle qui, dans un sujet modeste et une composition courte, tient lieu du talent sans y prétendre. Cette lecture, à laquelle assistaient plusieurs membres des autres académies de l'Institut, entre autres M. Royer-Collard et M. Villemain, eut un succès général. On y remarqua surtout un éloge très juste, mais assez peu attendu, des fortes études théologiques, de leur influence sur la vigueur comme sur la finesse de l'esprit, et des habiles diplomates ecclésiastiques qu'elles avaient formés, notamment le cardinal chancelier Duprat, le cardinal d'Ossat et le cardinal de Polignac. M. de Talleyrand avait évidemment pris un hardi plaisir à rappeler que, lui aussi, il avait étudié au séminaire, et à prouver que si, depuis, il s'était peu soucié des devoirs de son état, il n'avait pas oublié du moins les avantages qu'il avait pu en recueillir. Les auditeurs lui savaient gré d'être venu offrir à l'Institut un travail qui, pour lui, serait probablement le dernier, et les moins dévots pardonnaient volontiers, au grand seigneur philosophe qui faisait, envers eux, acte de déférence, ses compliments aux théologiens.

Leur bienveillance pour lui fut mise bientôt à une plus difficile épreuve. Peu de semaines après sa lec-

ture à l'Académie, M. de Talleyrand tomba gravement malade; la mort approchait. Comment la recevrait-il? Quel serait, sur sa vie passée, son propre et dernier jugement? Au moment de paraître devant le souverain juge, par quels actes ou quels refus, par quelles paroles ou quel silence manifesterait-il l'état de son âme? Sur le seul bruit de sa maladie, les chefs et les zélés fidèles de l'Eglise catholique se préoccupaient vivement de ces questions. Autour de lui, les sollicitudes affectueuses et les instances pieuses ne manquaient pas. En revanche, parmi ceux de ses contemporains qui avaient, comme lui, professé et mis en pratique les idées philosophiques du XVIII^e siècle et de la Révolution, plusieurs redoutaient de sa part un démenti de sa vie, une désertion de sa cause, un acte de faiblesse et d'hypocrisie. A ne parler que des actes extérieurs et connus de ses derniers jours, ce que fit alors M. de Talleyrand, il eut raison de le faire, et sa mort ne mérita aucun reproche de mensonge ni de faiblesse. Indépendamment de toute foi intime, il avait, dans ses rapports avec l'Eglise à laquelle il s'était lié, manqué à d'impérieux devoirs et donné de grands scandales; en se soumettant à reconnaître de tels torts et à en témoigner son repentir, il fit un acte honnête en soi autant que convenable selon le monde, qui n'était ni une abjuration de ses idées générales, ni un abandon de sa cause politique, mais une réparation solennelle après d'éclatants désordres. Et il put faire cet acte sans hypocrisie, car il était de ceux qui, même dans la licence de leur vie, conservent, par justesse et élévation d'esprit, l'instinct de l'ordre moral, et qui lui rendent volontiers, quand le temps n'est plus où ils auraient à lui sacrifier leurs intérêts ou leurs passions, le respect qui lui est dû.

J'ignore quelle fut, à l'heure suprême et dans le frémissement solitaire de l'âme près de se séparer du monde, la disposition religieuse de M. de Talleyrand; la mort a des coups d'autorité bien inattendus et des secrets que personne ne pénètre ici-bas. Mais un fait caractéristique mérite d'être rappelé. Quand, sur son lit de mort, on lui présenta à signer la lettre qu'il avait résolu d'adresser au pape, il voulut qu'elle fût datée du même jour où il avait lu à l'Institut sa notice sur le comte Reinhard. Il avait à cœur de constater et qu'il avait écrit cette lettre dans la pleine fermeté de sa pensée, et de placer son acte de soumission envers l'Eglise au même moment où il faisait acte de fidélité aux souvenirs de sa vie et à ses amis.

(Tome IV.)

XII

Le général Bugeaud en Algérie.

Quand, le 29 décembre 1840, le roi, sur la demande du cabinet, nomma le général Bugeaud gouverneur général de l'Algérie, je ne me dissimulai point les conséquences de ce choix et les obligations, j'ajoute les difficultés, qu'il nous imposait. Le général Bugeaud n'était pas un officier à qui l'on pût donner telles ou telles instructions, avec la certitude qu'il bornerait son ambition à les exécuter de son mieux et à faire son chemin dans sa carrière en contentant ses chefs.

C'était un homme d'un esprit original et indépendant, d'une imagination fervente et féconde, d'une volonté ardente, qui pensait par lui-même et faisait une grande place à sa propre pensée en servant le

pouvoir de qui il tenait sa mission. Ni l'éducation ni l'étude n'avaient, en la développant, réglé sa forte nature ; jeté de bonne heure dans les rudes épreuves de la vie militaire, et trop tard dans les scènes compliquées de la vie politique, il s'était formé par ses seules observations et sa propre expérience, selon les instincts d'un bon sens hardi qui manquait quelquefois de mesure et de tact, jamais de justesse ni de puissance. Il avait sur toutes choses, ses idées à lui, ses plans, ses résolutions, et non seulement il les poursuivait en fait, mais il les proclamait d'avance, en toute occasion, à tout venant, dans ses conversations, dans ses correspondances, avec une force de conviction et une verve de parole qui allaient croissant à mesure qu'il rencontrait la contradiction ou le doute ; il s'engageait ainsi passionnément, soit envers lui-même, soit contre ceux qui n'acceptaient pas toutes ses vues, tellement plein de son ferme jugement et de sa patriotique intention, qu'il ne s'apercevait pas des préventions qu'inspirait l'intempérance de son langage, et ne pressentait pas les difficultés que ces préventions sèmeraient sur ses pas quand, après avoir tant parlé, il aurait à agir.

En même temps qu'il se créait ainsi lui-même des difficultés factices, il ne se faisait aucune illusion sur les difficultés naturelles de sa mission et sur l'étendue des moyens nécessaires pour les surmonter. Cet esprit qui, par son exubérance et sa confiance dans ses conceptions, semblait quelquefois chimérique, était remarquablement exact et pratique, attentif à se rendre un compte sévère des obstacles qu'il devait rencontrer et des forces dont il avait besoin, n'en dissimulant rien à personne pas plus qu'à lui-même, sans complaisance pour les idées fausses et les vaines espé-

rances du public, sans ménagement pour les embarras ou les faiblesses de ses supérieurs. C'était un agent parfaitement véridique et puissamment efficace, mais peu commode, et qui mêlait avec rudesse l'exigence à l'indépendance.

Il était de plus ombrageux, susceptible, prompt à croire qu'on ne faisait pas une assez large part à ses services ou à sa gloire. Quand les difficultés naturelles de sa mission ou celles qu'il s'attirait quelquefois lui-même le rendaient mécontent ou inquiet, quand il croyait avoir à se plaindre du roi, du ministre de la guerre, des Chambres, des journaux, c'était à moi qu'il s'adressait pour épancher ses mécontentements, ses inquiétudes, et me demander d'y porter remède. Non qu'il y eût, entre lui et moi, une complète intimité ; nos antécédents, nos goûts, nos habitudes d'esprit et de vie ne se ressemblaient pas assez pour nous unir à ce point ; mais il savait le cas que je faisais de lui, il comptait sur mon bon vouloir et sur mon aptitude à le soutenir dans le Conseil, dans les Chambres, devant le public. Il était d'ailleurs, dans la politique générale, ardent conservateur, touché surtout des conditions comme des besoins de l'ordre, et l'un de mes plus fermes adhérents : « Pendant que je poursuivrai l'Emir dans ses retraites, m'écrivait-il, vous lutterez pour maintenir votre majorité contre l'inconstance et l'inconséquence. Vous verrez, comme moi, qu'il est aussi difficile de conserver que de conquérir ; mais vous combattrez avec talent et fermeté ; j'espère, autant que je le désire, que vous triompherez. Vous me défendez, vous me soutenez dans l'occasion ; et vous ne le faites que par justice et bienveillance pour un vieil ami politique en qui vous avez confiance comme général. C'est à votre insu que vous

acquitez, envers moi, une vieille dette ; combien de fois vous ai-je défendu contre les préjugés absurdes des esprits creux ou passionnés ! »

(Tome IV.)

XIII

Du sentiment populaire en politique.

M. Royer-Collard voyait un jour le général Foy pensif et un peu triste après un discours excellent qui n'avait pas obtenu un succès aussi populaire ni aussi prompt qu'il l'eût souhaité : « Mon cher général, lui dit-il, vous en demandez trop ; vous voulez satisfaire également les connaisseurs et la foule ; cela ne se peut pas, il faut choisir. »

M. Royer-Collard parlait en connaisseur plutôt qu'en acteur politique ; il était homme de méditation plus que d'action, et il tenait plus à manifester fièrement sa pensée qu'à faire prévaloir sa volonté. Le général Foy avait une ambition plus pratique et plus compliquée ; il voulait réussir dans les événements comme dans les esprits, dans la foule comme parmi les connaisseurs. C'est, de nos jours, la difficulté et l'honneur du gouvernement libre que les hommes publics aient besoin de ce double succès. Pendant bien des siècles, ils n'ont eu guère à se préoccuper des spectateurs ni des penseurs : soit qu'ils ne recherchent que leur propre fortune, soit qu'ils eussent à cœur de servir les intérêts du prince et du pays, ils poursuivaient leur but selon leurs propres idées, sans avoir incessamment affaire à de hardis publicistes, à d'exigeants critiques et à tout un peuple

présent à toutes leurs paroles et à tous leurs actes. Il fallait sans doute qu'en définitive ils triomphassent de leurs adversaires et qu'ils réussissent dans ce qu'ils avaient entrepris ; mais ils n'étaient pas tenus d'être, à chaque pas, compris et acceptés à tous les degrés de l'échelle sociale. Ils sont maintenant soumis à cette rude condition ; ils font les affaires et ils vivent sous les yeux d'une société tout entière attentive, pleine à la fois de doctes et d'ignorants, tous raisonneurs et curieux, tous en mesure de manifester et de soutenir leurs intérêts, légitimes ou illégitimes, leurs idées justes ou fausses. Entre toutes ces influences et toutes ces exigences, tantôt de la foule, tantôt des connaisseurs, M. Royer-Collard, qui ne leur demandait rien, pouvait librement choisir ; mais le général Foy, qui aspirait au pouvoir pour son parti et pour lui-même, ne pouvait se dispenser de compter avec toutes et de leur faire à toutes leur part. Il y eût été encore bien plus obligé si une mort prématurée ne l'eût arrêté dans sa carrière, et si, après la Révolution de 1830, il eût été appelé en effet à gouverner.

On m'a souvent reproché de ne pas tenir assez de compte des sentiments et des désirs populaires.

On ne sait pas combien, même avant de le subir, je me suis préoccupé de ce reproche. Je suis plus enclin qu'on ne pense au désir de plaire, à l'esprit de conciliation, et je connais tout le prix comme tout le charme de cette sympathie générale qu'on appelle la popularité : « M. Guizot, disait un jour sir Robert Peel à Lord Aberdeen, fait beaucoup de concessions à ses amis ; moi, je n'en fais qu'à mes adversaires. » Il est vrai que j'ai souvent cédé à mes amis, autant par laisser-aller que par nécessité, et quelquefois avec

regret. Plus d'une fois, aussi, j'aurais volontiers cédé à mes adversaires ; je n'ai jamais, quoi qu'on en ait dit, poursuivi dans le gouvernement l'application et le triomphe d'une théorie, jamais non plus aucun sentiment violent envers les personnes ne m'a fait repousser les transactions et les concessions qui sont partout inhérentes au succès et au progrès. C'est par une tout autre cause et dans une tout autre disposition que j'ai souvent et obstinément résisté aux instincts populaires. Avant d'entrer dans la vie publique, j'ai assisté à la Révolution et à l'Empire ; j'ai vu, aussi clair que le jour, leurs fautes et leurs désastres dériver de leurs entraînements, tantôt des entraînements de l'esprit, tantôt des entraînements de la force ; la Révolution s'est livrée au torrent des innovations, l'Empire au torrent des conquêtes. Ni à l'un ni à l'autre de ces régimes les avertissements n'ont manqué ; ni pour l'un ni pour l'autre, la bonne politique n'a été un secret tardivement découvert ; elle leur a été bien des fois indiquée et conseillée, tantôt par les événements, tantôt par les sages du temps ; ils n'ont voulu l'accepter ni l'un ni l'autre ; la Révolution a vécu sous le joug des passions populaires, l'empereur Napoléon sous le joug de ses propres passions. Il en a coûté à la Révolution les libertés qu'elle avait proclamées, à l'Empire les conquêtes qu'il avait faites, et à la France des douleurs et des sacrifices immenses. J'ai porté dans la vie publique le constant souvenir de ces deux grands exemples, et la résolution instinctive, encore plus que préméditée, de rechercher en toute occasion la bonne politique, la politique conforme aux intérêts comme aux droits du pays, et de m'y tenir en repoussant tout autre joug. Quiconque ne conserve pas, dans son jugement et dans sa con-

duite, assez d'indépendance pour voir ce que sont les choses en elles-mêmes et ce qu'elles conseillent ou commandent, en dehors des préjugés et des passions des hommes, n'est pas digne ni capable de gouverner. Le régime représentatif rend, il est vrai, cette indépendance d'esprit et d'action infiniment plus difficile pour les gouvernants, car il a précisément pour objet d'assurer aux gouvernés, à leurs idées comme à leurs intérêts, une large part d'influence dans le gouvernement ; mais la difficulté ne supprime pas la nécessité, et les institutions qui procurent l'intervention du pays dans ses affaires lui en garantiraient bien peu la bonne gestion si elles réduisaient les hommes qui en sont chargés au rôle d'agents dociles des idées et des volontés populaires. La tâche du gouvernement est si grande qu'elle exige quelque grandeur dans ceux qui en portent le poids ; et plus les peuples sont libres, plus leurs chefs ont besoin d'avoir aussi l'esprit libre et le cœur fier. Qu'ils aient à justifier incessamment l'usage qu'ils font de leur liberté dans leur pouvoir et qu'ils en répondent, rien de plus juste, ni de plus nécessaire ; mais la responsabilité suppose précisément la liberté ; et quand Thémistocle disait à Eurybiade irrité de sa résistance : « Frappe, mais écoute, » il tenait la conduite et le langage que doit tenir, dans un pays libre, tout homme digne de le servir.

C'est là le sentiment qui m'a constamment animé dans le cours de ma vie publique. Et non pas moi seul, mais aussi le prince que j'ai servi et les amis politiques qui m'ont soutenu. Le roi Louis-Philippe avait acquis, dans sa vie compliquée et aventureuse, un esprit remarquablement libre en gardant un cœur sincèrement patriote. Imbu, dès sa jeunesse, des idées

générales de son temps, il les avait vues à l'épreuve des faits, et les avait mesurées sans les abandonner. Il restait fidèle à leur cause en les jugeant ; et quoiqu'il ménagât, et même qu'il partageât trop complaisamment quelquefois, les impressions populaires, il démêlait avec un ferme bon sens l'intérêt vrai du pays, et il en faisait la règle de sa politique : doutant souvent du succès et regrettant la popularité, mais bien résolu à la sacrifier plutôt que d'obéir à ses entraînements. Avec moins de finesse et autant de constance, le parti qui, depuis le ministère de M. Casimir Périer, s'était formé autour du gouvernement et lui prêtait dans les Chambres son appui, avait les mêmes instincts de sagesse et d'indépendance dans la conduite des affaires publiques, et luttait honnêtement contre certains penchants du pays, quoique enclin souvent à les partager. C'est un lieu commun sans cesse répété de ne voir, dans la conduite des hommes, grands ou petits, que l'empire de leurs intérêts, ou de leurs passions égoïstes, ou de leurs faiblesses, et j'ai trop vécu pour ne pas savoir que la part de ces mobiles est grande dans les vies humaines ; mais il n'est pas vrai qu'ils soient les seuls, ni même toujours les plus puissants ; et il y a aussi peu d'intelligence que d'équité à ne pas reconnaître qu'en résistant aux penchants populaires, en même temps qu'ils respectaient scrupuleusement les libertés publiques, le roi Louis-Philippe, ses conseillers et leurs amis faisaient acte de probité politique comme de prévoyance, bien loin d'obéir à des dispositions subalternes ou à de vulgaires intérêts.



(Tome VII.)

VERIFICAT

1987

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.....	V
I. Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française.	
I. De la civilisation en général et de ses principaux éléments.....	1
II. Causes et conséquences de l'affranchissement des communes au XI ^e siècle.....	15
III. La formation de la nationalité française au XV ^e siècle.....	25
II. Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'empire romain.	
I. Les caractères distinctifs de la civilisation française.....	31
II. De l'action des grands hommes.....	44
III. Le rôle du tiers état dans la civilisation française.	48
IV. De la décadence des communes.....	53
III. Essais sur l'histoire de France.	
Des causes de la chute des Mérovingiens et des Carlovingiens.....	65
IV. L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.	
Jeanne d'Arc.....	81
V. Histoire de la révolution d'Angleterre.	
I. Procès et mort de Strafford.....	137
II. Aventures de Charles II en Angleterre après la dé faite de Worcester (septembre-octobre 1651).	149
III. Mort d'Olivier Cromwell.....	158
IV. La rentrée de Charles II en Angleterre (mai 1660).	170

VI. Washington, étude historique.	
Les causes et les origines de la révolte des États-Unis.....	187
VII. Méditations et études morales.	
I. L'esprit chrétien et les devoirs qu'il impose (1851).	195
II. De la variété des caractères, au point de vue de l'éducation (1811).....	203
III. La philosophie de Montaigne (1812).....	207
VIII. Méditations sur l'essence de la religion chrétienne.	
I. Le christianisme et la liberté.....	213
II. Les préceptes de Jésus-Christ.....	216
IX. Discours académiques.	
I. L'éducation et la jeunesse de Destutt de Tracy.	225
II. Du rôle historique de l'Eglise et de la monarchie française.....	230
III. Le P. Lacordaire.....	234
X. Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.	
I. Talleyrand.....	243
II. Le parti doctrinaire sous la Restauration.....	244
III. M. de Villèle.....	248
IV. La Fayette et Manuel.....	249
V. Châteaubriand.....	251
VI. La France et l'Angleterre.....	253
VII. Louis-Philippe en 1830.....	256
VIII. Casimir Périer.....	259
IX. Le choléra en 1832. Mort de Casimir Périer...	261
X. L'attentat de Fieschi.....	268
XI. Mort de Talleyrand.....	272
XII. Le général Bugeaud en Algérie.....	275
XIII. Du sentiment populaire en politique.....	278

VERIFICAT
2007

BIBLIOTECA
Gubio

VERIFICAT
2017